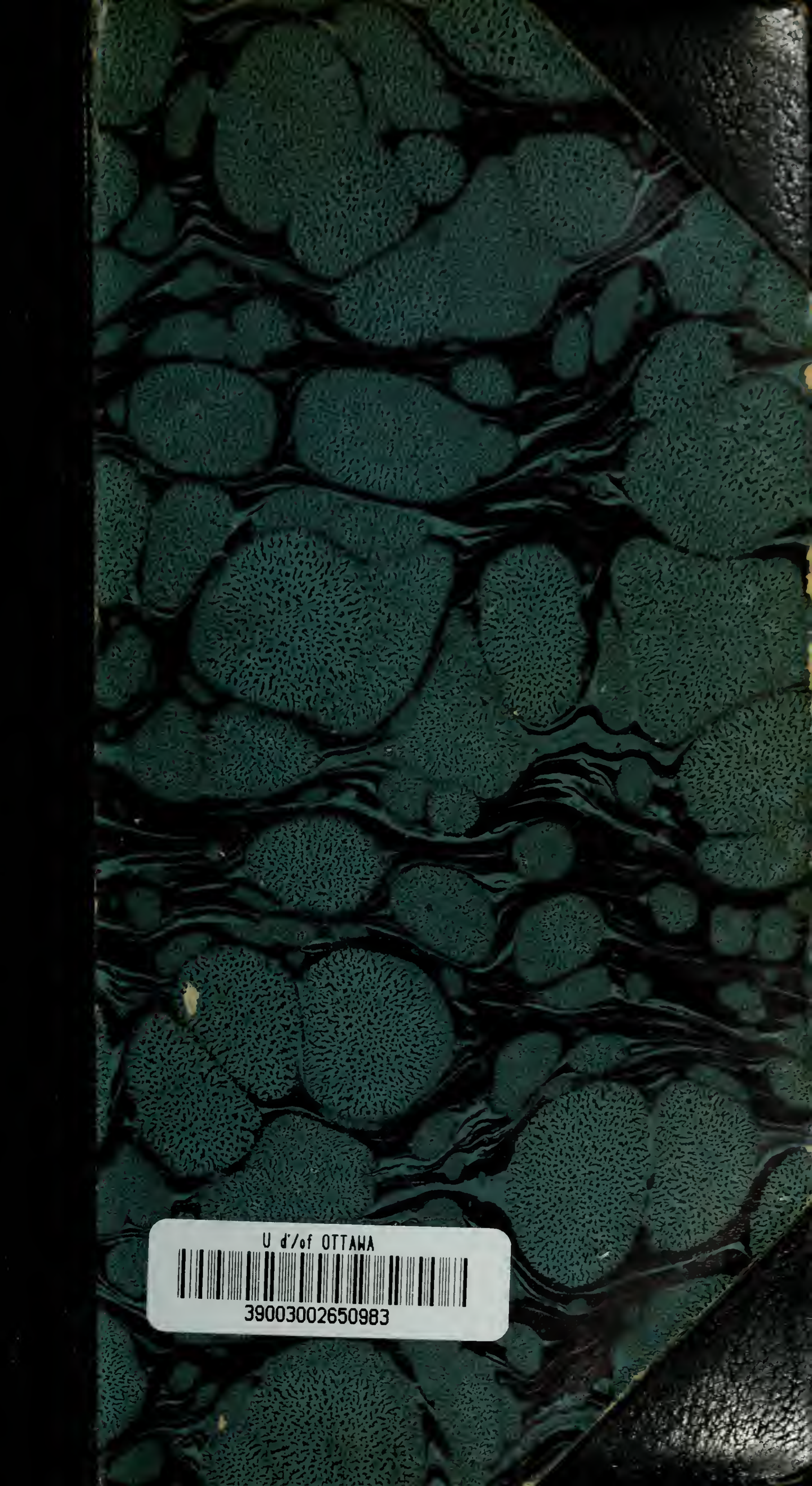


LE MAINE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FRANÇOIS
DE LA MOTHE LE VAYER

PRÉCEPTEUR DU DUC D'ANJOU ET DE LOUIS XIV

ÉTUDE SUR SA VIE ET SUR SES ÉCRITS

PAR

René KERVILER

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.



PARIS

ÉDOUARD ROUVEYRE, LIBRAIRE - ÉDITEUR.

1, Rue des Saints-Pères.

1879

LA MOTHE LE VAYER

(1583-1672).

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Sur l'Académie française.

Le chancelier Pierre Séguier et son groupe académique — Paris, Didier, 1874, in-8° et 1876, in-18.

La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle, 2e édition. — Paris, Société de librairie catholique, 1879, in-8°. (Ouvrage couronné par l'Académie française en 1877.)

Études séparées sur les Académiciens suivants :

Silhon. — Paris, Dumoulin, 1876, in-8°.

Gomberville. — Paris, Claudin, 1876, in-8°.

Gombauld. — Paris, Aubry, 1876, in-8°.

Sirmond. — Paris, Baur, 1876, in-8°.

Caumartin. — Vannes, Galles, 1876, in-8°.

Bautru. — Paris, Menu, 1876, in-8°.

Les deux Cureau. — Le Mans, Pellechat, 1877, in-8°.

Perrot d'Ablancourt. — Paris, Menu, 1877, in-8°.

Salomon. — Paris, Dumoulin, 1877, in-8°.

Bourbon. — Paris, Menu, 1878, in-8°.

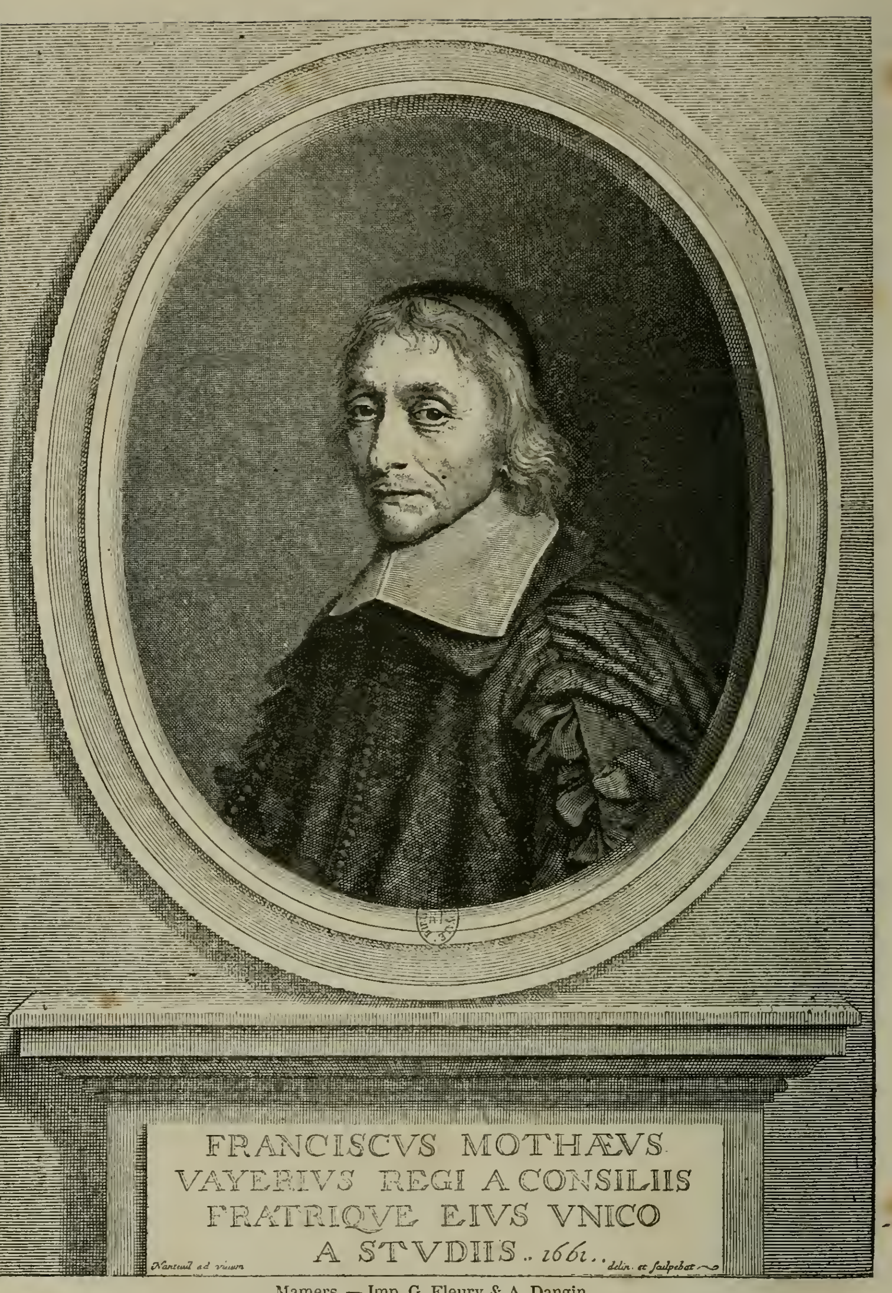
Servien. — Le Mans, Pellechat, 1878, in-8°.

Godeau. — Paris, Champion, 1879, in-8°.

Desmaretz. — Paris, Dumoulin, 1879, in-8°.

Essai d'une bibliographie raisonnée de l'Académie française. — Paris, Société bibliographique, 1877, in-8°.

Mamers. — Typ. de G. Fleury et A. Dangin. — 1879.



Mamers. — Imp. G. Fleury & A. Dangin.

LE MAINE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FRANÇOIS
DE LA MOTHE LE VAYER

PRÉCEPTEUR DU DUC D'ANJOU ET DE LOUIS XIV

ÉTUDE SUR SA VIE ET SUR SES ÉCRITS

PAR

RENÉ KERVILER

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.



PARIS

EDOUARD ROUVEYRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

1, Rue des Saints-Pères.

1879

Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.

Tiré à 75 exemplaires.

A

M. PAUL LE VAYER

EN RECONNAISSANCE
DE L'AIDE QU'IL A BIEN VOULU ME FOURNIR
PAR SES ACTIVES RECHERCHES
SUR LA FAMILLE LE VAYER

RENÉ KERVILER.

Saint-Nazaire-sur-Loire, ce 15 août 1879.

« L'unité du travail, la durée du zèle, la persévérance de la passion, l'ardeur de la convoitise et l'honnêteté du but... voilà comme on réussit quelquefois dans le monde. »

CUVILLIER-FLEURY.

(Etudes historiques.)

V.

FRANÇOIS DE LA MOTHE LE VAYER

(1583-1672).

Je loue Dieu, écrivait le savant Sorbière, de ce que n'étant pas au-dessus du commun, il m'a néanmoins donné ce bon goût et ce discernement des bons livres qui m'empêche de perdre mon temps à une lecture indifférente de tout ce qui s'imprime. Je loge M. de Balzac dans mon étude immédiatement après Charron et Montaigne, les deux seuls auteurs français que j'égale aux anciens et que je préfère à tous les modernes en ce qui est du bon sens et de la profonde doctrine. M. de la Mothe Le Vayer les suit de fort près, et ces quatre Messieurs font presque toute ma bibliothèque française (1).

Nous ne ferons certes pas le même aveu que Sorbière, et nous prendrons bien garde de ne composer notre bibliothèque française que de ces quatre auteurs. Il est vrai que les grands écrivains de la seconde moitié du siècle de Louis XIV n'avaient pas encore éclipsé ceux de la première période, et que Sorbière, malgré son érudition, ne sera jamais notre seul conseiller ; mais sa déclaration nous suffit pour justifier, dès

(1) *Sorbériana*, p. 33.

l'abord, l'intérêt considérable que doit présenter l'étude de l'un de ses quatre favoris. Membre de l'Académie française, Le Vayer fut précepteur du duc d'Anjou, et pendant quelques mois il donna des leçons à Louis XIV lui-même. Ce sont là des titres qui lui assurent une place d'honneur dans une galerie littéraire.

Une thèse de doctorat présentée en 1849 à la faculté de Rennes par M. Etienne, a longuement étudié le système philosophique de notre académicien : nous nous attacherons spécialement dans cette notice, à faire ressortir les traits les moins connus de sa vie intime et de son caractère.

PREMIÈRE PARTIE

LE VAYER SOUS RICHELIEU

(1583-1642).

I.

FAMILLE ET JEUNESSE DE LA MOTHE LE VAYER
(1583-1630).

La famille Le Vayer qui, par ses divers et nombreux rameaux, a illustré le Maine pendant plusieurs siècles, était originaire de la Bretagne, où Patry Ier, sieur d'Orgemont et de Saint-Christophe, vivait en 1308 (1). Il avait épousé l'héritière de la maison de Sourches et deux de ses petits-fils furent les compagnons d'armes de Du Guesclin. L'aîné, Geoffroy, se fit tuer pour le connétable à l'attaque de l'abbaye de Saint-Méen (2), et fut la tige de la branche actuelle des Le Vayer de Bretagne, représentée encore aujourd'hui par M. le chevalier Augustin Le Vayer de la

(1) Nous devons la plupart des renseignements généalogiques qui suivent à l'obligeance de M. Paul Le Vayer qui a bien voulu nous confier un tableau très complet, dressé par son frère et par lui à l'aide de documents originaux empruntés aux Archives nationales et au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. — Il descend d'un frère du père de François. — Consulter aussi une généalogie imprimée composée au Mans en 1781, par l'abbé Pichon, historiographe de Monsieur, pour la réception de Michel-Christophe Le Vayer de Faverolles comme grand sénéchal du Maine.

(2) *Preuves de l'histoire de Du Guesclin,* par Hay du Chastelet. Voir aussi les nouvelles *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, par M. de Couffon de Kerdellech. Nantes, Forest et Grimaud, 1877 et 1878, 2 volumes in-8°.

Morandaye qui habite la Haute-Division près Rennes. Le cadet, Patry II, ayant épousé l'une des nièces de Du Guesclin, vint avec lui dans le Maine et s'y fixa en 1371.

Les armoiries de la famille étaient alors de *gueules à neuf losanges d'or 3, 3 et 3*, que porte encore la branche de Bretagne : mais Jean Le Vayer, fils de Patry II, renonça par acte juridique à ces armoiries en 1423, et en adopta de nouvelles qui furent depuis ce temps portées par toutes les branches du Maine : *de gueules à la croix d'argent chargée de cinq tourteaux au champ :* on les remarque au bas du magnifique portrait de François de la Mothe Le Vayer gravé par Lubin pour la collection des *Hommes illustres* de Perrault.

Nous ne nous attarderons pas à suivre les traces des Le Vayer du Maine pendant toute la durée des XVe et XVIe siècles, et nous nous arrêterons seulement au père de notre académicien, Félix Le Vayer, sieur de la Mothe, sixième enfant de Charles, sieur de la Timonière, et de Jeanne Trouillard. Félix naquit au Mans, le 22 mars 1547, et fut d'abord avocat au Parlement de Paris ; ce fut sans doute un ouvrage latin *Legatus* publié par lui en 1579 sur les devoirs et les priviléges des ambassadeurs (1) qui attira sur sa personne l'attention royale, car nous le trouvons peu de temps après parmi les gens du roi, sous le titre de substitut des avocats et procureurs généraux du Parlement. Il conserva cette charge jusqu'à sa mort, en 1625 ; mais il est probable qu'il ne l'exerça point pendant les troubles de la Ligue et qu'il se retira dans le Maine de 1589 à 1593, car les actes de naissance des six enfants qu'il eut de Gatienne le Breton sont tous datés de Paris, paroisse Saint-André-des-Arcs, sauf un seul, celui de son fils Jacques, né au Mans,

(1) Voyez l'analyse qu'en a donnée M. Hauréau dans son *Histoire littéraire du Maine,* VI, 212, en rectifiant le titre indiqué par le *Dictionnaire* de Moréri.

et baptisé le 27 février 1592 en l'église du Crucifix (1), précisément pendant la période la plus animée des guerres de la Ligue (2). On doit donc penser que le futur académicien, François, né à Paris, le 1er août 1583 et non en 1588 (3), passa plusieurs années de son enfance au Mans, à côté de sa

(1) « Le vingt septiesme jour du mois de février 1592 fut baptisé, *Jacques*, fils de *Me Felix de La Mothe Le Vayer*, conseiller du Roy et substitut de Messieurs les advocats et procureurs généraux, et de Damoyselle *Gatienne le Breton*. Ses parrins furent Mre Jehan Le Vayer, prebstre, curé de Yvrey le Pollin, et Me François Le Vayer, sieur de la Thimonière ; sa marrine, Marie Barge, veufve de déffunct Mre Charles Le Vayer, vivant sieur de la Thimonnière. » Les parrain et marraine étaient l'oncle et la seconde femme du grand père du baptisé.

(2) Des lettres-patentes en date du 25 mars 1591 nous apprennent que Félix Le Vayer fut à cette époque rétabli dans « l'exercice de son Estat de substitut » : mais ce ne fut que pour la forme, car il n'en demanda l'entérinement que deux ans après par requête en date du mercredi 17 mars 1593 ; encore la cour ne statua-t-elle pas le même jour.

(3) Ceux qui aiment les rapprochements, écrivions-nous il y a quelques mois, pourront remarquer que le futur chancelier de France et académicien, Pierre Séguier, naquit aussi en 1588 et mourut comme Le Vayer en 1672. Son père, lieutenant civil et criminel à Paris dut aussi fuir pendant la Ligue. (Voir notre *Histoire du chancelier Séguier*.) — Nous pensions alors, avec tous les biographes, que Le Vayer était né en 1588 et que la date de 1583 donnée par Jal *(Dictionnaire critique)*, était le résultat d'une erreur typographique. Il est en effet seul à donner cette date. Tous les documents du cabinet des titres, en particulier la « *Généalogie dressée sur titres authentiques par Mre Abraham Charles Guiblet, sieur de Boisbissey, garde de la Bibliothèque du Roy, ayant le département des titres concernant les maisons et familles nobles du royaume, généalogiste de S. M. etc., etc., les 4 février et 12 avril 1728* » s'accordent à placer sa naissance en 1588, avec d'Olivet et tous les actes imprimés. Il n'y a que Pesche *(Dictionnaire de la Sarthe)*, qui indique la naissance de La Mothe Le Vayer au Mans, le confondant sans doute avec son père. Or voici l'acte de naissance cité par Jal, d'après les registres de Saint-Germain-l'Auxerrois détruits par les déplorables incendies allumés par la Commune de 1871 : — *François de La Mothe Le Vayer, né le 1er août 1583, fils de Félix de La Mothe Le Vayer, avocat au Parlement et de Delle Gatienne Le Breton ; baptisé le lendemain : fut parrain Pierre Le Vayer, conseiller et secrétaire du roi.*

M. Paul Le Vayer nous fait remarquer avec juste raison que si l'acte eût été rédigé en 1588, Félix Le Vayer n'eût pas pris la qualité d'avocat au Parlement, mais celle qui lui appartenait au moins depuis le 1er avril (voir ci-dessous), de conseiller du roi et substitut du procureur général. — Quant

sœur Félix-Françoise, née en 1585, qui épousa plus tard Louis de la Poustoire, conseiller au siége présidial de Chartres. De retour à Paris après l'entrée triomphale du roi Henri IV, Félix Le Vayer reprit son siége de substitut du procureur général au Parlement et il eut de 1594 à 1604 trois nouveaux enfants qui furent baptisés à Saint-André-des-Arcs : Marie, le 31 octobre 1594, Robert, le 2 mars 1600, et Félix, le 21 avril 1604. Marie épousa plus tard (en 1617) Charles Isambert, conseiller du roi au Chastelet : mais Robert et Félix moururent probablement très-jeunes, car on ne retrouve leurs traces dans aucun document du XVIIe siècle.

La Croix du Maine, les auteurs du dictionnaire de Moréri et M. Hauréau, dans son *Histoire littéraire du Maine*, ont consacré des articles à Félix Le Vayer. Le premier assure que le substitut du procureur général avait composé plusieurs vers sur divers sujets, entre autres de très-doctes sonnets ; il lui attribue même des oraisons latines et françaises et un dialogue sur la musique, dédié à M. des Roches, de Poitiers. Mais aucun de ces opuscules n'a été publié

au parrain, Pierre Le Vayer, frère aîné de Félix, il était en effet depuis le 17 novembre 1566, conseiller secrétaire du roi.

Il faut en conclure que la date donnée par Jal est la seule véritable, et que l'erreur d'un 3 pris pour un 8 appartient à tous les autres documents : cela s'explique en remarquant que François de La Mothe mourut sans postérité. De qui serait venue une réclamation ?

Nous devons signaler ici une feuille volante insérée dans le dossier Le Vayer au Cabinet des Titres, et de laquelle il résulterait que François de La Mothe Le Vayer n'avait point droit à la noblesse et qu'il fut hors d'état de fournir les preuves pour les grâces et dignités que Monsieur, frère unique du roy, eût l'intention de lui accorder. Cette note a été écrite par un ennemi et ne peut soutenir la discussion. Il suffit pour la détruire de mentionner tous les jugements de maintenue de noblesse prononcés en faveur des Le Vayer à l'occasion des réformations. M. Paul Le Vayer nous indique en particulier celui du 23 juin 1668 en faveur de Jacques Le Vayer de Vandœuvre et de Rolland Le Vayer de Boutigny, et un arrêt contradictoire de la cour des aides, du 15 juin 1665 qui déclare Jacques Le Vayer (le précédent) et René Le Vayer du Tronchet, nobles, issus de noble race et lignée.

jusqu'à ce jour (1). Cette indication suffit cependant pour nous donner l'assurance que l'éducation du jeune François dut recevoir des soins tout particuliers, et qu'il trouva dans sa famille de solides traditions littéraires.

Quant à sa mère, Gatienne Le Breton, nous savons seulement qu'elle était sœur d'un saint homme Yves Le Breton, prieur du Grand-Beaulieu, chanoine de Chartres, fondateur des Minimes de cette ville. Elle avait épousé Félix Le Vayer, vers la fin de l'année 1581 (2) : elle mourut le 28 juillet 1614 et fut inhumée en l'église Saint-André-des-Arcs. Le plus bel éloge pour une mère de famille, n'est-il pas de désarmer la chronique !

La jeunesse de François Le Vayer fut passablement orageuse : d'abord avocat au Parlement, puis substitut en survivance en 1606, il terminait ses études à la fin du règne de Henri IV et sous la régence de Marie de Médicis, à une époque où les mœurs de la cour et surtout celles de certains courtisans

(1) Les registres du Parlement (Extraits. Collection Boissy-d'Anglas. Bibliothèque du Sénat, 110 vol in-fol.) mentionnent plusieurs fois Félix Le Vayer :

« Le 1 avril 1588, les gens du Roy ont remontré à la Cour que ce matin les substituts du Procureur Général, entre autres un nommé Le Vayer, avoient dit qu'ils étoient dès le matin au parquet et perdoient leur jeunesse : qu'ils étoient entrés en la cour pour demander audience deux ou trois fois et les substituts ne pouvoient rapporter..... » Le Vayer demandait un règlement sur leurs rapports avec les gens du roi trop souvent *absents*... « La dite cour arreste et ordonne que les ditz substitutz seront admonestez de se comporter en tout honneur et modestie à l'endroit des gens du roy : lesquels pourront quand bon leur semblera en leur absence adviser des affaires du Roy..... »

Le mercredi 18 janvier 1589, autre arrêt, attendu l'absence notoire de deux avocats du roi et du procureur général mandés · De Beauvais et Le Vayer sont désignés par la cour pour assister aux plaidoiries et requérir à la place de deux avocats du roi. (Arrêts fort curieux communiqués par M. Paul Le Vayer.)

Félix Le Vayer fut nommé premier substitut en 1594.

(2) Le 1er janvier 1582, elle tint sur les fonds baptismaux de Saint-André-des-Arcs à Paris, Françoise, fille de Pierre Le Vayer, sieur de la Fontaine et de Catherine Chabot, ses beau-frère et belle-sœur. C'est ce même Pierre qui fut parrain de notre François l'année suivante.

n'étaient pas précisément chrétiennes : on se souvenait encore beaucoup trop du paganisme mis à la mode par la Renaissance ; et nous savons par les propres aveux du futur académicien qu'il commit alors un ouvrage fort licencieux qu'il se hâta de supprimer peu après : les lubricités honteuses qui émaillent les cabinets satiriques de ce temps ne pourraient en donner qu'une idée très affaiblie et nous ne chercherons pas à entrer ici dans des détails qui seraient contraires à toute bienséance. Contentons-nous de dire que cette débauche d'esprit était une interprétation de l'*antre des Nymphes* décrit par Homère au troisième livre de l'Odyssée, et que si nous en jugeons par l'analyse très adoucie que l'auteur en donna plus tard dans son *Hexameron Rustique*, les critiques qui l'ont accusé d'avoir indignement profané le nom d'Homère (1) ne peuvent être taxés d'exagération. Voici, du reste, la propre confession de François :

« Je ne prétends pas vous faire passer ma jeunesse pour avoir esté des plus innocentes. Elle a eu ses transports et ses saillies, dont je ne puis me souvenir sans tomber dans une honteuse confusion. Tout de bon, je ne me reploie jamais vers ce tems-là, et ne me remets en mémoire ces esgaremens passez, sans admirer les mauvais pas que j'y ay faits, et sans dire tout estonné après Salomon : *Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitus ignoro, viam aquilæ in cœlo, viam colubri super terram, viam navis in medio mari, et viam viri in adolescentia.* Mais cet aveu plein de franchise ne m'enpeschera pas de vous dire que quelques-uns ont pris avec un peu trop de sévérité pour ne pas dire d'injustice, l'interprétation que je donnai durant mes pre-

(1) Petrus Petitus s'exprime ainsi sur cet ouvrage dans son traité *De Sybilla* : « *Hoc illis ad extremam vecordiam restabat, ut qui rationi humano et scientiis bellum indixissent, litteras quoque omnes, infamato earum principe, quantum in ipsis esset, perderent.* » Cité par Bayle, article Vayer.

Le Vayer lui-même écrivait en 1660 à propos de Mlle de Scudéry : « L'excellente description que fait cette incomparable personne, qui est

mières estudes à cet Antre des Nymphes qu'Homère a si curieusement descrist au troisiesme livre de son *Odyssée*. En effet je ne voy pas de quelle façon l'on pourroit défendre un jugement rendu, comme l'on dit sur l'étiquette du sac, d'un ouvrage qu'à pene l'on avoit entreveu, dont personne n'a jamais eu de copie, et qui ne contenoit aucune des licences que l'on s'estoit imaginées sur ce que j'ai pris cet Antre pour un lieu consacré à l'amour. S'il faloit ainsi juger de tous les autheurs qui ont choisi pour thème des matières assez gaillardes, non-seulement le *Centon* d'Ausone, et les *Hendécasyllabes* de Pline le Jeune, les eussent diffamez à perpétuité ; mais Platon mesme et Xénophon auroient bien de la pene à s'excuser des libertez qu'ils se sont données dans leurs compositions. L'on peut dire de plus, que généralement parlant il se feroit les plus extravagans jugemens du monde de tous ceux qui ont escrit (1). »

C'est là une très mauvaise défaite : de pareilles aberrations morales ne sont jamais excusables : un esprit sain ne se vautre pas ainsi dans la matière fangeuse : et il advint fort à propos que François Le Vayer eût radicalement supprimé son opuscule, car les sentences que le parlement rendit

nostre admiration commune, des belles resveries d'un amant, et de ses transports d'esprit où elle luy permet de prendre si agréablement l'essor est en partie cause du sujet de cette lettre. Mais tenez pour asseuré que ce n'est pas légèrement ni sans y penser que je viens de la mettre hors de toute comparaison. J'ai veu tout ce que la Grèce nous a laissé dans ce genre d'écrire qu'elle nommoit *Erotique*. Clitophon et Leucippé d'Achilles Statius, Ismené et Isménias d'Eustatius, Théagène et Chariclée d'Héliodore, Rhodante et Dosicles de Théodore Prodrome, aussi bien que Daphnis et Chloé du sophiste Longus, avec Théogène et Charide qu'on donne à un Athenagoras, *ont été autrefois les divertissemens de ma jeunesse* Je me souviens mesme de l'extrait que nous a donné Photius dans sa Bibliothèque, tant des amours de Rhodane et de Simonis décrites par Jamblique, que de celles de Dinias et de Dercyllide que rapportoit Antonius Diogenes, mais en vérité je ferois conscience de mettre tous ces ouvrages, quelque mérite qu'ils aient, à l'égal d'une Clélie ou d'un Artamène. » (*Œuvres de Le Vayer*, édition Billaine, 1669, in-12, XI, 366.)

(1) Le Vayer, *Hexaméron rustique*. Paris, Liseux, 1875, in-12, p. 76, 77.

vers la même époque contre Théophile, Colletet et compagnie, l'eussent sans doute aussi frappé, malgré la situation de son père qui contribua très probablement à la suppression du corps du délit. « Ne me demandez pas tous les rapports, ni tous les ajustements que j'y pus trouver autrefois, dit Le Vayer dans l'*Hexameron ;* je n'ai ni la volonté, ni le pouvoir de m'en souvenir : en voici seulement quelque petit sommaire pour m'accommoder à vostre curiosité ». Ce petit sommaire est encore tellement licencieux, qu'on se demande comment le précepteur du roi et de son frère osa publier une pareille dissertation à l'âge de quatre-vingts ans. Et voyez l'inconséquence du philosophe sceptique : dans cette même pièce, à propos des libertés grandes qu'ont prises les anciens dans leurs écrits, l'auteur n'hésite pas à faire cette déclaration catégorique : « Nostre langage, pour ne rien dire de nos mœurs, est Dieu merci plus retenue que le leur ; et je ne veux pas vous obliger à l'action de Socrate, qui se couvrit du manteau le visage au récit de quelques saletez. Il vaut bien mieux se taire, que d'imiter ce Rhéteur Espagnol Antonius Julianus, qui met aussi dans Aulu-Gelle la teste sous sa robe, pour prononcer des vers par trop impudiques. Ce que je fus contraint de dire autrefois pour rendre mon interprétation plus vraisemblable, me feroit à présent rougir. Et selon que j'envisage les choses à présent, quelque excuse que puisse prendre un commentateur sur la nécessité où le met son texte, il luy sera toujours plus séant de supprimer que d'esclaircir une mauvaise pensée..... » Pourquoi donc ne pas vous taire, moraliste hypocrite ? C'était bien la peine d'avoir entrepris un peu plus haut, un procès en règle contre Aristote, Sénèque et saint Augustin, qui n'ont pas toujours suffisamment mesuré la liberté de leurs paroles, lorsqu'ils pouvaient garder le silence ! Gardez-le donc aussi, et ne venez pas vous excuser sur la nécessité à laquelle un commentateur peut se trouver réduit par son texte. Le texte fort précis n'avait nul besoin de vos commen-

taires, qui ne sont sortis que d'une imagination sans doute échauffée par l'habitude des mauvais lieux.

Mais c'est trop nous arrêter sur ce péché de jeunesse qui fut malheureusement aggravé par une récidive de l'âge mûr.

Revenons aux confessions de François Le Vayer qui nous a laissé un récit authentique de sa conversion, sous le nom d'Hésychius, dans son *Dialogue sur le sujet de la vie privée.*

« Je n'ay pas esté moins que vous touché d'ambition de paroistre : il n'y a rien que je n'eusse tenté pour satisfaire cette passion : j'eusse eu recours au Polion et à l'Euclée, si j'eusse creu, au rapport de Pline, que ces herbes eussent contribué à ma gloire et réputation. Quant aux richesses, encore que cette passion n'ayt jamais esté en moy qu'en un degré beaucoup plus foible et remis, si est-ce que je tenois bien avec l'Espagnol *el Sennor dinero por un gran Cavallero ;* et me sembloit que Hésiode avoit eu grande raison de dire, que l'argent estoit une autre âme qui nous faisoit vivre et subsister..... Pour ce qui est des plaisirs qui accompagnent les honneurs et les richesses, ma complexion ne me rendoit incapable d'aucuns d'iceux, et j'avois des inclinations naturelles aussi puissantes peut-estre qu'aucun autre à m'en faire rechercher la joüissance : aussi estois-je bien avant engagé dans leurs appas, comme vous pouvés bien vous souvenir s'il vous reste quelque mémoire de nostre fréquentation première : lorsque *mon bon génie* me porta à la connoissance de quelques personnes de bon esprit, lesquelles donnèrent le premier esclaircissement au mien et luy firent voir les premières lumières de la vraye Philosophie, leur façon de vivre du tout différente de la mienne, leurs ratiocinations et leurs sentimens opposez à ceux que j'avois eu jusques alors, avec ce que j'ay toûjours senti en moy de zèle et de propension à rechercher et aymer la vérité en toutes choses, et sur toutes choses ; et néantmoins l'effort des premières connoissances, la violence des mauvaises habitudes, la tyrannie des coustumes, le torrent de la multi-

tude, m'eussent aysément emporté et remis en mon premier train, *de me facile enim transitu ad plures Socrati, Latoni et Cœlio excutere mentem suam dissimilis multitudo potuisset.* J'estois donc en très grand hazard de tomber, si ce mesme démon Socratique, qui prend soin de ma conservation, n'y eust remédié, m'ordonnant ce peu de voyage que j'ay fait par les principales parties de l'Europe, ainsi que les bons Médecins prescrivent souvent le changement d'air à ceux qu'ils veulent conserver : et certainement cette transplantation n'est pas moins utile aux hommes qu'aux plantes que nous voyons adoucir et améliorer beaucoup par ce moyen....... Je ne veux pas vous dire que mes voyages ayent esté suivis d'un aussi heureux succès que celui du sommeil d'Epimenides ; mais je vous puis asseurer que c'est le temps de ma vie que j'estime avoir le mieux employé, depuis lequel je me suis donné la liberté de la former et en régler le cours, selon que la raison m'a fait voir qu'il estoit pour le mieux. Les Dieux m'en avoient donné l'estre, la philosophie m'en a procuré le bien estre, *Deorum munus vivere Philosophiæ bene vivere :* les vœux de mes parents m'y avoient destiné à mille servitudes, la philosophie m'y a mis en pleine et véritable liberté ; les loix et les coustumes sembloient m'y obliger à des actions honteusement laborieuses, la philosophie m'en a exempté, et m'a comblé de repos et de félicité.... (1) »

Divers passages des écrits de La Mothe Le Vayer nous apprennent en effet qu'il parcourut l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie à diverses époques : et l'on peut affirmer que ces voyages contribuèrent beaucoup à donner à sa philosophie le caractère sceptique qu'elle conserva jusqu'au dernier moment : aussi curieux de relations lointaines que d'observations personnelles, il trouva dans la diversité des mœurs et des coutumes des peuples anciens ou modernes sur les

(1) *Cinq Dialogues* faits à l'imitation des anciens par Oratius Tubero. Mons, 1673, in-12, p. 228-232.

deux continents, un arsenal inépuisable d'arguments pour sa dialectique. Aussi avait-il grand soin de ne pas voyager à l'aventure, et pour avoir l'occasion de recueillir des renseignements plus nombreux et plus certains, se fit-il adjoindre plusieurs fois au secrétariat des envoyés extraordinaires près des puissances voisines de la France. Ce fut ainsi qu'il accompagna en 1629, en Espagne, l'un des favoris du cardinal, le fameux comte de Serrant, Guillaume Bautru (1), chargé d'une négociation délicate avec le comte duc d'Olivarès; puis six ans plus tard, en 1635, M. de Bellièvre, ambassadeur extraordinaire en Italie. C'est sans doute aussi avec Bautru dont le rapprochaient à la fois une communauté d'origine et une même tournure d'esprit, qu'il visita l'Angleterre, où tout au moins la ville de Londres « et ses escrimeurs », lorsque l'auteur de l'*Onosandre* fut envoyé en 1627 auprès du roi de la Grande-Bretagne par le cardinal de Richelieu.

Il serait intéressant de retrouver dans les œuvres de Le Vayer, en dehors des applications continuelles qu'il fait des observations de mœurs et de coutumes, son opinion certaine sur l'utilité des voyages et sur la manière de les comprendre : mais comment arriver à saisir les impressions

(1) Voir notre étude sur Bautru, au *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe,* pour 1876, et chez H. Menu 1877, in-8°.

Nous trouvons pendant cette première période, en 1616, la signature de François Le Vayer au bas du contrat de mariage de l'un de ses cousins germains Charles Le Vayer, sieur de la Fontaine, correcteur des comptes, avec Marguerite de Netz. (Communiqué par M. Paul Le Vayer.)

Le 20 février 1620 il fut parrain d'un fils des nouveaux époux, Charles Le Vayer, depuis président à mortier au Parlement de Metz. (Registre de Saint-Etienne-du-Mont.)

vraies d'un avocat trop disert qui plaide avec une égale conviction apparente le pour et le contre sur un même sujet? La sixième lettre du recueil épistolaire de Le Vayer est intitulée *De l'utilité des voyages* et la septième traite au contraire *De l'Inutilité des voyages*. En les examinant de près, on peut cependant reconnaître que le premier plaidoyer est de beaucoup le plus sincère : nous y enregistrons même quelques aveux autobiographiques importants :

« Monsieur, dit La Mothe Le Vayer, puisque vous m'écrivez du dessein de vostre voiage comme d'une chose arrestée, je voi bien que vous estes plus en peine de mon approbation, que vous ne l'estes de mon conseil. Je ne me feray point de violence en vous contentant, et quand je n'aurois rien pour appuier vostre résolution, vous pourriez aisément vous persuader qu'*un homme qui a passé les meilleures années hors son païs*, n'est pas pour trouver mauvais ce que vous avez intention de faire. Mettez-vous donc à la bonne heure en chemin, et sans rien regarder derrière, ni rien regretter de ce que vous laissez pour un temps, souvenez-vous qu'il prit mal à la femme de Loth de s'estre retournée, et que le symbole Pythagorique menaçoit des Furies celuy qui commençoit une entreprise telle que la vostre. Elle est si loüable, que le poëte Simonide remarque dans Xénophon pour la première des disgrâces qui accompagnent les rois, celle d'estre privez de l'avantage et du contentement de voyager..... » (1).

Et là-dessus, Le Vayer se livre à une longue dissertation prouvant qu'il n'y a point de meilleure ni de plus utile école pour la vie. Dans sa réplique, il « oppose aux réflexions de sa dernière lettre, celles dont il pense qu'on peut les combattre », mais on voit bien que c'est sans aucune conviction, et seulement, comme il le dit lui-même à son correspondant anonyme, « pour obéir aux loix de la

(1) *Œuvres* de François de la Mothe Le Vayer. Paris, Billaine, 1669, 12 vol. in-12, X, 45.

Sceptique » auxquelles il prétend s'assujettir. En fait, La Mothe Le Vayer fut un voyageur émérite parmi tous ceux du XVII[e] siècle.

Ces fréquents voyages, qu'il continua jusqu'à l'âge de cinquante ans, ne l'empêchèrent pas de songer à un établissement solide de famille et de société. En 1625 il succéda à son père mort le 26 septembre, dans la charge de substitut du procureur général qu'il occupait déjà en survivance depuis 1606 ; il avait alors quarante-deux ans et n'était connu que par la solide réputation d'érudit universel, d'original incorrigible et d'amant du paradoxe qu'il avait acquise dans tous les cercles littéraires de l'époque, en particulier chez M[elle] de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne, où il se lia de bonne heure avec presque tous les futurs fondateurs de l'Académie française. Puis s'étant décidé au mariage, il épousa peu de temps après la veuve du célèbre professeur d'éloquence grecque au collége royal, Georges Critton (1) qui avait refusé, dit-on, la main de l'un des frères du connétable de Luynes (2). De ce mariage naquit, en 1629, un fils aussi nommé François, dont le nom se trouve

(1) Critton était Ecossais. Il avait professé longtemps aux colléges d'Harcourt, des Grassins et de Boncour, lorsque Mercœur le nomma en 1590 professeur royal en grec pour la Ligue : mais Henri IV ne confirma point cette nomination et Critton fut renommé à grand peine en 1595. Ses longs procès avec la faculté de droit sont restés célèbres. Il mourut le 13 avril 1610, et eut pour successeur au collége royal le poëte latin Nicolas Bourbon, qui fut membre de l'Académie française. (Voir notre étude sur Bourbon. Paris, Menu, 1878, in-8°.)

(2) Elle était fille du savant Adam Blacvod dont la carrière fut très accidentée. Né en 1539 à Damfermling en Ecosse, il fut envoyé à Paris, pour achever ses études, par son grand oncle Robert Reid, évêque des Orcades qui négocia le mariage du dauphin François II avec Marie Stuart. Il étudia ensuite le droit à Toulouse, professa la philosophie à Paris, et fut enfin nommé conseiller au présidial de Poitiers par la reine Marie, à qui cette ville avait été engagée pour son douaire. Il se maria avec Catherine Courtinier, fille du procureur du roi de Poitiers, qui lui donna quatre garçons et sept filles : il fit plusieurs voyages en Angleterre pendant la prison de la reine Marie et mourut en 1613 à l'âge de 74 ans. — Gabriel Naudé fit imprimer le recueil de ses œuvres en 1644, précédées d'un éloge

immortalisé par une épitre de Boileau, et que nous aurons occasion de retrouver plusieurs fois dans le cours de cette étude.

Il serait encore piquant de rechercher dans les œuvres de La Mothe Le Vayer ce qu'il pense de la magistrature et du mariage. Sur le premier point, sans nous arrêter aux invectives d'Hesychius à Philoponus très fier des priviléges de la robe dans le *Dialogue de la vie privée*, il nous suffirait de citer ce passage de certaine lettre sur la *chicane :*

« .... En vérité je respecte autant que je dois les hommes de la robe, mais je vous confesse que les abus qui s'y commettent ont beaucoup fortifié l'aversion naturelle que j'ay toujours eûe de m'y attacher. L'objet des occupations d'un palais de chicane, m'a toujours fait cabrer l'esprit, quelque honneur qui m'y parust joint, ou quelque utilité que j'y visse annexée. Et je ne pense pas que celuy de personne ait jamais plus souffert que le mien, autant de fois que j'ai esté contraint d'en prendre quelque notion confuse. Je ne vous veux rien céler là-dessus du plus intérieur de mon âme :

Secreti loquimur, tibi nunc hortante Camœna,
Excutienda damus præcordia.

« L'ignorance mesmes de ce que ce mestier a de plus fin m'a toûjours pleû, et l'inclination que j'avois estant jeune pour la Philosophie, *me faisoit tirer quelque vanité de n'entendre rien aux affaires de Thémis.* En effet l'esprit de Socrate ne m'a jamais paru plus grand ni plus relevé, que quand je voi cet homme admirable dans le Gorgias de Platon,

fort étendu. On y remarque des poésies latines, diverses dissertations, et une pièce plusieurs fois imprimée sous le titre de *Martyre de Marie Stuart, Reine d'Ecosse et Douairière de France.* — Voyez Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des Hommes illustres,* XXII, 44, etc.

L'armorial général du Poitou cite un grand nombre de Blacvod, seigneurs de Froses, dans les charges de justice ou de finances et portant : *d'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef d'un lozange d'argent à dextre, d'une étoile d'or à senestre et en pointe d'un croissant d'argent, écartelé de gueules à une tête et col de cerf d'argent.* (Bibliothèque Nationale, ms.)

qui ne peut recueillir les suffrages de sa tribu, ni beaucoup moins les rapporter dans la forme requise. Il estoit pourtant obligé de le faire, parce que cette mesme tribu présidoit alors à son tour : mais il avoüe ingenuement que son peu d'intelligence en de semblables matières le rendit presque ridicule. Il le pût estre au peuple d'Athènes : mais je tiens pour asseuré que Socrate n'eust pas voulu estre plus sçavant pour luy complaire : et qu'il prenoit de son costé grand plaisir à ignorer ce qui estoit indigne de sa connoissance..... Et vous n'ignorez pas qu'on a voulu rendre un advocat d'autant plus méchant homme qu'il estoit excellent dans sa profession, toute portée à gagner l'esprit des juges, et à obtenir d'eux par son éloquence et par son artifice, ce qui est avantageux à ceux dont il plaide la cause : *non enim minus male facit qui oratione quam qui pretio judicem corrumpit.* Tant y a que la plus fine chicane est presque toûjours accompagnée de tant de tromperie, qu'elle a donné lieu à ce Pentamètre d'une des vieilles épigrammes recueillies si soigneusement par Pierre Pithou :

Non sine fraude forum, non sine mure penus.

« Enfin tout ce que vous oyez murmurer dans une grande sale du Palais, se divise commodément, comme la Crotone de Pétrone, en deux genres de personnes, *nam aut captantur, aut captant.* Et si nous croyons le mesme Sénèque que je viens de citer, il asseure au chapitre suivant qu'ils ont encore quelque chose de plus odieux : *hoc uno ab animalibus inertis differunt, quod illa mansuescunt alentibus, horum rabies ipsos à quibus est nutrita depascitur.....* (1) »

Quant au mariage, Le Vayer lui a consacré le neuvième des dialogues d'Oratius Tubero, écrit ou du moins publié

(1) *Œuvres* de Le Vayer. Paris, Billaine, 1669, in-12, XI (496-499).

trois ou quatre ans à peine après son union avec la veuve de Critton. Nous y entendons Eleus, très indigne rejeton de Panurge (1), consulter deux philosophes afin de savoir s'il doit se marier. L'un qui est célibataire lui conseille le mariage, l'autre qui est marié lui conseille le célibat : mais l'auteur oublie un peu son rôle habituel de sceptique, et de même que nous l'avons vu plus haut faire pencher sérieusement la balance en faveur de l'utilité des voyages, de même il la fait pencher ici en faveur du célibat : son dialogue n'est qu'une satire grossière et licencieuse contre les femmes. Combien Molière et Rabelais, remarque avec raison M. Etienne, n'ont-ils pas été mieux avisés, en laissant la question douteuse et en abandonnant leurs comiques héros à leurs perplexités !

De tout ceci faut-il conclure que La Mothe Le Vayer fut un mauvais magistrat et un mauvais mari ?.... Ce serait, croyons-nous, pousser beaucoup trop loin les conséquences de certaines conclusions de ses ouvrages. Le Vayer fut surtout un rhéteur, et un rhéteur assez pédant : il eût volontiers sacrifié parents et amis au plaisir de citer un passage piquant de Sénèque, de Strabon, de Lucien ou d'Apulée. Qu'il eut une grande passion pour la magistrature en général et pour sa charge en particulier, on ne pourrait guère le soutenir : il insiste trop souvent sur les abus judiciaires de son époque, sur les constitutions de notre jurisprudence, aussi nombreuses que les différentes espèces de juges qui loin de s'accorder ensemble, ne conviennent pas toujours avec eux-mêmes, sur la vénalité des offices et sur une foule de contradictions qui fournissent des arguments à son scepticisme..., pour qu'il n'ait point saisi toutes les occasions possibles de se décharger sur un collègue plus ambitieux : mais il était certainement honnête et intègre : quand il siégea, ce fut avec la conscience du devoir accompli : et

(1) Cette expression très juste est de M. Etienne.

dès qu'il fut nommé précepteur du duc d'Anjou, il se hâta de se démettre de sa charge de substitut, pendant que tant d'autres magistrats n'hésitaient pas à cumuler des fonctions très diverses.

Comme mari, nous ne sachions pas que Le Vayer ait jamais prêté le flanc à la chronique scandaleuse si peu voilée de cette époque, et nous le verrons plus tard se remarier à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il ne faut donc pas prendre trop au sérieux ses satires contre les femmes.

Maintenant que nous connaissons dans ses principaux traits le caractère de Le Vayer, nous pouvons aborder franchement la revue de son système philosophique.

II.

LES DIALOGUES D'ORASIUS TUBERO (1630).

La Mothe Le Vayer avait quarante-sept ans lorsqu'il publia son premier ouvrage sous le voile d'un pseudonyme fort transparent. A ce sujet presque tous les biographes ont prétendu que le fameux jésuite, le Père Jacques Sirmond, confesseur de Louis XIII et l'un des érudits les plus estimés de ce temps, lui avait conseillé la première fois qu'il l'avait vu, de ne pas publier de livres trop tôt : « Il n'y a rien dans les sciences, lui aurait-il dit, qui n'ait ses coins et ses recoins, où la vue d'un jeune homme ne perce pas ; attendez que vous ayez cinquante ans sur la tête pour vous faire auteur..... (1) » Les biographes ont confondu François Le Vayer avec Daniel Huet, le savant évêque d'Avranches, membre de l'Académie française, et mal compris un passage de la notice de l'abbé d'Olivet sur notre académicien.

(1) M. Etienne dans son étude sur La Mothe Le Vayer, cite ce propos d'après les lettres de Guy Patin, où il nous a été impossible de le retrouver. C'est l'abbé d'Olivet qui le rapporte mais en l'appliquant à Huet.

Remarquant « que cet auteur si fécond avait près de cinquante ans lorsqu'il publia le premier de ses ouvrages », d'Olivet ajoute : « c'est une observation qui me fait souvenir d'une chose que j'ai entendu conter à M. Huet. La première fois qu'il vit le Père Sirmond qui était plus que nonagénaire : — Ne vous pressez pas, lui dit ce docte et sage vieillard, de rien donner au public : il n'y a rien dans les sciences qui n'ait ses coins et ses recoins, etc... » La phrase de l'abbé d'Olivet est un peu ambigue, mais ce qui ne l'est pas, c'est que le Père Sirmond, né en 1559, ne fut nonagénaire qu'à partir de l'année 1649. Le conseil s'appliquait donc bien à Daniel Huet qui vint en effet à Paris en 1650, à l'âge de vingt ans, et non pas à François Le Vayer, déjà auteur d'un grand nombre d'ouvrages.

Quoiqu'il en soit, le résultat final est le même, car Le Vayer ne publia ses premiers dialogues que vers l'année 1630. Il avait alors quarante-sept ans. La date exacte de cette publication a beaucoup préoccupé les biographes et les bibliographes. Voici le titre de la première édition : *Cinq Dialogues faits à l'Imitation des anciens par Orasius Tubero*, *Francfort*, *Sarius*, *1506*, *in-4°*, qui fut suivie très peu après de quatre autres Dialogues sous la même date et le même lieu d'impression (1). Or sauf la première ligne, tout est supposé dans ce titre. Le nom de l'auteur est dérivé du mot grec ορασις, la vue, sous prétexte que sa famille s'appelait anciennement Le Voyer, et du mot latin *Tuber*, motte, tertre : aussi ne trompa-t-il que les aveugles volontaires. Les presses de Francfort et l'éditeur Sarius n'avaient pas plus d'existence réelle pour ce livre, qu'ils n'en eurent en

(1) Outre les réimpressions dans les œuvres complètes de l'auteur, on a des éditions séparées de Mons, Paul Delaflèche, 1671 et 1673 in-12, dans lesquelles plusieurs passages trop libres de l'édition in-4° ont été retranchés. On les a rétablis dans une autre édition faite à Trévoux, sous le titre de Francfort, Sarius, 1716, 2 vol. in-12. Les éditions de Mons écrivent *Oratius* et non *Orasius*.

1716 en figurant sur le titre de l'édition imprimée à Trévoux. Enfin la date de 1506 était manifestement reculée au-delà de toute limite vraisemblable. Les bibliographes Brunet, Quérard et Barbier, ont pensé qu'il fallait lire 1606, sans remarquer que ce n'est point là l'ouvrage d'un auteur de vingt-trois ans, et Niceron semble d'avis au contraire que l'édition hollandaise de 1671 ne fut qu'une contrefaçon contemporaine de l'édition originale. Le dernier biographe de La Mothe Le Vayer, M. L. Etienne, s'est donné beaucoup de mal pour prouver que la publication des Dialogues d'Orasius Tubero était beaucoup antérieure aux éditions hollandaises et devait remonter aux environs de l'année 1632 : il a retrouvé des citations de ces Dialogues dans des lettres datées de 1650 : il y a remarqué l'éloge de Louis le Juste présenté comme jeune encore, la mention de la descente des Anglais en l'Ile-de-Ré, en 1629, et des tumultes excités par les casuistes vers 1631 : il a constaté que toutes les relations de voyage citées en si grand nombre s'arrêtent à l'année 1630, et que le style des dialogues contient beaucoup plus de latinismes, d'italianismes et d'archaïsmes que tous les autres ouvrages de l'auteur ; en un mot il a entassé une foule d'arguments qui lui ont coûté beaucoup de patientes et pénibles recherches pour n'arriver en somme qu'à une probabilité, lorsqu'il lui était facile d'atteindre du premier coup à la certitude en ouvrant la correspondance de Balzac. Hélas ! que de travail on dépense souvent pour enfoncer des portes ouvertes : la profession de biographe est peut-être la plus féconde en désagréables surprises de ce genre. Donc ouvrons les *Lettres diverses du sieur de Balzac*. Nous y lisons à la date du 9 septembre 1631, cette épitre à La Mothe Le Vayer :

« Monsieur, — je pars de Paris à la haste, et emporte avec moi le regret de ne vous pouvoir dire à combien d'honneur je reçois l'offre que vous me faites de vôtre amitié. Si elle est le prix d'une si pauvre marchandise que celle que je vous

ay envoyée, jamais homme ne gagna plus que moi au commerce ; et vous ressemblez à ces Indiens qui pensoient atraper les Espagnols en leur donnant de l'or pour du verre. Il y a longtemps que je sçay que vous valez beaucoup, encore que vous ne vouliez point vous faire valoir. Quelque soin que vous apportiez à cacher une belle vie, il en est venu des rayons jusqu'à moi : et quoy que vous fassiez en secret de votre vertu, je l'ay découverte. Je vous avoüe pourtant mon infirmité : je la trouve trop haute, et n'ay pas assez de force pour y atteindre. Tout ce que je puis, c'est de la considérer avec révérence et de vous suivre des yeux et de la pensée. Il n'est pas permis à tout le monde de s'élever au-dessus de son siècle, et d'être sage de la sagesse d'Aristide et de Socrate : je m'arreste à un degré inférieur de vertu. Je suis homme et ce sont des demy-Dieux. Je ne prétens estre ny leur compagnon ny leur rival. Mais je prétens beaucoup moins, monsieur, estre leur juge ou leur délateur. Anytus et Melitus se tromperoient fort, s'ils croyoient que je me voulusse joindre à leur poursuite, et que je trouvasse des opinions mauvaises pour n'estre pas semblables aux miennes. J'aime mieux penser que je pers quelquefois de veüe *Orasius Tubero* que de croire qu'il s'égare et me reprocher ma faiblesse que l'accuser de témérité. Qu'il laisse au-dessous de luy la moyenne région de l'air, et monte mesme au-delà de la plus haute : qu'il juge des choses humaines et naturelles, depuis les Bergers jusqu'aux Rois, depuis les herbes jusqu'aux estoilles : pourveu qu'à son ordinaire et suivant sa méthode accoustumée, il plie ses ailes et humilie sa raison à l'approche des choses divines. Je n'ay pas le temps de dire combien je l'estime. M. de ** vous en entretiendra à loisir, et je vous asseureray seulement que, quelque masque que vous preniez, je vous trouve toujours extrêmement agréable, et que je veux estre sans fin, Monsieur, vostre etc......... (1) »

(1) *Lettres diverses de Balzac.* Paris, Billaine, 1664, in-12, II (153-155).

Cette lettre ne peut laisser aucun doute dans notre esprit. Puisqu'au mois de septembre 1631 Balzac connaissait déjà *Orasius Tubero*, et puisqu'il est question dans les dialogues de faits se rapportant aux années 1630 et 1631, surtout dans les quatre derniers dont la préface indique un intervalle de publication notable, nous sommes en droit de conclure que la première série parut en 1630 et la seconde en 1631 ou en 1632. De toute façon, nous sommes d'accord avec M. Etienne pour affirmer que ces Dialogues forment le premier échelon de toute l'œuvre de La Mothe Le Vayer et servent à la comprendre.

Cette question de date est importante et nous ne fussions pas entré dans des détails aussi précis ni aussi nombreux, si elle n'avait eu qu'un simple intérêt de chronologie passive. Il en résulte en effet deux conséquences capitales, déjà signalées par M. Etienne qui en a fait l'objectif de sa thèse sur La Mothe Le Vayer. La première, très notable pour l'histoire de la philosophie, nous apprend que Le Vayer appartient comme sceptique à la période antérieure au cartésianisme ; et la seconde plus personnelle, nous permet de mesurer l'amplitude d'esprit de notre penseur : il mit en effet dans son premier livre à peu près toutes les idées qu'il reprit successivement dans les autres : et depuis l'année 1630, époque d'Orasius Tubero, jusqu'en 1670, époque de l'Hexameron Rustique, c'est-à-dire pendant quarante années, il ne fit comme philosophe, que se répéter lui-même dans le cours d'une vingtaine de volumes au grand détriment de sa réputation et surtout des lecteurs.

Examinons donc de près cette pierre angulaire de l'édifice philosophique de Le Vayer.

Une longue lettre de l'auteur à son cher Aristenetus qui l'avait supplié de faire paraître son livre, sert de préface et le pose en personnage tout à fait indépendant des idées communes et des maximes ou des coutumes vulgaires. Il composa plus tard un opuscule pour montrer combien l'on

a tort de prendre en défaveur la locution usuelle *n'avoir pas le sens commun*. Sa préface en est une première paraphrase. Nous y remarquons en particulier cette déclaration de principes.

« ..... La liberté de mon style mesprisant toute contrainte et la licence de mes pensées purement naturelles sont aujourd'hui des marchandises de contrebande et qui ne doivent estre exposées au public. Thémistocle disoit à un qui estoit Athénien, *Amice Verba tua civitatem desiderant*, et je puis vous dire avec plus de raison, *Amice Verba tua sœculum desiderant*. L'obscurité de l'advenir me fait ignorer s'il sera jamais un temps auquel ces choses puissent plaire ; mais je scay que pour le présent elles seront de mauvais débit. Vous dites que par la protection de quelque grand auquel je dédierois mon ouvrage, il seroit aisément à l'abry de toute injure. Bon Dieu ! que je suis esloigné de ce dessein et que je mesprise ces puissances dont vous parlés ; tant s'en faut que je les voulusse si laschement honorer : il n'y a rien qui me fasse plus estimer Chrysippe, que ce que l'escrivain de sa vie semble reprendre en luy, *quod cum tam multa scripserit*, *nulli unquam regi quicquam adscripserit*. Si nos discours philosophiques ont besoin d'asyle et de sauvegarde, qu'ils la trouvent dans la force de la vérité, et dans l'authorité de la raison. Ce seroit chose indigne et honteuse à nous d'en rechercher ailleurs. Que si leur sacré respect ne nous peut suffisamment asseurer, observons, cher amy, le silence ou du moins le secret de nos particulières conférences : *Satis magnum alter alteri Theatrum sumus*. Mocquons-nous des suffrages d'une sotte multitude, et dans le juste mépris d'un siècle ignorant et pervers, jouissons des vrais et solides contentemens de nos entretiens privés. C'est à cette fin que j'ay dressé ces Dialogues façonnés à l'antique plus propres à demeurer dans l'obscurité d'un cabinet amy qu'à souffrir l'éclat et le plein jour d'une publique lumière..... »

Et comme si cela ne suffisait point pour établir ses droits à la libre philosophie, il n'hésite pas à déclarer que toute notre vie « n'est à le bien prendre qu'une fable, nostre connoissance qu'une asnerie, nos certitudes que des contes : bref, tout ce monde qu'une farce et perpétuelle comédie » ; puis il ajoute :

« S'il vous semble d'ailleurs que je suis trop enclin aux sentimens inouïs et paradoxiques, que Cicéron appelle *Socratica mirabilia stoicorum*, comme je reconnois ingénuement y avoir très grande propension, bien que ce soit hors de toute assertion et confidence stoïcienne, je vous prie de faire un peu de réflexion non-seulement sur les erreurs, sottises et impertinences des opinions du vulgaire, (ce mot comprend à vostre esgard le cavallier, l'homme de robbe et le paysan égallement) mais encore sur l'authorité tyrannique du temps et des coustumes qui les ont establies, et sur l'opiniastreté invincible avec laquelle elles sont si aveuglement soustenues, m'asseurant que vous serés contraint de m'advoüer, qu'un honneste homme, amateur de la vérité, ne sçauroit trop prendre leur contrepied et trop s'en escarter..... Je serois plus en peine de vous justifier en termes de religion quelques moralités purement physiques, si je ne m'estois déjà fait entendre à vous, que je n'ay rien escrit qu'en Philosophe ancien et payen, *in puris naturalibus* et si vous ne cognoissiés assez la submission de mon esprit aux choses divines, lesquelles je laisse par respect traitter à ceux qui ont droit de toucher l'arche et s'approcher du sanctuaire... . »

Nous voilà donc bien avertis : avant de se résoudre à suivre l'auteur dans ses pérégrinations philosophiques, il faut commencer par dépouiller tout préjugé et par s'affranchir de toutes les entraves de la mode et de la coutume. Aussi bien, pouvons-nous savoir dès le premier pas sur quel terrain nous allons nous engager car les deux premiers dialogues portent ouvertement pour titre, l'un *de la Philo-*

sophie sceptique, l'autre le *Banquet sceptique*. Il n'y a pas à s'y tromper. Nous entendons d'abord le dogmatique Eudoxus et le pyrrhonien Ephestion disserter sur les variations indéfinies des coutumes et des mœurs générales des différents peuples, sur les contradictions qui paraissent dans nos jugements au sujet de la morale, et sur les notions usuelles de la vie commune : chapitres inépuisables en faveur de la suspension de jugement. Une nation ne défend-t-elle pas ce que sa voisine exalte? N'appelons-nous pas voleurs ceux qui dérobent le bien des particuliers et conquérants ceux qui dérobent des royaumes? Toutes les sciences contemplatives sont elles autre chose « qu'obstinées contestations entre les professeurs d'icelles?.... » Et l'auteur, sous le pseudonyme d'Ephestion, s'efforce de démontrer ainsi l'incertitude, même la fausseté apparente d'une foule de « pensées qu'on croiroit estre de tout le genre humain, comme : que nous soyons très redevables à ceux qui nous ont mis au monde nous donnant la vie, que les plus sains en jouissent le plus longtemps, que le bon sens y donne un grand avantage pour la passer, que le séjour des villes y contribüe, le climat tempéré, la demeure en un état bien policé : bref que la nature face tout pour le mieux..... » S'il en est ainsi, « pourquoi n'userons nous pas de la modeste retenue et suspension sceptique en toute sorte de propositions? »

Le *Banquet sceptique* entre cinq philosophes pyrrhoniens, n'est qu'une variante du dialogue précédent. Xénomanes et Diodotus énumèrent les différentes sortes d'aliments et Divitiacus les différentes sortes de boissons en usage chez tous les peuples anciens et modernes, sans oublier les anthropophages : puis Eraste complète leurs dissertations érudites et paradoxales en parcourant tous les pays de l'univers et de l'histoire pour rechercher en langage assez libre de combien de façons on y comprend l'amour ; thème scabreux, car un sceptique a peu de commerce avec la pudeur : enfin Orasius résume l'impression générale en

déclarant que la vraie Philosophie doit consister dans la quiétude d'esprit qui doit résulter pour le sage de la suspension du jugement.

Ce serait ici le lieu d'examiner au fond quelle est la valeur exacte du scepticisme de La Mothe Le Vayer, quelle a été son origine historique et quelles furent ses conséquences au point de vue des idées sociales de son siècle ; mais toutes ces questions délicates ont été trop bien et trop complètement traitées dans la thèse de M. Etienne en 1849 pour qu'il soit utile de nous arrêter longtemps à les approfondir : nous renvoyons à son étude les lecteurs qui voudraient élucider dans tous ses détails cette période de l'histoire de la philosophie. Qu'il nous suffise de dire que, successeur de Montaigne et prédécesseur de Bayle, Le Vayer se présente à nous avec une nuance sceptique spéciale. Il est pyrrhonien par indépendance d'esprit, à la manière des anciens, par un certain culte de la liberté et de la raison qu'il sacrifie toujours à la science. Mais il accepte du moins la certitude des faits; sa suspension de jugement ne porte que sur les déductions de morale naturelle, et il affiche partout cette prétention d'avoir rendu la sceptique *chrétienne.* Selon lui, elle peut se nommer une parfaite introduction au christianisme, une préparation évangélique. Elle n'a plus de doutes où il est question de la religion : toutes ses défiances meurent au pied des autels. De ce côté, remarque M. Etienne, son pyrrhonisme est toujours sur la défensive : « Comme il ne combat point pour la foi, il se croit obligé de prouver à chaque instant qu'il ne combat point contre elle. Et cette précaution n'est pas inutile chez un philosophe qui arrête ses doutes sur le seuil de la religion beaucoup plus qu'il n'en proclame la vérité ; qui fait consister sa sceptique chrétienne à s'abstenir et à se taire ; qui refuse à la théologie même le nom de science, et qui ne craint pas de tirer des motifs de doute de la théologie et de la religion...... ». Hors ce qui est de la foi qui ne doit jamais être disputée, dit Le

Vayer quelque part, la vraie religion même n'a presque rien qui ne soit en controverse dans ses écoles.

Mais faut-il pour cela, aller plus loin que les intentions de l'auteur et l'accuser d'incrédulité? Guy Patin n'a pas craint de franchir cette limite, et de lui décerner même un brevet d'athéisme, que Voltaire a renouvelé au XVIIIe siècle en publiant sous son nom un de ses pires pamphlets contre la religion : mais ni Guy Patin, ni Voltaire dont on connaît les tendances indiscrètes et fantaisistes, ne nous persuaderont jamais qu'un homme qui fut l'intime ami du Père Mersenne, qui fit entrer son fils unique dans les ordres, qui fut choisi par la dévote Anne d'Autriche pour précepteur de Monsieur et qui partagea pendant plus d'un an avec le pieux évêque de Rodez les soins de l'éducation du roi, ait été un incrédule ou un ennemi de la religion. Nous préférons le croire sur parole, car la parole d'un honnête homme, et tous ses contemporains sont d'accord pour affirmer qu'il le fut, est pour nous un gage de sa sincérité.

Il y a sans doute inconséquence dans un pareil système, et le cinquième dialogue d'Orasius Tubero sur la *Diversité des religions* pourrait nous servir à le démontrer surabondamment ; mais le scepticisme n'est-il pas lui-même une inconséquence? On cherche à établir dans ce dialogue, que l'existence de Dieu ne peut se prouver par les moyens humains, et qu'il est inutile de chercher la théologie dans la philosophie : on n'y accorde rien à la raison, on donne tout à la grâce..... Mais vous imitez, imprudent philosophe, les athées du siècle qui se servent des mêmes arguments que vous, comme ces rebelles des guerres civiles qui portent les armes contre le parti du roi, protestant d'être toujours grands serviteurs de Sa Majesté. « C'est apparemment pour servir Dieu, dit fort justement M. L. Etienne à La Mothe Le Vayer, que vous comptez les nations athées, que vous réfutez les preuves de l'existence de Dieu et de la Providence.... ; mais je veux que la *Sceptique*, qui vous

paraît si pleine de charme, exige de vous ce sacrifice ; je me dépouille de ma raison ; où est la foi nouvelle et forte dont vous m'allez revêtir ? Vous ne vous arrêtez pas là ; vous me jetez en des perplexités nouvelles ; je ne vois encore que contradictions, qu'interminables contrastes ; ici un zèle indiscret ou farouche ; là l'indifférence au fait de la religion ; plus loin, la tolérance ou la persécution. Ce n'est pas tout ; vous comparez les religions entre elles ; vous triomphez de leur diversité ; dogmes, rêveries, superstitions, révélations, vous épluchez tout par le menu. Je le reconnais avec vous maintenant, quiconque voudra faire choix par discours humain de la vraie religion, se trouvera fort empêché. Mais où est la foi ? et que devient votre introduction au christianisme, votre préparation évangélique ? Car de dire que l'homme jeté en cet océan immense des religions humaines, aura la foi pour aiguille aimantée, il n'y a pas d'apparence. Elle est submergée avec le reste, et en jetant à la mer tout ce qui vous semblait gêner la marche du vaisseau, vous avez jeté la boussole. En un mot, ce n'est pas pour la foi que vous vous donnez tant de peine ; soit témérité, soit bonhomie, votre scepticisme est conséquent jusqu'au bout ; il ne se tait que sur la conclusion dernière ; d'autres plus hardis la sauront bien tirer (1). »

Voilà le danger très nettement signalé : nous pensons que Le Vayer ne s'y jeta qu'aveuglément, sans calculer avec assez de précision la portée de ses arguments, et sans prévoir qu'un siècle plus tard, une nuée d'incrédules viendrait puiser dans son propre arsenal pour saper les bases mêmes de la religion. Grave responsabilité toutefois, qui prouve qu'on ne peut guère toucher au feu, sans en rapporter des brûlures.

Nous ne ferons que citer les autres dialogues d'Orasius Tubero, beaucoup moins importants que ceux qui précèdent.

(1) Etienne. *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 34.

On connaît déjà celui qui traite de *la vie privée*, dans lequel l'auteur fait une confession générale sous le nom d'Hésychius et démontre au magistrat Philoponus que sa retraite et sa vie contemplative sont préférables aux plus éminentes compagnies et aux plus importantes actions de la vie politique. De toute la collection c'est celui que nous adopterions le plus volontiers. Le dialogue sur les *rares et éminentes qualités des ânes de ce temps*, précédé d'une préface sur l'éloge paradoxal, n'est qu'une débauche d'esprit, trop longue pour être supportable. Puis arrive la seconde série, sur l'*Ignorance louable*, sur l'*Opiniâtreté*, sur la *Politique* et sur le *Mariage*, série bien inférieure à la première, soit que la verve de l'auteur se fût refroidie, soit que l'expérience de la censure eût changé le cours de ses idées (1). « Le Vayer, remarque M. Etienne, y paraît déjà moins hardi et moins original. C'est dans ce volume qu'il fait sa cour aux puissances, aux cardinaux ; qu'il commence à ménager les concessions, à multiplier les précautions oratoires, à éviter la satire, à fuir l'allusion et les matières *odieuses ;* à revêtir peu à peu ce caractère de sceptique sans hardiesse, de critique sans mordant, de censeur sans sévérité ; ce caractère, à la fois bourru et bonhomme, qui blâme son siècle et qui ménage les hommes, qui, devenu banal par timidité, se complaît dans les généralités, dont nous n'avons que faire, et supprime les traits particuliers, dont nous aurions besoin. »

On a pu déjà se rendre compte par les citations que nous avons faites de la méthode et du style de notre auteur. Le Vayer, dit Voltaire, est le premier qui ait écrit en prose dans notre langue des dialogues supportables. Ce fut lui en effet qui remit en honneur à cette époque un genre d'écrire qu'on avait depuis longtemps abandonné. Mais il fallait avoir achevé son éducation au milieu des héritiers directs des

(1) C'est du moins ce qu'il avoue lui-même dans la lettre qui sert de préface au second volume.

savants de la renaissance, pour goûter ce style absolument hérissé de grec et de latin : c'est l'érudition érigée en principe. Les lettres de Balzac si riches en citations sont à peine comparables aux dialogues de Le Vayer : les Entretiens de Costar et de Voiture pourraient seuls rivaliser avec eux ; et encore, dit Ménage, Le Vayer tout grand picoreur qu'il était, a été bien picoré par Costar (1). Ce grand amoureux des lieux communs, Balzac lui-même, trouvait que son émule abusait de l'érudition : « il ne laisse pas d'avoir de l'esprit, écrivait-il à Chapelain, le 4 janvier 1639, quoyqu'il se serve la pluspart du temps de celuy d'autruy (2) ». En effet Le Vayer n'aperçoit jamais une thèse qu'au travers du prisme de l'antiquité. Avant de chercher des arguments dans son propre fonds il croit de son devoir d'énumérer tout ce qui a été dit et pensé avant lui. Cela est fort savant, mais les lecteurs modernes s'accommodent peu d'un pareil système : la fatigue les gagne et malgré l'attrait du paradoxe ou de la satire, ils abandonnent bientôt cette laborieuse mosaïque. Au XVIIe siècle on était encore armé de pied en cap pour résister à ces assauts d'érudition.

Il est vrai que l'érudition de Le Vayer est d'un genre spécial : elle sait se rendre abordable en choisissant ses citations d'une manière particulière : elle se plaît aux traits piquants, aux bons mots, aux contrastes, même aux anecdotes : et ce qui la rendait surtout attrayante pour les lecteurs de cette époque, c'est qu'elle avait choisi pour constant arsenal, ce lieu commun du scepticisme qui exploite la diversité des coutumes et les influences de l'éducation. Le Vayer avait parfaitement choisi son point de vue : abandonnant presque tous les moyens de l'ancienne sceptique, il s'était réservé presque uniquement celui-là, qui s'adresse plus facilement aux gens du monde peu soucieux de se

(1) *Menagiana*, édit. La Monnoye.

(2) *Lettres familières de M. de Balzac à M. Chesnelons*. Paris, Courbé, 1659, in-12, p. 153.

laisser arrêter par les épines de la philosophie : il en pouvait faire l'application à tout propos, sans crainte de l'épuiser, et il excitait à coup sûr la curiosité, remarque fort à propos M. Etienne, « dans un temps, où les découvertes géographiques se succédaient sans interruption. Quelle moisson à recueillir dans ces mille relations, dont la foi douteuse disputait aux romans même le lecteur amoureux des fictions ! La Mothe Le Vayer est là tout entier. Il passa une moitié de sa vie à lire ces relations, et l'autre moitié à en tirer des antithèses ou des contrastes. C'est là du moins ce qui lui appartient ; c'est sa physionomie particulière ; car il ne connaissait pas moins les anciens que les modernes, et ne lisait pas moins les étrangers que les français. Mais cette connaissance de l'antiquité, et cette habitude des langues, lui était commune avec tous les gens de lettres dans une génération fort érudite, quoique assez stérile.

« Au reste, Le Vayer ne pouvait chercher ailleurs des armes, pour combattre la coutume et l'opinion de la multitude. Ses prétentions n'allaient pas à réfuter les maîtres du passé ; c'était déjà fait..... Son but unique est de mettre le scepticisme à la portée de tout le monde, de ceux même qui n'ont pas étudié la philosophie : le scepticisme appliqué à la politique comme à la morale, aux usages de la vie comme à ceux de la société. Les sujets de tous ses livres sont ceux mêmes de la conversation : les amis, les procès, le mariage, les discussions, le courage, la crainte, la magie, la médecine, les livres, etc. Il y a là plutôt l'étoffe d'un moraliste que d'un philosophe ; avec moins d'érudition et plus de génie, s'il citait moins et s'il pensait davantage, il eût grossi le nombre des La Bruyère et des Vauvenargues (1). »

Mais La Bruyère et Vauvenargues pensaient plus par eux-mêmes que par autrui.

(1) Etienne, *Essai sur Le Vayer*, p. 25.

III.

LE VAYER ET RICHELIEU. — BROCHURES POLITIQUES.

(1632-1638).

Nous avons quelques raisons de croire que le cher Aristenetus à qui est adressée la lettre-préface des dialogues d'Orasius Tubero, n'est autre que ce Guillaume Bautru à l'esprit sceptique et enjoué, que Le Vayer venait d'accompagner en Espagne (1) et qu'il introduisit plus tard sous le nom transparent de Racemius dans l'*Hexameron rustique*. Bautru était alors en grande faveur près du cardinal de Richelieu qui en avait fait son ambassadeur extraordinaire près des ministres étrangers, et près de Gaston d'Orléans pendant ses révoltes. Ce fut lui sans doute qui présenta le substitut du procureur général au premier ministre et qui lui ouvrit les portes de la petite cour composée des principaux littérateurs de ce temps, assemblés sous l'égide tutélaire du maître pour défendre en prose et en vers sa conduite politique contre les pamphlets et les libelles qui sortaient chaque jour des Pays-Bas.

Richelieu se connaissait en hommes : il admira les fécondes ressources de l'esprit et de l'érudition du nouveau venu : il pensa qu'un rhéteur habitué à exposer les faces contraires d'une même question serait un excellent auxiliaire pour répondre aux brochures envenimées de Mathieu de Morgues ; et lorsqu'il eût parcouru le dialogue d'*Orasius Tubero* sur la politique, il n'hésita plus à s'attacher un polémiste aussi

(1) « L'Escurial, dit La Mothe Le Vayer dans sa lettre LI, peut passer pour le plus considérable des monastères du Christianisme, ne méritant pas d'être regardé comme une demeure roïale ; et l'on peut juger de ce qu'il contient parce qu'on a écrit, que toutes les clefs mises ensemble pèsent plus de dix mille livres. Je suis *témoin oculaire* d'une si immense masse de pierres, mais non pas de cette expérience. » *Œuvres*, édit. 1669, X, 117. — Nous avons rapporté ailleurs le facétieux propos de Bautru à propos de la bibliothèque de ce palais.

pénétré des doctrines de Machiavel et surtout aussi dégagé des préjugés vulgaires. Le Vayer avait intitulé franchement son dialogue « De la politique traitée sceptiquement », et dans le cours du livre il ne démentait pas ce programme : M. Etienne a fait un curieux rapprochement entre le dialogue de Le Vayer et les *Considérations* de Naudé *sur les coups d'état*, qui parut vers la même époque (1), composé à Rome et dérivé directement de l'école italienne.

Les deux amis, également disciples de Montaigne, ont une égale aversion pour la politique des pédants (2), qui ne mettent point de fin à leurs discours ordinaires de la religion, de la justice, de la clémence, de la libéralité et autres semblables vertus du prince ou du ministre (3). Il faut passer par un nouveau chemin, qui ne soit point fréquenté par le *servum pecus*, ni entrecoupé par ces marais, où les grenouilles chantent depuis si longtemps dans la boue.

Veterem in limo ranæ cecinere querelam (4).

Pour eux, « la science politique n'est qu'un vain amusement. Ces mystères puérils, cette parade de secrets d'état, *arcana Imperiorum*, sont faits pour le vulgaire (5) ; ce qu'on en pense ne se dit que de seul à seul, d'ami à ami (6), n'est mis sous la presse, que pour des intimes, et ne s'imprime qu'à douze exemplaires (7). Force, justice, prudence, autant de mots qui changent de sens, en passant au service des souverains et des ministres. La force de l'homme d'état n'est que la faiblesse et l'imbécilité des gouvernés, la variabilité

(1) *Considérations politiques sur les coups d'Etats*, Rome, 1639, à 12 exemplaires. — Nous suivons l'édition de 1752, 2 tomes en 3 vol.

(2) Naudé, *Coups d'état*, ch. I, p. 41. — *Orasius Tubero*, II, 258, suiv.

(3) Naudé, *ibid.* ch. I, 48. — *Orasius Tubero*, II, 300-306 et ailleurs.

(4) Naudé, *ibid.* ch. I, 49, ch. V, 236 — *Orasius Tubero*, II, 258.

(5) *Orasius Tubero*, *ibid.* — Naudé, ch. I, p. 49, ch. II, p. 97-108.

(6) *Orasius Tubero*, *ibid.*

(7) Naudé, Avertissement.

de notre nature infirme et débile, la diversité des opinions, des sectes, des religions (1) ; sa justice est une justice artificielle, particulière, faite et rapportée au besoin et à la nécessité des Etats ; elle viole la justice naturelle ; mais quoi ? Il faut vivre comme les autres ; entre tant de vices, on en peut bien quelquefois légitimer un, et parmi tant de bonnes actions en déguiser quelqu'une (2). Sa prudence suit également les voies écartées, obscures ; rien de constant, rien d'assuré. Les politiques vulgaires sont éblouis de la grandeur des événements, et de l'éclat des puissances ; ils croient que tout dans un Louvre se fait avec poids et mesure, et que les hommes d'état sont les plus beaux esprits de leur siècle. Mais il en est de même qu'au jeu de cartes ; il y en a qui y savent des piperies et des façons de les brouiller, quoiqu'ils n'entendent guère bien les jeux. Aux affaires politiques, les esprits grossiers valent souvent mieux que les subtils (3). Ce ne sont pas les grands préparatifs, qui amènent les grands changements ; et les plus grands effets, pour la confusion des politiques, sont nés des plus petites causes (4).... »

Les deux auteurs enfin se sont inspirés de la lecture « de ce Machiavel perfectionné, le célèbre Fra Paolo, le théologien de saint Marc, qui fut trouvé capable de diriger la conscience du conseil des dix et d'ajouter aux statuts de l'Inquisition d'Etat (5). Un moine, dont les pensées s'élevaient si fort au-dessus de son état et des préjugés de son temps, un théologien qui tenait en échec la cour de Rome, ne pouvait manquer d'avoir une grande vogue en France, parmi les politiques, les gallicans, les libres penseurs (6). Le Vayer

(1) Naudé, ch. V, t. II, p. 256.

(2) Naudé, ch. V, t. II, p. 253. Cf. ch. II. — *Orasius Tubero,* II, 300-306.

(3) *Orasius Tubero*, II, 286-291 — Naudé, ch. V. p. 230.

(4) *Orasius Tubero,* II, 287-289. — Naudé, ch. IV, t. II, p. 13-22.

(5) *Orasius Tubero,* II, 246, 252, 267. — Naudé, ch. V, t. II, 229, 232, 298.

(6) Fra Paolo ou le P. Paul, comme on disait alors, envoyait ses livres à de Thou. *(Biographie universelle)* V. sur Fra Paolo, Daru, *Histoire de*

ne met pas de bornes à son admiration pour lui, et si Naudé garde un peu de réserve en son endroit, c'est qu'il est à Rome. Faut-il ajouter que tous deux méprisent également la cour (1) ? Il n'y a là ni de quoi s'étonner : disciples de Pyrrhon ou de Machiavel, c'était également leur rôle ; ni de quoi louer leur courage : c'était un moyen assuré de plaire au public, comme aux cardinaux ministres (2).... »

Ce qu'il y a de certain c'est que, sans plus tarder, Richelieu s'attacha notre sceptique et lui confia la mission d'aider Jean de Sirmond et Paul du Chastelet à justifier ses alliances avec les protestants en Hollande et en Suède. Le Vayer s'exécuta de bonne grâce et prouva par ses deux *Discours sur la bataille de Lutzen* et *sur la proposition de la trève des Pays-Bas, en 1633*, qu'il était digne de la confiance du ministre. Le premier de ces discours eut trois ou quatre éditions pendant le cours de la seule année 1633, et tous les deux furent insérés par Etienne Richer dans son *Mercure françois*, la revue historique la plus importante de cette époque. Ils étaient anonymes comme toutes les brochures politiques de ce temps (3), mais les auteurs n'étaient pas si bien cachés qu'on ne pût facilement les reconnaître.

Le *Discours sur la bataille de Lutzen* est daté du 6/16

Venise, liv. 29, la fin du livre 39 et les notes du t. VI. V. aussi un article de M. le comte Lanjuinais, *Revue encyclopédique*, t. IV, p. 47.

(1) *Orasius Tubero*, II, p. 340-348 et *Œuvres, passim*. — Naudé, ch. V, t. II, p. 239.

(2) Etienne. *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 38-41.

(3) Tous ces renseignements bibliographiques nous sont donnés par un avis du libraire au lecteur qui se trouve après le *Discours de la contrariété d'humeurs* dont nous parlerons bientôt, et à la suite duquel les deux discours furent réimprimés en 1636. Celui de la bataille de Lutzen se trouve au tome XVIII du *Mercure*, p. 706 et celui sur la *trève*, au tome XIX, p. 224. — Nous devons ajouter que Gabriel Naudé publia cette année même à Padoue, en tête d'un petit livre sur la république de Saint-Marin, une préface latine adressée à La Mothe Le Vayer : *Dell' origine e Governo della republica di S. Marino breve relatione di Matteo Valli secretario et cittadino di essa republica. In Padua, 1633, in-4°.* (Niceron, art. Naudé.)

novembre 1632 (1), et contient un magnifique éloge, véritable apothéose, de l'allié de la France Gustave-Adolphe qui fut enseveli au milieu de son triomphe. On le compare à César et à Alexandre dont la gloire pâlit devant la sienne, et fait comprendre que « les Poetes et les Peintres ont eu raison de donner des aisles aux victoires qu'ils nous représentent. Car n'est-ce pas un vol plutost qu'un passage d'expédition militaire, celuy qu'il a fait des bords de la mer Balthique jusques à Ausbourg au-delà du Danube, et de la Prusse citérieure à la Vistule, jusques par deça le Rhin, dans le temps de deux ans et de peu de mois?.... C'est ainsi qu'Hercule couroit le monde, qu'il délivroit les opprimez, et qu'il purgeoit la terre de monstres.... » Cependant n'est-ce pas « une chose notable, de voir les Suédois demeurer maistres du champ de leur dernière bataille, en possession du bagage de l'ennemi....... etc, et nonobstant qu'on tire le canon dans Vienne en signe de bon succès, qu'on fasse des feux de joye dans Bruxelles, dans Ingolstad et dans Ratisbonne, et qu'on chante le *Te Deum* à Madrid comme d'une victoire obtenue?.... » Ce contraste étrange dont Le Vayer trouve de nombreux exemples dans l'histoire ancienne donne libre carrière à son esprit sceptique et fait reconnaître aux moins clairvoyants son style et sa méthode.

(1) Malgré cette date le discours ne fut publié qu'en 1633 ainsi que le constate l'avis du libraire au lecteur pour l'un des discours suivants. A ce propos, nous remarquons que M. Etienne, qui n'a pas donné d'analyse des brochures politiques de Le Vayer, soutient, dans sa revue bibliographique finale, une polémique contre le P. Niceron au sujet des dates de ces brochures : mais il s'est lui-même trompé sur bien des points de ses rectifications, faute d'avoir eu recours aux documents originaux. Il dit par exemple pour les deux opuscules dont nous nous occupons : « Niceron place à tort ces deux derniers discours en 1636. Ils portent leur date avec eux outre qu'elle est indiquée par le sujet même. Le premier est de 1632 et le second de 1633. » Or Niceron relate en général fort consciencieusement les premières éditions qu'il ait vues et il est certain que les deux discours furent publiés en 1636 à la suite de la *Contrariété d'humeurs*. Si M. Etienne ne veut donner que les dates de composition des ouvrages il a raison, mais

Mais c'est surtout dans le *Discours sur la proposition de tresve aux Pais-Bas en 1633*, que Le Vayer se montre l'auxiliaire direct de la politique de Richelieu contre la maison d'Espagne. « Personne ne doute, dit-il en commençant, que la paix ne soit en beaucoup de façons préférable à la guerre, puisque celle-ci ne se fait que pour obtenir l'autre, et que la fin qui est toujours la première en nostre intention, est aussi toujours plus digne et plus estimée, que les moiens pour y parvenir..... » Et cependant c'est pour la guerre que l'auteur se décide, en conseillant aux Hollandais de ne pas accepter la trève que l'Espagne leur propose. Nous n'insisterons pas sur les motifs déduits de ce que l'établissement de la liberté des Pays-Bas ayant eu lieu par la force et par les armes, l'essence de ce gouvernement est guerrière, et doit suivre les conséquences du principe de son origine : l'excès de la scolastique touche ici au sophisme : mais les motifs déduits de l'intérêt direct du peuple Hollandais et de l'expérience acquise par les trèves précédentes sont fort nettement exposés, et l'on sent passer dans les lignes suivantes le souffle de haine puissante entretenu par Richelieu contre la domination des héritiers de Charles-Quint :

« Les Romains ne voulurent jamais entrer en aucune capitulation avec les Tarquins, qui n'estoient point plus capitaux ennemis de leur République, que les Espagnols le sont de la Hollandaise. Et quand ils furent depuis en contestation de souveraineté avec les Carthaginois, Caton ne cessa jamais d'opiner au Sénat, qu'il faloit aller démolir Carthage, lors même qu'on délibéroit sur d'autres affaires. Ne se trouvera-t-il pas d'aussi bons patriotes en Hollande, que pouvoient estre ces Romains, qui s'opposent à l'alliance des superbes Tarquins? Et n'y aura-t-il point de Catons, qui donnent leurs suffrages non pas hors de saison, mais dans une assemblée faite exprès, qu'il faut avant toutes choses chasser l'Espagnol de la Flandre, et achever de purger d'estrangers

pour les dates de publication il affirme beaucoup trop sur simple hypothèse. Nous le constaterons surtout en 1636.

les dix-sept Provinces ? Cette comparaison est d'autant plus juste, que la foi Punique est la mesme que les Hollandais ont tant de fois receüe des Espagnols, laquelle n'aiant eu qu'à traverser un filet d'eau et passer le destroit, fut bien portée par les Mores d'Afrique dans l'Espagne quand ils la conquirent, mais n'en fut pas pourtant chassée depuis, nonobstant l'expulsion des Morisques (1). »

Nous ne trouvons pas de nouvel opuscule de La Mothe Le Vayer en 1634, ni en 1635. C'est le moment de sa mission en Italie avec M. de Bellièvre, période d'observation avant le travail : mais il prit sa revanche en 1636 et composa cette année deux brochures énergiques, directement lancées contre la politique Espagnole. La première publiée sous le voile d'une traduction, pour mieux donner le change, s'appelait : *Discours de la contrariété d'humeurs, qui se trouve entre de certaines nations, et singulièrement entre la Françoise et l'Espagnole, traduit de l'Italien de Fabricio Campolini, Véronois* : la seconde était intitulée : *En quoi la piété des François diffère de celle des Espagnols, dans une profession de mesme religion.* Elles étaient composées à propos, car au même moment, les Espagnols mettaient le siége devant Corbie, menaçant Richelieu jusqu'aux portes de la capitale. Mais la première seule fut publiée à cette époque et c'est à son sujet que Chapelain écrivait à Balzac le 17 février 1636 :

« Vous trouverez ici un livre de M. de La Mothe Le Vayer, personnage de grande vertu et de beaucoup de sçavoir, lequel me l'a mis entre les mains pour vous le faire tenir de sa part ; ç'a été son occupation de cet automne, au retour du voyage d'Italie où il étoit allé secrétaire de M. Bellièvre, ambassadeur extraordinaire près des Princes Italiens (2).

(1) Le Vayer. *De la tresve des Pais-Bas.*

(2) Pompone de Bellièvre, mort en 1657, premier président du parlement de Paris, était petit-fils du chancelier de Bellièvre le ministre de Henri IV ; il fut chargé de plusieurs ambassades en Angleterre, en Hollande et en

Vous n'y trouverez point vostre stile ny ces grâces qui vous sont si particulières, mais vous y trouverez le bon sens partout, et l'estimerez du moins par l'affection de celui qui vous l'envoye, comme une offrande à un autel privilégié (1) ».

Le discours de la *Contrariété d'humeurs* était précédé d'une épitre dédicatoire à Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu, signée d'initiales qui indiquaient très clairement son auteur. Il pouvait soulever le voile un peu plus que la première fois, puisqu'il ne s'agissait ici que de la prétendue traduction d'un ouvrage italien.

« Monseigneur, dit D. L. M. L. V., Aussitost que j'eus pris la résolution de donner du support à l'ouvrage de ce Vérosnois, le dédiant à quelqu'un selon la coustume, je fis réflexion sur cette commune façon de parler avec laquelle nous dédions les Livres, comme on dédie à Dieu ce qui luy est consacré dans nos Eglises. Cette considération me fit croire que je devois user de beaucoup de circonspection, à faire choix d'un nom plein de grandeur et de sainteté, sur lequel je peusse, comme sur un autel, déposer ce petit présent. Et parcequ'il ne m'en a point paru dans le monde de plus considérable pour cela que celuy de Vostre Eminence, j'ose la supplier très humblement de vouloir souffrir qu'il soit écrit au haut de ce tableau votif, qui vous représentera les humeurs différentes des nations. C'est la coutume des Grands de ne considérer guères les présens des moindres que par leur bonne volonté : et c'est le propre de Dieu de les agréer, quand ils luy sont offerts avec pureté et dévotion. Celle avec laquelle je prens la hardiesse de vous présenter cette traduction, me fait espérer qu'elle sera bien receüe de vostre bonté, qui sçait bien qu'une peau de chèvre n'estoit

Italie. Gendre du surintendant des finances de Bullion, il vivait avec une grande magnificence, et comme il n'avait pas d'enfants, il fonda l'hôpital général de Paris. On connaît l'inscription que lui consacra Patru dans la salle saint Charles à l'Hôtel-Dieu.

(1) *Mélanges de littérature* tirez des lettres manuscrites de M. Chapelain, de l'Académie françoise. Paris, Briasson, 1726, in-12, p. 86, 87.

pas moins favorablement prise dans le Temple de Hiérusalem, venant de la main d'un Pasteur, que l'or et l'argent, de celle des plus grands Princes. Mais puisqu'on ne porte rien aux lieux Saincts, sans y chanter au moins quelque petite Hymne, Vostre Eminence me permettra s'il luy plaist, que je prononce foiblement, selon la portée de ma voix, la moindre partie de ce que je conçois de ses héroïques vertus. etc.... »

On peut déjà supposer, devant ces louanges hyperboliques, qui contrastent étrangement avec les déclarations d'*Orasius*, et qui se prolongent encore plus adulatrices sur deux grandes pages in-folio, que les Espagnols sont absolument sacrifiés aux Français dans le discours de la *Contrariété d'humeurs*. Quoi d'étonnant, du reste, puisque ce n'est pas seulement entre les hommes qu'on remarque de certaines convenances ou répugnances naturelles, mais encore entre tous les ordres de la nature : puisque, suivant Pline, le diamant est en dissension avec l'aimant : puisque la vigne s'accorde bien avec l'orme et ne peut souffrir le chou ni le laurier ; puisque l'Eléphant fuit devant le Bélier, et que le Lion ne peut souffrir la seule voix du Coq...!. Le Vayer fait à ce propos un dénombrement de toutes les observations anciennes les plus bizarres et les accumule de manière à se faire rendre des points par Cureau de La Chambre lui-même dans son traité de la Haine et de l'Amitié qui existent entre les animaux. Et comme les bêtes sont, d'après la doctrine Epicurienne, les miroirs de la nature, faut-il s'étonner si des bizarreries analogues se rencontrent entre les caractères et les tempéraments des peuples, de même qu'entre les conditions naturelles des régions qu'ils habitent. Nous ne pouvons donner ici le curieux parallèle que Le Vayer établit à grand renfort d'érudition, entre les Espagnols et les Français : il tient tellement à être complet que plusieurs pages de cette notice n'y suffiraient pas : mais il profite de ses voyages en Espagne pour se livrer à des détails comparatifs si minutieux qu'il tombe à chaque instant dans la puérilité. Nous en

citerons au moins un exemple pour égayer notre étude. Après d'excellents passages sur les caractères moraux des deux peuples, nous lisons :

« Le François est grand de corps, l'Espagnol petit ; le premier a le poil ordinairement blond, l'autre l'a noir ; l'un porte les cheveux longs, l'autre courts ; le François mange beaucoup et vistement, l'Espagnol fort peu et lentement ; le François se fait servir le bouilli le premier, l'Espagnol le rosti ; le François met l'eau sur le vin, l'Espagnol le vin sur l'eau ; le François parle volontiers à table, l'Espagnol n'y dit mot ; le François se promène après le repas, l'Espagnol s'assiet au moins s'il ne dort ; le François soit à pied soit à à cheval va viste par les rües (d'où vient que Bocalin pour bien punir Ronsard, le monte sur un cheval n'allant que le pas, sans luy donner de gaule ny d'esperon), l'Espagnol va toujours fort posément ; les laquais François suivent leurs maîtres, ceux des Espagnols vont devant, etc. etc..... »

Conclusion : l'Espagnol est antipathique au Français : donc la guerre contre lui est inévitable, et il faut à tout prix empêcher sa tendance à la domination et à la monarchie universelle. Ne rions pas trop de la puérilité de certains arguments invoqués par Le Vayer. Il nous souvient qu'en 1870, au moment de la guerre si fatalement engagée contre la Prusse, des publicistes fort sérieux en invoquèrent d'analogues pour justifier la haine de race qui doit animer le Français contre le Prussien et réciproquement. Le livre de Le Vayer était une machine de guerre, comme le furent alors ceux que nos lecteurs ont déjà reconnus. Il se termine pourtant par une invocation à la paix : mais on voit bien qu'il n'a pas confiance dans une réconciliation, si nécessaire cependant pour le bien de la chrétienté, que les Turcs adressent tous les jours des prières au Ciel pour qu'elle n'ait pas lieu.

L'antagonisme étudié par La Mothe est peut-être encore plus accusé dans un second opuscule composé à la même époque et qui a pour titre : *En quoi la piété des François*

diffère de celle des Espagnols dans une profession de mesme religion (1). C'est sans doute ce qui engagea l'auteur à en ajourner la publication, car on ne l'imprima qu'en 1657 dans la seconde édition de ses *Œuvres complètes :* mais il se rapporte bien au temps qui nous occupe et il a été certainement composé comme corollaire au premier discours et pour répondre au grief de nos alliances avec des hérétiques. Le Vayer examine en détail « les bons et les mauvais traitemens que l'Église et les Papes ont receus des François et des Espagnols et les diverses fins des alliances qu'ont eues les François et les Espagnols avec les Hérétiques et avec les Infidèles ». Pour lui les Espagnols ne sont que des égoïstes et des hypocrites. Ce passage qui concerne Philippe II fera juger du reste :

« La crainte que Marie Stuart reine d'Ecosse affectionnée à la France ne vinst à la couronne d'Angleterre, luy fit protéger Elisabeth avant qu'elle fust montée sur le throsne

(1) Nous disons avec intention *composé* et non pas *publié*. M. Etienne à la suite du titre de cet opuscule dans sa revue bibliographique des œuvres de Le Vayer, s'exprime ainsi : « Niceron place mal à propos en 1657 ce traité, où l'on parle de Louis XIII, comme régnant encore. Nous le croyons de 1636 ; et c'est peut-être l'ouvrage dont parle Chapelain dans sa lettre du 17 février de cette même année. » Or Niceron qui ne donne que des dates de publication n'a qu'à moitié tort. Le traité de la *piété des Français*, ne fut publié pour la première fois qu'en 1662 dans la troisième édition des *Œuvres complètes* de Le Vayer, ainsi que le constate formellement cet avis au lecteur :

« Ce petit traitté fait sous le feu roy, et *par l'ordre de son premier ministre,* m'estant tombé en main, au mesme temps que sur un spécieux prétexte de zèle pour la religion on écrit des libelles contre l'alliance que nous avons si utilement contractée avec l'Angleterre, j'ay creu qu'il estoit à propos de luy faire voir le jour, *puisque l'auteur ne s'est pas soucié jusques icy de le donner au public*. Il n'est pas moins de saison présentement qu'il l'eust esté autrefois : et sa lecture vous fera connoistre qu'il sera toujours utile, autant de fois que les émissaires d'Espagne et les brouïllons de France voudront corrompre l'Esprit des Peuples, par une fausse apparence de piété. Juges en équitablement. Adieu. »

Cela tranche la question de la manière la plus catégorique. — Niceron a seulement confondu la troisième édition des *Œuvres générales* qui est de 1662, avec la seconde qui de 1657.

Royal, bien qu'apparemment la ruine de la Religion Catholique en ce païs-là deust venir d'elle comme Cabrera le reconnoist ingénuement.

» Quand il entreprit la conqueste du Portugal, sa plus grande crainte estoit du costé d'Afrique, de sorte que pour opprimer sans obstacle dom Antoine, il gagna le roi de Maroc en luy faisant présent d'Azzilla, et livra par ce moien une place Chrestienne entre les mains d'un Infidèle, pour dépouiller un Roy Catholique.

» C'est ainsi que la raison d'Estat prévaloit dans l'esprit de ces Princes sur celle de la Religion. Cela n'empêchoit pas pourtant que, hors les considérations Politiques, ils ne pussent avoir de très bons et très pieux sentimens. Mais tant y a qu'on ne peut pas nier, que le temporel ne l'ait emporté sur le spirituel, dans les principales actions de leur gouvernement.

» Car de vouloir faire passer pour œuvres de piété, des grandes expulsions, tantost de Morisques, tantost de Juifs hors de l'Espagne, c'est se moquer de Dieu et du monde, où personne n'a ignoré qu'il n'y eust plus de crainte, d'avarice et d'inhumanité en tout cela, que de religion, qui souffre les Juifs dans Rome, et en assez d'autres lieux très catholiques......... »

Les brochures politiques de La Mothe Le Vayer doivent se compléter par un opuscule publié en 1638 et intitulé : « *Discours de l'histoire, où est examiné celle de Prudence de Sandoval, chroniqueur du feu roi d'Espagne Philippe III, et Evêque de Pampelune, qui a écrit la vie de l'Empereur Charles-Quint.* » Ce discours est précédé d'une dédicace au cardinal de Richelieu, signée cette fois en toutes lettres, et dans laquelle au milieu de nouveaux éloges emphatiques, rivalisant de flatterie avec ceux que nous avons déjà cités, nous remarquons ces lignes qui précisent nettement le but de l'auteur. « ..... C'est ce qui me fait croire, Monseigneur, que je pouvois présenter à Vostre Eminence ce petit traitté, où remarquant les fautes d'une fort mauvaise histoire, je pense avoir touché les règles principales qu'on doit obser-

ver pour en écrire une bonne. La passion nompareille que vous avez pour l'honneur de la France, m'a d'ailleurs assuré que vous verriez volontiers réfuter les calomnies d'un Historien le plus contraire à la gloire de nostre nation qui puisse estre leu. Et je me suis persuadé que V. E. ne trouveroit pas hors de propos, ni peut-estre inutile, que j'aie fait voir aux Estrangers ennemis de nostre nom, comme la licence qu'ils se donnent de nous diffamer dans leurs histoires, n'est pas pour demeurer sans répartie...... » Nous n'eussions pas insisté davantage sur cet opuscule dont on soupçonne déjà très suffisamment l'esprit, si son préambule ne nous présentait une véritable page d'autobiographie fort intéressante à conserver. Elle va nous montrer comment notre philosophe, planant d'un œil calme au-dessus de toutes les misères humaines, contemplait avec sérénité les événements qui se déroulaient devant lui.

« J'estois depuis quelques mois dans le plus profond repos dont je pense qu'un homme de ma profession puisse jouir dans le monde. Exempt d'ambition, d'affaires et de tout autre dessein que de contenter mon humeur pour lors studieuse, je conversois avec ces grands hommes de l'Antiquité, qui nous disent sans flatterie ce qu'ils pensent du vice et de la vertu. Et sans que mon esprit compatist à ce que ma petite fortune peut ressentir des agitations publiques, je contemplois de mon cabinet ces grandes révolutions de l'Europe, du mesme œil que j'ai souvent regardé le changement des scènes et les faces différentes d'un théâtre. Dans cette heureuse assiette qui fait voir les plus élevées sans envie, je receus la visite et le conseil d'un ami, auquel après beaucoup de résistance je fus contraint de promettre que puisque je ne lui pouvois complaire tout à fait, je le contenterois du moins en partie, luy donnant par écrit les raisons qui m'empeschoient d'acquiescer entièrement à son avis.

» Il se jetta d'abord comme en riant sur le mépris de certaines estudes purement contemplatives et qui font profession de trouver en elles mesmes toute la récompense de leurs travaux. D'où me faisant connoistre doucement qu'il

jugeoit que je n'y avois que trop donné de mon temps, il se mit à me dire fort sérieusement, que si je voulois contenter beaucoup de personnes qui ne me portoient guères moins de bonne volonté que luy, je leur écrirois plutost des Livres d'histoire que de philosophie. Il adjousta ensuite tant de termes choisis pour m'expliquer tout ce que les Anciens ont dit à l'honneur de l'histoire, et tout ce qu'on se peut promettre d'utilité et de plaisir dans cette occupation, que je reconnus aisément qu'il estoit venu exprès pour me la faire agréer.

» Ma réponse fut au commencement accompagnée d'un peu de ressentiment de ce qu'il avoit parlé au désavantage du plus agréable entretien de ma vie, et je luy témoignai qu'il n'y auroit jamais de considération plus forte sur mon esprit, que celle de l'honnesteté qui se trouve dans ces méditations philosophiques, dont les hommes nez seulement à l'action font quelquefois le moins d'Estat. En effet j'ai toujours comparé celuy qui abandonne tout à fait les sciences contemplatives, pour suivre celles qui paroissent plus profitables dans le cours de la vie civile, *à cette inconsidérée Atalante, qui trahit l'honneur de sa course pour ramasser une pomme d'or.* Et néantmoins, afin de témoigner à mon ami que sa bonne volonté m'obligeoit, je m'accommodai de sorte au reste de ses sentimens, que je mis l'enchère surtout ce qu'il avoit dit à la recommandation de l'Histoire..... »

D'après ce qui vient d'être exposé, on juge bien qu'il n'est pas nécessaire que nous donnions ici un jugement longuement motivé sur les opuscules politiques de La Mothe Le Vayer. Composés par ordre, ils n'étaient pas de ceux auxquels on peut demander une impartialité complète. Ce sont des œuvres d'apologie ou de polémique, et par conséquent des œuvres qui portent l'empreinte d'une passion, passion patriotique, il est vrai, puisqu'il s'agissait d'aider le cardinal de Richelieu à élever la grandeur de la France sur l'abaissement systématique de l'envahissante maison d'Espagne et d'Autriche : mais il est instructif de constater cette phase passionnée chez un sceptique de profession, qui élève de

véritables autels à Gustave-Adolphe et à Richelieu et qui déclare formellement quelque part qu'aux temps de la Grèce et de Rome on les eût adorés comme des demi-dieux. Ce caractère, du reste, donne une ampleur et une netteté toutes particulières à son style : les citations y sont moins prodiguées que partout ailleurs, et le mouvement général est souvent voisin de la véritable éloquence. De toute l'œuvre de Le Vayer ces opuscules sont ceux qui se lisent avec le plus de soutien et qui mériteraient le mieux les honneurs d'une réimpression.

IV.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(1637-1639).

La politique n'empêchait pas La Mothe Le Vayer de songer à la littérature, et ses opuscules ministériels furent entremêlés vers cette époque de brochures philosophiques et littéraires sans doute destinées à lui créer des titres au choix des fondateurs de l'Académie française. Ceux-ci n'avaient pas encore complété le chiffre fatidique de quarante, et cherchaient de préférence leurs recrues parmi les familiers du Palais-Cardinal. C'est pour achever de les séduire qu'il publia en 1637 un *Discours chrétien de l'immortalité, avec un corollaire et un discours sceptique sur la musique*, et en 1638 des *Considérations sur l'éloquence françoise de ce temps.*

Le petit discours chrétien de l'*Immortalité de l'âme*, peut être considéré, remarque fort judicieusement un biographe, comme la rançon des hardiesses philosophiques d'Orasius

Tubero (1). Encore cette rançon est-elle plus apparente que réelle, car le nouveau traité n'est que la reproduction affaiblie de la doctrine d'Orasius sur l'âme avec un développement plus étendu et plus spécial, des expressions qu'on retrouve parfois identiques, et des changements formulés en quelques réserves qui rappellent beaucoup celles que Charron fut obligé d'introduire dans la seconde édition de sa pyrrhonienne *Sagesse.*

C'est ainsi que les preuves naturelles et humaines de l'Immortalité de l'âme paraissent à Le Vayer *jusqu'à un certain degré* suffisantes, après avoir affirmé dans ses dialogues qu'on ne peut en apporter de si fortes qui n'aient le défaut d'être aussi bien valables pour l'immortalité de l'âme des bêtes, ou qui ne soient balancées par d'autres raisons aussi puissantes. Mais cela ne l'empêche pas d'accepter nettement la distinction établie au XVIe siècle par Pomponace, distinction qui pendant près de cent ans donna naissance à tant de réfutations embrouillées, jusqu'au jour où Descartes coupa court à ce long débat en tirant l'idée de l'âme des notions primitives et la mettant immédiatement hors de cause. Comme Pomponace, Le Vayer établit sur la foi la complète assurance de l'Immortalité de l'âme : il reçoit ce dogme de la seule soumission à son autorité :

« Il le tient supérieur à tout effort de la raison ; non seulement on ne peut le démontrer dans les limites du péripatétisme ; mais il est plein de dispute dans toute l'étendue de la philosophie. Hors du christianisme, il y a eu de grands

(1) Nous ferons remarquer que ce *petit discours* est dédié à l'Eminentissime Cardinal Duc, comme tous les opuscules de Le Vayer pendant cette période. Le thème de cette dédicace, c'est que « une des plus grandes preuves que nous aions humainement de l'immortalité de nostre âme, se tire de l'excellence de ses fonctions, comme partout ailleurs l'essence des choses ne vient guères à nostre connoissance que par leurs opérations ». Les *Vertus héroïques* de Son Eminence sont donc un argument de la thèse spiritualiste.

hommes et des plus gens de bien, qui ont cru l'âme mortelle ; c'est faire tort à la religion de l'autoriser, et avec elle l'immortalité de l'âme, sur des opinions humaines prises de la philosophie ; et pourquoi cet article de l'Immortalité ne dépendrait-il pas de la foi chrétienne, aussi bien que ceux de la Trinité, de l'Incarnation et de la Résurrection ?.... Le *Discours chrétien* contient trente-trois preuves de l'immortalité de l'âme (1). Bonnes et mauvaises, elles sont tirées indifféremment de Platon, d'Aristote, de Plotin, de Porphyre, de Saint-Thomas. Quelques-unes ont été d'aventure tirées du livre même de Pomponace, et Le Vayer n'a garde d'ajouter la réfutation qui les suivait. Il semble que le sceptique ait voulu faire preuve de bonne volonté ; il ramasse des arguments, partout où il en rencontre ; ce n'est pas sa faute, s'il n'en trouve pas de démonstratif (2). »

Il faut convenir que malgré ce luxe d'arguments, une thèse ainsi présentée devait livrer sans grande défense aux

(1) Nous lisons au sujet de ces trente-trois arguments une curieuse anecdote dans une lettre de Le Vayer, sur la mort des Amis. Cette lettre était écrite à l'occasion de la mort de Gassendi et Le Vayer fait un grand éloge de ce philosophe et de ses doctrines : « Je vous veux dire au sujet de ses excellentes compositions, ajoute-t-il, une chose qui pour me toucher seul, ne laissera pas de faire connoistre son équanimité partout. Vous n'ignorez pas qu'il m'a voulu nommer en divers lieux de ses écrits, et vous pouvez vous souvenir que dans son commentaire sur le dixième livre de Diogène Laërtius, qui contient la vie d'Epicure, il combat la doctrine de ce philosophe touchant la mortalité de l'âme humaine, comme il fait toujours ce qui est contraire aux bonnes mœurs et à la religion. Là il parle dans la page 557, de huit raisons qui se peuvent tirer des livres de Platon en faveur de la bonne opinion, et de trente-trois que j'ai réduites en forme de syllogismes dans mon traité de l'Immortalité de l'âme. Mais parce qu'au lieu de trente-trois, il ne m'en attribue par inadvertance que vingt-trois, je luy dis un jour en riant qu'il m'avoit soustrait dix argumens, dont j'avois grand sujet de me plaindre. Il n'estoit pas ennemi des railleries, et il receut très bien le reproche que je luy faisois dans cette figure ; mais il m'asseura néanmoins fort sérieusement qu'à la première occasion, ou dans une réimpression de son livre, s'il s'en faisoit, il ne manqueroit pas de corriger cet endroit, me priant d'excuser sa bévüe....... » (Lettres de Le Vayer, nº XCVII. *Œuvres,* édition Billaine, 1669, in-12, XI, 346.)

(2) Etienne, *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 51.

incrédules, ceux qui, cherchant la foi n'en possédaient pas encore le don divin. Le discours de Le Vayer est de 1636. Cinq ans après les *Méditations* de Descartes vinrent heureusement désintéresser la foi de ce débat dangereux, « et il ne fut bientôt personne qui n'osât dire, que les principes de la vieille philosophie étaient incapables de fournir une bonne preuve de l'immortalité. »

Nous devons noter un trait curieux sur Le Vayer au sujet du Discours de l'Immortalité de l'âme. Le P. Baranzano son ami, déclare-t-il, lui avait souvent assuré sous le bon plaisir de Dieu, qu'il le reverrait, s'il partait le premier de ce monde, afin de l'instruire de l'état des âmes après la mort. Il ajoute que le R. Père n'y a jamais satisfait, la Providence en ayant autrement ordonné. Ce traité curieux était renouvelé de Sénèque qui le rapporte de Canius Julius avec ses amis (1) : et Baronius assure que Marsile Ficin et Michel Mercator s'étant fait la même promesse, Ficin qui mourut le premier fut fidèle à la tenir (2).

Les *Considérations sur l'Éloquence françoise de ce temps* sont adressées au cardinal de Richelieu, comme les précédents ouvrages, en reconnaissance de la faveur dont il honorait le substitut du procureur général (3). Vingt-quatre

(1) *De Tranquill. Vitæ*, I, 14, cité par M. Etienne.

(2) Baronius, *Annales*, liv. V, cité par M. Etienne.

(3) « Monseigneur, le favorable traittement qu'ont receu de Vostre Eminence deux ou trois petits traittez, que j'ai déjà pris la hardiesse de lui dédier, m'oblige de telle sorte, que je ne puis m'abstenir d'user encore de la mesme liberté pour celuy-ci, et de rechercher, en vous rendant mes respects, une si avantageuse approbation. Il n'y a, ce me semble, que ceux qui donnent par élection, et par un choix exempt de toute obligation, qu'on puisse dire estre tenus d'observer de l'Egalité entre leur présent et la personne à qui ils le font. Les autres, qui offrent comme moy par devoir ce peu qu'ils possèdent, trouvent leur excuse dans l'estat de leur fortune : et les Grands ont accoustumé d'imiter l'Océan, qui reçoit aussi bien le tribut d'un petit ruisseau, que celuy du Rhin et du Gange..... etc. »

Comme on le voit, Le Vayer montre peu d'invention dans le début de ses nombreuses dédicaces au Cardinal : on pourrait presque substituer l'une à l'autre. Et voyez jusqu'où le conduit l'adulation : il continue :

« J'avoüe que vos seules vertus héroïques m'ont autrefois donné l'ambi-

ans séparaient ce livre du *Traité de l'Éloquence Françoise et des raisons pourquoi elle est demeurée si basse*, par le Garde des Sceaux Guillaume du Vair, qui fait époque dans l'histoire de nostre littérature ; et pendant tout ce quart de siècle aucun ouvrage didactique n'était venu constater les immenses progrès de la langue sous l'influence de Malherbe et de Balzac. Du Vair avait déclaré que si l'éloquence ne consistait que dans la clarté et dans la pureté du style, dans l'élégance et dans la naïveté, il eût pu avouer que les Français de son temps avaient déjà égalé les Grecs et les Latins : mais il faut de plus, ajoutait-il, l'élévation, la noblesse, la force, le mouvement et la variété : et pour acquérir ces qualités qui manquaient à ses contemporains, il conseillait l'étude approfondie des grands modèles de l'antiquité, Eschine, Cicéron et Démosthène. Le Vayer reprend la théorie de du Vair ; il expose avec de nouveaux aperçus les mêmes principes et les mêmes règles : mais on ne peut nier sans injustice, affirme-t-il, que depuis le temps de Guillaume du Vair, on n'ait avancé de quelques pas, sans pouvoir prétendre encore aller de pair avec ces grands hommes que l'éminent Garde des Sceaux nous offre en exemple. Le Vayer excepte pourtant un point sur lequel il assure que les modernes avaient de son temps égalé les anciens, *c'est l'harmonie des périodes* (1). Pour le nombre

tion de mettre vostre nom glorieux au devant de quelques feuilles que j'exposois en public ; et je puis dire que c'estoient des sacrifices semblables à ceux que faisoient les Athéniens à une *Divinité inconnue*. Mais il n'en est pas de même à présent, que plusieurs choses concourent et semblent m'imposer la nécessité de vous présenter ce discours, où j'ose parler de l'éloquence de ce temps sur les principes des premiers orateurs de l'antiquité. Car pour supprimer en vous obéissant mes plus grands ressentimens, à qui puis-je adresser mon travail plus raisonnablement qu'à celuy qui dans une parfaite connoissance de ce que les Grecs et les Latins ont eu d'artifice au parler possède toutes les grâces de nostre langue ?............ »
Et Le Vayer démontre que Richelieu est le premier orateur de France et de Navarre !

(1) Nous devons faire remarquer, à ce propos, que la plupart des périodes de Le Vayer dans ce discours sont en effet fort bien cadencées et très

et pour le son, dit-il, « notre langage a depuis peu reçu tant de grâces, que nous ne voions guères de périodes mieux digérées, ni plus agréablement tournées dans Démosthène et dans Cicéron, que sont celles de quelques-uns de nos Ecrivains. Il me seroit aisé de prouver ce que je dis par l'autorité de leurs ouvrages, si je ne craignois d'offenser beaucoup de personnes dans le choix de deux ou trois. L'un d'entre eux, que je crois avoir le plus mérité en cette partie, comme au reste des ornemens de nostre Langue, a couru la fortune de tous ceux qui excellent en quelque profession, par l'envie qui s'est particulièrement attachée à luy. Ce seroit augmenter cette ombre importune de sa vertu de le désigner davantage : je ne dois pas d'ailleurs rompre pour luy le vœu de mon silence : et c'est sans doute, quoique nous nous taisions, qu'il éprouvera aussi bien que Ménandre, les jugemens de la Postérité plus favorables que ceux de son siècle. Il me suffit de dire cependant, que luy, et ceux qui ont heureusement travaillé comme luy à cette agréable harmonie des périodes, s'en sont acquittez de telle sorte, que je ne pense pas qu'on puisse porter plus haut une si importante partie de l'éloquence. »

Ces louanges peu déguisées s'adressaient directement à Balzac et aux amis de Conrart. Ici nous devons ouvrir une parenthèse.

harmonieuses. Son exorde en est un exemple : « Si c'estoit une chose absolument nécessaire d'estre parfaitement éloquent pour parler de l'Eloquence, j'avoüe que je ferois paro stre trop de témérité d'entreprendre ce discours. Il faut plus de naturel que je n'en ai pour aspirer à la gloire du bien dire : et l'austérité de mes estudes m'aiant toujours plus porté à la connoissance des choses, qu'à l'ornement du langage, ne m'a pas formé le style propre à un si haut dessein. Mais puisque nous voyons tous les jours, que beaucoup de personnes sans avoir jamais tenu le pinceau, ne laissent pas de parler fort pertinemment de la peinture ; et qu'il y a des pères de famille qui ne discourent pas moins à propos que les architectes de l'ordre d'un bastiment, bien qu'ils n'aient jamais mis la main à l'œuvre, pourquoi ne seroit-il pas permis à un homme de traiter de l'art du discours, sans estre orateur, et de dire son opinion de l'Eloquence de son temps, bien qu'il ne le fasse pas avec toute la pompe et toutes les grâces que ceux du mestier y pourroient apporter ?..... » — Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse.

Outre leur intérêt littéraire, les *Considérations sur l'Éloquence françoise de ce temps* posaient, au moins pour la galerie, une véritable candidature académique, mais une candidature d'une espèce particulière, une candidature pour ainsi dire sceptique. En effet si Le Vayer adressait de magnifiques éloges à la Compagnie (1), en revanche, il semblait vouloir s'opposer catégoriquement à son projet de réglementer la langue. Déjà dans l'un de ses dialogues sceptiques, celui qui a pour titre de l'*Opiniastreté*, il s'était élevé avec force contre le dogmatisme des opinions littéraires, à propos des conversations de tous les jours. On entend Ephestion y raconter à Cassandre le débat qu'il a soutenu, au sujet des mots français qui viennent du grec, contre un grand homme de lettres nommé Cratès, dans le portrait duquel M. Etienne a fort heureusement reconnu Vaugelas. Ce qu'il faut à Le Vayer c'est la liberté des mots et des tours de phrase : la grammaire lui est odieuse et les puristes sont ses pires ennemis. « Ce qu'on a dit de quelques conférences philologiques, écrira-t-il un peu plus tard, ne mérite pas votre entretien : *laissons aux Moineaux la chasse des*

(1) On ne lira pas sans intérêt ce fragment dans lequel la candidature de Le Vayer se trouve nettement posée.

« Le respect que je porte à cette illustre Académie que les soins de Mr le Cardinal viennent d'adjouster aux plus grands ornemens de la France, m'empescheroit d'establir mes sentimens avec tant de liberté, si je pouvois m'imaginer qu'une si célèbre Compagnie fust pour ne pas les approuver. Mais comme je proteste que je ne connois aucun de ceux qui la composent qui ne possède avec une extraordinaire capacité ce que je crois estre requis pour juger parfaitement de toutes les parties de l'éloquence, je présume facilement que ceux avec qui je n'ai pas l'honneur d'avoir assez d'habitude pour en pouvoir dire autant, ne leur sont nullement inférieurs. Et c'est ce qui me donne la hardiesse d'embrasser une opinion que je pense devoir estre appuiée par tant d'hommes de mérite, *me soumettant à la quitter, comme toutes les autres dont je m'explique ici, dès le moment qu'ils les auront condamnées*. Comment manquerois-je de cette déférence vers une Assemblée dont je croi l'establissement aussi glorieux à M. le Cardinal, que tout ce qu'il a fait de plus important pour le bien de cet Estat? etc... »

Après les louanges de l'Académie viennent aussi celles des *écrits immortels* de Son Eminence.

mouches, et tenons pour asseuré que ces petites subtilitez grammaticales dont l'on vous a parlé, sont plus capables de nuire à un esprit qui a quelque élévation par dessus le commun que de luy profiter, *dùm comminuitur ac debilitatur generosa indoles in istas angustias conjecta*. Ne vous amusez jamais à de telles bagatelles que quand vous aurez besoin de sortir du sérieux pour vous récréer, *hoc age cùm voles nihil agere*, et laissez balaïer la maison des Muses aux Grammairiens qui n'en sont que les portiers, ou pour le plus les valets de chambre, cependant qu'en maistre vous visiterez les plus beaux appartemens (1). »

Dans les *Considérations* Le Vayer s'indigne avec non moins de vivacité contre ce qui lui paraît une servile contrainte à l'égard des mots. Le jugement que l'Académie venait de rendre dans l'affaire du *Cid* avait sans doute été particulièrement désagréable à son indépendance et pour développer son système il va chercher des armes non pas dans les *Sentimens de l'Académie*, ce qui eût été indisposer contre lui toute la compagnie et le cardinal, premier instigateur du procès, mais dans les documents de la mise en accusation, dans les factums de Georges de Scudéry.

« N'est-ce pas une chose digne de risée, disait-il, de voir soustenir qu'on doit bien s'empescher de prononcer la *face* pour le *visage* de qui que ce soit, si l'on ne parle de celle

(1) Le Vayer. Lettre 139. Des Scrupules de Grammaire, *Œuvres,* édition Billaine, 1679, in-12, XII, 250. — Et dans une autre lettre : « ... Le mépris de la Grammaire qui vous choque ne me semble pas désagréable, parce qu'il y a des lieux où un peu de négligence sert en contentant l'oreille, et où je croi qu'il vaut mieux plaire aux Lecteurs contre les règles qu'aux Grammairiens en les observant

. . . . Cœnæ fercula nostræ
Malim conviris quam placuisse cocis.

Ces passages paraphrasez plutost que traduits, et que vous nommez pour cela une subversion plutost qu'une version, ont d'ailleurs tant de grâce que je ne les puis condamner. Je ne sçaurois trouver laide une belle Maistresse, encore qu'elle ne soit pas aussi fidelle qu'on le pourroit désirer. » — Lettre 68, intitulée D'un Livre. *Ibid.* XI, 78, 79.

du grand Turc ? qu'il ne faut pas dire que quelque chose *s'abat*, à cause que c'est faire une vilaine allusion au *sabbath des sorciers*? qu'on se doit servir de l'adverbe *tandis*, et non pas de *pendant que*, afin de s'éloigner des mots de *pendart* et de *pendant* d'épée ? et qu'il faut absolument rejeter tous les termes qui peuvent porter ainsi par un équivoque mal pris à des sens peu honnestes, dont ils donnent des exemples que la pudeur m'empesche de mettre ici, pour ce qu'en les rapportant, j'obligerois l'esprit de ceux qui n'y penseroient pas autrement, d'y faire quelque réflexion ? En vérité, c'est bien se moquer du monde de vouloir faire passer pour bonnes ces observations et assez d'autres semblables, qui n'ont rien à qui un esprit autre que fort petit puisse s'arrester et qui nous feroient perdre par un scrupule ridicule, la meilleure partie de nostre langage.... (1). »

Ces subtilités sur le *s'abat* et sur le *pendant* étaient tirées textuellement de la requête de Scudéry contre Corneille : heureusement, Scudéry n'était pas fort à craindre, car il n'était pas encore membre du Cénacle. Mais Le Vayer fut beaucoup plus imprudent, en prenant à partie directe, sans le nommer, il est vrai, le romancier académicien Gomberville, qui voulait bannir du langage l'adverbe *car* et qui se vantait de ne pas l'avoir employé dans la première partie du *Polexandre* (2). « J'ai à vous dire du Suburbicaire (3), écrivait Chapelain à Balzac le 15 janvier 1639, qu'avec toutes les louanges qu'il a données à l'Académie dans son *Traité de l'Éloquence*, il n'a pu éviter qu'on l'accusât de l'avoir voulu blâmer, et il est malaisé que quand l'ennemi du *car*, sera revenu de sa campagne, où il est encore pour reculer les soldats de son Parc-aux-Chevaux (4), nous ne

(1) Le Vayer, *Considérations sur l'éloquence de ce temps.*

(2) Voir notre étude sur *Gomberville*. Paris, Claudin 1877, in-8°.

(3) Chapelain appelle ainsi La Mothe Le Vayer, parce qu'il demeurait au faubourg Saint-Jacques.

(4) Gomberville était seigneur d'un fief intitulé le Parc-aux-Chevaux et situé près de Versailles.

soyons sommés et interpellés de nous joindre tous contre lui, et de repousser à frais commun l'insulte faite à notre confrère (1). » Voici le passage qui avait occasionné tant d'émotion :

« On m'a donné pour certain, avait dit Le Vayer en parlant des puristes à outrance, que tel d'entre eux avoit été vingt-quatre heures à rêver comme il éviteroit de dire *ce seroit*, trouvant qu'il y avoit aux deux premières syllabes, un de ces mauvais sons que les Grecs nous ont enseigné de fuir sous le nom de cacophonie. J'ai ouï dire qu'un autre a soustenu que c'étoit fort improprement parler de répondre il est *midi et demi* qui signifie, disoit-il, dix-huit heures, et qu'il falloit dire précisément il est *demie heure après midy*. — *Et n'a-t-on pas donné depuis peu au public de bien gros volumes où l'on a eu la curiosité de se passer de l'une de nos plus ordinaires conjonctions*, *dont on avoit conspiré la perte? Je sçai bien qu'ils ne laissoient pas d'estre escrits fort élégamment. Mais n'est-ce point abuser de son loisir de s'astreindre à des choses qui ne font que donner de la peine inutilement? Et n'y a-t-il pas bien de l'injustice à vouloir obliger les autres d'épouser des sentimens si peu raisonnables?* Si nous en croyons ces Messieurs, Dieu ne sera plus *supplié*, il faut qu'il se contente d'estre *prié*, puisque le mot de *supplier* est impropre à son égard..... Parmi eux, c'est estre vieux Gaulois de dire *lequel*, *duquel*, *eu égard*, *aspreté*, avec une infinité d'autres paroles qui sont dans l'usage ordinaire, et si vous vous servez d'une diction qui entre dans le style d'un notaire, il n'en faut point davantage pour vous convaincre que vous n'estes pas dans la pureté du beau langage (2). »

Mais Le Vayer avait dans Chapelain un très bon avocat pour sa candidature, et celui-ci ne négligeait rien pour la faire réussir. « J'empescheray bien, écrivait-il encore à Balzac le 6 février, que le sieur *Tubero* ne soit guerroyé par

(1) Lettre de Chapelain à Balzac, publiée par M. Livet, en appendice, à son édition de l'*Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet.

(2) Le Vayer, *Considérations sur l'éloquence françoise de ce temps*.

l'Académie sur le sujet du *car*, et j'ay préparé tout plein de bonnes raisons pour faire avorter le sénatus consulte de la déclaration de guerre qui se minutoit contre luy et pour faire rengainer aux Feneux (1) leurs habits et leurs verges : mais je ne suis pas assés puissant pour le remettre bien avec le sieur de Gomberville et le parer de sa férocité. »

Enfin l'élection tant attendue réussit sans encombre, et dans la séance du 14 février 1639 Le Vayer fut reçu dans le cénacle, en même temps que Jacques Esprit (2): celui-ci comme familier du chancelier Séguier, celui-la comme familier du cardinal. L'Académie ne comptait alors que trente-sept membres. Bardin et Du Chastelet, morts en 1636, avaient été déjà remplacés l'année suivante par les deux champenois Nicolas Bourbon et Nicolas Perrot d'Ablancourt (3), mais Philippe Habert et Bachet de Méziriac, morts en 1637, attendaient encore des successeurs. Huit jours après, le conseiller d'Etat Daniel de Priézac, autre commensal du chancelier Séguier fut reçu dans la compagnie, et pour la première fois le nombre des académiciens atteignit ce chiffre de quarante qui trouble le sommeil de tant de candidats.

« Je me réjouis, Monsieur, écrivait Balzac à Chapelain de la nouvelle acquisition qu'elle a faite du Philosophe ****, qui en effet est un galant homme, et ne laisse pas d'avoir de l'esprit, quoy qu'il se serve la plupart du temps de celuy d'autruy. Je ne vous parle point de l'autre réception qui s'est faite en mesme jour, de peur de choquer le jugement des supérieurs et de donner trop de liberté au mien. Il y a de certains Livres et certains Esprits (4) qu'il ne peut

(1) M. Livet met un point d'interrogation aprés Feneux. Le manuscrit que nous avons vu, porte bien Feneux. Tout nous porte à croire qu'on nommait ainsi les partisans de Gomberville à cause du foin de son Parc-aux-Chevaux.

(2) Voir notre étude sur Jacques Esprit, au III[e] Livre de notre *Histoire du chancelier Séguier et du groupe académique de ses commensaux.*

(3) Voir sur ces deux immortels nos deux premières études sur la *Champagne à l'Académie française.* Paris, Menu, 1877 et 1878, in-8°.

(4) Mauvais jeu de mots sur le nom de Jacques Esprit.

souffrir. Il voudroit supprimer les deux tiers des Bibliothèques et la moitié des Académies (1). »

Nous n'avons pu arriver à reconnaître la cause de ce mauvais jeu de mots de Balzac au sujet de Jacques Esprit qui n'avait encore publié aucun ouvrage, et qui s'était peut-être rangé verbalement, en sa qualité d'ancien oratorien, du côté du général des Feuillants dans sa lutte épique contre le Grand Epistolier. Chapelain répondit à celui-ci le 11 mars : « Je suis tout à fait de votre avis touchant nos deux pénultièmes académiciens, et je vous avoue que le dernier me semble encore bien moins supportable que l'autre. Il y a en tous les deux à réformer sans doute ; mais celui dont je parle a les principes viciés, et nous le pouvons mettre entre les incurables. Cependant il plaît à ceux à qui rien ne devroit plaire qui ne fût bon, et il en reçoit les bienfaits qui seroient bien mieux employés à M. Silhon ou au Seigneur *Tubero* même (2). » Dès l'année suivante Balzac entonnait la trompette pour chanter les louanges de Jacques Esprit : et nous aurons occasion d'étudier dans le cours de cette étude, un phénomène inverse dans la suite des rapports littéraires de La Mothe Le Vayer avec Balzac et Chapelain. Qu'il nous suffise de constater, pour le moment, qu'à l'Académie, Le Vayer conserva l'indépendance d'esprit dont il se faisait gloire et dont il avait donné une preuve si remarquable pendant le temps de sa candidature. Du reste, il y trouva des rivaux. Bayle estime que la plupart de ses collègues écrivaient mieux que lui, mais que personne n'avait autant de lecture et de savoir ; et suivant Vigneul-Marville, qui est très défavorable à Le Vayer, l'Académie le regardait comme un de ses premiers sujets (3). « On sait que le principal objet des travaux de cette compagnie fut le Dictionnaire, et qu'elle avança

(1) *Lettres familières de M. de Balzac à M. Chapelain*. Paris, Courbé, 1659, in-12, p. 153.

(2) Cité par M. Livet. *Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet, I, 376.

(3) *Mélanges d'histoire et de littérature*, t. II, p. 310.

fort lentement dans cette entreprise, au gré du Cardinal. Il y a quelque apparence que Le Vayer partageait l'impatience de Richelieu. Il ne devait pas comprendre qu'on agit avec tant de scrupules et de circonspection à l'égard des mots et questions de langage ou de grammaire, dont il faisait si peu d'état. Il est probable encore que, dans cette division des opinions, qui parut au sujet du plan du Dictionnaire, Le Vayer fut pour le dessein de Chapelain, qui voulait accompagner les mots et les phrases d'exemples tirés des auteurs. Le système contraire défendu par Vaugelas triompha, et nous eûmes le Dictionnaire de la langue et de l'usage, ce qui valait beaucoup mieux (1). »

Mais Le Vayer garda toujours d'impitoyables sentiments d'animosité contre le méticuleux Cratès. Nous parlerons en son lieu de la vive controverse littéraire qu'il soutint plus tard, lorsque celui-ci publia ses célèbres *Remarques sur la langue française*. C'était toujours le même dédain de la grammaire et des puristes. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de rompre ici, pour mieux clore ce chapitre, l'ordre chronologique auquel nous nous assujétissons le plus souvent, et de citer une curieuse consultation grammaticale que donna Le Vayer en 1651, sans doute encore par scepticisme et pour plaider en tout les contraires.

Gabriel Naudé ayant employé le mot *rabougri* dans le débat qu'il eut à soutenir contre les Bénédictins au sujet du véritable auteur du livre de l'*Imitation*, ce mot fut pris en signification honteuse, et Naudé écrivit la lettre suivante à son ami pour soumettre ce cas difficile à l'Académie française.

« A Monsieur de La Mothe Le Vayer. — Monsieur, l'auteur d'un livre du temps s'étant servi du mot de *rabougri*, en parlant d'un homme qui était petit et mal fait, il se trouve que quelques siens l'ont pris pour une insulte, comme si on

(1) Etienne, *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 8.

l'avoit voulu taxer d'un crime en ses mœurs, à quoi il y a bien de l'apparence que l'on n'a point pensé. Et pour ce qu'en mon particulier, je crois aussi que cette parole n'a jamais été prise en un si mauvais sens, je vous prie de savoir déterminément de MM. de l'Académie françoise, auxquels j'ai su que M. Conrart en avoit déjà parlé, qu'elle est sa vraie signification, et si elle a été quelquefois employée en aussi mauvaise part. Et sur ce, je suis, etc..... G. Naudé. — De mon étude, ce 17 février 1651. »

Le Vayer répondit le surlendemain :

« Monsieur, on a rapporté votre doute à l'Académie, et on leur a même fait lecture de votre lettre. Je vous puis asseurer qu'encore que l'Assemblée fût très nombreuse, il n'y a point eu de diversité de sentimens, et que tous d'une voix ils ont déclaré comme ils avoient déjà fait quelque temps auparavant, que le mot *rabougri* ne pouvoit estre pris au mauvais sens et criminel que vous dites qu'on lui a voulu donner. Ils ne pensent pas que jamais il ait été employé que pour désigner ce qui vient mal en croissant, et qui en est disgrâcié de nature, comme l'on dit un arbre *rabougri*, d'où il a été porté aux choses animées qui demeurent petites et de stature trop ramassées, sans avoir jamais regardé la dépravation des mœurs. C'est tout ce que je vous puis dire, en demeurant du cœur que vous savez, etc...... De La Mothe Le Vayer (1). »

Nous ne croyons pas que Le Vayer ait jamais donné d'autre leçon de grammaire officielle.

(1) Ces deux lettres ont été publiées avec une troisième de Guillaume Colletet à Naudé, sur le même sujet, à la suite d'un petit livret intitulé : *Copie de deux lettres écrites par M. Philippe Chiflet, abbé de Balerne, à un de ses amis, touchant le véritable auteur des livres de l'*IMITATION DE J.-C. — M. Livet les a reproduites en appendice à son édition de l'*Histoire de l'Académie,* par Pellisson et d'Olivet.

V.

L'ÉDUCATION DU PRINCE

(1640).

Les trois dernières années du ministère de Richelieu marquèrent l'apogée de la fortune et du talent de La Mothe Le Vayer. Il prend la situation nettement indiquée de précepteur en quelque sorte présomptif du Dauphin, et la collection de ses œuvres s'augmente de trois livres de genres fort différents, se succédant à une année de date environ, et couronnant son édifice littéraire. Tous les opuscules qu'il publia plus tard ne furent plus désormais que les fleurons accessoires détachés après la construction par le ciseau du sculpteur, pour achever le relief par une ornementation délicate et savante.

Le premier dans l'ordre chronologique est le discours *de l'instruction de Monseigneur le Dauphin A Monseigneur l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu*, qui parut en 1640 (1) et qui avait été sans doute inspiré par le Cardinal lui-même pour créer des droits vis-à-vis de l'opinion publique, à celui qu'il destinait *in petto* à diriger l'éducation de Louis XIV.

Il débute ainsi :

« Monseigneur, l'affection extrême que vous tesmoignez à la France par vos soins continuels, ne me permet pas de douter que vous ne vous intéressiez infiniment en tout ce qui regarde sa Grandeur : et l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin rendant aujourd'huy toutes nos fortunes dépendantes de sa bonne éducation, m'asseure que rien ne vous peut-estre plus agréable que ce qui vise à l'avancement d'un si grand bien. C'est sur ce fondement que j'entreprens de traitter icy de son Education, et d'y employer les heures

(1) Chez Sébastien Cramoisy, in-4° 368 p. avec un magnifique frontispice du graveur Mellan.

de mon estude qui vous sont dédiées, croiant que comme je ne puis prendre un plus haut ni plus important sujet, je n'en sçaurois non plus eslire qui donne à vostre Eminence une plus solide satisfaction. Les Princes tels que nos Dauphins ne reçoivent point de nourriture corporelle qui n'ait esté auparavant soigneusement examinée ; mon opinion est qu'on devroit faire l'essai des viandes spirituelles qui leur sont destinées avec encore plus de précaution : en voicy que j'expose pour cela au public et que je ne pense pas qu'on doive rejetter, puisque les plus grands Monarques de l'antiquité se sont bien trouvez d'en avoir usé... etc. » (1).

Et Le Vayer, tout en rédigeant son programme, semble ouvertement parler pour lui-même quand il assure que ceux qui seront honorés de la charge d'instruire le Dauphin « y apporteront une extrême diligence jointe à une parfaite connoissance de tout ce qu'il y faut observer. Et de vérité, ajoute-t-il, le chois n'en peut estre fait avec trop de considération. Les vices de Léonide, précepteur d'Alexandre le Grand, passèrent par contagion dans l'esprit du disciple, qui tenoit de là cette humeur prompte, ce port du corps, et ceste mauvaise démarche dont il ne peut jamais se défaire durant tout le temps de son règne..... Mais comme on ne peut attendre du jugement incomparable de nostre grand Roi, qu'une eslection très exquise des personnes qu'il voudra commettre pour avoir soin des premières années de celui en la naissance de qui le Ciel nous a si visiblement montré combien lui est chère la conservation de cette monarchie : aussi faut-il tenir pour asseuré, que ceus qui se verront honorez de cette confiance, s'acquitteront si fidellement de leur devoir, qu'ayant le plus important employ du monde et travaillant sur le plus digne sujet de la terre, ils n'obmettront rien de ce qui peut estre judicieu-

(1) *De l'instruction de Mgr le Dauphin,* p. 6. — L'approbation est du 8 février et le privilège du 4 avril 1640.

sement pratiqué, pour bien faire toutes les fonctions de leur charge... » (1).

Il serait peut-être intéressant de rechercher quelle aurait pu être sur le caractère de Louis XIV l'influence directe de Le Vayer, si le roi lui avait été confié dès ses plus jeunes ans. La remarque de celle qu'exerça jadis Léonidas sur Alexandre pourrait rendre cette étude assez piquante : mais nous verrons que Le Vayer ne donna des leçons au roi que pendant un temps très-court, et à une époque où celles de l'évêque de Rodez avaient déjà porté des fruits sérieux. Nous examinerons, du reste, avec grand soin la part de direction que notre académicien prit plus tard d'une façon très-officielle et très-effective à l'éducation du jeune frère du roi. Il sera facile alors d'en tirer d'instructives conséquences. Ce qui nous importe ici, pour le moment, c'est d'esquisser en quelques traits le plan d'éducation qu'il propose pour le Dauphin, en recommandant bien de ne pas traiter l'auguste élève par la contrainte et la sévérité, mais par la complaisance et la persuasion.

Il insiste d'abord sur les idées nettes et précises qu'on doit lui inculquer avant tout sur ce qu'il appelle « les quatre colonnes de l'Etat », la religion, la justice, les finances et les armes, pour étudier ensuite plus spécialement ce qui concerne les exercices particuliers de l'éducation même.

A l'égard de la religion, l'un des points essentiels du livre, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici sans commentaire ce passage textuel qui résume la doctrine de Le Vayer :

« C'est sur ce sujet qu'il sera très-important de bien informer Monseigneur le Dauphin de l'Etat qu'il doit faire du premier ordre de son roiaume, qui est le clergé. Mais surtout il faudra soigneusement l'eslever dans le respect et la révérance que doivent les couronnes chrestiennes au Saint-Siége Apostolique. Les rois qui s'humilient selon

(1) *De l'instruction de Mgr le Dauphin*, p. 13-18.

qu'ils y sont obligez devant le chef visible de l'Eglise ne se font pas moindres pour cela, au contraire ils se rendent plus grands en dévotion, et par là plus considérables devant Dieu et devant les hommes. Il sera besoin de lui faire sçavoir combien les bénédictions des Papes lui peuvent donner de contentement, outre le repos de sa conscience ; et de lui montrer dans l'histoire de ses prédécesseurs à combien d'infortunes ont esté exposez ceux d'entr'eus qui ont vescu en mauvaise intelligence avec les souverains Pontifes. Ces leçons n'empescheront pas qu'on lui en face d'autres en mesme tems, qui lui apprendront jusques où se doit estendre ceste grande submission vers eux du fils aisné de l'Eglise, car pour ce qu'il se trouve des saisons où nos Rois sont obligez de s'opposer aux prétentions de la cour de Rome, il ne doit pas ignorer l'indépendance de sa couronne pour ce qui est du temporel, les privilèges attachez à sa personne sacrée, ni les libertez dans lesquelles l'Eglise Gallicane s'est toujours maintenue... » (1).

On sait comment Louis XIV sut plus tard comprendre cette dangereuse distinction.

Le chapitre de la justice fournit à Le Vayer l'occasion de se prononcer pour le pouvoir absolu des premiers ministres à qui les rois accordent leur faveur, et de faire une apologie de la politique intérieure du cardinal de Richelieu, spécialement en ce qui concerne la condamnation du connétable de Montmorency qu'il ne nomme pas, mais qu'il désigne très clairement. Les poëtes qui font soutenir le ciel par des Atlas et par des Hercules, comme si Jupiter même avait besoin de l'aide d'autrui pour gouverner son Olympe, ne montrent-ils pas ce qu'il faut penser des royaumes de la terre ! Il convient cependant de tempérer la sévérité par la clémence : « Aristote nous apprent que les anciens mettoient toujours le temples des Grâces au milieu des villes. C'est le Palais du Souverain qui doit aujourd'hui tenir ce lieu là,

(1) De l'instruction de Mgr le Dauphin, p. 25.

afin qu'estant de facile accès à un chacun, il n'y ait personne qui ne se puisse promettre d'y trouver la reconnaissance de ses services » (1).

A l'article des finances, Le Vayer recommande instamment d'éviter l'établissement de nouveaux impôts, et conseille pour ceux-ci la proportion « plus tôt de géométrie que d'arithmétique, » mais c'est surtout au sujet de la guerre qu'il s'étend avec complaisance, parce que c'est un art essentiellement royal et que la situation de la France, en ce temps, en démontre impérieusement la nécessité. Il faut s'opposer à tout prix aux projets de monarchie universelle carressés par la maison d'Espagne: et la politique extérieure du cardinal trouve ici son apologie, comme un peu plus haut sa politique intérieure (2).

Quant aux sciences qui doivent être admises dans l'éducation du prince, il faut tenir un juste milieu entre l'excès d'ignorance et de science en toutes les matières, et procédant suivant la division de l'école, Le Vayer examine successivement quels sont parmi les arts *libéraux* et les arts *méchaniques* ceux dont il lui convient surtout de connaître ou d'exercer les éléments. Nous nous arrêterons peu à ces détails du livre parce que nous les retrouverons avec des traités spéciaux à l'occasion de l'éducation de Monsieur. Pour un roi, il faut peu de latin, de logique scholastique, de géométrie, d'arithmétique et d'astronomie, mais une

(1) *De l'instruction de Mgr le Dauphin*, p. 37, 45, 53.

(2) On a plusieurs fois remarqué la digression de Le Vayer dans ce chapitre, sur le fameux roi de Suède, Gustave-Adolphe, pour savoir s'il avait eu raison de s'exposer à la mort à la bataille de Lutzen. La nécessité de démontrer les effets de l'entrainement par l'exemple, « m'obligea, dit-il, d'escrire dans un *discours fait sur le succès de la bataille de Lutzen*, que le grand Gustave y avoit trouvé glorieusement ses destinées, sans qu'on lui peust imputer qu'un excez de valeur l'eust porté dans des périls indignes d'une vertu héroïque comme estoit la sienne. Et pour ce que j'ai veu depuis dans le travail d'une des plumes qui escrivent aujourd'huy le mieus, que sous la couverture de quelque louange de grandeur d'esprit, qu'on ne pouvoit refuser à ce prince, on blesse par trop, comme semble, sa réputation, nommant sa vaillance une témérité, et ses plus

bonne rhétorique, parce que l'éloquence lui est nécessaire, des notions suffisamment étendues de physique, de géographie et de morale, et comme passe-temps assez d'expérience de la poësie et de la peinture pour apprendre à goûter ceux qui s'y distinguent et qui peuvent illustrer son règne.

A côté de ces exercices de l'esprit, Le Vayer accorde une grande place aux exercices du corps, qui faisaient alors partie essentielle de l'instruction de tout gentilhomme : l'équitation, la chasse, le maniement des armes, la danse, la paume, où l'agitation est fort grande, et le mail qui est fort reposé, et qui souffre la conversation d'un coup à l'autre. Quant à la course, elle est beaucoup moins estimée qu'autrefois ; c'est un mérite laissé désormais aux Basques et aux valets de pied.

Le Vayer dit aussi quelques mots des autres jeux, comme les cartes, les dés, le tric-trac, les échecs, et les jeux de pure récréation, puis il termine son ouvrage par un très long article, où il combat les rêveries de l'astrologie judiciaire, de la *chimie* et de la magie. L'auteur de la *Science du gouvernement*, de Réal, estime cette espèce de digression fort inutile. Elle l'eût été sans doute un siècle plus tard remarque justement M. Etienne ; mais Bossuet, plus de quarante ans après Le Vayer, n'a pas jugé hors de propos de revenir sur ces vieilles erreurs, dans la Politique tirée de l'Écriture sainte. C'était surtout à l'ombre de la protection royale que prospéraient ces ténébreuses sciences. C'était donc aux rois qu'il en fallait surtout dévoiler les folies et les mensonges.

Cette rapide analyse suffit pour faire comprendre comment, à partir de l'année 1640, Le Vayer passa dans l'opinion publique pour le précepteur présomptif du Dauphin. Il fut même question de l'adjoindre en attendant à Mazarin, pour

belles actions des faveurs d'une fortune qui ne se pouvoit séparer de lui, je ne sçaurois m'enpescher de réparer icy, autant que le lieu et mes forces le permettent, l'injure insupportable que je pense qu'on fait à sa mémoire... » (*De l'Instruction*, *etc.* p. 19).

les négociations d'Aix La Chapelle et de Munster. Témoin cette lettre de Balzac :

« ... Je ne pense pas que celuy sur qui on jette les yeux pour l'instruction du Prince, soit un autre que celuy qu'on voudroit employer pour la négociation de la Paix. Ce sont des pensées qui ne luy font point de tort ; et cette destination qui le juge digne de choses si hautes et si importantes, ne luy doit pas estre désagréable, quoy qu'il n'ait pas dessein d'aider à la faire réüssir. En cela, Monsieur, mes sentimens seront toujours conformes aux siens : et soit qu'il aille à Cologne, soit qu'on le loge au Palais-Royal, soit qu'il tienne bon dans son cabinet, je croiray qu'il ne se peut mieux faire que ce qu'il aura fait Monsieur de la Mothe Le Vayer m'a appris beaucoup de choses que je ne sçavois pas, et m'a confirmé dans quelques-unes que je sçavois. Il ne se peut voir d'ouvrage plus riche ni plus remply que le sien, et il m'a infiniment obligé de m'en faire part. Je vous supplie de luy tesmoigner le ressentiment que j'ai de cette faveur et de me conserver en ses bonnes grâces. C'est par vous, Monsieur, comme vous voyez, que j'entretiens commerce avec les honnêtes gens, et je ne vaux auprès d'eux que ce que vous me faites valoir... etc. » (1).

Nous ne voyons pas qu'une suite quelconque ait été donnée au projet de faire de notre académicien un diplomate : il refusa probablement une mission qui convenait peu à son caractère : mais il est certain que son crédit ne fit qu'augmenter près du premier ministre à l'occasion du nouvel ouvrage dont nous allons maintenant parler. Il s'agissait de faire saisir au public le côté philosophique d'une

(1) *Lettres familières de M. de Balzac à M. Chaplain.* — Paris Courbé, 1659, in-12, p. 338. (25 juillet 1641). — Bayle, *(Dictionnaire critique)* et Naudé *(Mascurat)* ont porté comme Balzac un jugement très-favorable du livre de Le Vayer. Le Père Bouhours en donne de fréquentes citations dans ses *Remarques nouvelles* sur la langue française. Voici enfin un curieux fragment du *Sorbériana* qui complète l'opinion des contemporains. « Le stile est bon, fort, facile et raisonnable. On juge qu'il entasse trop d'exemples dans son discours sur les moindres choses et qu'il semble qu'il a voulu faire parade de ses recueils. De moi je les trouve tous beaux, bien à propos, et qui témoignent une grande et belle connaissance de l'histoire. Il défend de l'accusation de témérité la mort du feu roi de Suède, et dit

question fort délicate qui commençait à diviser les esprits : il fallait frapper les premiers coups contre les idées novatrices en matière de grâce et de morale, soutenues par l'évêque d'Ypres, Jansénius, et propagées par l'abbé de de Saint-Cyran qu'on venait d'enfermer à Vincennes. Une hérésie renouvelée du Baïanisme allait surgir si on ne lui barrait le chemin en dehors du pur terrain théologique. Le Vayer, sur l'ordre de Richelieu, exécuta philosophiquement le *Cyranisme.*

VI.

LA VERTU DES PAYENS.

(1641).

Le livre la *Vertu des Payens* a donné occasion à M. Etienne de soutenir contre le P. Niceron une longue discussion bibliographique, après laquelle nous ne pouvons lui attribuer la victoire complète sur son adversaire. Niceron, dit-il, met cet ouvrage en 1642 : nous le plaçons en 1641 ; la différence est petite, mais la conséquence en est grande, eu égard à la controverse que fit naître cet ouvrage. Ce qui importe en effet à M. Etienne, c'est d'établir que le livre de Le Vayer parut avant les thèses d'Antoine Arnauld pour le doctorat de Sorbonne. Or la *Vespérie* d'Arnauld est du 18 décembre 1641 et ses principales propositions avaient pour but de réfuter la doctrine de Le Vayer dans la *Vertu des Payens* et celle du Père Antoine Sirmond dans la *Défense de la Vertu*,

entre autres choses de fort bonne grâce, qu'il est mort l'épée à la main, le commandement en la bouche, et la victoire dans l'imagination. Je suis bien aise d'avoir appris de lui que ce roi se divertissoit avec ses colonels au jeu de Colin-Maillard. Voici un endroit dont je ne puis approuver la dernière période, comme lâche, basse et indigne du sujet : p. 134. « Se plaindre d'un conquérant, parce qu'il s'est trop exposé aux périls, c'est accuser le soleil d'être trop lumineux, le miel d'être trop doux, et comme l'on dit, la mariée d'être trop belle. » Il traite sur la fin l'astrologie judiciaire comme elle le mérite : la chymie (a sçavoir celle qui se mêle du grand œuvre) et la magie aussi. » *Sorberiana*, 263.

qui avait paru peu auparavant. Il est donc essentiel que le livre de notre académicien ait paru avant le mois de décembre 1641 ; et prenant pour autorité un passage des Mémoires du chanoine janséniste Hermant qui assure que la *Vertu des Payens* fut publiée au commencement de cette même année, M. Etienne affirme que Niceron a commis une erreur.

Nous avons le regret de constater que le savant auteur de l'*Essai sur La Mothe Le Vayer* s'est encore ici donné beaucoup de mal pour enfoncer une seconde porte ouverte. Au lieu de comparer tant de textes et de perdre un temps considérable à retrouver l'extrait des Mémoires d'Hermant dans la volumineuse collection des Œuvres d'Arnauld, dite de Lausanne, il eût été beaucoup plus simple de recourir à la première édition du livre de Le Vayer. Nous avons cette première édition sous les yeux, et nous lisons à la page 370, que l'approbation du manuscrit de notre académicien par deux docteurs de Sorbonne eut lieu le 2 juillet 1641 (1) ; que le privilége du roi pour l'impression fut délivré le 12 août, pour douze années ; que « le sieur de La Mothe a permis à François Targa, marchand libraire à Paris de jouyr du privilége, ci-dessus, » et qu'enfin, l'ouvrage a été « *achevé d'imprimer pour la première fois le quinziesme novembre 1641* ». Ceci coupe court à toute discussion. Nous devons ajouter qu'eu égard à cette période mensuelle fort éloignée dans l'année 1641, le titre du Livre porte, comme on a l'habitude de le faire encore aujourd'hui, la date de 1642. Le voici textuellement. « *De la Vertu des Payens*, A Paris, chez Francois Targa, au premier pilier de la Grand Salle du Palais, devant la Chapelle, au Soleil d'or. M. DC. XXXXII. —

(1) Voici le texte de cette approbation : « Nous soubsignez, Docteurs en Théologie de la faculté de Paris, certifions avoir leu et examiné un livre intitulé *De la vertu des Payens*, composé par le sieur de La Mothe Le Vayer, conseiller du roy et substitut de son Procureur général, auquel nous n'avons rien trouvé qui soit contraire à la Doctrine de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, ny aux bonnes mœurs. — Fait à Paris, ce deuxiesme juillet 1641. Signé H. Bachelier. P. de Launay.

Avec Approbation et Privilége du Roi. » L'ouvrage est donc anonyme au titre. La signature de la dédicace et le privilége indiquent seuls le nom de son auteur.

De cette constatation bibliographique il faut conclure que si M. Etienne a raison pour donner au livre de Le Vayer la date de 1641, Niceron n'a pas tort de lui donner celle de 1642; mais que le chanoine Hermant n'a pas suffisamment rappelé ses souvenirs en assurant qu'il fallait remonter au commencement de la première année : il faut en conclure aussi, et nous insistons spécialement sur ce point, qu'un biographe ne doit pas se contenter de recourir aux recueils d'œuvres générales et complètes des auteurs dont il esquisse le portrait : mais qu'il doit rechercher avec le plus grand soin leurs éditions originales, s'il ne tient pas à perdre son temps en discussions laborieuses et inutiles.

Reste à justifier pourquoi il était nécessaire d'entrer dans des détails aussi précis sur la date réelle de l'apparition du livre de Le Vayer. Ici nous serons plus complétement d'accord avec M. Etienne, et nous résumerons d'après lui le débat, qui intéresse au plus haut degré l'histoire de la première période du Jansénisme.

Sans nous étendre outre mesure sur les origines du Jansénisme, on sait que Richelieu fit emprisonner en 1642 l'abbé de Saint-Cyran au château de Vincennes. Il voyait en lui un nouveau Luther ; il avait même déclaré à M. le Prince qu'il le croyait plus dangereux que six armées. Comme théologien, comme homme pratique, comme homme d'Etat, comme ministre du roi, il voulait couper court à une doctrine sur l'attrition, « qui renversait ses idées sur l'amour de Dieu et la morale, qui rétrécissait la voie présentée aux chrétiens par le Concile de Trente, qui ouvrait le champ aux controverses, et recommençait les disputes de la réforme, qui enfin jetait le trouble dans la conscience d'un roi timide, et pouvait un jour ébranler la confiance du prince dans un ministre peu dévot (1) ».

(1) Etienne, *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 105. — Ce dernier adjectif

C'était la doctrine de Louvain que Richelieu prétendait emprisonner. Mais à peine Saint-Cyran fut-il enfermé au donjon de Vincennes, que la doctrine persécutée se répandit avec l'*Augustin* de Jansénius, triomphant ainsi des persécutions du ministère. Il fallait à tout prix en arrêter la propagation, et le cardinal n'hésita pas à demander sans retard à deux de ses apologistes d'entamer le combat contre les fauteurs de l'hérésie nouvelle. Il les choisit avec une grande intelligence de la situation : mais il ne pouvait prévoir que tous les deux, emportés par l'ardeur des néophytes, dépasseraient la mesure. Le premier était un simple régent des jésuites, le P. Antoine Sirmond, mais il était frère de l'académicien Jean de Sirmond, qui avait déjà frappé de si rudes coups contre les ennemis du ministère (1), et neveu du célèbre jésuite Jacques Sirmond, confesseur du roi, l'un des premiers érudits de son temps. Il fut chargé de traiter de l'amour de Dieu, c'est-à-dire de la partie théologique de la question. Le second, membre de l'Académie française, et déjà désigné pour être le précepteur du dauphin, était La Mothe Le Vayer ; il fut chargé de traiter de la vertu des philosophes et des payens, c'est-à-dire de la partie philosophique et morale. Tous les deux ensemble devaient compléter la matière, « et former un corps de morale entendue de la façon la plus large et la plus facile et profondément opposé à cette morale nouvelle qui venait inquiéter les consciences et troubler des intérêts divers. »

Séparés comme ils sont, les deux livres de la *Défense de la Vertu* du P. Antoine Sirmond, et de la *Vertu des Payens* de Le Vayer, avaient un but et des lecteurs différents. Le premier était destiné aux clercs, aux docteurs, aux congrégations religieuses ; le second s'adressait au public. Mais on savait pertinemment que tous les deux étaient patronnés par le ministre, quoique celui de Le Vayer portât seul une

pourrait prêter à discussion : mais ce n'est pas ici le lieu convenable.

(1) Voir sur les Sirmond notre brochure intitulee : *La presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond*. Paris, Baur, 1876, in-8.

dédicace qui ne laissait aucune illusion à cet égard. Au reste l'événement prouva que le P. Sirmond avait sagement fait de ne pas invoquer officiellement le nom du cardinal, car celui-ci eût couru le risque de partager sa disgrâce. Le trop ardent jésuite, ayant prétendu fonder sur l'autorité des Pères et surtout sur celle de saint Thomas cette proposition que l'amour de Dieu se réduit à l'observation des préceptes, se fourvoya tellement dans son livre que sa compagnie fut obligé de le désavouer formellement. Pascal le prit plus tard à partie dans la dixième provinciale; et pendant l'année 1641, Arnauld qui correspondait avec le prisonnier de Vincennes et se déclarait déjà son plus fervent disciple, le réfuta dans un opuscule intitulé *Extrait de quelques erreurs contenues dans le livre du P. Sirmond.* C'était le moment précis où paraissait le livre de Le Vayer. Un avertissement placé à la fin de ce dernier prouve que durant l'impression, on recherchait avidement les feuilles d'épreuves, pour les discuter, et cela nous permet d'expliquer comment Arnauld dans ses thèses de Vespérie pour le doctorat, soutenues au mois de décembre 1641, put s'attaquer à la fois aux deux livres du jésuite et de l'académicien. Ce ne fut qu'un an plus tard, (et non pas trois mois auparavant comme l'indiquent le P. Quesnel, les éditeurs d'Arnauld et M. Etienne) qu'il put composer son célèbre ouvrage de la *Nécessité de la foi en Jésus-Christ*, destiné à réfuter directement le traité de la *Vertu des Payens;* mais il ne jugea pas à propos de le publier, quand il reconnut que Richelieu était décidé à lui refuser, malgré son doctorat, la réception dans la société de Sorbonne et à s'opposer même par la force aux entreprises des sectateurs de Saint-Cyran. Cet ouvrage ne fut imprimé qu'après sa mort en 1701, par l'un des coryphées du Jansénisme, le fameux Dupin : et nous conclurons encore de tout ceci que Dupin a eu raison de dire dans la préface de ce traité, que le docteur Arnauld le composa pour défendre une proposition qu'il avait mise dans une de

ses thèses de Sorbonne (1). M. Etienne prétend que Dupin se trompe, parce qu'il pourrait en résulter que Le Vayer aurait eu le dessein général, en mettant au jour son livre de la *Vertu des Payens*, de répliquer à des thèses de Sorbonne, ce qui est impossible, ou du moins qu'il aurait voulu les discuter en passant, ce qui ne l'est guère moins. Toute cette discussion et toutes ces hypothèses sont inutiles, puisque le livre de Le Vayer est de novembre et la thèse d'Arnauld de décembre 1641. La *Nécessité de la foi* ne peut donc avoir été composée qu'en 1642.

Abordons maintenant l'ouvrage même de Le Vayer.

De la dédicace à l'Eminentissime Cardinal-Duc, nous ne détacherons que le préambule pour montrer avec quelle persévérance Le Vayer brûlait son encens le plus précieux devant son protecteur. Sur ce point, il ne fut jamais sceptique.

« Monseigneur,

Les peuples qui ont adoré le Soleil allumoient du feu sur ses autels, ne trouvant rien dans la nature de plus digne de luy estre offert, encore que ce fust une bien petite lumière qu'ils faisoient paroistre devant celle de ce grand astre. Je prens la hardiesse de les imiter en vous présentant ce traité de la Vertu des Payens, quoy qu'elle n'ait rien de compa-

(1) Voici le passage de la préface de Dupin : « L'auteur avoit fait cet ouvrage pour défendre une proposition, qu'il avoit mise dans une de ses thèses, dans laquelle il soutenoit la nécessité de la foi en Jésus-Christ, et concluait contre le salut des Payens et des Infidèles. Il parut, en ce temps-là, quelques discours sceptiques sur diverses matières, parmi lesquels il y en eut un sur la Vertu des Payens, dans lequel on insinua que Socrate, Platon, Aristote, Diogène, Zénon et quelques autres philosophes ou paiens qui avoient moralement bien vécu, avoîent pu recevoir en l'autre vie la récompense de quelques actions vertueuses, qu'ils avoient faite en ce monde, par la seule connoissance d'un Dieu et de sa Providence, sans avoir eu la foi en Jésus-Christ. L'auteur du livre de la Nécessité de la foi. animé d'un saint zèle contre une proposition si scandaleuse qui tendoit au Déisme, et à la destruction entière de la religion chrétienne, composa ce traité et établit avec beaucoup de solidité la nécessité de la foi en notre unique médiateur Jésus-Christ Dieu fait homme. » (*Œuvres d'Arnaud*, X, IX.)

rable aus Vertus Chrestiennes et plus qu'Héroïques de Vostre Eminence. Mais je la supplie très humblement de considérer, que s'il faut seulement exposer à sa veüe ce qui semble proportionné à son mérite, il y aura fort peu de vœus qu'elle ne rejette, et les hommes de ma condition, ou pour le moins de ma portée, quelque zèle qu'ils ayent ne trouveront jamais le moyen d'estre reconnoissant..... (1) »

Un biographe d'humeur satirique pourrait compter ici combien de fois Le Vayer a chanté les *vertus héroïques* de l'Eminence : mais nous n'insisterons pas sur l'exagération de ces louanges intéressées, et nous entrerons sans plus tarder dans le cœur de la place.

Le traité de la *Vertu des Payens* se compose de deux parties très distinctes. La première, assez courte puisqu'elle ne contient que 70 pages sur 370, est cependant la plus importante ; elle pose les principes, examine les trois états dans lesquels s'est trouvée successivement l'humanité, l'état

(1) Ces flatteries de la dédicace de Le Vayer ont donné lieu à une riposte dans la préface historique du tome X des *Œuvres d'Arnaud.* Nous y lisons :
« Le docteur Hermant insinue que ce discours étoit le fruit d'une sorte de conspiration qui éclata dans le même temps contre la morale chrétienne sous la protection du cardinal de Richelieu, et comme un corollaire du livre de la *Défense de la Vertu* que le P. Antoine Sirmond, jésuite, publia la même année. Sans insister sur ce fait, il est au moins certain que le livre du jésuite, et celui du sieur Le Vayer, venoient à l'appui l'un de l'autre, et que ces deux Ecrivains avoient été plus attentifs à procurer à leurs écrits la protection des puissances de la terre, qu'à les autoriser par les principes de l'Ecriture et de la Tradition. Il est manifeste que tel avoit été en particulier le dessein de M. Le Vayer ; on le voit par le soin qu'il eut de dédier son discours au cardinal et par les éloges flatteurs qu'il lui donne dans son épitre Dédicatoire, où il ne craint pas de vanter les Vertus chrétiennes et plus qu'héroïques de cette Eminence. On le voit encore par l'apologie qu'il mit au jour sous le titre de preuves des citations, apologie dans laquelle il s'efforçoit de répondre aux critiques que son discours avoit méritées et par la protection qu'il chercha pour ce deuxième écrit en s'y autorisant du livre des Eléments de la connaissance de Dieu et de soi-même, composé par le président Séguier, qui n'avoit en effet que trop de conformité avec le discours de la Vertu des Payens. Ce fut un malheur pour Le Vayer, dit Hermant, de garantir son livre de la condamnation qu'on n'eût pas manqué d'en faire dans de meilleurs temps, et de conserver par là la liberté de faire de mauvais livres jusqu'à son extrême vieillesse. »

du droit de nature, l'état de la loi, l'état de la grâce, recherche quel peut être en général le mérite des œuvres ou la vertu des payens dans ces trois états, et ce qu'on peut chrétiennement penser du salut de ceux qui ont moralement vécu. La seconde examine en autant de chapitres spéciaux la vie des plus éminents philosophes de l'antiquité. C'est l'application directe des principes posés dans la première partie.

Jamais personne raisonnable, dit Le Vayer dans son avant-propos, n'a douté que la vertu ne méritât d'être honorée. « On révère le Ciel d'où elle est sortie en la respectant, et c'est user d'une espèce de culte envers Dieu, dont elle est l'image, que de la rendre illustre et glorieuse. » Mais l'importance est de définir cette vertu, car ce qui passe pour tel en un lieu est souvent tenu pour vice en un autre, « et nos eschollés chrestiennes ne sont pas si réglées sur ce sujet qu'il ne se soit trouvé des docteurs qui ont refusé la qualité de vertueux à ceux qui sembloient l'avoir acquise par le consentement de plusieurs siècles, et par les suffrages de toute l'antiquité ». Les *Cyranistes* qu'il s'agissait de combattre prétendaient en effet, que, d'après la doctrine de saint Augustin, « les vertus des infidèles ne sont que des vices, et leurs meilleures actions de véritables péchez ». Mais Le Vayer rapporte plusieurs passages de l'évêque d'Hippone qui montrent combien il est imprudent de lui attribuer cette opinion qui fut bientôt celle de tous les jansénistes. Au surplus, ajoute-t-il, « l'Église a déterminé ce que nous devons penser là-dessus, quand la bulle des Papes Pie cinquiesme et Grégoire treziesme a condamné de certaines propositions d'un Michel Baye, comme erronées et hérétiques, dont la trente-cinquiesme portoit que toutes les œuvres des Payens n'estoient que des péchez et les vertus de ces anciens philosophes que des vices ». Le Vayer trouvait donc dans les sectateurs de Jansénius des héritiers directs de Baïus, et c'était poser très catégoriquement la question.

Abordant ensuite sa thèse immédiate, il ne s'arrête que peu d'instants à l'état du droit de nature, qui correspond aux âges de l'humanité compris entre Adam et la circoncision d'Abraham : tous les théologiens admettent en effet que dans cet état, avant qu'une loi particulière eût obligé les hommes, le repentir du pécheur et la miséricorde divine suffisaient pour obtenir la rémission des fautes.

C'est avec l'état de la loi, remarque M. Etienne, que commencent les vraies difficultés de la question. Selon le concile de Trente, personne n'a jamais été justifié ni sauvé que par le moyen de la foi, soit explicite, par laquelle nous croyons en Jésus-Christ, l'unique médiateur, soit implicite, comme celle qu'avaient les Hébreux; d'où il semble que les Payens, qui n'ont jamais eu ni l'une ni l'autre, n'aient jamais pu, pour sages et pour vertueux qu'ils fussent, participer à la béatitude éternelle. Mais, outre qu'une décision si formelle paraît bien rigoureuse, n'est-il pas à craindre que l'homme, méprisant trop sa nature et les œuvres dont elle est capable, renonce à tout effort, sous prétexte d'attendre tout du ciel, et finisse par compter orgueilleusement sur sa justification, ou par se livrer lâchement au sombre dogme de la fatalité ? (1).

Des pères et de graves docteurs ont été plus favorables aux Payens (2). Tous les Payens n'ont peut-être pas été infidèles, ni idolâtres. Quelques-uns ont pu posséder cette foi tacite et enveloppée, qui peut être diverse selon les temps, les lieux et les personnes. Si la foi implicite des Patriarches a été illuminée jusqu'à ce point, qu'ils croyaient les plus essentiels mystères de la Rédemption, les moindres d'entre les Juifs n'en avaient qu'une connaissance très-obscure. Malgré l'immense distance qui sépare ceux qui vivaient dans une profession publique de l'idolâtrie, des Juifs qui étaient dans les termes de la loi mosaïque, il est permis de penser que les plus éclairés d'entre les Payens ont pu être animés d'une foi

(1) Etienne. *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 110.
(2) Vertu des Payens, 1re part., Etat de la loi.

analogue à celle des moins éclairés entre les Juifs. « Encore faut-il maintenir ce point dans le doute, et se contenter de laisser son libre cours à la justice de Dieu, que nous avons mauvaise grâce à vouloir limiter. Mais approfondir curieusement cette question, chercher quels sont ceux qui, au sein de l'idolâtrie, ont eu réellement la foi implicite, et à force de vertus ont pu mériter la grâce divine, c'est toucher visiblement au semi-pélagianisme. » Si La Mothe Le Vayer n'y tombe pas entièrement, c'est qu'il s'exprime toujours avec doute : car d'examiner par quelles œuvres humaines on a pu s'élever jusqu'à la source de la grâce, à établir que cette grâce peut être méritée, il n'y a que la distance qui sépare les prémisses de la conséquence. En cette question il y a en présence deux principes humainement inconciliables, et qu'on ne peut pourtant sacrifier l'un à l'autre, le libre arbitre et la grâce. L'union de ces deux principes est un mystère. Ne cherchons pas à l'éluder dans la religion, nous le retrouverions tout entier dans la philosophie. La prudence la plus élémentaire veut que sans borner comme sans élargir la justice de Dieu, nous ne condamnions personne, et que nous restions aussi loin de Baïus et des jansénistes que des luthériens du second âge : soyons avec l'Eglise et tenons-nous à la tradition (1).

Le tort de Le Vayer fut de dépasser en si délicates questions les justes limites posées par Saint-Thomas, qui reconnaissant ouvertement la vertu des Payens, exigeait d'eux pour le salut, une foi implicite. Le Vayer exagère beaucoup trop ses instances pour leur béatitude, et s'il doit être loué d'avoir contribué dans une large mesure à relever Socrate et ses pairs de l'anathème janséniste, on doit reconnaître, qu'il a conclu trop vite à leur salut. Sa thèse philosophique est juste : il a rendu à plusieurs illustres parmi les Payens les vertus dont on voulait les dépouiller : sa thèse théologique n'est pas suffisamment solide, il ne lui appartenait pas de les béatifier.

(1) Etienne, *Essai sur Le Vayer*, p. 111.

Mais c'est surtout à propos de l'Etat de grâce que son système donne prise à la critique, quand il applique aux nations où l'Evangile n'a pas pénétré, les raisonnements qu'il a faits en faveur des Payens dans l'Etat de la loi. Saint-Thomas est très positif sur ce point, et il affirme que si l'on pouvait se sauver avec la foi implicite avant la venue du Messie, il n'en est plus de même depuis qu'il a paru dans le monde et que son Testament y a été publié partout. Cette dernière circonstance est-elle bien exacte, se demande Le Vayer, et le règne de Jésus-Christ a-t-il réellement été annoncé par toute la terre, puisque l'on découvre tous les jours des périodes du monde inconnues jusqu'à ces derniers temps?

Cela posé, dit-il, « puisqu'il se trouve des Payens aujourd'huy qui sont dans une ignorance des choses nécessaires au salut, aussi excusable que pouvoit estre celle des anciens, il n'y auroit point d'apparance de condamner les uns, après avoir prononcé comme nous avons fait en faveur des autres » (1). Cette idée inspire à Le Vayer une de ses meilleures pages. Il suppose qu'un homme vertueux des pays encore inconnus, se porte, « par la seule lumière de sa raison », à reconnaître un seul Autheur de toutes choses:

« ....Je veus croire que les genous en terre et les bras croisez vers le ciel, il use de cette prière dans une extrême repentance de ce qu'il peut avoir fait de mal : Mon Dieu, qui connoissez le plus secret de mon âme, j'implore vostre miséricorde et vous supplie de me conduire à la fin pour laquelle vous m'avez créé. Si j'avois assez de lumière pour m'y porter moy-mesme, il n'y a rien que je ne voulusse faire pour y arriver, et pour me rendre agréable à vostre divine majesté, que je révère avec la plus profonde humilité que je puis. Excusez mon ignorance et me faites connoîstre vos sainctes volontez, afin que je les suyve de toute la force que vous m'avez donnée, désirant plustôst mourir que de faire jamais aucune action qui vous puisse desplaire. S'il

(1) La *Vertu des Payens*, p. 51.

arrive qu'immédiatement après cet acte de contrition, capable, selon Tostat, d'effacer toute sorte d'idolâtrie et de crimes, ce pauvre Gentil vienne mourir, soit par quelque cause interne de maladie subite, ou par un accident inopiné du dehors, comme de la cheute d'un arbre ou d'une maison voisine, le jugerons-nous damné et pourrons-nous bien penser que Dieu n'ait pas eu agréable une si saincte repentance? » (1).

Les Jansénistes n'hésitaient pas à répondre pour l'affirmative, et leurs adversaires préféraient assurer qu'une pareille situation n'était pas réalisable, et que le fut-elle, Dieu enverrait plutôt un ange à ce suppliant pour l'instruire des vérités nécessaires. Le plus sage n'est-il pas de s'en tenir à la déclaration par laquelle Le Vayer termine sa première partie :

« La voye moyenne entre les deux extrémités, dit-il, est celle qu'on doit icy suyvre, de même qu'on fait quasi partout ailleurs. Et comme nous ne pouvons douter de la damnation de la plus part des Payens qui sont morts dans l'infidélité et l'idolatrie : aussi ne devons nous pas désespérer de la miséricorde de Dieu, à l'égard de ceus d'entr'eus qui ont eu la raison pour guide de leurs actions et par elle la Foy implicite de nostre Sauveur, accompagnée peut estre d'une grâce surnaturelle, au moyen de laquelle ils se sont rachetez du malheur des autres.

» Mais bien qu'on se puisse promettre cela généralement parlant de la bonté de leur créateur, ce n'est pas à dire pourtant qu'il y ait lieu de s'asseurer de la félicité d'aucun d'eus en particulier, comme nous ne doutons point de celle de nos Saincts que l'Eglise a canonisez. C'est une comparaison qui ne doit jamais estre faite. Et je croy que ce qu'il y a de plus certain lorsqu'on descend jusques à examiner le salut ou la damnation des individus, c'est de suspendre son jugement, et de reconnoistre qu'on n'y peut rien déterminer avec certitude..... et d'avoüer avec grande soubmission d'esprit, que les voyes dont Dieu se sert pour sauver les

(1) *La Vertu des Payens*, p. 54, 55.

hommes ne sont pas reconnoissables, car ses conseils, comme dit saint Paul, sont des abysmes impénétrables » (1).

Malheureusement Le Vayer ne garda pas suffisamment cette sage réserve dans sa seconde partie, suite de notices fort intéressantes sur les principaux philosophes de l'antiquité et sur les sectes qui épousèrent leurs doctrines. Le cadre de notre étude ne nous permet pas de nous étendre avec détails sur les divers chapitres de cette revue, dans laquelle figurent successivement — Socrate, — Caton et la secte Académique, — Aristote et la secte péripatétique, — Diogène et la secte cynique, — Zénon Cypriot de la ville de Citie, et la secte stoïque, — Pythagore et la secte Pythagonique, — Épicure et la secte Epicurienne, — Pyrrhon et la secte sceptique, — Confucius, le Socrate de la Chine, — Sénèque, — et enfin Julien l'Apostat. Qu'il nous suffise de dire que cette galerie forme un des premiers essais d'histoire de la philosophie en langue française. C'est là son principal mérite. On a remarqué, du reste, que les hommes illustres qui vécurent en dehors du christianisme trouvèrent de nombreux défenseurs dans cette génération amoureuse de l'antiquité profane : et l'on peut comparer avec le livre de la *Vertu des Payens, l'Apologie des grands hommes accusés de magie* de Gabriel Naudé, l'un des intimes amis de notre philosophe, et celui dont l'esprit et les ouvrages se rapprochent le plus des siens (2).

(1) La *Vertu des Payens*, p. 60-62.

(2) Cf. Etienne. *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 126. — A propos de la notice sur Socrate, nous devons signaler un débat qui eut lieu avant même que l'impression du livre fut achevée. Le Vayer avait rapproché la mort de Socrate de celle de saint Etienne. « Il semble, dit-il, qu'on puisse en quelque façon nommer Socrate le premier martyr du Messie à venir, comme nous savons que saint Etienne l'a glorieusement été du même Messie déjà venu. » Il se défendit dans une note d'avoir égalé le philosophe au martyr. « Comme les dernières feuilles de ce livre rouloient sous la presse, on m'a donné advis que quelques personnes qui avoient eu la curiosité de les voir, à mesure qu'on les tiroit, s'estoient scandalisées, de ce que j'écris en la page 74, à l'avantage de Socrate, comme si je l'avois voulu

On connait assez maintenant le livre de Le Vayer pour comprendre le genre d'attaques dont il fut l'objet. Son côté faible est une tendance au déisme, comme dernières conséquences. Quelle est, en effet, la nécessité de la Rédemption, remarque M. Etienne, si l'homme est de condition assez haute pour s'élever jusqu'à la vérité, par ses propres forces? Pourquoi la grâce elle-même, si la liberté de l'homme est assez sûre d'elle-même pour s'en passer? Pourquoi une révélation, si elle ne nous apporte rien que nous ne sachions découvrir par notre seule raison?.... « Port-Royal eut un admirable pressentiment de toutes ces conséquences, que le temps devait produire. Il exalta la grâce divine, parce qu'il prévoyait l'exaltation de la liberté humaine. Heureux s'il avait su s'arrêter! Avec Le Vayer on touche à l'indifférence des religions ; on va plus loin ; on force le Christianisme à faire sa part au paganisme, aux idolâtries de toute sorte ; on fait servir la théologie à la ruine de la tradition, et la religion au renversement de la religion même ; on ouvre enfin carrière aux incrédules du dix-huitième siècle, avec le secours des scholastiques et des Pères de l'Église » (1).

Violemment attaqué, Le Vayer dut se défendre, et ses éditions postérieures se sont augmentées, en appendice, d'une foule de citations pour justifier ses autorités. Il insiste sur ce qu'il a plusieurs fois affirmé « qu'aucun Payen pour vertueus qu'il ait esté n'a pu se sauver sans la grâce surnaturelle », et il fait remarquer fort judicieusement que « la faculté de Théologie, le vicaire de l'Inquisition, et le consulteur du saint office de Milan, qui ont donné leur approbation,

esgaler à notre grand proto-martyr sainct Etienne ; ce qui est trés-esloigné de mon intention. Je les supplie de considérer que toute sorte de comparaison ne vont pas à l'esgalité..... Justin martyr n'a-t-il pas comparé le même Socrate à Abraham et à Elie dans sa seconde apologie ?.... »

Arnauld fut sans doute de ces personnes, car dans le Traité de la *Nécessité de la Foi,* il fait à ce sujet de sévères reproches à l'auteur de la *Vertu des Payens.*

(1) Etienne, *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 150.

n'ont rien trouvé à redire en ce qu'il semble qu'on voudroit faire passer pour une impiété dans son livre (1) ». Enfin pour se rendre plus favorables, même les grands de la terre, il se plaçait sous la protection directe du chancelier Séguier (2), qu'on savait très anti-janséniste, en transcrivant sur les philosophes payens une demi page des *Eléments de la connoissance de Dieu*, jadis composés en latin par le président Pierre Séguier au XVIe siècle et traduits en français par Guillaume Colletet, en 1634, sur l'ordre du chancelier (3). De cette façon il n'avait rien à craindre.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en dépit des attaques dont la *Vertu des Payens* fut l'objet, Richelieu conserva toute sa faveur au substitut du Procureur Général. Il est vrai que les attaques partaient surtout du clan Cyraniste que le cardinal avait juré d'exterminer. Aussi aurait-il certainement reçu la dédicace du dernier traité que Le Vayer composa de son vivant, si la mort ne l'eût enlevé à la France quelques semaines avant l'impression : mais il en avait lu le manuscrit, il avait vivement approuvé le chapitre dirigé contre les courtisans, ses plus constants ennemis, il avait témoigné à l'auteur le plaisir qu'il ressentirait d'en voir la publication ; et Le Vayer, lui mort, dédia l'opuscule *De la Liberté et de la Servitude* à son successeur.

Nous entrons avec cet ouvrage dans une nouvelle phase de la carrière de notre académicien.

(1) *Vertu des Payens*, p. 378. (Appendice.)

(2) Voir notre *Histoire du chancelier Séguier*.

(3) M. Etienne qui n'a pas connu la première édition de la *Vertu des Payens,* se demande si cette citation fut introduite dans la demi-feuille qui fut ajoutée à la première édition, ou dans les éditions suivantes. Nous pouvons affirmer qu'elle ne parut pour la première fois que dans la seconde édition en 1647. Richelieu était mort et Séguier était devenu le protecteur de l'Académie. Il y eut une édition plus ample encore en 1653.

FRANÇOIS DE LA MOTHE LE VAYER

(1583-1672).

DEUXIÈME PARTIE

LE VAYER SOUS MAZARIN ET LOUIS XIV

(1643-1672).

VII.

LE VAYER, MAZARIN ET LA RÉGENTE. — PETITS TRAITÉS ET OPUSCULES (1643-1649).

Presque immédiatement après la mort de Richelieu, il se produisit une détente et comme un revirement général dans les idées de la cour. Louis XIII était encore là pour soutenir la politique de son ministre, mais il n'avait plus que quelques mois à vivre, et bien que Richelieu lui eût recommandé tout spécialement son élève le plus dévoué, le cardinal Mazarin, il y eût une période politique ouvertement réactionnaire. On rappela les exilés, on ouvrit les prisons, et les anciennes faveurs ministérielles ne furent plus une garantie suffisante contre les coups de la fortune. Professant le scepticisme d'une façon très pratique, Le Vayer crut devoir se tourner tout d'abord vers le nouveau soleil levant, et il refit pour

Mazarin la dédicace du petit livre qu'il avait déjà préparée pour Richelieu. La voici :

« A Monseigneur, l'Eminentissime Cardinal Mazarin,

» Monseigneur,

» Encore que je sçache assez comme votre Bonté vous fait recevoir favorablement jusques aux moindres productions d'esprit qui vous sont offertes, j'ay une si juste défiance du mien, qu'il eust eu bien de la peine à se résoudre de vous présenter ce petit traitté, sans la considération de son sujet, et je diray sans la nécessité de vous le dédier. Car si l'on ne peut qu'avec sacrilège employer ailleurs, ce qu'un lieu Sainct a receu de nos Vœux, il n'y a que vostre pourpre sacrée qui doive recueillir ce qu'une autre qui n'est plus n'avoit pas refuzé de prendre en sa protection. En effet Vostre Eminence peut se souvenir d'avoir veu cet escrit que je luy offre, *entre les mains du Grand Cardinal de Richelieu* ;.je le mets aujourd'huy entre les vostres, les plus dignes que je connoisse de manier tout ce que celles-là ont touché ; et s'il a besoin de quelqu'autre recommandation pour le vous faire agréer, c'est la Philosophie que vous avez toujours si tendrement aimée, qui me l'a dicté. Je suis asseuré, *Monseigneur*, que vous ne désavoüerez pas une affection qui n'a rien qui ne soit très digne de vous. La Philosophie est l'un des plus riches présens que les hommes ayent jamais receus du ciel : celle qui nous eslève à la contemplation des choses éternelles : et la science de toutes qui fournit aux Princes, aussi bien qu'aux particuliers, le plus agréable divertissement. Vostre Eminence prendra donc en bonne part, s'il luy plaist, ce qui vient de si bon lieu, et ce qu'un cœur plein de zèle à son service, comme est le mien, luy présente avec tant d'obligation. Je me promets ceste grâce de sa bonté ordinaire, et demeure pour toute ma vie — Monseigneur — Vostre très humble et très obéissant serviteur. — De la Mothe Le Vayer.

Le nouveau traité de la Mothe Le Vayer se compose de cinq chapitres : De la liberté et de la servitude en général ; —

En quoy consistent nostre liberté et nostre servitude ; — Que personne ne se peut dire véritablement libre ; — De la liberté philosophique ; — De la servitude de la cour : — et nous devons remarquer qu'après les avoir exposés dans une table des matières qui suit immédiatement la dédicace, notre académicien dit franchement au lecteur en traduisant deux vers de Martial :

La table te fait voir ce que contient l'ouvrage,
S'il n'est pas à ton goût, n'en lis pas davantage (1).

Nous n'avons pas pris à la lettre ce cauteleux avis de l'auteur, et nous sommes bien persuadé que tout lecteur fera comme nous, car cette plaquette est une des mieux écrites de toutes celles de Le Vayer. La thèse qu'il y soutient, pour répondre au traité de *la Servitude volontaire* de La Boëtie, c'est qu'il n'y a de véritable liberté, que la liberté philosophique, dans les choses qui ne vont pas contre la religion, la police et les bonnes mœurs ; et qu'il n'y a d'autre esclavage que celui des passions, qu'on doit proprement appeler la servitude volontaire. Le chapitre consacré à la servitude des courtisans est en particulier très remarquable et nous en détacherons quelques passages pour montrer avec quelle hypocrite réserve Le Vayer sait esquiver les situations délicates. Il pouvait être dangereux de s'attaquer trop ouvertement à la cour : mais il ne s'agit ici que des cours historiques et non pas de celle de Louis XIII :

« Je serois bien fasché, assure-t-il, qu'on prist ce que je vay dire pour une satyre : et ce que j'ay leu dans les livres, pour une description de ce que j'aurois pu voir dans la cour des Princes. En effect, je ne considère icy que les cours

(1) De la liberté et de la servitude. (anonyme) A Paris, chez Ant. de Sommaville et Augustin Courbé, 1643, in-12, 144 pp. — Le privilège est du 20 janvier 1643, et l'achevé d'imprimer du 24 février. On sait que Richelieu mourut le 4 septembre 1642 et Louis XIII le 14 mai 1643.

anciennes, et les Barbares ou Tyranniques, d'où je tire toutes les preuves de mon discours. La liberté que je prens de rapporter ce que les Philosophes de ce temps-là ont déclamé contre elles est un tesmoignage de l'estime que je fay des cours chrestiennes et surtout de la nostre, qui ne me permettroit pas de parler de la sorte, si elle avoit les mêmes défauts..... (1). »

C'est sans doute pour cela qu'il dit d'une façon absolument générale : « Je ne pense pas qu'à moins de n'avoir jamais veu la Cour, ni ouy parler de l'air dont on s'y gouverne, aucun puisse ignorer l'extrême sujétion personnelle qu'il faut rendre jour et nuict à ceux dont on se veut acquérir la faveur..... » Personne ne peut s'y méprendre lorsqu'il s'oublie, quelques pages plus loin, jusqu'à dire : « Delà vient ceste grande conformité aux inclinations du Prince, et que si François I tesmoigne d'avoir de l'amour pour les lettres, tout le monde veut estre sçavant, n'estant pas bon courtisan qui ne fait estudier ses enfans. S'il se trouve au contraire un souverain qui mesprise les sciences, chascun affecte la barbarie : et le luxe s'establit par la dissolution de Henry troisiesme, comme la piété quand il prend l'habit de Pénitent. Enfin c'est une chose reconnue de tout le monde, que la Cour est un lieu de perpétuelle dissimulation, où l'on chemine tousjours le masque sur le visage, où l'on feint de vouloir ce que souvent l'on abhorre le plus, et où il ne se produit aucun acte de volonté libre, si ce n'est celuy par lequel on embrasse une volontaire servitude..... (2). »

Louis XIII mourut quelques semaines après la publication de ces pages qui n'étaient pas écrites pour plaire à tous les courtisans. Anne d'Autriche devint régente du royaume et ne tarda pas à donner le ministère au cardinal Mazarin. Arnauld d'Andilly avait grand accès près d'elle. Fut-ce le ressentiment de toute la famille Arnauld contre Le Vayer à

(1) *De la liberté et de la servitude*, p. 101, 102.
(2) *Ibid.* p. 115-117.

l'occasion des polémiques soulevées par les débats Cyranistes et la *Vertu des Payens*, ou bien le contre-coup du mécontentement de certains courtisans trop serviles.....? On ne saurait dire exactement ce qui causa l'éclipse momentanée de la faveur de notre académicien ; mais il faut bien constater que cette éclipse fut sérieuse, car on ne sembla plus se rappeler que Richelieu l'eût désigné presque officiellement pour le poste de précepteur du roi ; et lorsqu'il fallut désigner ce précepteur au commencement de l'année 1644, on fut obligé de trouver un subterfuge pour dégager la parole de l'ancien maître des destinées de la couronne.

« Je m'étois toujours persuadé, dit Gabriel Naudé dans son Mascurat, qu'une des difficiles choses qui fût en cour, étail le choix des hommes. Mais je l'éprouvai entièrement, lorsqu'il fut question de donner un précepteur au roi. L'intention de la reine et de ses ministres étant de commettre à cette charge l'un des plus suffisants et des plus renommés et estimés personnages qui fut en France, on jeta premièrement les yeux sur M. de La Mothe Le Vayer, comme sur celui que le cardinal de Richelieu avoit destiné à cette charge, tant à cause du beau livre qu'il avoit fait sur l'éducation de M. le Dauphin, qu'eu égard à la réputation qu'il s'étoit acquise, par beaucoup d'autres compositions françoises, d'être le Plutarque de la France. Mais la reine ayant pris la résolution de ne donner cet emploi à aucun homme qui fût marié, il fallut, par nécessité, songer à un autre, qui fut M. Aubert, abbé de Saint Rémy, principal du collége de Laon, chanoine de ladite ville, et professeur du roi en langue grecque ; mais ni lui, ni M. Gassendi, cet unique oracle, en notre siècle, de la philosophie, des mathématiques, de l'astronomie, et de tout ce qu'il y a de meilleur, ni aussi M. Rigaud, quoiqu'il soit le coryphée de nos humanistes, après avoir été mis à la coupelle du cabinet, sans qu'eux-mêmes en fussent avertis, n'y résistèrent pas si bien que M. l'abbé de Beaumont, docteur en théologie, et main-

tenant très digne évêque de Rhodez, qui fut aussi préféré à une autre des plus brillantes lumières du clergé (1). »

Naudé ne donne pas dans ce passage une énumération complète de tous les candidats, car les mémoires d'Arnauld d'Andilly nous apprennent formellement que la Reine avait jeté les yeux sur lui : « mais le fantôme du jansénisme empêcha Sa Majesté de continuer dans ce dessein (2). » Ce fantôme était malheureusement trop réel, et ce qui paraît vraisemblable c'est qu'on ne voulut en ce moment de crise s'engager ouvertement vis-à-vis d'aucun des deux partis en présence, en donnant pour précepteur au roi pas un des personnages ayant pris part à la lutte. On imagina donc le prétexte du mariage pour écarter les candidatures laïques et l'on choisit parmi les membres du clergé, celui des docteurs de Sorbonne qui avait le plus vécu dans l'intimité de Richelieu : l'abbé de Beaumont, Hardouin de Péréfixe, qui avait été maître de la chambre du cardinal et désigné pour le premier siège de la Rochelle. On sait qu'il devint archevêque de Paris, et que sa belle *Histoire de Henri IV* prouva combien l'Académie française avait eu raison de lui ouvrir ses portes.

Mais il y a toujours quelque avantage, remarque judicieusement M. Etienne, à être désigné d'avance pour quelque fonction : on en retient je ne sais quel droit de priorité : le public s'accoutume à vous tenir pour nommé, et quand ce choix n'a pas de suite, il semble que vous souffriez une injustice. L'honneur d'avoir été choisi par Richelieu ne laissa pas d'accompagner notre académicien : plusieurs dédicaces et le *Mascurat* de Naudé, nous montrent qu'il fut bien

(1) *Mascurat*, p, 375 etc.

(2) *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, Collection Michaud. M. Varin a cité de plus dans sa *Vérité sur les Arnauld* un billet de M. de Saint-Ange à d'Andilly qui ne laisse aucun doute sur la candidature de ce dernier. La reine aurait dit « qu'un des plus grands regrets qu'elle eût, étoit qu'il eût de certaines opinions : que sans cela il n'y eût eu personne en France, entre les mains duquel elle eût voulu mettre le roi, qu'entre les siennes ».

accueilli, récompensé même par Mazarin, et lorsque le frère de Louis XIV, le petit duc d'Anjou, eût atteint en 1649 l'âge de neuf ans, Anne d'Autriche et Mazarin lui donnèrent pour précepteur La Mothe Le Vayer (1).

Pendant les trois années qui s'écoulèrent jusqu'à ce moment, notre académicien jugea prudent de s'éloigner de la cour, et de vivre dans une retraite relative avec ses confrères en scepticisme, Naudé, Guyet, Gassendi, Feramus, et autres philosophes qu'il eût la douleur de voir presque tous mourir avant lui, et dont il nous a conservé les noms dans une lettre fort touchante :

« Monsieur, écrivait-il vers l'année 1654, je vous ai autrefois écrit la mort du P. Baranzan, de M. de Chantecler, du P. Mersenne, de MM. Feramus, Naudé, Guyet, et quelques autres amis, si nous en avons eu d'aussi intimes que ceux-ci : je vous annonce celle de *M. Gassandi*, qui vous touchera sans doute autant que son mérite estoit grand et que vos inclinations ont toujours eu de rapport aux siennes. Il n'y a rien de plus fondé dans la Physique que d'aimer ce qui nous ressemble, parceque c'est en quelque façon s'aimer soi-mesme, ce qui est aussi naturel que la haine des contraires....... Les langueurs néantmoins où je l'ai veu, et les infirmitez de son arrière saison, vous doivent faire croire comme à moi, que le ciel ne luy a pas tant osté la vie pour le priver d'un bien, qu'il luy a donné la mort pour le gratifier de ce qui luy estoit le plus nécessaire... (2) »

Guillaume Colletet chanta le bonheur de ce groupe d'amis dans l'une de ses meilleures épigrammes :

(1) M. Etienne dit sept ans et 1647. Nous verrons plus loin que Le Vayer n'entra en fonctions qu'en 1649. Remarquons aussi que l'abbé de Péréfixe fut nommé le 28 mai 1644 longtemps avant que Louis XIV eût sept ans accomplis.

(2) *Œuvres de La Mothe Le Vayer*, édition Billaine, 1669, in-12, XI, 344. — Le P. Baranzano est cet ami qui lui avait promis de venir le voir

« *Aux doctes amis MM. Gassendi, De la Mothe Le Vayer, Deodati et Naudé, estant au village d'Arcueil, 1644.*

ÉPIGRAMME

Illustres favoris de la nymphe Sophie,
Esprits dont le sçavoir tous les siècles deffie,
Vous dont la docte prose est l'amour de mes vers;
Si je fuy pour vous voir le tumulte des villes,
C'est que pour avoir part à vos plaisirs tranquilles,
Je cherche la Vertu jusques dans les désers (1). »

C'est là, sans doute, dans cette retraite d'Arcueil, au milieu des bosquets et des eaux vives, où nos amis se promenaient comme autrefois les philosophes grecs dans les jardins d'Académus, que furent composés ces innombrables opuscules jetés par Le Vayer à partir de cette époque à tous les vents de la renommée. Ce sont d'abord quatre séries, chacune de sept *opuscules ou petits traictez*, dont la première parut en 1643, la seconde et la troisième en 1644, la quatrième en 1647 (2); puis en 1646, un *Opuscule, ou petit traitté sceptique, sur cette façon de parler: n'avoir pas le sens commun* (3), bientôt suivi d'un *Jugement sur les anciens*

après sa mort. (Traité de l'immortalité de l'âme) — Chantecler est le Melpoclitus du traité de la Liberté et de la Servitude. — L'avocat Feramus était poëte latin : on a une pièce de lui contre Montmaur. — Guyet, helléniste, poëte latin et prieur de Saint-Andrade passait pour fort incrédule. (Voyez Tallemant.) — On connait assez le P. Mersenne et Naudé, pour que nous n'ayons pas besoin de nous étendre à leur sujet.

(1) *Epigrammes du sieur Colletet* avec un discours de l'épigramme, etc. Paris, Louis Chamhoudry, 1653, in-12, p. 25.

(2) Paris, petit in-8°. — Voici les titres de l'une des séries de 1644 : De la vie et de la mort — De la propriété — Des adversitez — De la noblesse — Des offenses et injures — De la bonne chère — De la lecture des livres. (Voir ci-dessous à notre dernier chapitre, la bibliographie générale de l'œuvre de Le Vayer.)

(3) Cet opuscule est dédié à M. de Lionne, secrétaire des commandements de la reine. L'intention de l'auteur, comme il le fait voir dans l'épitre préliminaire, est d'expliquer sa philosophie aux honnêtes gens de la cour, qui sont peu versés en ces matières, et de leur montrer qu'un peu de scepti-

et principaux historiens Grecs (1) : enfin en 1647, des *Lettres touchant les nouvelles remarques* (de Vaugelas) *sur la Langue françoise* et la première de cinq séries de dissertations intitulées *Petits traités en forme de Lettres écrites à diverses personnes studieuses* (2). Les deux dernières séries parurent en 1659 et 1660 et furent suivies un peu plus tard d'*Homilies académiques*, de trois volumes de *Prose chagrine* de nouveaux dialogues intitulés la *Promenade*, de *Problèmes sceptiques*, etc., etc., dont nous donnerons en temps convenable un aperçu plus détaillé.

Tout cela ne représentait, à proprement parler, qu'un nombre indéfini de lieux communs, dont l'idée ou le thème se trouvait déjà indiqué dans les ouvrages précédents de

cisme, dont on use en raillant et sans conséquence, vaut mieux que les maximes hardies des docteurs qui se tiennent pour infaillibles, et surtout s'accorde mieux avec l'esprit de la religion (Etienne). Il enseigne comme il faut prendre du bon biais, sa doctrine de la Vertu des Payens. « Il y a, dit-il, des opinions étranges et particulières, qui ne souffrent pas que la moindre lumière du ciel ait éclairé les ténèbres du Paganisme. Mais vous n'ignorez pas aussi, Monsieur, de combien d'inconvénients sont suivis de tels sentiments, nouveaux dans l'école. » En somme cet opuscule tend à soutenir ce paradoxe, que ceux qui sont qualifiés n'avoir pas le sens commun sont souvent les plus raisonnables.

(1) L'*Opuscule* est in-12 et le *Jugement* est in-4°. « Il a fait, dit Baillet, les *jugements des anciens et principaux historiens Grecs et Latins*, dont il nous reste quelques ouvrages (in-4°, Paris, 1646). Il parait assez par ce livre que cet auteur étoit homme de jugement et de bon sens, mais je crois qu'il s'est trouvé fort soulagé du travail des autres qui avoient écrit avant lui sur le même sujet, et qu'il en a été quitte pour un petit nombre de réflexions que son génie et ses lectures lui ont pu fournir. Les critiques disent qu'il est aisé de remarquer dans cet écrit le caractère sceptique de l'auteur en ce qu'il semble s'être attaché à détruire souvent ce qu'il avoit établi auparavant. » — Pour compléter ce jugement, il faut ajouter la note de la Monnoye : « Ceux qui disent cela ont tort. La Mothe Le Vayer raisonne par principe et conséquemment dans ce livre. » (*Jugement des savans*, II, 121.) Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce livre, c'est que c'est une des premières séries de notices publiées en français sur les historiens de l'antiquité ; comme la série des philosophes dans la seconde partie de la *Vertu des Payens*.

(2) Les *lettres* sur Vaugelas sont in-8° et la première édition des *Petits traités* est in-4°.

notre académicien et en particulier dans ses neuf premiers dialogues. A l'aide des trésors de son érudition inépuisable il pouvait délayer sans limite et toujours avec l'apparence de la nouveauté chacune des phrases de ce recueil original.

« Des *Opuscules*, des *Petits traités en forme de lettres*, des *Homilies*, il suffira de dire, remarque avec raison M. Etienne, que c'est la menue monnaie d'Orasius Tubero. Un grand nombre de ces petits écrits sont des pièces détachées des dialogues. L'auteur reprend successivement ses lieux communs de sceptique et ses paradoxes : tantôt c'est l'éloge des ânes qui revient dans une lettre, tantôt la satire des femmes et du mariage dans un opuscule : ici l'on décrie la vie active, la magistrature; là on fait le panégyrique de l'ignorance. Voici la réfutation de la logique, qui reparaît sous le titre de disputes, de querelles opiniâtres; celle de la physique, sous le nom de l'âme, du corps, des couleurs, des monstres, etc. ; celle de la morale, sous la forme de la loi, de la prudence, du mensonge, du larcin. En un mot, l'ouvrage d'Orasius Tubero est comme le père de toute une famille de livres et de livrets : famille nombreuse car il s'agit d'une centaine de traités; les opuscules, les lettres, les homilies sont les plus petits de la famille, et les plus petits ne sont pas les moins bavards (1). »

Nous n'essaierons pas de donner une idée de chacune de ces dissertations, pas même d'en dresser la liste complète : autant vaudrait dépouiller la table d'un Dictionnaire de la Conversation. Mais au risque de refaire ici un chapitre d'un livre fort intéressant publié au XVIIIe siècle sous le titre d'*Esprit de la Mothe Le Vayer*, nous donnerons quelques courts extraits des *petits traités en forme de lettres* pour mieux accentuer le caractère moral de notre académicien. Ces lettres seraient beaucoup plus intéressantes pour nous, si les noms des destinataires avaient été conservés; mais

(1) Etienne, *Essai sur la Mothe Le Vayer*, p. 55.

l'auteur a jugé à propos de les supprimer tous ; il se contente de nous indiquer un seul de ses correspondants en dédiant son premier volume, avec une pompeuse épitre, à Monseigneur Molé, premier président du Parlement ; et nous le soupçonnons fort de n'en avoir jamais adressé le plus grand nombre (1). Le moindre prétexte lui fournit l'occasion de

(1) Nous ne connaissons que trois lettres réelles de la Mothe Le Vayer. Encore étaient-elles inédites en 1872 lorsque M. Tamizey de Larroque les publia dans la *Revue critique*. Elles sont adressées à Pierre du Puy et datées de l'année 1636 : mais nous n'avons pas cru faire un grand anachronisme en les réservant pour ce chapitre afin de les joindre à celles qui ont été imprimées dans les Œuvres. On y rencontre de curieux détails sur la vie intime de notre académicien pendant ses vacances, qu'il passait en Poitou dans la famille de sa femme. En voici deux qui donneront une idée suffisante de cette correspondance.

« I. — Monsieur, — Je me croiois desjà infiniment vostre redevable quand je receus à Saumur vos lettres du 16. Mais celles du 23 qu'on vient de m'envoier et qui me font voir que vous m'escriviez pour la seconde fois sans avoir receu les miennes me rendent tout à fait confus par de si grands tesmoignages de vostre bonté qui me mettent dans l'impuissance de vous en tesmoigner mes ressentiments. Si suis-je bien aise d'avoir ces arrhes de vous qui me promettent une continuation de vos faveurs, sans quoi je m'estimerois fort malheureus en ces quartiers, où le seul arrière-ban fait sçavoir qu'il y a des Espagnols en France, et où j'ay bien de la peine à recouvrer la Gazette qui y est aussi rare que peu entendue, la plupart des articles n'estant pas moins obscurs à ceus de ce pais que les mystères de l'Apocalypse. Monsieur le comte de La Rochefoucault et quelques autres y tiennent pour le Roy et nous y apprenons l'appaisement des Croquans dont je crois que vous estes mieus informés que nous. Je n'ai donc à vous rendre comte que de mon passage par Loudun où je fus arresté un jour par la curiosité de ma compagnie qui me fit assister à l'exorcisme de six ou sept prétendues possédées et que je vous puis asseurer faire les plus estranges mouvemens et tomber dans les plus horribles convulsions qu'on se puisse imaginer. Je ne croirai jamais qu'il y ait de l'imposture de la part de tant de filles religieuses la plupart de bonne maison, et de tant de bons pères capucins, jésuites et autres. Mais n'aiant peu remarquer aucun signe certain de possession, comme d'entendre et parler plusieurs langues, de révéler les choses inconnues du passé et prédire les futures, et de tenir les corps en l'air et autres actions surnaturelles, je suis contraint de tenir indécis s'il y a maladie ou véritable possession, bien que je me porte dans le doubte plus volontiers à l'opinion la plus pieuse qui est la dernière, selon que vous sçavés que j'ay coutume de faire en semblables occasions, bien que ce soit sans rien déterminer. Vous sçaurés de moy à la première veue ce que j'ay peu observer de particulier en ceste affaire. Je suis icy en un fort

disserter, la demande d'un conseil, la mort d'un ami, un évènement politique, un simple accident de la rue, une légère indisposition de sa précieuse personne. Voici par

beau séjour entre Poitiers et Chastellerault où on me veult obliger à demeurer encor plus de tems que je ne désire. Car si les ennemis ne se mettent entre moi et Paris, je fais mon compte de m'y rendre dans la fin de ce mois pour remettre mon fils à Lisieus. Faicte moi, je vous supplie, cet office d'ami de me conseiller là dessus, et de me mander ce que vous en pensés, car si vous ne le jugez à propos je différerai pour quelques mois et prendrai ma résolution sur ce que vous me ferés la faveur de m'escrire. Vous pouvés continuer à le faire par Saumur d'où on me fait tenir vos lettres seurement icy, ou bien les couvrir d'une adresse à M. de Blacvod, conseiller à Poitiers, qui sera la plus courte voye d'icy à 15 jours. Je vous ai escrit deux fois de Saumur dans le paquet de M. Ysambert, conseiller au Chastelet, qui aura, je crois, faict rendre les miennes aussitôt. Si ceste voie n'estoit bonne j'en prendrois une autre, car il m'importe trop d'éviter le blasme d'ingrat et de paresseus, puisque je suis par tant de droits, — Monsieur, — Vostre très humble et très obligé serviteur, — De la Mothe Le Vayer. — Je salue très humblement Messieurs vos frères et tous mes bons patrons. — Des Maisonsneuves, le 2 septembre 1636. »

« II. — Monsieur, — Après avoir été huit jours à Poictiers nous sommes venus faire vendanges à la campagne où j'ai receu vostre lettre du 6 courant. C'est la seule consolation que je reçois pendant mon absance, quoique nous soions icy beaucoup plus dans la bonne chère que je ne voudrois, et j'esprouve aussi bien que les amans combien l'espérance sert à la vie dans l'attente qui m'entretient de huictaine en huictaine à recevoir de vos nouvelles. Car il faut que je vous avoue franchement que je n'ai créance qu'aux vostres, de sorte que sur le jugement que vous faites que dans une quinzaine de jours on verra vraisemblablement plus clair aux affaires, je différerai mon retour jusques à ce tems là, quoique je sois pour partir d'icy bientost, mais ce sera pour retourner à Saulmur où je vous supplie de vouloir me continuer l'adresse de vos faveurs. Je vous ai escrit du 2 et du 10 de ce mois, et je voudrois avoir sujet de le faire encore plus souvent pour user de quelque recognoissance, mais il faudroit que je vous entretienne des Bacchanales ou des mescontemens publics qui sont choses que j'esvite esgalement. J'aurois fait icy mon principal séjour, n'estoit que les coches de Poitiers sont de trop de fatigue pour le retour, ce qui me faict prendre des carrosses d'amis jusques à Saulmur et à Tours où je me servirai des carrosses publics qui vont à Paris bien plus aisés que les coches. J'apprens volontiers que M. de Bonneval aille chercher les eaus de Bourbon plus par compagnie que par nécessité, et je serois bien aise de sçavoir que M. Guiet fust quitte de celle de sa taille. Si vous avez des nouvelles de M. de Thou, je crois que vous m'en ferés part, de ce qui concerne principalement sa santé. Vous savés que je ne puis finir sans avoir salué tous

exemple un fragment d'une lettre fort curieuse au sujet d'un rhume de cerveau, où l'on remarquera de quelle façon il prend philosophiquement son parti d'être privé de l'odorat :

« De la privation de l'odorat. — Monsieur, — Si nos sens ont esté bien nommez les fauxbourgs de nostre âme, *animae nostrae velut suburbia*, parceque rien ne peut pénétrer jusques à elle qu'après avoir passé par ces dehors ; je puis vous asseurer que la mienne a souffert depuis deux mois la ruine d'une avenue par où elle avoit accoustumé de recevoir de grandes satisfactions. En effet une de ces défluxions du cerveau qu'on appelle rheumes m'avoit tellement gasté par ses humiditez gluantes et continuelles ou l'os ethmoïde, ou les caruncules mamillaires, ou le nerf qu'on veut qui soit l'organe de l'odorat, qu'il ne me servoit plus que pour remarquer que j'estois destitué de cet agréable sentiment.... Ne pensez pas pourtant que je m'affligeasse beaucoup là dessus. J'appliquois à mon défaut ce lénitif de la morale, *qui minus gaudet minus dolet*. Et si l'odeur des roses et des œillets ne m'estoit plus rien, je m'imaginois que la puanteur des boües de Paris, ni celle de tant de lieux qu'il faut traverser mesme dans un Louvre, ne me causeroit plus les dégousts qu'elles donnent, ni les aversions que j'en ai eües. Je me consolois d'ailleurs par la considération de ce que l'homme estant, de tous les animaux, celuy qui a le moins d'odorat, à cause qu'à proportion de sa grandeur il a plus de cerveau et par lui plus de raisonnement qu'aucun autre, l'on peut dire que c'est une faculté peu considérable et dont l'excellence tient plus du brutal que de l'humain ou du spirituel. (1) »

mes bons patrons à qui je baise très humblement les mains avec la mesme affection que je demeure, — Monsieur, — Vostre, etc..... — De Frozes, le 16 septembre 1636. — Si le malheur des affaires publiques portoit que le séjour à Paris se rendit fascheux, obligés-moi de m'en tenir averti, parce qu'en ce cas je pourrois différer mon retour, ce qui me fascheroit fort pour beaucoup de raisons, et notamment à cause de mon fils qui perd icy le temps. (— *Il avait à peine sept ans !* —) La poste qui part deux fois la semaine pour Saulmur me pourroit, si besoin estoit, apporter un billet de vous, et vostre bonté me pardonnera bien, comme j'espère, mes importunités. »

(1) *Œuvres de Le Vayer*. Edition Billaine, 1669, in-12, XI. 287. (Lettre 92.)

Plus loin, dans une lettre intitulée « Du soin qu'on doit prendre à bien élever les enfans », nous trouvons des considérants qui se rapportent évidemment à l'expérience personnelle de l'auteur. L'aveu que nous soulignons est important à enregistrer :

« Monsieur, Tout le monde avoüe qu'il n'y a rien de plus important à toute sorte d'Estats que l'Institution de la Jeunesse, et cependant l'on s'est plaint de tout temps que c'est la chose qu'on néglige le plus. Platon et beaucoup d'autres depuis luy, ont donné de très beaux préceptes là-dessus dans leurs Républiques imaginaires, mais la jeunesse Athénienne n'en estoit pas mieux élevée pour cela, et à la réserve de Sparte, l'on peut dire que l'Education des Enfans n'a pas esté plus considérée en Grèce qu'ailleurs......

C'est un petit Prélude que j'ai voulu seulement dresser sur le contentement que m'a donné l'élection que vous avez faite d'un si digne Précepteur pour vos enfans. Il a, si je le connois assez, toutes les parties requises à cette fonction, et surtout une expression telle de ses pensées, qu'on ne peut douter qu'il ne possède parfaitement les choses qu'il entreprend d'expliquer, puisque la marque certaine de sçavoir, selon l'Eschole, dépend de pouvoir enseigner aux autres ce que l'on sçait. Que les petits avis qu'on vous a donnez de ses divertissemens lorsqu'il estoit encore jeune, ne vous estonnent pas : *il n'y a pas de gens plus capables de nous bien informer des chemins*, *que ceux qui s'y sont autrefois esgarez.* Considérons-le tel qu'il est, et non pas tel qu'il a esté. Aimeriez-vous mieux avoir un homme pesant et aussi grossier que vostre voisin en a pris un chez luy, qu'on peut dire avoir cela de commun avec le précepteur d'Achilles, qu'il est homme et cheval, tout ensemble. Au surplus je vous loüe d'avoir traitté cette affaire *Attalicis Conditionibus* (1). »

Puis voici sur *un Divorce* certains détails qui tendraient à prouver que notre académicien ne devait pas être fort

(1) *Œuvres de Le Vayer*, XII, (174-178) Lettre 131.

heureux en ménage. La chronique se tait cependant sur sa femme :

« Quoiqu'il en soit, je suis trompé si cet homme ne trouve le remède qu'il veut appliquer à son infortune, pire que le mal qu'il a creu intolérable ; et s'il n'expérimente à la longue, qu'en beaucoup de façons le concubinage a quelque chose de plus dur que le mariage..... Vous avez connu aussi bien que moi des personnes plus empeschées à se tirer des embarras qui viennent d'une vie licencieuse, et telle qu'il se l'imagine, qu'on ne le peut estre parmi toutes les disgrâces qui suivent des nopces infortunées.

» Ne pensez pas que je veuille vous paranympher ici *un genre de vie, dont je ne connois peut-estre pas moins tous les inconvéniens, que ceux qui en sont les plus dégoustez.* J'ai toujours pris ce sommeil dont Dieu assoupit nostre premier père devant que de luy présenter une femme, non seulement pour un avis de nous défier de nostre veüe, comme d'une mauvaise conseillère là dessus, mais encore pour une instruction morale, que personne vraisemblablement ne s'en chargeroit, si l'on avoit les yeux de l'esprit assez ouverts pour voir dans l'avenir à combien d'infortunes celui-là se soumet qui accepte une société si périlleuse. Et je n'ai jamais leu le premier vers du dixième livre de la Métamorphose d'Ovide, où il donne au Dieu Hyménée une robe de saffran,

Croceo velatus amictu,

sans m'imaginer que ce poëte, nous a possible voulu faire une leçon de ce qui est si essentiel au mariage...... (1). »

(1) Lettre 86, *d'un Divorce. Œuvres de Le Vayer*, XI, 225. Lorsque Le Vayer est lancé sur cette piste, il la suit avec une ardeur sans parellle ; et souvent il entre résolument dans des détails fort scabreux : Tels par exemple ceux de sa lettre 90 *d'un Amour illicite* qui se termine par cette déclaration hypocrite : « Mais c'est trop s'arrester en si vilain endroit

Contrectata diu crimina crimen habent.

» Et puisque de tous les animaux l'homme seul est capable de pudeur ne perdons pas nostre avantage en nous en éloignant par des propos qu'elle ne peut souffrir. Il n'y a que ces temps de Saturnales que vous puissiez prendre pour une excuse de ceux de vostre lettre, qui m'ont comme extorqué cette réponse.... » *Ibid.* (XI, 272.)

8

Un thème sur lequel il brode avec le plus de complaisance de brillantes variations c'est celui de l'utilité des voyages :

« N'oubliez pas de cultiver cette belle partie de la sceptique qui fait remarquer les différentes coutumes des peuples. Vous y trouverez de l'utilité, jointe à un plaisir extrême, et je m'asseure que vous en recueillerez une indifférence en beaucoup de choses, qui vous rendra parmi les hommes ce qu'estoient les Eliens aux combats olympiques, où ils n'entroient point en lice s'abstenant de combattre pour estre bons Juges du reste des Grecs. La suspension d'esprit que vous acquerrez sur tant de façons de faire et d'opinions diverses, dont chaque nation tient la sienne pour la meilleure, vous placera dans cette heureuse et glorieuse assiette entre les Philosophes...... (1). »

Mais il ne faut pas étudier à la légère car il n'y a pires ennemis de la sagesse que les demi savants : Le Vayer nous l'affirme à l'aide d'une comparaison fort poétique : « ..... La science est un rameau d'or qui ne se laisse pas cueillir indifféremment par toutes personnes. Quelqu'un l'a gentiment comparée à ces Aloüettes qui trompent ceux qui les poursuivent, parcequ'elles semblent les attendre, ne s'envolant que quand ils croient mettre la main dessus (2). »

Et surtout on doit bien se garder d'abuser du principe de la suspension d'esprit en l'appliquant aux matières de la foi.

« Certes l'homme, quelque discernement qu'il ait, ne peut éviter un tournoiement de teste perpétuel autant de fois qu'il contemplera cette grande diversité de religions

(1) Lettre 77. De l'éloignement de son pays. *Ibid.* XI, 148. — Et plus loin : « Certes l'on trouve véritable tous les jours de plus en plus nostre vieil proverbe, qu'une bonne partie du monde ne sçait pas comment l'autre vit. Adjoustons à cela, que chacun croit sa façon de vivre meilleure, sur quoi vous pourrez faire telles réflexions qu'il vous plaira. » (XI, 443.) — A ce propos remarquons qu'une curieuse *Relation du Groënland* par La Peyrère, Paris, Courbé, 1647, in-8° est adressée à La Mothe Le Vayer.

(2) Le Vayer, Lettre 136. D'un homme de grande lecture.

épandües par tout le monde, s'il ne s'attache fortement à la vraie par le moyen de la Foi, qui rend inébranlables en leur créance ceux qui se sont rendus dignes de recevoir ce don du Ciel. Voiez dans Boece la grande perplexité d'esprit de ce philosophe aidé des seules forces de la Nature, quand il se demande à luy-mesme. *Si quidem Deus est, unde mala? Bona vero unde si non est?* Le Fidèle n'hésite point sur de semblables interrogations, et aux choses mesmes les plus obscures il conduit sa vie et ménage son raisonnement par cette pieuse maxime, que s'il n'est pas permis entre les Philosophes et surtout entre les mathématiciens, de mettre en dispute les principes de leurs sciences, beaucoup moins doit-il permettre à son âme d'estre irrésolue, et de former des doutes sur les points essentiels de la Religion.... (1). »

Le scepticisme, en général, avait si mauvaise réputation, qu'il était nécessaire d'insister sur ces réserves formelles à l'égard de la foi. Le Vayer les prodigue en toute rencontre, afin de se défendre des accusations d'athéisme qu'on ne ménageait pas aux sceptiques. Monsieur, écrivait-il encore, — « Bien que quelques-uns aient défini la Philosophie une science qui apprend à connoistre Dieu, je tombe pourtant d'accord avec vous, que la gloire d'un chrestien ne consiste pas tant à estre bien fondé en raison, qu'à se tenir ferme et bien confirmé dans la foi. *Memento christiane, quod non voceris rationalis sed fidelis*, dit pour cela saint Augustin. Mais encore ne faut-il pas traitter si injurieusement cette mesme raison que d'autres ont fait, par un zèle peut estre inconsidéré, puisque la tenant de Dieu aussi bien que la vraie religion, nous sommes obligez de les respecter toutes deux comme filles du Ciel. C'est ce qui fait prononcer à Lactance Firmin cette belle sentence, que le sommaire de toute nostre intelligence doit aboutir à ce point, de ne penser jamais que la religion soit contraire à la sagesse ou à la raison, ni qu'il y ait de véritable sagesse sans la religion :

(1) Le Vayer. Lettre 102. Du culte divin. *Ibid.* XI, 416.

ut neque religio ulla sine sapientia inscipienda sit, neque ulla sine religione probanda sapientia (1). »

Il est vrai que sa religion semble surtout basée sur des motifs utilitaires :

« L'on ne sçauroit trop détester les impies, dit-il quelque part, non-seulement par le motif d'une vraie religion, mais encore par ce principe de morale, que ceux qui manquent de foi à Dieu, ne se soucient guère de la garder aux hommes : et ne rendant pas au premier ce qui luy est deu, ne s'acquittent jamais volontiers de ce qu'ils doivent aux autres.... (2). »

Mais ce n'est là qu'une faiblesse passagère, une concession sans conséquence à la sceptique, car Le Vayer ne néglige aucune occasion d'affirmer sa foi sincère. C'est ainsi, et nous terminerons par ce passage, qu'à propos de la nouvelle extraordinaire *d'un qui parloit en toutes langues*, il ajoutera :

« Cependant que peut-on dire de plus opposé aux livres de Moïse que tout ce discours, qui battroit en ruine, s'il avoit quelque solidité la Tour de Babel et ce qui en depend ? Aussi doit-il estre rejetté comme offensant la foi, à laquelle il n'y a point de raisonnement humain qui ne doive céder (3). »

Nous reprendrons ici avec plus de développements, un sujet que nous avons déjà effleuré aux premiers chapitres de cette étude. Peut-on, comme Le Vayer le prétend, tenir en même temps pour douteux les objets de la raison ou des sens et pour certains les objets de la foi ? Si ce n'est là une contradiction formelle, remarque avec raison l'abbé d'Olivet, c'est du moins un étrange paradoxe. « Mais je ne laisse pourtant pas de dire, ajoute-t-il, qu'en parlant d'un Pyrrhonien de ce caractère, il est juste d'observer, et pour son honneur, et pour l'édification publique, qu'il n'a donné, ou cru donner nulle atteinte à sa religion. Justice düe sur tout

(1) Le Vayer. Lettre 99. De la Science qui est en Dieu. *Ibid.* XI, 369.
(2) Le Vayer. Lettre 93. Rapports de l'histoire profane à la sainte. XI, 294.
(3) Lettre 61. *Ibid.* XI, 10.

à M. de la Mothe Le Vayer, dont les glorieux emplois nous parlent en sa faveur, et qui, comme Bayle (1) lui-même l'a dit, *étoit un homme d'une conduite réglée, et semblable à celle des anciens Sages : un vrai Philosophe dans ses mœurs.* Au milieu de sa nombreuse bibliothèque, où il pouvoit bien dire avec le bon Chrysale de Molière,

Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
Et le raisonnement en bannit la raison,

il se voyoit entouré de livres de divers siècles, en diverses langues, dont l'un lui disoit blanc, l'autre noir. Frappé d'y trouver cette multiplicité, cette contrariété d'opinions sur tous les points que Dieu a livrez à la dispute des hommes, il en vint à conclure que la Sceptique étoit de toutes les Philosophies la plus sensée. Heureux ceux qui, comme lui, ne chancellent que dans les routes de l'Histoire et de la Physique ! Un doute éclairé peut quelquefois servir de flambeau pour s'y conduire. Mais si le Pyrrhonisme étend ses droits jusque sur la morale, il ne sauroit qu'être l'auteur de tous maux, et le destructeur de toute société (2). »

Sainte-Beuve qui n'était pas un croyant, ne partage pas l'avis de l'abbé d'Olivet et déclare formellement que toutes les affirmations religieuses de Le Vayer n'étaient qu'un masque habile (3) destiné à faire passer plus facilement ses

(1) Bayle, *Dictionnaire*, article Vayer.

(2) Pellisson et d'Olivet. *Histoire de l'Académie.* Edition Livet, II, 121.

(3) Guy Patin, fort sceptique lui-même, n'était pas loin d'être du même avis lorsqu'il écrivait : « M. de la Mothe Le Vayer est un homme d'environ soixante ans, de médiocre taille, autant stoïque qu'homme du monde, homme qui veut estre loué et qui ne loue jamais personne, et duquel

Mala quœdam fabula fertur
Valle sub Alarum trux habitare caper

Mais je vous parle en ceci métaphoriquement. Le vice qu'on lui objecte n'est point corporel, il est de l'esprit, etc. Comme *fuit olim Diagoræ atque Protagoræ.* » (*Lettres de Guy Patin,* édition Reveillé-Paris. I, 460.) Du 13 juillet 1649 à Charles Spon. Nous verrons plus loin qu'une lettre d'Arnaud accuse Le Vayer de ne pas être *chrétien :* mais Arnaud n'était pas en situation de garder une grande impartialité vis-à-vis d'un pareil adversaire.

étranges hardiesses. « Cet homme de sens avait lu tant de choses qu'il savait que tout avait été dit et pensé, et il en concluait que toute opinion a sa probabilité à un certain moment, que la diversité des goûts et des jugements est infinie. Il était systématiquement sceptique, sauf dans *les matières de foi qu'il réservait par prudence et pour la forme*, refusant la certitude à l'esprit humain par toute autre voie (1). » Nous n'oserons pas conclure avec M. Sainte-Beuve. Dieu seul connaît le fonds des cœurs : les affirmations de Le Vayer sont si nombreuses et d'apparence si sincère, la chronique scandaleuse eut si peu de prise sur lui, il destina si ouvertement son fils unique à l'Église, enfin le Père Mersenne et d'autres savants religieux furent ses amis si constants, que nous devons éviter de prononcer contre lui un arrêt d'incrédulité que rien ne prouve à nos yeux. Il y a là, nous l'avons déjà dit, une sorte d'inconséquence. Mais le scepticisme systématique, répéterons-nous encore, n'est-il pas lui-même nourri d'inconséquences ?

Ce qu'il y a certain c'est que ce fut ainsi que Le Vayer se fit pardonner ses paraeoxes, ses révoltes contre la coutume et la cérémonie et cette vulgarisation des hypothèses pyrrhoniennes qui obligea Descartes à prendre le doute comme base de son système philosophique. Nous renvoyons sur ce point fort délicat à l'analyse si minutieuse que M. Etienne a faite, dans sa thèse sur Le Vayer, de la filiation complète de l'école sceptique qui relie Montaigne à Bayle, à travers tout le XVIIe siècle. On y verra comment Le Vayer fut à Charron ce que Pyrrhon fut jadis à Sextus Empiricus, comment il étendit le scepticisme à toutes les branches de la science, donnant naissance au scepticisme érudit d'où la critique devait un jour sortir : mais comment aussi copiste du passé, il ne créa rien et se contenta de susciter une réaction contre la philosophie des collèges, se cantonnant

(1) Sainte-Beuve. *Nouveaux Lundis.* VI, 382. Article Vaugelas.

dans Aristote et saint Thomas. Sur aucun point il n'a de système bien arrêté. Il philosophe au jour la journée, dit-il lui-même, et s'il embrasse une opinion c'est toujours sous la réserve de pouvoir une autre fois adopter la contraire. Enfin par sa tendance à fuir les grands sujets généraux, et les régions de la théorie, pour courir à l'application au fur et à mesure des occasions fournies par les événements extérieurs, Le Vayer peut à bon droit passer pour l'un des ancêtres du journalisme. Il disserte de tout à propos de tout. La nouvelle d'une victoire, comme celle d'un empoisonnement ou de l'autopsie d'un corps patibulaire, lui fournissent matière à érudition : il met la science à la suite des idées du jour, et fait gloire comme Bayle de suivre le mouvement des esprits plutôt que de le diriger.

« Un philosophe de la sorte, remarque M. Etienne, produit beaucoup plus d'opuscules que de livres ; il compose peu ; il n'aspire jamais à une forme définitive et complète. Le Vayer est dispersé en fragments, autant que Bayle lui-même. Orasius Tubero est partagé en neuf dialogues ; la Promenade également ; l'Héxaméron rustique en six journées ; l'Instruction du Prince en sept traités. La moitié de la Vertu des Payens se divise en une suite d'articles. Le Jugement sur les historiens anciens est une série de notices. Les Opuscules sont au nombre de vingt-huit ; les Problèmes sceptiques au nombre de trente-un (1). Il a fait vingt-sept homilies académiques, et cent cinquante traités sous forme de lettres. Ajoutez à cette énumération, dix-sept ouvrages encore plus ou moins morcelés, et vous aurez une idée fidèle de cette philosophie éparpillée, de cette érudition en menus morceaux, qui attendait Bayle, pour être rangée dans le seul ordre qui lui convînt, celui d'un dictionnaire (2). »

(1) C'est le chiffre des problèmes de Plutarque, remarque M. Etienne. Le Vayer était regardé comme le Plutarque de son siècle, et il s'efforçait en toutes matières de ressembler au philosophe grec.

(2) Etienne, *Essai sur la Mothe Le Vayer*.

VIII.

REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇAISE. — LE VAYER ET BALZAC (1647).

De tous les opuscules de la Mothe Le Vayer pendant la période qui s'écoula depuis la mort de Richelieu jusqu'à sa nomination comme précepteur du duc d'Anjou, un seul mérite de retenir tout spécialement notre attention. Ce sont les *Lettres touchant les nouvelles remarques sur la langue française.* Ces lettres, au nombre de quatre adressées à Gabriel Naudé, sont destinées à combattre les *Remarques* de Vaugelas (1) qui avaient paru au mois d'octobre 1647 (2) sous le patronage de l'Académie, et semblent inspirées plutôt par un ressentiment personnel que par un souci très impérieux des dangers que courait la langue française.

Il est certain que par principe la Mothe Le Vayer détestait les puristes, comme apportant de sérieuses entraves au libre développement de la pensée ; nous en avons donné des preuves caractéristiques à propos de son discours sur l'Eloquence françoise de ce temps. Pour lui la langue ne pouvait raisonnablement se fixer : elle était d'essence trop mobile, et les procédés sceptiques lui ayant fait reconnaître que trente ans auparavant elle était toute différente, il en concluait que trente ans plus tard elle aurait besoin de nouvelles règles : la suspension d'esprit avait donc ici son application directe, et dans le doute il était impossible de rien

(1) Voir sur ces *Remarques :* la thèse de M. E. Moncourt intitulée *De la Méthode grammaticale de Vaugelas.* Paris, veuve Joubert, 1851, in-8°. — le *Discours de M. Maurel*, premier avocat général à l'audience solennelle de la Cour Impériale de Chambéry, en 1863 — et les *Derniers Lundis* de M. de Sainte-Beuve, t. VI. Paris, 1866, in-12.

(2) Nous lisons à la fin de la nouvelle édition de Thomas Jolly, 1663. — Achevé d'imprimer pour la première fois le 8 octobre 1647. — Cette date est fort importante à noter.

fixer d'une manière définitive. De là les invectives peu mesurées dont nous avons donné plus haut de curieux fragments.

Vaugelas au contraire s'était persuadé que le travail d'incubation de la langue française était arrivé à son dernier période, et sans lui imposer des règles absolument immuables, il avait cru pouvoir répondre à ce besoin de stabilité que l'excès de changements trop rapides rendait de jour en jour plus indispensable, en imposant quelque limite à ces évolutions. Le moment était éminemment favorable à la fixation de ce travail latent qui se faisait dans tous les esprits. On se trouvait à une époque de crise que M. Sainte-Beuve a fort nettement retracée, en constatant que Vaugelas fut l'homme providentiel qui arriva juste à point pour la conjurer (1).

Il écrivit son livre, en quelque sorte, sous la dictée du public, car jamais on ne fut plus qu'alors plus chatouilleux à l'endroit de la correction du langage. « Il ne faut aujourd'hui qu'un mauvais mot, disait Vaugelas dans sa préface, pour faire mépriser une personne dans une compagnie, pour décrier un prédicateur, un avocat, un écrivain. Enfin un mauvais mot, parce qu'il est aisé à remarquer, est capable de faire plus de tort qu'un mauvais raisonnement, dont peu de gens s'aperçoivent, quoiqu'il n'y ait nulle comparaison de l'un à l'autre (2). » Lettres, écrits, conversations, tout

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, VI (341-397). « Il y a dans le cours des choses humaines et des choses littéraires en particulier, de véritables instants décisifs, des crises ; un bon conseil bien donné, bien frappé à ce moment, un *coup de main* de l'esprit fait merveille et peut faire événement. M. de la Mothe n'avait à aucun degré ce sens de l'à-propos qu'eut Balzac et qu'avait Vaugelas malgré sa lenteur. Il continua toute sa vie de balancer les opinions des anciens, de les équilibrer les uns par les autres, de dire : — Ceci est juste, cela ne l'est pas : il y a un milieu ; dans le doute il est bon de s'y tenir. — Mais ce n'est point avec ces balancements et ces alternatives qu'on agit sur le public et qu'on entre dans les esprits, surtout quand le style est aussi neutre et aussi peu tranchant que la pensée...... »

(2) Vaugelas, Préface des *Remarques*, édition 1663, non paginée.

était rempli de discussions sur cette matière. La cour elle-même contestait sur les mots. L'hôtel de Rambouillet ne connaissait pas d'occupation plus sérieuse que les questions de langue, et l'Académie excitée par le goût général, provoquait ses efforts et les encourageait en appelant à sa barre des contestations sur lesquelles elle prononçait des décisions souveraines (1).

Vaugelas établit l'autorité de ses décisions sur l'usage qu'il choisit pour arbitre suprême : il en était temps encore, parceque ce moment à partir duquel un idiôme est définitivement fixé n'était pas tout à fait venu pour la langue française : mais il était proche : on en était aux derniers jours du règne de l'usage : celui de la grammaire allait bientôt commencer (2). Il est vrai que ce n'était pas une petite tâche qu'entreprenait le législateur. Comment s'y prendre pour constater l'usage? Comment se décider quand les sentiments ne sont pas d'accord? Comment recueillir les voix?..... On sait comment Vaugelas, dans sa belle préface, qui restera un des plus beaux monuments de la langue française, définit le bon et bel usage, celui de la cour, adouci par les femmes et contrôlé par les bons auteurs : ni précieux, ni populaire, et resserré entre les limites délicates que le goût le plus pur lui a permis de tracer (3).

Mais après avoir montré comment ce *bon* et *bel* usage est « un roi, un tyran, un arbitre, un maître » dont chacun doit subir absolument la loi, Vaugelas éprouve le besoin de répondre d'avance à des objections qu'il prévoit, et à l'école des anti puristes représentée depuis dix ans par Le Vayer : il s'attaque directement aux théories des *considérations sur*

(1) Etienne, *Essai sur Le Vayer*, p. 138.

(2) Moncourt. — *De la méthode grammaticale de Vaugelas*, p. 29.

(3) « Le bon usage est la façon de parler de la plus saine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps. » (Vaugelas, Préface.) — Voici sur les Remarques de Vaugelas un jugement du P. Bouhours, qu'il nous semble utile de signaler parcequ'il contient des allusions directes à La Mothe : « Qu'y a-t-il de plus judicieux,

l'éloquence française de ce temps, et c'est sans doute ce passage de la préface qui alluma les foudres de son confrère à l'Académie : Vaugelas, il est vrai, ne nomme pas Le Vayer, mais ses allusions sont plus que transparentes, car il cite des passages textuels des *Considérations*, entre autres celui dont nous avons parlé, dans lequel il est dit que, selon les puristes, Dieu ne devrait plus être *supplié* mais seulement *prié :*

« De notre principe, dit Vaugelas, il s'ensuit encore que ce sont des plaintes bien vaines et bien injustes, que celles de quelques Escrivains modernes, qui ont tant déclamé contre le soin de la pureté du langage, et contre ses partisans. Ils s'escrient sur ce sujet en des termes estranges, et allèguent des autheurs qui en vérité, ne disent rien moins que ce qu'ils leur font dire. Trois raisons m'empeschent de nommer ceux qui les allèguent et qui *par avance* semblent avoir pris à tasche d'attaquer ces remarques dont ils sçavoient le projet. L'une, que ce sont des personnes que je fais profession d'honorer, l'autre qu'ils ont sagement protesté à l'entrée de leurs ouvrages qu'ils estoient prests de se départir de leur opinion, si elle n'estoit pas approuvée : et pleust à Dieu que chacun en usast ainsi, car à mon gré il n'y a rien de beau et d'héroïque, comme de se rétracter généreusement dès qu'il apparoist qu'on s'est trompé. Et enfin parceque lorsqu'ils ont escrit, *ils n'estoient pas encore initiez aux mystères de nostre Langue, où depuis ils ont esté admis et sont entrez si avant qu'ils ont pris des sentimens tout con-*

de plus élégant et de plus modeste que ce bel ouvrage, que l'auteur a travaillé avec tant de soin, et où il a mis tant d'années ? Il choisit bien les auteurs qu'il cite ; il ne confond pas les modernes avec les anciens, ni les bons avec les mauvais. Ses raisonnements ne sont ni vagues, ni faux. Il ne remplit point son livre de je ne sais quelle érudition qui ne sert à rien, ou qui ne sert qu'à fatiguer les lecteurs. S'il cite quelquefois du latin, c'est avec réserve, et quand il ne peut se faire entendre autrement. Quelque sombre que soit sa matière, il trouve le secret de l'égaïer par des réflexions sensibles, mais judicieuses, et par des traits de loüange ou de satyre fort délicats. » — On sait que le P. Bouhours outre les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671) a publié des *Doutes* (1674) et des *Remarques* (1675) sur la langue française.

traires : mais en attendant qu'ils ayent le loisir ou l'occasion d'en rendre un tesmoignage public je ne dois pas dissimuler qu'ils ont faict un mal qui demande un prompt remède, à cause que leurs livres qui ont le cours et l'estime qu'ils méritent, peuvent faire une mauvaise impression dans les esprits, et retarder en quelques-uns le fruit légitime de ce travail. Il ne faut qu'un mot pour détruire tout ce qu'ils disent, c'est l'*usage :* car toute cette pureté à qui ils en veulent tant, ne consiste qu'à user de mots et de phrases qui soient du bon usage....... Ce qui a trompé ces Messieurs, c'est qu'ils ont confondu deux choses bien différentes, et qui toutefois sont bien aisées à distinguer, l'*usage public et le caprice des particuliers*, etc. (1) »

Et Vaugelas consacre une vingtaine de pages à réfuter presque mot à mot toutes les accusations de Le Vayer contre les puristes dans ses *Considérations sur l'Éloquence française.* Telle fut, sans doute, l'origine des quatre lettres à Gabriel Naudé. Le philosophe attaqué crut devoir se défendre, d'autant plus qu'un grand nombre des locutions incriminées dans le corps des Remarques étaient prises dans ses œuvres (2) ; et pour donner un démenti aux lignes que nous avons soulignées dans l'extrait précédent, il rentra dans la lice avec sa vigueur accoutumée : mais ce fut avec beaucoup de précipitation : ou bien il faut admettre qu'ayant eu connaissance du projet d'attaque de Vaugelas il avait de longue main préparé sa riposte, car les Remarques sont du mois d'octobre 1647 et les quatre Lettres parurent avant la fin de cette même année.

Tout ce qu'on peut constater à l'honneur de Le Vayer dans cette malheureuse polémique qu'il semble sentir presque perdue d'avance, c'est qu'il reste poli et courtois. Il salue son adversaire dès le début, comme un maître d'escrime qui va ouvrir une passe d'armes. Il est de ceux qui par

(1) Vaugelas. Préface des *Remarques.*

(2) Vaugelas ne le nomme pas : mais Thomas Corneille dans l'édition annotée qu'il a donnée des Remarques a levé tous les voiles.

humeur, ne parleraient de qui que ce fut en mauvaise part, et qui pour rien au monde « n'offenseroient personne par un mauvais trait de plume ». Il loue même Vaugelas pour plusieurs observations judicieuses que renferme son livre : « ces Remarques, dit-il, contiennent, mille belles règles sur notre langue, dont je tâcherai de faire mon profit (— nous verrons qu'il tint parole —), et je tiens que leur auteur est un des hommes de ce temps qui a eu le plus de soin de toutes les grâces de nostre langue ». Mais l'ironie ne tarde pas à succéder aux louanges. « J'ai été très aise, ajoute-t-il, que l'auteur se soit déchargé de ce qu'il avoit sur le cœur, et qui le devoit sans doute incommoder depuis un si long temps. Car vous sçavez bien qu'il y a dix ans, que le livre, dont il rapporte les textes, fut imprimé, et je m'étonne seulement que le mal qu'il pouvoit faire, et qui demandoit suivant lui un fort prompt remède, lui ait permis de nous laisser durant ce terme dans le péril. »

Il entre alors, mais comme à contre cœur, dans le détail de la discussion, « car son âme se fait accroire qu'il est temps de s'occuper plus sérieusement, et qu'il y a de la honte à s'amuser encore à des questions de grammaire. » Mais la défense est molle, sans principes ni méthode. Il ne refute pas la préface de Vaugelas, ce qui était le point important, et il se contente de relever quelques erreurs ou quelques contradictions de son adversaire, et de montrer que les Remarques ne sont fondées que sur des sentiments particuliers, qui ne sont pas ceux de l'Académie tout entière (1)... On lui reproche de ne jamais parler de l'usage : il l'a pourtant nommé *deux fois* dans ses considérations. Quant aux expressions qu'on a disséquées contre lui elles ont été mal comprises, et après tout l'excessive affectation de la pureté n'est-elle pas un défaut plutôt qu'une qualité ?..... Ici

(1) L'Académie prouva plus tard le contraire en réimprimant elle-même les Remarques de Vaugelas avec de nouvelles observations.

le ton s'aigrit quelquefois : Le Vayer s'offense même des éloges de son adversaire : « Peut-on mieux, dit-il, donner un soufflet en disant *ave?* » Il le plaisante sur le lieu de sa naissance et sur *les tremblements de terre à quoi la Savoie est sujette*, phrase à la Vaugelas qui ne vaut rien : et surtout il s'acharne contre Coeffeteau, l'une des principales autorités de l'auteur des Remarques : il montre que ce prélat, bon prédicateur en son temps et l'une des plumes les mieux taillées qui fussent alors, aurait mieux fait de songer à être exact aux choses d'importance que de s'attacher à des scrupules si excessifs de mots : cela lui eût épargné quelques bévues, comme lorsqu'en son *Florus* il fait de la ville *Corfinium*, un capitaine Corfinius qui n'a jamais existé. « Le savant ici s'est vengé. Mais dans toute cette réponse, le bon sens se montre de plus en plus habillé de termes étranges et de souvenirs bizarres, tirés pèle mèle de tous les tiroirs à la fois. Vaugelas, remarque Sainte-Beuve, n'est que trop justifié (1). »

La quatrième lettre de Le Vayer est consacrée presque tout entière à démontrer que le soin de la correction amortit le feu de l'écrivain, et l'oblige souvent à sacrifier les meilleures de ses pensées. Vous confessez, dit-il, que la naïveté est une des plus grandes perfections du style. Mais comment le style pourra-t-il être naïf parmi tant de contraintes qu'on lui donne? Un homme qui travaille de la sorte dans une appréhension perpétuelle de pécher contre les règles de la grammaire, ne ressemble-t-il pas à ceux qui cheminent sur la corde, et qui, dans l'appréhension continuelle de tomber, ne songent qu'à faire pas à pas le petit chemin qu'ils ont entrepris?..... M. Moncourt a fort bien répondu pour Vaugelas (2) à cette objection de Le Vayer dont on entrevoit sans peine le côté faible. Nous renvoyons en toute confiance nos lecteurs à son excellente étude,

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, VI, 389.
(2) *De la méthode grammaticale de Vaugelas*, p. 148-150.

et nous remarquerons du reste que Le Vayer sentait bien la fausse situation de sa thèse, car il est obligé, en désespoir de cause, de se rabattre sur l'inévitable moyen déduit du pyrrhonisme : « Après tout, dit-il, nous serons toujours contraints d'avouer sceptiquement, que dans cette faculté oratoire, aussi bien qu'en toute autre, la plupart des choses sont problématiques, et que ce qu'un siècle trouve bon, est souvent improuvé par celui qui suit. » Puis il termine ses lettres sur les Remarques par des instances sceptiques, où il est aisé de voir comment ses idées sur la langue sont les conséquences naturelles de sa philosophie.

C'est une chose digne d'observation, que le spectacle des changements de la langue ait fait naître dans Vaugelas l'idée de la fixer, et dans Le Vayer la persuasion qu'il était impossible de le faire. « Je pose, dit le premier, des principes, qui n'auront pas moins de durée que notre langue et notre Empire. Mes maximes pourront servir à la postérité, de même qu'à ceux qui vivent aujourd'hui ; et quand on changera quelque chose de l'usage que j'ai remarqué, ce sera encore selon ces mêmes remarques que l'on parlera autrement que ces remarquent ne portent. » Il disait vrai : (1) et ce curieux rapprochement indiqué par M. Etienne donne la juste mesure de ces deux hommes, en ouvrant l'aperçu le plus intéressant de la controverse qu'ils soutinrent l'un contre l'autre. Le Vayer fit en ceci la même erreur qu'en philosophie. Il ne fut pas de son temps ; et ne sentit pas que son époque tendait énergiquement vers le dogmatisme, dont il avait horreur (2).

En résumé ce qui nous semble ressortir le plus nettement

(1) « Je ne trouve pas, écrivait Ménage, que depuis Balzac et Vaugelas notre langue ait fait de grands progrès. L'un et l'autre l'ont fixée en quelque façon par leurs écrits, et personne n'en a si bien connu le génie que ces deux grands hommes. Ceux qui sont venus depuis n'ont fait que l'énerver comme je le fais voir dans mes observations..... » (*Menagiana*, édition 1693, p. 134.)

(2) Etienne, *Essai sur Le Vayer*, p. 164.

d'une lecture approfondie des quatre lettres de Le Vayer, c'est une impression presque pénible que nous partagerons avec l'abbé Goujet. La vanité de l'auteur se fait trop sentir dans ce livre : s'il se plaint avec vivacité de la contrainte et des entraves que Vaugelas donnait, selon lui, au style de tous les écrivains par ses remarques, c'est parcequ'il ne pouvait souffrir qu'un nouveau venu lui fit des leçons et lui donnât des scrupules sur une foule de mots et de phrases dont il se servait. Il traita la plupart de ces observations de fausses ou d'inutiles et cependant il en profita si bien (1), dit-on, qu'on peut remarquer beaucoup de différence pour le style et pour les expressions, entre les ouvrages qu'il avait donnés avant celui qu'il attaque et ceux qu'il donna depuis cette époque (2).

De cette attitude un peu secondaire, qui reconnaissait les principes posés par Vaugelas et qui se bornait à redresser les erreurs dans les Remarques, en se plaçant sur le terrain même de leur auteur, il résulta cependant que Le Vayer fit accueillir une partie de ses critiques, et conserva le renom d'un homme versé dans la connaissance de la langue ; en sorte, dit M. Etienne, que ce qui diminue notre intérêt pour lui, est peut-être aussi ce qui lui donna quelque succès.

(1) Ménage qui fut très mécontent d'être introduit dans l'*Hexameron Rustique*, en adversaire de Balzac, sous le pseudonyme de Ménalque, remarque en effet que Le Vayer tint grand compte des Remarques de Vaugelas. Jusque-là, dit-il, il écrivit en vrai Gaulois. (*Menagiana*, III, 392.) — Vigneul-Marville a dit de son côté : « Ce qu'il écrivit contre les Remarques de Vaugelas ne lui fit guéres d'honneur, aïant été contraint pour plaire au public, de se servir de ce qu'il condamnoit, et de corriger son stile suivant les régles de son adversaire. » (*Mélanges d'histoire et de littérature*, II, 328.)

(2) Voir l'abbé Goujet, *Bibliothèque françoise*, I, 139-141.— Nous pouvons ajouter encore l'opinion de Baillet à propos des quatre lettres de Le Vayer: « Il y fait paraître, dit-il, de l'esprit et quelque érudition, mais cela n'a pourtant pas diminué le prix du livre des Remarques. » (*Jugemens des Savans*, II, 657.) En somme, nous pourrions peut-être répéter avec Shakespeare le fameux adage *much noise about nothing*, en le prenant dans le sens du résultat.

Thomas Corneille, dans ses notes sur les Remarques de Vaugelas tient La Mothe Le Vayer pour un maître dans la langue, et le place souvent à côté de Ménage. Presque toutes les critiques de Le Vayer y sont indiquées et discutées. Du reste, cette estime de Thomas Corneille était partagée par l'Académie, car l'abbé d'Olivet nous apprend que ces notes sont le résumé des observations de l'Académie elle-même. La compagnie, reconnaissant qu'un commentaire de ce genre ne pouvait être l'œuvre d'une multitude d'auteurs, à cause de la difficulté d'accorder tous les goûts, autorisa Thomas Corneille à profiter des lumières communes, et à publier en son nom les observations recueillies par lui comme secrétaire. Tous ceux qui s'occupèrent de ces matières, Chapelain qui prit part à l'examen des Remarques, Patru qui leur consacra un commentaire publié plus tard, Ménage et le Père Bouhours qui soulevèrent d'autres débats sur la langue, et poursuivirent la carrière entreprise, tous ont consulté La Mothe Le Vayer, et quelquefois ils ont décidé comme lui. Il est vrai que sur cinq cent quarante-sépt Remarques de Vaugelas, et dont quelques-unes contiennent beaucoup de matières, La Mothe Le Vayer a fait un bien petit nombre d'observations qui aient réussi. Cependant, parmi les termes qu'il a revendiqués à la langue, et qu'elle a conservés, nous citerons *superbe*, substantif, *en somme*, *longuement*, *lors de*, *courroucé*, *au surplus*, *esclavage*, *aviser*, *de façon que*, *futur*, *préalable*, *gracieux*, *entaché*. Quelques autres durèrent quelque temps encore, ou ont été rajeunis, tels que, *voire même*, *qui* répété plusieurs fois pour énumérer, *aller diminuant*, *d'aventure*, *succéder* pour réussir, *ses père et mère*, etc. (1).

Les discussions sur la langue française nous amènent tout naturellement à parler des relations de La Mothe Le Vayer avec Balzac, l'un des législateurs en pareille matière. Nous

(1) Etienne, *Essai sur Le Vayer*, p. 172.

connaissons déjà la situation respective des deux littérateurs pendant le règne de Richelieu : si les sociétés d'admiration mutuelle n'avaient pas déjà conquis leur place au soleil, ils les eussent inventées. La Mothe encensait Balzac, et Balzac le lui rendait avec usure. On a vu avec quels transports de joie le grand Epistollier avait accueilli les bruits qui désignaient Le Vayer comme précepteur du Dauphin et comme désigné pour l'ambassade de Munster. Mais à partir de la mort de Richelieu de vifs dissentiments s'accusent sinon du côté de Le Vayer du moins du côté de Balzac. Nous n'avons pu en déterminer exactement la cause : mais le fait matériel existe dans la nouvelle correspondance inédite de Balzac avec Chapelain récemment publiée par M. Tamizey de Larrocque. Cette date est cependant pour nous un indice, et nous serions fort disposés à croire que l'Ermite de la Charente n'ayant jamais goûté le pédantisme et les redites de Le Vayer qui chassait peut être un peu sur ses terres en fait d'érudition, se contint tant que Le Vayer se trouva maître des faveurs ministérielles et ne put cacher ses impressions quand le vent de la fortune parut changer de direction. Ce qui pourrait nous confirmer dans cette opinion, c'est qu'il changea de nouveau quand Le Vayer devint précepteur du duc d'Anjou.

Quoi qu'il en soit, la correspondance de Balzac nous offre de 1643 à 1650 de curieux fragments fort précieux pour la bibliographie de Le Vayer.

« Ne m'escriviés-vous pas dernièrement, disait-il le 14 septembre 1643 à Chapelain, que le philosophe du fauxbourg Saint-Michel vous faisoit le froid? Si je ne me trompe, c'est un visionnaire, et qui d'ailleurs cache beaucoup de bonne opinion de luy mesme soubz une apparence toute contraire (1). » Telle est sa première attaque : les lettres de Chapelain nous manquent pour bien saisir la direction exacte et la portée

(1) Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac, publiées par M. Tamizey de Larroque. Paris, Imprimerie Nationale, 1873, in-4°, p. 20.

des coups (1). Mais à partir de cette époque ils se succèdent sans interruption. Voici par exemple, comment Balzac accuse réception de la seconde série des *Opuscules*, le 17 avril 1644 : « J'ai receu vos livres par le messager et de plus celuy d'Orasius Tubero, de la pédanterie duquel je commence à me lasser. Ne laissez pas de me rendre office auprès de luy, et de le remercier de ma part *exquisitissimis verbis* (2). »

Mais ce fut surtout quand la candidature d'Arnauld d'Andilly se dressa parallèle à celle de la Mothe Le Vayer pour l'éducation du roi, que l'inimitié de Balzac s'accusa davantage. Le Vayer eut sans doute l'imprudence de s'exprimer sévèrement sur les Arnauld, car l'Ermite de la Charente écrivait le 9 mai 1644 à Chapelain : « Au nom de Dieu, que je sçache ponctuellement la folie de Tubero sur le sujet de nos incomparables amys ! C'est un fou que j'ay descouvert il y a longtemps (3). »

Quelques semaines plus tard, le 29 août 1644, envoyant au chancelier Séguier, le *Solon* des ruelles, une dissertation latine par l'entremise de Chapelain, il accentuait encore ses rancunes et mesurait fort peu ses épithètes : « Ce ne sont point projets vagues et chimériques que ceux que je propose à Solon (4), et il ne tiendra qu'à luy qu'il n'ayt le plaisir de voir traiter ces belles matières par un homme qui ne gaste pas ce qu'il manie, pour le moins qui a un peu plus d'adresse à manier de telles matières que le philosophe Pyrrhonien. Mais que veut dire ce docteur extravagant de conseiller M. Ménage pour vous régaler d'une extravagance ?..... (5) »

(1) Il existe pour toute cette période une lacune très regrettable dans le recueil manuscrit des lettres de Chapelain léguées par M. Sainte-Beuve à la Bibliothèque Nationale et dont M. Tamizey de Larroque prépare l'impression pour la collection des Documents inédits sur l'histoire de France.

(2) *Lettres inédites de Balzac*, p. 119.

(3) *Lettres inédites de Balzac*, p. 128.

(4) Voir sur cette appellation de Solon, *légalisée* par le Dictionnaire de Somaize, notre *Histoire du chancelier Séguier*.

(5) *Lettres inédites de Balzac*, p. 168.

Cette extravagance nous échappe, aussi bien que certaines allusions de la lettre suivante datée du 5 septembre 1644, qui doivent se rapporter aux mêmes faits. Le luxe d'épithètes devient ici presque inquiétant :

« (Melle de Gournay) m'eust fait très grand plaisir de se laisser mourir comme elle me l'avoit promis. Cette bonne action eust espargné un exemplaire à Rocolet (1), et à moy cinq ou six lignes qu'il faut que je luy escrive, puisqu'elle n'est pas assez mal avec vous pour m'obliger de rompre avec elle. Je n'ay guères meilleure opinion du philosophe Tubero, autrement du perpétuel allégateur, autrement du successeur des cornes *Critoniennes* (2). Si vostre très cher en estoit duppé, je vous conjure de le détromper bientost, et de l'asseurer de ma part que cet impertinent rapsodieur n'a pas moins de malice que d'impertinence. J'ay affaire à quatre ou cinq fols de mesme espèce, qui m'ont donné de la peine, et *male sit molestissimis illis simiis sub persona philosophorum latentibus* (3). »

Mais la colère de Balzac n'a plus de bornes quand il apprend que la qualification dont Le Vayer s'est servi contre les Arnauld dans un excès de zèle anti janséniste, est celle de coquins. Aussi écrit-il le 19 septembre 1644 :

« Il y a longtemps que vous estes accoustumé à mon jargon et vous me pardonnerez bien cette *mescolenze* de prose et de vers, vous qui avez souffert je ne sçay combien d'années les lieux communs du *docteur bourru*. Son histoire m'a plu et m'a desplu tout ensemble. Il est certes grand seigneur pour appeller *nos amys* coquins. Mais sa malice me choque beaucoup plus que sa vanité. Et pourquoy le

(1) Rocolet, le libraire, qui avait envoyé à la célèbre Marie de Gournay un exemplaire du dernier ouvrage de Balzac.

(2) Le mot cornes est une allusion aux *arguments cornus* de l'Ecole, et l'adjectif Critoniennes s'applique au premier mari de la femme de Le Vayer, le professeur Critton. (Voyez ci-dessus au chapitre 2.)

(3) *Lettres inédites de Balzac*, p. 171.

reçoit-on encore chez Messieurs du Puy? Pourquoy ne luy a-t-on donné le ban pour toute sa vie? Pourquoy ne le traite-t-on d'Orbilius ou de Mamurra aussy bien que l'autre?..... (1) »

Il paraît cependant que Chapelain gardait pour lui toutes ces invectives et qu'il n'avait aucune envie d'en faire part, ni au philosophe si décrié, ni même à des tiers qui auraient pu les lui communiquer, car les lettres de Balzac nous permettent de constater que Le Vayer continuait à lui envoyer ses ouvrages avec une constance digne d'un meilleur sort. C'est ainsi qu'après la réception de la troisième série des opuscules, Balzac écrit le 6 février 1645 :

« Sçavés-vous bien que le philosophe sceptique m'a aussy envoyé un livre nouveau dans lequel il allègue Mademoiselle de Gournay, et peut estre pour vous faire dépit (2). Sans mentir ce philosophe est un grand fanfaron de philosophie, et a beaucoup plus de présomption au fond de l'âme, qu'en apparence et sur le visage il ne veut quelquefois tesmoigner d'humilité. Je sçay très certainement qu'il ne changeroit point son style pour le mien, et le throsne d'or dont il vous a pleu me faire présent sera un nouveau sujet de haine et d'indignation pour luy contre Vostre Seigneurie Illustrissime (3). »

Un an plus tard, presque jour pour jour, nouvel envoi de Le Vayer, et nouvelles crises de nerfs de Balzac. Il s'agissait

(1) *Lettres inédites de Balzac*, p. 183.

(2) Melle de Gournay ne devait plus tourmenter longtemps Balzac car elle mourut le 13 juillet 1645, à l'âge de quatre-vingts ans. Elle laissa la plus grande partie de sa bibliothèque à La Mothe Le Vayer qu'elle fit son *exécuteur testamentaire*. (Niceron, XVI, 231, article Gournay.)

(3) *Lettres inédites de Balzac*, p. 237. — Le 12 juin 1645, à propos des *lettres* d'Arnauld d'Andilly qui venaient de paraître, et de la perfection chrétienne, il écrivait encore : « Il parle une langue inconnue au monde, le seigneur de la Scale (Scaliger) l'ignoroit, M. de Saumaise ne l'entend point, et je voudrois bien sçavoir ce qu'en croit le docteur Mezantius autrement le redoutable grammairien (La Mothe Le Vayer), et ce qu'en disent les autres génies ou esclairs de ce siècle, comme ils se nomment eux-mesmes. » (*Ibid.* 271.)

cette fois du *Petit traité sceptique sur cette commune façon de parler, n'avoir pas de sens commun*. Nous lisons sous la date du 5 février 1646 : « Que diable veut faire ce docteur extravagant du faubourg Saint-Michel, avec ces montagnes de lieux communs et cette éternité de farrages (1) qui ne finissent jamais ? Je vous en demande rayson, et à nos autres chers amis qui sçavent escrire et composer au lieu que celuy cy ne sçait que descrire et copier :

Ergone, Menagi, Camerari, tuque Godelle (2),
Ingenuo in chartis et vestro fonte fluentes
Autorem hunc spurium peregrina hæc furta feretis ?
Finis nullus erit scribendi aliena, locosque
Communes nunquam et collectum exhauriet imbrem,
Plurima quem cisterna tenet..... (3). »

Une pareille correspondance ne pouvait cependant pas s'éterniser sans qu'il en arrivât quelque chose aux oreilles de notre académicien. Le commerce de lettres qui existait depuis longtemps entre Balzac et Chapelain, était trop connu pour que ce dernier pût se refuser à lire dans les cercles et les ruelles les missives du grand Epistolier ; et il lui devint difficile à la longue d'empêcher quelques-unes des invectives de Balzac de devenir publiques. Le Vayer le sut et accusa Chapelain de l'avoir brouillé avec l'oracle de la Charente. Le 30 juin 1647, Balzac un peu effrayé du bruit causé par ce scandale ordonnait à son correspondant de désavouer la querelle :

« Que veut dire le philosophe Pyrrhonien de dire que vous nous avez mis mal ensemble ? C'est un visionnaire qui songe

(1) Traduction métaphorique du *Farrago* des Latins, remarque M. Tamizey de Larroque, qui ajoute que M. Littré a trouvé le mot *Farrage* employé dans le sens primitif (le mélange de grains des anciens), par Olivier de Serres.

(2) Ménage, Cureau de la Chambre et Godeau.

(3) *Lettres inédites de Balzac*, p. 352.

en veillant, ou peut estre un artificieux qui cherche querelle afin de se faire accorder. Il voudroit faire avantage d'un accommodement qui luy peut donner réputation et ne nous peut donner que de l'importunité. N'est-il pas vray, Monsieur, que nous sommes et voulons estre toute nostre vie ses très humbles et très obéissants serviteurs, *que nous le considérons comme une des grandes lumières, un des grands ornements de l'Académie françoise*, comme le restaurateur de la philosophie sceptique, comme le successeur de Montaigne et de Charron, voire mesme, s'il luy plaist, de Cardan (1) et de Vanini (2), la mémoire duquel est en bénédiction à Tholose ? Ajoustez à cela ce qu'il vous plaira, je vous avoueray de tout, et, si j'estois à Paris aussy bien que vous, j'aurois desjà fait les avances avecques plaisir et lui aurois rendu une célèbre visite, pour arrester ses plaintes et ses prétextes..... (3). »

Mais ce n'était là qu'un désaveu pour la forme, car dès le mois suivant, Balzac renouvelait son réquisitoire en écrivant le 22 juillet 1647, à propos de François Guyet :

« Il y a longtemps que j'ay descouvert la cruche que couvre le bonnet du philosophe Suburbain, et vostre lettre ne m'apprend rien de nouveau. Je trouve pourtant estrange qu'on ait pris de son argent chez Mr le Chancelier, ayant leu des loix grecques et romaines *de doctorum et philosophorum immunitate*. Mais il y a veu aussy d'autres loix qui ont chassé de Rome les philosophes, et les isles ont esté autrefois remplies de docteurs. Celui-cy n'est pas meilleur amy de Jésus-Christ que celuy que nous voulons chastier (4). A la vérité son athéisme a un peu plus de discrétion, et il se

(1) Voir sur Cardan la notice de M. V. Sardou dans sa *nouvelle Biographie générale.*

(2) Voir sur le supplice de Vanini à Toulouse en 1619 les études de M. Victor Cousin.

(3) *Lettres inédites de Balzac*, p. 408.

(4) Guyet, l'un des amis de Le Vayer et franchement incrédule quoique prieur de Saint-Andrade.

contente de siffler à l'oreille de ses disciples ce que l'autre voudroit faire sçavoir à son de trompe dans les places et sur les théâtres. L'un et l'autre méritent l'indignation des fidèles. Mais le Capanée Grammairien doit estre publiquement foudroyé. Il faut de nécessité en faire un exemple :

> Ne se jus commune hominum, ne quicquid ubique
> Augusti sanctique colunt, lœtetur ineptus
> Grammaticus violasse, et spreto insultet Olympo (1).

Après de pareilles déclarations, comment se fait-il que Balzac ait pu écrire le 2 janvier 1648 à Conrart, son second confident : « M. de la Mothe Le Vayer m'oblige sensiblement de me faire part de ses belles et bonnes choses : j'admire la fécondité de son esprit et la variété de sa doctrine. Je vous supplie de l'en asseurer et de luy dire qu'il n'a point un plus fidèle serviteur que moy..... (2) » ? Comment surtout Balzac a-t-il pu adresser à La Mothe Le Vayer lui-même la lettre suivante à l'époque du voyage de la cour en Guyenne au mois d'août 1650 :

« Monsieur, c'est une pure nécessité qui m'attache icy, et vous pouvez croire que ce n'a pas esté de mon bon gré que j'ay esté le malheureux de nostre province. Je ne suis pas devenu si ennemy du beau monde que je le fuye volontairement, et n'ay pas tant d'aversion pour la lumière, que je me cache quand elle paroist. Je ne suis donc coupable que de ma misère, et vous devriez me plaindre au lieu de vous plaindre de moy. Quelle consolation m'eust-ce esté *d'embrasser cette chère teste toute pleine de bon sens et de belles connoissances !* Que je vous eusse fait de questions ! Que vous m'auriez appris de nouvelles non-seulement de vostre cour et du temps présent, mais aussi de toutes les cours et de tous les siècles, si ma curiosité eust esté si loin ! Je say, Monsieur, le profit qui

(1) *Lettres inédites de Balzac*, p. 410.
(2) Lettres de Balzac à Conrart, édition 1661, p. 7.

se peut faire auprès de vous. Vous m'avez permis autrefois *d'entrer dans vos magasins, et je me suis enrichy de vostre bien*. Maintenant je ne puis plus que l'envier à qui le possède, et regouster dans ma mémoire ma félicité passée. Je languis et je souffre il y a longtemps..... *Ne sçavez-vous pas un moyen de sauver vostre pauvre amy, vous qui sçavez tant de choses!* Je veux croire que vous ne me laisseriez pas périr faute de secours. Vous ne seriez pas fasché d'adjouster cette obligation sensible aux autres obligations que je vous ay, qui sont plus spirituelles, et je serois ravy d'estre tout entier, Monsieur, vostre, etc. (1) »

La réponse à ces deux questions est simple. Au commencement de l'année 1648, il était grandement question, si ce n'était même déjà fait, de nommer Le Vayer précepteur du duc d'Anjou, et en 1650 Le Vayer suivait la cour dans son voyage en cette qualité. Il devenait imprudent de maltraiter un personnage d'une pareille importance, aussi rapproché du roi et des sources de toute faveur. Balzac changea de ton sans remords : cela lui était fort habituel, et lorsqu'on imprima ses lettres, on eut grand soin de retrancher toutes celles qui pouvaient blesser le précepteur, et qui ne sont sorties de la tombe qu'après plus de deux cents ans. A partir de cette époque il n'y eut plus aucun nuage entre les deux académiciens, mais nous verrons comment Le Vayer se vengea après la mort du Grand Epistolier.

(1) *Lettres de Balzac à Conrart et à divers*, p. 413. — Balzac lui écrivait encore à quelques jours de distance : « J'ay promis vostre amitié à M. Girard (l'archidiacre d'Angoulême) parceque je l'en juge très digne, et je n'ay pas creu, Monsieur, que vous trouvassiez mauvais que je vous dise à l'un et à l'autre :

Perpetuum inter vos maneat, quod sancio, fœdus !

C'est user de la liberté que nous donne la philosophie. » *Ibid.* p. 415.

IX.

LE VAYER PRÉCEPTEUR DU DUC D'ANJOU (1649-1660).

A quelle époque La Mothe Le Vayer fut-il nommé précepteur de Monsieur, frère du roi ? La question a été controversée. De même que Louis XIV fut enlevé aux mains des femmes à l'âge de sept ans, de même, dit M. Etienne, le duc d'Anjou fut pourvu de sa maison masculine au même âge, et puisqu'il était né au mois de septembre 1640, Le Vayer devint son précepteur à la fin de l'année 1647. Il faut en conclure aussi que la femme de Le Vayer était morte depuis peu, ajoute-t-il, puisque son existence ne fit plus obstacle à cette nomination. M. Etienne s'est trompé, répond M. Livet dans ses notes à l'*Histoire de l'Académie* par Pellisson, car nous possédons une lettre de Guy Patin qui assure de la façon la plus formelle que Le Vayer n'entra en fonctions près du duc d'Anjou que pendant le cours de l'année 1649. Ce retard viendrait-il de ce qu'on avait résolu d'élever différemment les deux frères et de féminiser le cadet comme le veut la chronique, en le laissant plus longtemps entre les mains des femmes ? On pourrait presque le supposer : et ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est que Le Vayer ne figure dans aucun des *Etats de la France* parmi le personnel de la maison de Monsieur, en sorte que nous n'avons pas de document positif sur sa nomination.

Voici la lettre de Guy Patin, qui a paru à M. Livet devoir trancher le débat : elle est datée du 13 juillet 1649 et adressée à Falconet :

« M. de la Mothe Le Vayer a été depuis peu appelé à la cour, et y a été installé précepteur de M. le duc d'Anjou, frère du roi. Il est âgé d'environ soixante ans, de médiocre

taille, autant stoïque qu'homme du monde, homme qui veut être loué et ne loue jamais personne, fantasque, capricieux, et soupçonné d'avoir un vice d'esprit dont étoient atteints Diagoras et Protagoras (1). »

Il nous semble encore ici que tout le monde peut avoir raison, sauf en ce qui concerne Mme Le Vayer qu'on envoie très prématurément dans la tombe : et nous croyons volontiers que notre académicien désigné par le ministre et par la régente dès l'année 1647 pour exercer la charge de précepteur de Monsieur (2), ne put entrer en fonctions que deux ans après. Au moment où le duc d'Anjou atteignit l'âge de sept ans, il eût été impossible en effet de songer à modifier sa maison. Il n'était pas encore remis de cette maligne rougeole qui occasionna tant d'intrigues à la cour et dont Madame de Motteville nous a laissé un si vivant tableau. On sait que la reine revint exprès de Fontainebleau pour le voir à Paris, malgré les obstacles que la politique apportait à ce voyage ; que le duc d'Orléans se crut un instant l'héritier présomptif de la couronne, et que la convalescence du petit prince traversée par d'autres indispositions se prolongea jusqu'à l'approche des troubles de Paris en 1648. Les agitations de la première Fronde engageaient la cour à s'occuper de sa propre sûreté plutôt qu'à organiser la maison de Monsieur ; la fuite à Saint-Germain et le blocus de Paris apportèrent de nouveaux obstacles aux projets d'éducation,

(1) *Lettres de Guy Patin*, édition Reveillé-Parise, II, 524. — 13 juillet 1649, à Falconet. On peut remarquer pour confirmer l'exactitude de sa date qu'une grande partie des termes sont les mêmes qu'un passage déjà cité d'une lettre du même jour à Charles Spon.

(2) M. Etienne pense que ce fut pour mieux appuyer sa candidature que Le Vayer publia en 1647 une seconde édition de la Vertu des Payens, augmentée des preuves des citations, c'est-à-dire d'un supplément de notes, où l'auteur répondait aux objections des adversaires, et donnait à ses opinions un tour beaucoup plus avantageux, expliquant quelques endroits, qui pouvaient donner de l'ombrage, accusant Jansénius, qu'il avait jusque-là négligé, et s'attaquant même au docteur Antoine Arnauld. — Cette opinion est très vraisemblable et nous l'adoptons volontiers.

et ce ne fut sans doute qu'après la paix signée à Rueil, que le cardinal Mazarin put donner suite à ce grave sujet. C'est ce qui explique la lettre du célèbre doyen de la faculté de médecine de Paris.

Si donc Le Vayer fut de droit précepteur de Monsieur, dès l'année 1647, il ne le fut en fait qu'à partir de 1649. Ce qu'il y a de certain c'est que sa femme ne fut pas un obstacle à sa nomination car elle vivait encore et ne mourut qu'en 1655. Quoi qu'il en soit, avant d'étudier les relations du maître et de l'élève, présentons-les l'un à l'autre.

Nous connaissons la physionomie littéraire et philosophique de Le Vayer, mais nous n'avons pas encore parlé de son attitude extérieure. Les beaux portraits gravés par Nanteuil, par Lubin et par Mellan, lui donnent avec un costume sévère un air calme et fin. Ecoutons Vigneul-Marville qui l'a beaucoup moins flatté :

« L'Académie françoise, dit-il, le considéroit comme un de ses premiers sujets : mais le monde le regardoit comme un bourru qui vivoit à sa fantaisie, et en Philosophe sceptique. Sa physionomie et sa manière de s'habiller faisoient juger à quiconque le voïoit, que c'étoit un homme extraordinaire. Il marchoit toujours la tête levée et les yeux attachez aux enseignes des rües par où il passoit. Avant qu'on m'apprit qui il étoit, je le prenois pour un Astrologue ou pour un chercheur de secrets et de pierre philosophale. Deux folies insignes couronnèrent la fin de ses jours. Il composa un méchant livre sous le titre d'*Hexaméron rustique*, et épousa une jeune femme à l'âge de soixante-dix-huit ans. Ainsi finit ce philosophe françois (1). »

(1) Vigneul-Marville. *Mélanges d'histoire et de littérature.* Paris, Prudhomme, 1725, II, 328, 329. — Faut-il ajouter cet extrait d'une lettre d'Arnaud à M. Dodart, en date du 1er novembre 1691 :

« .... Je ne m'étonnerois pas de trouver ces choses (pyrrhonisme de Huet) dans quelque ouvrage de La Mothe Le Vayer. Ses discours sceptiques sous le nom d'Horatius Tubero, ainsi que son livre : de la Vertu des Payens, font assez voir qu'il n'étoit pas chrétien : et cependant, quelque avertisse-

En d'autres termes, Le Vayer était un indépendant, qui appliquait dans la vie usuelle les paradoxes soutenus dans ses livres contre la coutume et contre la cérémonie, pures vanités du monde : Tallemant des Réaux nous confirme dans cette opinion, en nous apprenant que Le Vayer s'obstina toujours à porter des bottes, à une époque où elles étaient déjà devenues un objet archéologique :

« Maintenant tout le monde n'a plus que des souliers non pas mesme des bottines : il n'y a plus que La Mothe Le Vayer, précepteur de Monsieur d'Anjou, qui ayt tantost des bottes, tantost des bottines ; mais ce n'a jamais esté un homme comme les autres (1). » De même qu'il gardait dans son style des tournures archaïques, disant toujours un *vieil* philosophe, ou employant sans cesse la locution *si est-ce que ;* de même sa manière de s'habiller rappelait trop la vieille cour, ou la singularité systématique : « Feu Luillier disait de lui qu'il était vêtu comme un opérateur. (2). » Et la servante de Gombauld lui refusa un jour la porte de son maître au lit de mort parcequ'elle le prenait pour un ministre protestant (3).

Du reste Le Vayer s'est expliqué lui-même fort nettement sur le chapitre des modes, dans la première série de ses opuscules : « *Des habits et de leurs modes différentes.* » « Il y a des personnes en France, dit-il, qui ne trouvent rien de plus galant qu'un pied de longueur monstrueuse, ou qu'un *pied de marais*, pour nous servir de leurs propres termes ; ni rien de plus séant qu'un soulier quatre doigts plus long qu'il ne faut, avec un vide, qui ajoute beaucoup de peine au marcher. » Cela lui fait perdre son calme ordinaire : et jamais, il ne voulut obéir à pareilles tyrannies.

ment que j'en eusse donné, je ne pus empêcher qu'il ne fût pris pour précepteur de Monsieur... .. » *Œuvres d'Arnaud*, III, 401.

(1) Tallemant, *Historiettes*, I, 304.

(2) *Ibid.* II, 477. — M. Etienne ajoute à cela des détails qui s'adressent dans Tallemant, non pas à Le Vayer, mais à Chapelain.

(3) *Ibid.* II, 475.

Au point de vue de la cour, Le Vayer n'était donc pas un homme très séduisant.

Tout autre était son élève :

« Ce petit prince, écrivait M[me] de Motteville pour l'époque de sa maladie en 1647, eut de l'esprit aussitôt qu'il sut parler. La netteté de ses pensées étoit accompagnée de deux belles inclinations qui commençoient à paroître en lui, et qui sont nécessaires aux personnes de sa naissance, la libéralité et l'humanité. Il seroit à souhaiter qu'on eût travaillé à lui ôter les vains amusemens qu'on lui a soufferts dans sa jeunesse. Il aimoit à être avec des femmes et des filles, à les habiller et à les coiffer : il savoit ce qui séyoit à l'ajustement, mieux que les femmes les plus curieuses ; et sa plus grande joie, étant devenu plus grand, étoit de les parer, et d'acheter des pierreries pour prêter et donner à celles qui étoient assez heureuses pour être ses favorites. Il étoit bien fait : les traits de son visage paroissoient parfaits. Ses yeux noirs étoient admirablement beaux et brillants : ils avoient de la douceur et de la gravité. Sa bouche étoit semblable en quelque façon à celle de la Reine sa mère. Ses cheveux noirs à grosses boucles naturelles convenoient à son teint : et son nez, qui paroissoit devoir être aquilin, étoit alors assez bien fait. On pouvoit croire que si les années ne diminuoient point la beauté de ce prince, qu'il en pourroit disputer le prix avec les plus belles dames : mais, selon ce qui paroissoit à sa taille, il ne devoit pas être grand (1). »

Et Madame de Motteville, pour compléter ce portrait cite une curieuse réplique de l'enfant à sa mère pendant la période de sa funeste rougeole :

« Je trouvai la reine dans la chambre du duc d'Anjou : il étoit malade d'une maladie assez considérable pour pouvoir donner de l'inquiétude à une aussi bonne mère qu'elle l'étoit. Il commençoit néanmoins à se mieux porter, et sa chambre étoit pleine de personnes des plus considérables de la cour.

(1) *Mémoires de M[me] de Motteville.* Collection Michaud, XXIV, 128, 129.

Ce chagrin, qui est inséparable de la maladie, fit que ce petit prince se trouva incommodé de la bonne compagnie, et qu'il supplia la Reine de les chasser tous et de vouloir demeurer seule avec lui. La Reine lui dit qu'elle n'osoit pas le faire, parceque Madame la Princesse y étoit, et beaucoup de personnes des plus qualifiées. Il lui répondit : — Eh ! bon Dieu, Madame, moquez-vous de cela. N'êtes-vous pas la maîtresse ? Et à quoi vous sert votre couronne, si ce n'est à faire votre volonté ? Vous me chassez bien quand il vous plaît, moi qui suis votre fils ; n'est-il pas juste qu'un chacun ait son tour ? — J'étois auprès de la Reine, et comme elle trouva qu'il avoit raison, elle me fit l'honneur de me dire. — Il faut le contenter ; mais ce ne sera pas à sa mode, car il faut que je m'en aille pour lui pouvoir ôter tout ce qui l'importune. — Elle amena avec elle Madame la princesse et tout ce qu'elle n'avoit pu quitter (1). »

Ce serait peut être ici le lieu d'examiner une question que nous n'avons fait qu'énoncer précédemment et qui put avoir une influence sur les relations directes qui s'établirent entre le maître et l'élève. On prétend que le cardinal Mazarin, qui s'était établi surintendant de l'éducation des deux frères, (Madame de Motteville lui attribue formellement cette surintendance), s'appliquait par politique, et de l'aveu même de la reine, à viriliser l'un, et à efféminer l'autre. Villenave assure même au début de la notice qu'il a consacrée à Philippe de France dans la *Biographie universelle*, que le cardinal aurait dit un jour à Le Vayer : — De quoi vous avisez-vous de faire un habile homme du frère du roi ? S'il devenait plus savant que le roi, il ne saurait plus ce que c'est que d'obéir aveuglement. — Mais nous n'avons pas retrouvé ce propos dans les mémoires du temps, et nous inclinons fort à croire que cette théorie ingénieuse n'a été imaginée qu'après coup, lorsqu'on put constater en effet l'exagération des goûts féminins du jeune Philippe ; ce qui n'était que dispositions

(1) *Mémoires de Mme de Motteville.* XXIV, p. 128.

naturelles favorisées peut-être par la faiblesse bien connue d'Anne d'Autriche pour ses deux fils, fut ensuite interprété comme le résultat d'un système. Il nous semble cependant que Mazarin était trop intelligent pour ne pas savoir que le roi n'avait pas trouvé dans son berceau un brevet assuré de longue vie, et qu'un simple accident pouvait amener son frère sur le trône. Cela faillit arriver en 1658. Pourquoi viriliser le roi, si son héritier présomptif ne pouvait devenir apte à lui succéder ? (1) Qu'il y ait eu vers cette époque une idée bien arrêtée d'inspirer au duc d'Anjou des principes de subordination absolue à son frère, cela ne peut faire de doute : mais il y a loin de là au système non moins arrêté de le transformer en femmelette. Certaines anecdotes fort réalistes rapportées par les mémoires de La Porte nous apprennent du reste, que les deux frères se montraient quelquefois fort irascibles à leur égard mutuel et que le respect royal n'arrêtait pas toujours les frasques du jeune Philippe (2). La Porte, premier valet de chambre de

(1) Mademoiselle rapporte qu'en 1658, le cardinal lui ayant demandé comment elle était avec Monsieur, elle répondit : « — Aussi bien que l'on puisse être avec une personne aussi enfant que lui. — Sur quoi il me dit : La reine et moi, sommes au désespoir de voir qu'il ne s'amuse qu'à faire faire des habits à Mademoiselle de Gourdon, qu'il ne songe qu'à s'ajuster comme une fille et qu'il ne fait point les exercices que font d'ordinaire les gens de son âge, et qu'il s'accoutume à une délicatesse qui ne convient point à un homme. — Je lui répondis : Je croyois que l'on étoit bien aise de cette conduite et que l'on ne souhaitoit point qu'il menât une autre vie. — M. le Cardinal me dit : Au contraire, la Reine et moi souhaitons passionnément qu'il demande d'aller à l'armée. — Je lui dis : C'est ce que je lui reproche tous les jours — M le Cardinal répliqua : C'est le plus grand plaisir que vous puissiez faire à la Reine..... Quel avantage aurois-je à voir Monsieur un fort malhonnête homme ? Il en vivroit plus mal avec moi ; et s'il a quelque prix, je suis assuré qu'il me fera l'honneur de m'aimer. » (*Mémoires de Mademoiselle*. Collection Michaud, XXVIII, 289.)

(2) *Mémoires de la Porte*. Collection Michaud. — Mademoiselle rapporte aussi une scène arrivée en 1658, alors que le roi avait vingt ans et son frère dix-sept, dans laquelle on les voit se jeter à la tête un plat de bouillie et pousser fort loin leur querelle. (*Mademoiselle de Montpensier*. Collection Michaud, XXVIII, 256.)

Louis XIV est peu favorable à Mazarin : il se plaint que les deux jeunes princes s'échappassent souvent d'entre les mains masculines pour aller se réfugier chez leur mère où tout le monde les applaudissait sans jamais les contredire ; et que personne ne s'opposât à leur indiscipline. Villeroy et Mazarin ne trouvent aucune grâce devant lui et nous n'oserions rapporter certaines accusations qui manquent absolument de vraisemblance. Mais La Porte avait des raisons toutes particulières pour détester l'héritier politique de Richelieu : ce n'est pas un témoin impartial, et nous ne pouvons accepter ses appréciations, en dehors des faits précis, que sous bénéfice d'inventaire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les efforts de Le Vayer pour faire aimer le travail à son élève furent peu couronnés de succès. Entraîné par les exemples et les conseils de jeunes courtisans peu scrupuleux, et s'abandonnant sans frein à son caractère faible et à ses penchants frivoles, Philippe appartint beaucoup plus à ses compagnons de plaisir et à quelques femmes intrigantes qu'à son précepteur, en sorte qu'il reçut de très bonne heure les premiers germes de la corruption. « Le joug salutaire du travail, le noble aiguillon de l'émulation eussent pu le sauver, dit fort bien M. Etienne ; mais il ne tint pas à notre bon philosophe, qu'il prit en sa compagnie l'amour de l'étude et des mâles occupations. Les séductions, les intrigues, les calculs même de la politique furent contre lui. De même, quand des serviteurs dévoués ou habiles pour tirer le prince de l'espèce d'abaissement où il était plongé, firent briller à ses yeux la gloire des armes, à plusieurs reprises, il trouva des forces qu'on ne lui aurait pas crues, et parut avec honneur à la tête des armées françaises. Mais la raison inflexible du gouvernement absolu le fit bientôt rentrer dans sa malheureuse mollesse et dans ses honteux plaisirs. Ce n'était plus la politique de Mazarin ; c'était la jalousie de Louis XIV, qui le condamnait à l'inaction, où il se flétrissait de plus en plus. Etrange

destinée d'un prince retenu dès sa première enfance dans une vie méprisable, par la fatale condition de frère cadet du roi ! Philippe de France, dès l'âge de treize ans, jouait un rôle dans le ballet de *La Nuit* de Benserade ; le jeune marquis de Villeroy, fils de son gouverneur, élevé avec lui, était habillé en femme, tandis que Monsieur représentait son galant. Philippe lui-même aimait à paraître sous les vêtements de femme ; la beauté de son visage en était souvent le prétexte. Ces sortes de déguisements eurent l'influence la plus fâcheuse sur les mœurs de la cour, et particulièrement sur celles du jeune duc d'Anjou et de ses favoris. On peut voir dans les Mémoires de Mademoiselle de Montpensier le détail de ces mascarades, beaucoup moins innocentes au fond qu'elles ne paraissaient (1). Nous ne transcrirons pas la belle et terrible page de Saint-Simon, sur le caractère de Monsieur, frère du roi : c'est une de celles par où il mérite le nom de Tacite français. Mais nous plaindrons le vertueux La Mothe Le Vayer, vertueux malgré son imprudent pyrrhonisme, d'avoir eu pour élève ce prince chargé de tant de flétrissures, qui donna l'exemple des débauches grossières et des plaisirs réprouvés, rejetant même ce voile de décence dont Louis XIV du moins couvrait la volupté..... (2) »

Si l'éducation de Philippe de France n'eut pas un meilleur succès, ce ne fut cependant pas faute de louables efforts de la part de notre académicien : mais il n'était que précepteur, c'est-à-dire chargé de l'instruction scientifique et littéraire : l'influence du gouverneur devait être beaucoup plus grande que la sienne sur le caractère du jeune prince et nous savons par les *Mémoires de La Porte* quelle faiblesse montra trop souvent le maréchal de Villeroy vis-à-vis de

(1) *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*. Collection Petitot, 2e série, t. 42, p. 406-408. Cf. Walkenaer, *Mémoires sur Sévigné*, I, 496, II, 116, 482 et suivantes.

(2) Etienne, *Essai sur Le Vayer*, p. 202, 203.

Louis XIV et de son frère. Pour sa part Le Vayer ne recula devant aucune fatigue, et pour mieux assurer le résultat de ses leçons il entreprit de les rédiger complètes ou du moins d'en fixer le canevas de manière à ce qu'elles fussent toujours présentes par des livres à l'esprit de son élève. C'est ainsi qu'il publia en 1651 trois volumes intitulés *la Géographie*, *la Rhétorique et la Morale du Prince*, en 1653, *l'Œconomique du Prince*, en 1654, *la Politique*, en 1655, *la Logique*, en 1658, *la Physique du Prince*, et plus tard *l'Introduction chronologique à l'histoire de France pour Monsieur*. Il avait pris son fils pour le seconder dans ses fonctions délicates. François Le Vayer qui se destinait à l'Église avait atteint sa vingtième année en 1649 au moment où son père commença ses premières leçons : il l'assista très régulièrement, tout en suivant les cours de la faculté de théologie pour prendre ses degrés en Sorbonne et lorsque parut en 1656 une traduction de l'Epitome de l'histoire romaine de Florus, sous le nom de Philippe de France, duc d'Orléans, tout le monde l'attribua sans hésitation au jeune abbé. C'est une bonne version, dit Lenglet-Dufresnoy, et qui a été formée sur les traductions de Monsieur (1). Cela prouve au moins que Philippe avait pris quelque gout aux exercices de la langue latine, et nous en trouvons une nou-

(1) Lenglet-Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, édition 1735. in-12, VII, 424. — On lit de plus dans les *Lettres de Guy Patin* du 3 mars 1656 : « On imprime aussi un *Abrégé de l'histoire romaine* in-octavo de la traduction de M. le duc d'Anjou : il y a des commentaires du même. Je pense que tout cela vient de M. de La Mothe Le Vayer, qui est son précepteur. » (II, 240.)

Voici le titre exact de cet ouvrage :

Epitome de l'histoire romaine depuis la fondation de Rome, jusqu'à l'an 760, par L. Ann. Florus, mis en François sur les traductions de Monsieur, frère unique du Roy, avec une table chronologique et des remarques par François de La Mothe Le Vayer. — Paris, 1656, in-8°. Niceron attribue tout l'ouvrage à l'abbé Le Vayer, et remarque en passant que Coëffeteau est fort critiqué dans les notes. (Niceron, XIX, 136.)

Voir ci-dessous le jugement de Chapelain sur l'abbé Le Vayer, à l'occasion du rapport à Colbert sur les gens de lettres.

velle preuve, moins concluante il est vrai, dans les *Mémoires de l'abbé de Marolles* qui nous a laissé sur ce sujet un renseignement précieux : « Je donnai vers le commencement de l'année 1653, dit-il, une traduction de Perse et de Juvénal, avec des remarques sur chaque satyre de ces deux poëtes illustres : et je dédiai cet ouvrage à Monsieur, qui la reçut par les mains de M. de la Mothe Le Vayer, son précepteur, et eut la bonté de me faire savoir par un gentilhomme de sa maison, qu'il m'en savoit gré. Je le fis remercier d'une si grande grâce, et je puis bien croire que les bons offices de M. de la Mothe me l'avoient procuré, lui qui avec tant de générosité a toujours fait profession d'obliger ses amis, et surtout ceux qui s'appliquent aux lettres. Ce grand personnage, à qui sa *haute vertu* et son savoir très exquis ont mérité les emplois qu'il a si dignement exercés, est heureux par la joie qu'il se peut promettre d'un fils unique, qui a tant d'amour pour les belles lettres, et tant de capacité de faire bien toutes choses, pour acquérir une réputation digne de son courage et de la gloire de son nom (1). »

Nous avons exposé à propos de l'ouvrage publié par Le Vayer sous Richelieu, *De l'Instruction de Mgr le Dauphin*, quelles étaient ses idées générales sur ce sujet. Nous n'y reviendrons pas ici, et nous nous contenterons de donner quelques détails sur les divers ouvrages que nous venons d'énumérer et qui sont à proprement parler le développement complet de chacun des principaux chapitres du livre de l'*Institution.*

Les deux premiers en date sont la *Géographie et la Morale du Prince*, publiés au commencement de l'année 1651 (2), peu après le retour en Guienne, pendant lequel Le Vayer avait reçu de Balzac les lettres de bon voisinage citées dans

(1) *Mémoires de l'abbé de Marolles*, édition 1755, I, 368, 369.

(2) Paris, Courbé 1651, in-8°. Pour ces deux ouvrages le privilége est du 20 mars et l'achevé d'imprimer du 24. — Le privilége de la Rhétorique est de la même date, mais l'achevé d'imprimer est du 4 août.

le chapitre précédent. Nous savons déjà que notre sceptique aimait à développer surtout l'argument tiré de la diversité des mœurs et des usages des peuples : il avait compulsé dans ce but toutes les relations des voyageurs anciens et modernes : depuis longtemps son arsenal géographique était amplement garni ; et ce fut sans doute pour cela que le le premier de ces traités fut la *Géographie :* il avait coulé de source. Aussi est-ce un des meilleurs traités de l'époque, composé de toutes pièces sur les cartes et les relations, et non pas sur les ouvrages précédents. Pour éviter la sécheresse Le Vayer l'émaille d'une foule d'anecdotes dont Pline et Marco Polo lui fournissent les principales : il déploie ici toutes les ressources de son inépuisable érudition, et se pique beaucoup plus, en ce qui concerne les pays étrangers de surexciter l'intérêt que de rechercher l'exactitude et de discuter l'exagération de certains faits extraordinaires. Voici un exemple entre mille de ce mélange d'indications destinées sans doute à frapper l'esprit pour laisser plus de traces dans la mémoire. Nous sommes dans la Grèce asservie par le Turc : « Entre toutes ses isles celle d'Eubée, la plus proche, est mémorable par son Euripe, qui fait voir, les uns disent quatre, les autres sept flus et reflus par jour : et où l'on dit faucement qu'Aristote se jetta, pour n'en pouvoir comprendre la cause. Sa principale ville se nommait autrefois Chalcis, et aujourd'hui Negroponte, donnant ce même nom à toute l'isle. Elle a une autre ville appelée Caryste, où se trouve la pierre Amyanthe, qui a des filaments dont on fait une toile incombustible et qu'on jette dans le feu pour la nettoier sans qu'elle se brusle (1). » C'est donc une sorte de géographie historique, archéologique et naturelle : nous signalerons en particulier le chapitre sur la position du premier méridien ou sur les diverses mesures des peuples qui sont riches en renseignements des plus curieux : mais

(1) *Géographie du Prince,* p. 143, 144.

beaucoup de faits cités, comme la fable de l'Eldorado, ou de la terre d'Irlande qui fait mourir les serpents (1), imputables beaucoup plus au mauvais goût qu'à l'ignorance ont fait comparer la *Géographie du Prince* à ces vieilles cartes géographiques, où l'on voyait des dieux marins nager au milieu des îles et les monstres homériques emcombrer les mappemondes. Nous devons cependant rendre cette justice à La Mothe Le Vayer qu'il n'y a pas chez lui encombrement de monstres : on en rencontre quelques-uns, mais *apparent rari nantes*, et nous devons déclarer que nous avons lu cette géographie d'un bout à l'autre, avec le plus grand intérêt ; nous pourrions même déclarer que nous y avons trouvé un certain charme qui justifie son succès, car elle a été réimprimée dans les œuvres de l'auteur.

Nous devons ajouter que Le Vayer ne se borne pas à une simple énumération. Il se rappelle sans cesse qu'il parle à l'héritier présomptif de la couronne et qu'on ne doit perdre aucune occasion de lui remettre en mémoire les principes politiques de Richelieu et de Mazarin. Aussi lui signale-t-il à tout propos les envahissements de la maison d'Espagne, sa tendance à la monarchie universelle et les barrières que lui opposa le grand cardinal. C'est là pour le prince, le côté pratique de l'enseignement de son professeur.

Nous aimons beaucoup moins le traité de *la Morale*. Ici l'appareil d'érudition est absolument déplacé. Il fallait rendre ce livre sympathique ou attrayant, et ce n'est qu'un amas confus de divisions scolastiques et de mots pompeux qui ne vont pas au cœur. Ce qu'il faut apprendre à un prince ce n'est pas en combien de groupes divers on peut classer les passions : ce n'est pas de savoir que « l'appétit sensitif se divise en concupiscible qui nous fait tantost rechercher le

(1) *Géographie du Prince*, p. 93. « Et le bois de ses forests n'engendre ni vers ni araignées, ce qui a fait observer à Bertino que la charpenterie des Palais de Westmester en Angleterre et de La Haye en Hollande, estoit venue d'Irlande. »

bien et tantost le mal; et en irascible qui se roidit contre les difficultez qu'on rencontre soit dans cette fuite, soit dans cette recherche (1) »... Peu lui importe qu'il y ait onze passions primitives et générales dérivées simplement de ces deux appétits: des passions mixtes qui tiennent de l'un et de l'autre, des vertus morales et des vertus intellectuelles: mais il faut qu'il sache bien que « lorsque les Passions sont plus fortes que la raison, ce sont les Furies des anciens qui la persécutent, les Géans de la fable qui veulent déthrosner Jupiter, et les serviteurs des saturnales qui prennent le commandement sur leur maistre » (2). Le Vayer s'étend beaucoup trop complaisamment sur le premier point et pas assez sur le second. Mais on ne peut l'accuser de définir les caractères d'une morale à l'usage spécial du prince, comme le titre de l'ouvrage pourrait sembler l'indiquer; son livre est un résumé de morale qui ressemble à tout ce qui s'enseignait généralement dans les écoles: un mélange des Ethiques d'Aristote et de la seconde partie de la somme de Saint Thomas. Nous n'y avons guère remarqué à l'adresse plus spéciale du prince, que les deux passages suivants dont le premier aurait besoin d'un correctif plus accentué: « Le droict civil, dit Le Vayer, dépend de l'observation des coustumes particulières, ou des édicts et ordonnances du souverain. Le souverain seul est au-dessus de la loi humaine, parceque c'est lui qui la faict. Mais il ne laisse pas de s'y soumettre presque toujours volontairement (3). » — Et ailleurs: « Comme la vaillance est la plus esclatante et la plus pompeuse de toutes les vertus, il n'y en a point qui soit plus propre à un grand Prince, qui ne peut que difficilement maintenir sa dignité sans la réputation d'estre vaillant. C'est la vaillance seule qui donne les triomphes, et qui rend immortel le nom des Césars et des Alexandres.

(1) *Morale du Prince*, p. 13.
(2) *Ibid*. p. 15.
(3) *Ibid*. p. 74.

Mais il sembleroit, si j'en disois davantage, que je voulusse porter à la Générosité un Prince à qui je sçai qu'elle est naturelle (1). » Flatterie à part, la théorie, dans ce livre, laisse trop peu de place à la pratique : le contraire eût été mille fois préférable.

Nous préférons la *Rhétorique du Prince*, qui parut au mois d'août 1651 quelques mois après les deux précédents traités. Connaissant déjà la doctrine littéraire de Le Vayer par les *Considérations sur l'Eloquence française* et les *Remarques sur Vaugelas*, nous n'aurons pas besoin d'entrer dans de longs détails sur ce nouveau livre, que Balthasar Sibert, ancien recteur de l'Université de Paris, dans ses nombreux opuscules sur la rhétorique, et l'abbé Goujet dans sa Bibliothèque française, louaient encore presque sans restriction au commencement du XVII[e] siècle. Ce ne serait pas peu, dit le premier de ces érudits, si tous les Princes en savaient autant qu'on leur en dit dans ce petit ouvrage. Les principes y sont bons et puisés dans Hermogène, Quintilien et Aristote. L'auteur ne rapporte point d'exemples parcequ'il veut être court et c'est pour cela que son style est concis. S'il s'arrête aux figures et à ce qu'on appelle les lieux de rhétorique, il avertit en même temps, que les plus grands ornements des discours se tirent ordinairement du mérite des pensées : que toutes les figures deviennent vicieuses si on ne les emploie à propos ; que tous les lieux oratoires sont fondés principalement sur la science et sur les belles lettres : que c'est pour cela que l'étude des bons livres est nécessaire avec la philosophie. C'est l'abondance des pensées, dit-il avec Cicéron, qui donne l'affluence des paroles ; et quand on a suffisamment médité son sujet,

(1) Nous signalerons encore dans la *Morale du Prince* (p. 81), les lignes suivantes : « La passion d'amour se pardonne aux jeunes gens, mais elle est ridicule aux vieillards, ou comme l'explique le vers de Laberius,

Amare Juveni fructus est, crimen Seni. »

Le Vayer se souvenait-il de ce passage lorsqu'il épousa sa seconde femme à l'âge de plus de quatre-vingts ans ?

ajoute-t-il après Horace, les paroles viennent en foule sans qu'on ait besoin de les chercher péniblement (1).

On n'aurait cependant pas une idée complète de ce livre bien conçu et bien écrit, si nous ne faisions remarquer que l'auteur y renouvelle ses attaques contre les puristes et contre la correction exagérée. La page suivante est à conserver, quoique nous y apercevions certains traits déjà signalés à propos d'ouvrages précédents : « Mais il ne faut pas oublier, dit notre académicien, que les maistres de l'Eloquence ont fait un defaut de n'en vouloir avoir aucun, et une espèce de vice de l'éviter avec trop de soin. Ils croient qu'*une généreuse liberté* est si essentielle dans leur profession qu'ils ne connoissent rien qui lui soit plus contraire qu'une contrainte servile. Ceux qui s'assujettissent trop punctuellement à tous les préceptes de l'art, n'en voulant violer aucun, sont tousjours dans la crainte de ces *Funambules* ou danseurs sur la corde, dont les pas sont comptez, et qu'on voit dans une crainte continuelle de tomber. Ils n'osent d'ailleurs s'élever, tant ils appréhendent la cheute : et ne songeant qu'à s'esloigner du vice, ils négligent souvent ce que l'Eloquence a de plus noble et de plus vertueux. Ce n'est pas à dire pourtant qu'on doive négliger les préceptes. Tant s'en faut, nous pouvons acquérir, *en les observant de bonne façon*, une habitude à bien parler très advantageuse. Ils contraignent d'abord comme des entraves, mais ils se rendent faciles à la longue, et de mesme qu'un luth aide à la voix quand on le sçait bien manier, qui la retarderoit ou l'empescheroit autrement. Les règles de la rhétorique ne gesnent pas plus au commencement, qu'elles ne se trouvent commodes quand l'on y est stylé, et qu'on les possède... (2) »

Voilà une manière assez originale de donner des règles et d'expliquer comment il faut s'en affranchir. En somme Le

(1) Voy. *Jugemens des savans*, III, 91, et l'abbé Goujet, *Bibliothèque françoise*, I. (351-353.)

(2) *Rhétorique du Prince* (91-93).

Vayer ne réclame pas seulement pour l'esprit la liberté philosophique, il veut aussi pour la langue, la liberté grammaticale : mais il sera bien difficile à un jeune élève ardent et passionné, de saisir les limites dans lesquelles peut se mouvoir cette indépendance.

Nous allons compléter l'étude de cet enseignement fort sceptique en nous approchant de plus près de la personne du roi.

X.

LE VAYER PRÉCEPTEUR DU ROI
(1652-1658).

Le précepteur du roi, Messire Hardouin de Péréfixe, ou mieux l'abbé de Beaumont, comme on l'appelait à la cour, fut nommé évêque de Rodez le 10 juin 1648 et consacré à Ruel le 18 avril 1649. A partir de ce moment son assiduité auprès du roi ne devait pas être aussi régulière. Le nouveau prélat, très pénétré de ses devoirs canoniques sur la résidence, s'absentait souvent pour s'occuper sur place des affaires de son diocèse, et profitait autant que possible des voyages et des campagnes de la cour. Mais ces absences devinrent successivement plus longues et plus répétées : à l'époque de la peste de Rodez il ne voulut pas quitter un instant son troupeau, et l'on sait que cédant un jour à des scrupules fort honorables, il se démit de l'évêché de Rodez, qui valait quarante mille livres de rente, afin de pouvoir vaquer plus exactement à ses fonctions de précepteur qui ne lui rapportaient que douze mille livres de gages.

Pendant la période de ses absences, il fallut absolument songer à lui trouver un suppléant. La Mothe Le Vayer, précepteur du frère du roi, était tout naturellement désigné pour cette suppléance ; et ce fut lui en effet que la Reine et Mazarin choisirent d'un commun accord pour doubler

l'évêque de Rodez, quoique Mme Le Vayer ne se fût pas encore décidée à descendre aux sombres bords.

Il n'existe aucun document authentique pour constater cette suppléance officielle : mais il est impossible d'en douter devant les nombreux témoignages émanés de chroniqueurs dignes de foi, et de la Mothe Le Vayer lui-même. Pellisson qui écrivait son *Histoire de l'Académie* en 1652 et 1653, s'exprime ainsi au catalogue des académiciens vivants à cette époque : « *XXVI. François de La Mothe Le Vayer, Parisien, Conseiller d'Etat ordinaire, précepteur de M. le duc d'Anjou, et qui a fait la même fonction auprès du roi, durant un an* (1). » Et le Père feuillant Guillebaud, plus connu sous le nom de Pierre de Saint-Romuald, achevant au même moment la continuation des Chroniques d'Adhémar jusqu'à l'année 1652, y inscrivait que Le Vayer avait commencé les fonctions de précepteur du roi au mois de mai de cette année, par le propre choix de la reine mère (2). C'est donc au plus fort des troubles de la Fronde que les destinées royales furent remises entre les mains de notre philosophe : certains passages de la correspondance de Mazarin, entre autres une lettre du Père Paulin, confesseur du roi, écrite au mois d'avril de l'année suivante, pourrait même nous faire entendre que la Fronde n'y fut pas étrangère, car malgré les grands services rendus par Péréfixe au ministère pendant les troubles de Bordeaux (3), on avertissait le cardinal qu'il vaudrait mieux le voir à son évêché qu'à la cour, pour ses propres intérêts (4).

Quoiqu'il en soit Le Vayer suppléa certainement l'évêque

(1) Pellisson, *Histoire de l'Académie* Edition Livet, I, 291.

(2) *Historiæ Francorum seu Chronici Ademari Epitome, à Faramundo usque ad annum 1029, cum continuatione usque ad annum 1652.* — Paris, 1652, in-12, p. 535. Il y en a une traduction française de la même année, par l'auteur.

(3) Turpin. *Les Hommes illustres de France,* XXV, 16. Louis II de Condé.

(4) *Correspondance de Colbert*, I, 495.

de Rodez pendant plusieurs années, car c'est au roi qu'il adresse directement ses trois traités de l'*Œconomique*, de *la Politique* et de *la Logique*, publiés en 1653, 1654 et 1655 (1) : et quand nous disons qu'il les adressa au roi, ce n'est pas à l'aide de dédicaces placées en tête de ces opuscules : dans tout le cours des traités, il parle directement à son royal élève : c'est la leçon elle-même qui est faite pour le roi, et sans doute en même temps pour son frère. Nous trouvons dans un opuscule très curieux et peu connu une précieuse indication sur ce sujet : elle nous prouve qu'au moins pendant quelque temps Le Vayer donna des leçons aux deux princes réunis. Il s'agit d'une *Introduction chronologique à l'histoire de France pour Monsieur*, que Le Vayer ne publia que beaucoup plus tard, en 1670 (2), à l'âge de quatre-vingt-sept ans, mais dont la composition remonte à cette époque. Il la dédia tout naturellement à *Monsieur*, *frère unique du roi* et voici le début fort instructif de cette dédicace :

« Monseigneur, il ne reste à ceux de ma condition, et qui se trouvent dans un âge aussi avancé qu'est le mien, que de tascher à contribuer quelque chose à vostre divertissement puisque leur caducité les empesche de pouvoir s'emploier plus utilement à vostre service. Vostre Altesse Royale m'a tesmoigné qu'elle prendroit plaisir à repasser sur ce petit sommaire de nostre Histoire que je dressai autrefois, et dont le Roi voulut bien prendre connoissance, Sa Majesté y trouvant depuis Pharamond jusques à luy les actions de ses prédécesseurs en abrégé. *Sa Bonté et la vostre me permirent alors d'accompagner de la vive voix une escriture si*

(1) M. Etienne dit que la *Physique du Prince* qui parut en 1658 est également adressée au roi. C'est une erreur. Nous verrons plus loin que Le Vayer n'y prend pas la parole directement et que cet opuscule fut publié par son fils l'abbé, avec une dédicace à Mazarin.

(2) Paris, Thomas Jolly, 1676, in-12. Le privilége est du 6 mars 1651 pour *tous les Traitez, Lettres opuscules et autres pièces de la composition* de Le Vayer pendant vingt ans.

succincte, selon que de telles compositions, nommées acroamatiques *par les Grecs, ont besoin d'estre aidées par la parole......* »

Cette déclaration nous prouve amplement que tous les traités publiés par Le Vayer pendant cette période n'étaient que les canevas sur lesquels il brodait ses leçons.

L'introduction chronologique à l'histoire de France est écrite sur un ton familier qui ne manque pas d'un certain charme. Quelques lignes suffisent à Le Vayer pour caractériser chaque roi et ses portraits sont souvent tracés avec une pointe d'humour qu'on a pas l'habitude de rencontrer en semblable sujet : il est vrai que l'accent patriotique vient toujours reporter l'attention vers le côté réel des choses. Nous choisirons pour type ce croquis de Louis VII :

« Il y a grande apparence que *Louis le Septième* qui a régné quarante-trois ans, fut surnomme le *Jeune* pour le distinguer de Louis Sixiesme son Père du vivant duquel il fut couronné.

« On pourroit dire pourtant que ce surnom luy seroit demeuré pour avoir fait *un trait de jeune homme*, quand il rendit la Guienne à sa première femme Eléonor en la répudiant au lieu de la faire punir si elle estoit coupable, et de retenir cette importante province au nom des filles qui estoient venues de leur mariage.

« Ce fut au retour de la Terre Saincte que cela arriva, dont il avoit entrepris le voiage par le conseil de sainct Bernard. Et la Guienne estant tombée alors entre les mains de l'Anglois, qui espousa cette Reine répudiée, il a conservé une si belle partie de l'Estat de France, jusques au règne de Charles Septiesme, durant le tems de trois cens ans ans entiers, au grand préjudice de nostre monarchie (1). »

Chemin faisant nous rencontrons des anecdotes que nous ne nous rappelons pas avoir remarquées dans les mémoires du temps. C'est ainsi qu'à propos des âges du monde qui

(1) *Introduction chronologique*, p. 94, 95.

ont précédé l'ère chrétienne nous lisons : « Il n'y a donc que l'histoire saincte qui nous puisse instruire du temps appelé inconnu par les Payens, depuis la création du monde jusques au déluge universel. Ce tems a esté selon la supputation ordinaire des chronologues de 1656 ans. Et c'est pour cela qu'on a veu des Almanachs qui faisoient peur de la fin du monde par le feu en l'année 1656 à compter depuis la Nativité de Notre Seigneur qui est la plus ordinaire Epoche des chrestiens (1). »

Le livre se termine par cette belle page :

« Monsieur, nous ne pouvons rien dire des actions du feu roy *Louis le Juste treiziesme du nom*, Père de Vostre Altesse Royale, qui ne soit infiniment au-dessous d'elles. Le restablissement de la religion en Béarn, tout ce qui se passa à la réduction de la Rochelle, les Alpes tant de fois forcées aux plus fascheux tems de l'année, le secours de Casal en faveur d'un prince François injustement opprimé, la prise de Pignerol, de Turin et de tant d'autres places du Piedmont, le Roussillon et la Catalogne réunies à la France, les bornes de cet Estat reportées au-delà du Rhin, bref tant de victoires obtenues par mer et par terre sur les ennemis, sont autant de prodiges qui raviront un jour d'admiration ceux qui auront peine à les croire pour ne les avoir pas veües comme nous. Le comble de sa gloire vient d'avoir si heureusement terminé les guerres civiles pour le fait de la Religion, qu'on n'ait plus besoin d'employer la force pour guérir les esprits, dont il faut attendre le salut, moyennant la grâce de Dieu, par des voies plus douces que celles des armes. »

Nous n'avons que très peu de choses à dire de l'*Œconomique* et de la *Politique du Prince*, dont Aristote est le principal inspirateur, et qui s'appliquant à peine à une société telle qu'elle était constituée sous Louis XIV, ne s'appliqueraient plus du tout, ou du moins s'appliqueraient fort peu à la nôtre.

(1) *Introduction chronologique*, p. 13.

« Sire, dit Le Vayer pour ouvrir le premier de ces deux opuscules, la Morale, qui est la science des mœurs, se divise en trois parties. Dans la première, qui se nomme Ethique ou Morale par excellence et sur laquelle Vostre Majesté s'est déjà entretenüe, nous apprenons à nous gouverner nous mesmes par les règles de la raison. Il y a deux autres parties qui suivent naturellement celle-là, dont l'une est l'Œconomique et l'autre la Politique. Cet ordre est fort naturel, puisque c'est une chose du tout nécessaire qu'un homme sçache se gouverner soi-mesme devant que de commander aux autres, soit comme père de famille, ce qui est de l'Œconomie, soit comme souverain, magistrat ou ministre d'Estat, ce qui regarde la Politique. »

C'est toujours le même luxe de divisions et de sous-divisions : et l'on se demande même pourquoi un traité de l'Economique est adressé à Louis XIV, puisque la plupart de ses lois, avoue Le Vayer, « ne regardent point Vostre Majesté, et qu'elle prescrit mille soins qui ne doivent estre pris que par des hommes de condition ordinaire » : ce sont les officiers du roi qui sont chargés de les prendre à sa place : cette science se borne donc pour lui à bien choisir ces officiers, et le précepteur n'a fait imprimer son opuscule qui se réduit à quelques pages que parceque son absence eut créé une lacune dans les séries aristotéliennes.

Quant à la *Politique du Prince*, nous ne pouvons mieux la définir qu'en remarquant avec M. Etienne que c'est la contre-partie de la politique considérée sceptiquement des dialogues d'Orasius Tubero : ce qui tendrait à démontrer que même pour un sceptique, la théorie et la pratique sont choses absolument différentes. Nous retrouvons ici, sur le plan d'Aristote, la doctrine de Bodin, de Juste Lipse et de tous les auteurs du seizième siècle que Le Vayer avait si vivement refutés vingt-cinq ans auparavant ; on examine 
les trois sortes d'Etats et de gouvernement : ce qui est propre à la *Démocratie*, à l'*Aristocratie*, à la *Monarchie :* la *Science*,

la *Bonté*, et la *Puissance* d'un monarque; mais tout cela est froid et beaucoup trop didactique : aucune vie ne circule dans ces pages; à peine y rencontre-t-on quelques rares applications aux diverses phases de notre histoire; et si l'auteur donne çà et là quelques bons conseils, par exemple en affirmant avec saint Augustin « qu'entre chrestiens il n'y a pas de guerre bien juste, si elle n'est nécessaire », on ne les remarque égarés, que pour mieux mesurer la distance qui sépare cet échaffaudage de mots vides et creux, au magnifique monument élevé par Bossuet, pour le Grand Dauphin, à la Politique tirée de l'Ecriture Sainte.

« Sire, dit Le Vayer en terminant, quand vostre monarchie n'auroit que le ciel pour limite, ne trouvant point de borne en terre; et quant au lieu de soixante-trois Rois qui vous ont précédé, on en compteroit quatre mille sept cents, comme faisoient les Egyptiens qui mettent dans Diodore Sicilien ce nombre merveilleux de Rois qui les avoient successivement gouvernez ; vostre Empire n'en seroit ni plus glorieux, ni plus recommandable, si ces avantages d'estendüe et d'ancienneté n'estoient accompagnez de Justice et de Bonté, qui rendent les Souverains agréables et à Dieu et aux hommes. C'est par là seulement que Vostre Majesté peut surmoñter tous ceux que l'Histoire profane a mis au rang des Dieux, et que ne pouvant accroistre en dignité, puisque vous estes reconnu pour le premier des Testes couronnées, vous pouvez néantmoins augmenter la gloire de vostre nom, en continuant cette domination pleine de Clémence et d'Equité, que vos peuples ont jusques ici éprouvée. »

Ces conseils arrivaient fort à propos, l'année même où le roi recevait à Reims la consécration sacerdotale : il avait alors seize ans et son esprit était ouvert aux leçons les plus élevées. Aussi la *Logique du Prince* suivit-elle de très près la *Politique*. Nous ne dirons rien de ce nouvel opuscule si ce n'est que Le Vayer s'est attaché à résumer en quelques

chapitres les éléments de philosophie scolastique alors enseignés dans les collèges avant la révolution produite par la méthode de Port-Royal, qui opposa l'*art de penser* à l'*art de raisonner*. Nous retrouvons ici la division de la Logique suivant les trois opérations de l'Entendement, puis les cinq voix de Porphyre, les dix catégories ou prédicamens d'Aristote, et les trois termes du syllogisme qui l'ont fait surnommer le Trident des Philosophes : mais Le Vayer dispense son royal élève de la discussion des dix-neuf modes « parceque les difficultez qui s'y trouvent sont telles, qu'elles désespèrent souvent les esprits mesmes de ceux qui sont obligez de s'y arrester à cause qu'ils doivent passer toute leur vie dans la poussière de l'Eschole », puis il cherche en quelques pages à dégager de la *logique artificielle* quelques maximes générales pour fortifier la *logique naturelle* de Sa Majesté : une simple lumière de raison suffit en effet pour discerner les bonnes des mauvaises conséquences.

Il est probable que Le Vayer ne donna de leçons à Louis XIV que jusques vers l'année 1656, époque à laquelle Péréfixe donna sa démission de l'évêché de Rodez, car la *Logique du Prince*, est le dernier de ses traités qui soit adressé directement au roi ; dans la *Physique du Prince* qui parut en 1658 on ne lui porte plus la parole, et la préface écrite par le fils de notre académicien nous apprend que cet ouvrage fut composé en 1657 loin de ses deux élèves :

« L'indisposition de mon père, dit l'abbé Le Vayer, ne luy aiant pas permis d'estre à la suite de la Cour durant la dernière campagne, son inclination au service qu'il y doit luy a fait emploier les heures que son mal luy laissoit de relasche, à dresser cette physique, afin de n'estre pas absolument inutile au Prince qu'il ne pouvoit accompagner que de ses vœux et de ses pensées. Ceux qui jetteront les yeux sur ce petit ouvrage y verront sans doute le soin de l'auteur à n'y dire que ce dont un grand prince peut faire son profit, et à en supprimer tout ce qui eust eu trop de disproportion

aux choses dont il doit prendre connoissance. Il y a parfois des suppressions instructives : et l'on disoit des tableaux de Timanthe, que l'on y apprenoit mesme des particularitez que son pinceau n'y avoit pas représentées. En effect comme la Musique a ses *pauses*, le silence desquelles ne fait pas la moindre partie de l'harmonie ; et comme la *réticence* n'est pas une des moindres figures de la Rhétorique, le stile didactique a aussi ses retenûes nécessaires, si l'on veut que des personnes d'une naissance souveraine en tirent quelque utilité. C'est la conduite que mon père a tenüe dans cet ouvrage et dans tous les autres de mesme nature que l'on a veus jusques ici : et il me semble que ce sont à peu près les termes avec lesquels il s'en est luy mesme expliqué en quelqu'un de ses écrits (1). »

Cette déclaration suffit pour caractériser la *Physique du Prince* qui n'est qu'un résumé de la Physique d'Aristote assez peu au courant des découvertes récentes qui allaient transformer de fond en comble presque toutes les branches des sciences naturelles. On sait, du reste, que la physique comprenait alors dans la nomenclature des sciences, une place beaucoup plus considérable que la physique actuelle qui n'étudie que les phénomènes extérieurs auxquels sont soumis les corps, en dehors de leur constitution intime, des grands mouvements planétaires et des lois de la vie. Au XVIIe siècle la physique était encore l'ensemble de toutes les sciences naturelles (2) : l'étude « de tout ce qui se passe

(1) Préface de *F. de La Mothe Le Vayer le fils*, qui la fait précéder d'une épitre dédicatoire au cardinal Mazarin, datée du 12 novembre 1687.

« M. de la Mothe Le Vayer, qui vient de sortir de céans, écrivait Guy Patin à Charles Spon le 10 août 1657, avoit besoin d'un livre rare, que je lui ai prêté : c'est *Ocellus Lucanus, de naturà universali* : c'étoit un ancien philosophe pythagoricien, *qui scripsit, de Physicis ante Aristotelem.* Il m'a dit qu'il transcrivoit une physique françoise qu'il a faite en faveur de son petit prince, laquelle par ci-après on imprimera : il a été dispensé d'aller en campagne cet été, *nomine et pretextu morbi.* » (Guy Patin, II, 334.)

(2) Il ne sera pas sans intérêt de donner ici la table générale des cha-

dans la nature ; et c'est seulement depuis que chacune des branches de cette science a pris un développement formidable, qu'on a dû séparer tous les rameaux en gardant spécialement le nom de physique pour l'un d'eux en particulier. Il fallait donc que Le Vayer fût à la fois, et d'une manière très précise, ce que nous appelons aujourd'hui astronome, physicien, chimiste, naturaliste, physiologiste... Nous ne pouvons exiger de lui qu'il traitât tant de sujets avec la compétence de spécialistes, et faut-il s'étonner qu'il ne rapporte pas les expériences de Pascal, de Képler et de Galilée qu'on discutait encore ? Un traité aussi élémentaire ne devait résumer que les systèmes alors en possession de la majorité des naturalistes. Il ne s'agissait pas de faire du prince un savant, mais de lui apprendre quelles idées avaient cours en général sur les sciences.

La Physique est le dernier des opuscules de Le Vayer écrits directement pour l'instruction de ses augustes élèves, que ses infirmités l'obligeront, du reste, d'abandonner désormais pendant les longs voyages de la cour. Lui-même nous l'apprend dans la dédicace à Monsieur de son nouveau recueil de *Petits traités en forme de Lettres* en 1659 (1).

pitres de la *Physique du Prince.* On aura une idée plus exacte de cette encyclopédie naturelle :

« Du nom de la Physique, — De ses principes, — De la matière, — De la forme, — De la privation, — De la nature, — Des causes, — Du lieu, du temps et du mouvement, — Du monde en général, — Du ciel, — Des élémens en général, — Du feu, — De l'air, — De l'eau, — De la terre, — Des météores en général, — Des météores qui se font en l'air, — Des météores qui se font dans l'eau, — Des météores qui se font dans la terre, — Des corps animez, — Des végétaux, — Des animaux, — Des hommes, — De la veüe, — De l'ouïe, — De l'odorat, — Du goust, — De l'attouchement, — Du sens interne ou commun, — De l'appétit sensitif, — De l'âme raisonnable, — De la jeunesse et de la vieillesse, — De la santé et de la maladie, — De la veille et du sommeil (*), — De la vie et de la mort. »

(1) Voici le début de cette dédicace : — « A Monseigneur, frère unique du roy, — Monseigneur, — Quoique je compte entre mes plus grandes

(*) Ce chapitre contient le récit d'un songe « *assez gaillard* » rapporté par Clément Alexandrin, et qui prouve que Le Vayer ne pouvait s'empêcher de *redire ad vomitum.* Il est vrai que l'histoire est fort plaisante.

Quels furent les résultats de cet enseignement, fort érudit sans doute, mais aride et dénué, autant qu'il nous apparaît du moins par les opuscules que nous venons d'analyser, d'une véritable vie morale ? Un curieux passage des *Mémoires de Mademoiselle* va nous l'apprendre.

En 1658, la cour tout entière suivit le roi au siège de Dunkerque. Louis XIV avait alors vingt ans et son frère allait en avoir dix-huit. On sait que le roi fut atteint, durant cette campagne, d'une fièvre pernicieuse qui mit ses jours en danger, et que Philippe d'Anjou fut sur le point de ceindre la couronne de France. Or, pendant que Louis XIV suivait avec ardeur tous les détails du siège voici quelles étaient les occupations de son frère :

« Monsieur, au lieu d'être avec lui, rapporte Mademoiselle, demeuroit auprès de la Reine comme un enfant, et il avoit déjà dix-neuf ans (1). La Reine faisoit sa vie ordinaire de prier Dieu et de jouer. Monsieur se promenoit avec ses filles (de la Reine), alloit sur le bord de la mer et prenoit

disgrâces de ne m'estre pas trouvé à la suite de vostre cour durant le plus long de tous ses voiages cela n'empesche pas que je me sente obligé de remercier Vostre Bonté, comme d'une grâce singulière, d'avoir considéré ma caducité, pour me dispenser d'une chose qu'elle jugeoit très bien estre au-dessus de mes forces. Cependant pour ne demeurer pas du tout inutile à vostre service, je me suis avisé d'écrire ces derniers petits traitez, me souvenant que quelques-uns de ceux qui les ont précédez ne vous ont pas dépleu ; et j'ay creu mesme que le lustre avec la régularité de l'impression pourroient vous en rendre la lecture plus agréable. Je prens donc la liberté de vous les adresser quelques mal polis qu'ils soient et peu dignes par conséquent de vous estre présentez, dans l'asseurance où je suis de vostre générosité, qui ne méprise jamais ce qu'un cœur plein de zèle et de respect comme est le mien peut lui offrir.

« Il me seroit encore aisé, Monseigneur, d'excuser ma hardiesse, sur la nécessité où m'ont mis vos bienfaits, d'en publier ici la reconnoissance, puisque je ne puis autrement la témoigner. Mais outre la crainte que je dois avoir de vous déplaire pour peu que j'entamasse cette matière, je sens bien qu'il me seroit impossible de donner à mon expression tout le sens et toute l'estendue de mon imagination, qui conçoit sans doutte beaucoup plus de chôses sur ce sujet que je n'en puis écrire quand vous me permettriez de le faire..,. etc. »

(1) Mademoiselle se trompe, Monsieur était né à la fin de l'année 1640.

un grand plaisir à se mouiller et à faire mouiller les autres, s'amusoit aussi à acheter des rubans et des étoffes qui venoient d'Angleterre. Le commerce de ce pays étoit fort libre, à cause du voisinage et de l'alliance que l'on venoit de faire avec le protecteur, lequel envoya milord Falcombridge saluer Leurs Majestés, et fit présent de chevaux au Roi, à Monsieur et à M. le Cardinal... »

Puis elle ajoute à propos de la grave maladie du roi :

« J'en fus fort affligée, ce qui se croira aisément : le Roi est mon cousin-germain : il me traite bien : et par dessus tout voir mourir un roi jeune, cela donne un grand effroi. Les réflexions que je faisois de l'avenir pour l'affliction de la Reine m'en donnoient beaucoup. J'aimois bien Monsieur : je ne trouvois point cependant qu'en l'état où il étoit, ce lui fût un avantage d'être roi. Il étoit trop enfant pour gouverner et même pour connoître ce qui lui étoit bon. Pour moi, je trouve que les défauts des personnes élevées paroissent davantage que ceux des autres : aussi je ne souhaiterai jamais d'avantage à mes proches quand je ne les en trouverai pas dignes. Ce n'est pas que Monsieur n'ait beaucoup d'esprit : mais il n'a encore aucune solidité, il n'a ni science ni expérience. Ainsi l'Etat eût été bien mal gouverné. Ses habitudes et ses amis particuliers en usoient de manière à le perdre, et lui donnoient de mauvais conseils.... (1). »

(1) *Mémoires de Mademoiselle*. Collection Michaud, XXVIII, 295.

Loret rapporte aussi les divertissements de Philippe qui donne des bals pendant que son frère chasse ou guerroye :

L'agréable cadet du roy
A tout ce temps, été chez soy,
Dans son Palais des Tuilleries,
Dont les riches tapisseries
Et les apartemens dorez
Sont si justement admirez :
Et comme ce cher fils de France
Aime fort la réjoüissance,
Et tout beau divertissement
Qui sert d'ordinaire d'aliment

Ce qui n'empêcha point Le Vayer de célébrer l'année suivante dans la dédicace de ses *Derniers petits traités*, l'*excellence du Génie* de Philippe de France et les *rares Vertus* où ce génie le porte, en affirmant qu'il possède en sa royale personne, un *exemplaire parfait d'un Prince très accompli*. Etait-ce illusion sincère du bienveillant précepteur, ou conséquence inévitable d'un pyrrhonisme exagéré ? Nous laissons au lecteur le soin de décider cette question délicate, mais il est certain que si Monsieur fit honneur à son maître par son esprit, il lui en rapporta fort peu par sa conduite.

On a dû se demander quelle attitude Le Vayer garda au milieu de la cour, pendant les sept ou huit années de séjour obligé, qu'il y subit contre ses préférences très manifestes. Il avait tant de fois tonné contre les courtisans et contre la vie de la cour que sa philosophie dùt souffrir beaucoup de cette contrainte. Par un scrupule de conscience fort honorable, il se défit presque immédiatement de sa charge de substitut du procureur général du roi près le parlement de Paris, et il se renferma strictement dans l'exercice des attributions et des devoirs de ses nouvelles fonctions. Se mêlant

A ceux dont l'âme est noble et haute,
Je croy qu'il n'en a pas fatt faute,.....
(*Muse historique*, du 4 novembre 1656.)

Et ailleurs :

Monsieur, dont le nom est Philippes.
Et qui mieux que cinq cens tulipes
Aime les roses et les lis
De quinze ou vingt belles Philis,
S'étans mis le dézir en teste
De payer, Dimanche, sa feste,
S'en donna le contentement
Et traita délicatement
Et mesme avec magnificence
Les Majestez et l'Eminence,
Et la plupart de ces Beautez
Qu'on voit souvent à ses costez
Ces Anges, ces Nymphes, ces Flores,
Ces Divinitez, ces Aurores. etc.
(*Muze* du 8 mai 1655 et *passim*.)

peu au tourbillon des intrigues de cour et des affaires d'État, il travaillait sans cesse avec son fils, et tous les traités qu'il publia pendant cette période sont des témoins authentiques de son attitude laborieuse et réservée. Du reste, il nous a laissé lui-même des aveux fort précieux sur sa conduite à cette époque, et nous y constatons qu'il refusait même à ses amis de leur envoyer des nouvelles sur tout ce qu'il voyait et entendait sans y prendre une attention spéciale. C'est surtout dans le recueil de ses lettres qu'on peut surprendre ces confessions qui paraissent fort sincères, et nous allons lui laisser la parole, en choisissant deux fragments qui accusent de la manière la plus nette, le procédé qu'il employa pour mettre d'accord ses doctrines avec les obligations de sa nouvelle existence :

« Monsieur, — Il ne m'étonne pas qu'il ait si bien réussi à celuy que vous dites vous avoir envié une si belle description de nostre cour. Les choses où nous prenons plaisir s'exécutent ordinairement avec succès : et comme il fait ici une des plus considérables parties de nostre beau monde, ce n'est pas merveille qu'il se soit plu à vous représenter un lieu où il a tant d'avantages, et qu'on peut nommer avec figure son élément.... Pour moi qui n'ai pas sujet de ressentir les mêmes transports d'esprit, et que l'âge, avec le naturel, éloignent de ce que la cour peut avoir de plus charmant, je n'ai garde d'entreprendre rien de tel, et vous seriez injuste si vous vouliez m'y obliger.

» Tant s'en faut que je sois pour le faire, qu'il n'y a rien que j'observe plus inviolablement depuis que j'y suis, qu'un silence approchant du Pythagorique. Mes yeux et mes oreilles me servent dans leurs fonctions accoutumées ; mais pour la langue, elle auroit lieu de se plaindre, si elle n'avoit pris goust à l'agréable taciturnité que je me suis prescrite. Souvenez-vous que cette mesme langue est la partie par laquelle les médecins ont accoûtumé de reconnoistre les maladies du corps, et les Philosophes celles de l'esprit. La Bibliothèque de Photius m'a fait voir quelque part, que celuy qui fut appelé Ulysse parceque sa mère estoit accouchée de lui

dans un chemin, eut encore le nom d'Outis, dont Homère a parlé, à cause de ses grandes oreilles, qui sont le symbole de cette exacte attention à écouter sans bruit, et de cette prudence consommée dont il servit de patron à toute l'antiquité.

» Ce n'est donc pas moi de qui vous devez attendre les plus curieuses nouvelles du cabinet, quand mesme il en viendroit quelqu'une à ma connoissance. Et vous pouvez juger que celuy qui fut condamné à l'amende par ceux de Locres, pour avoir demandé des nouvelles à l'entrée de leur ville, n'estoit pas de l'humeur où je suis présentement. A la vérité, je ne les ai pas toûjours méprisées de la sorte. Le génie de nostre nation m'y a fait autrefois chercher du divertissement comme font les autres. Mais la loi que je me suis imposée m'a changé de telle sorte, que celle de Charondès qui défendoit aux Comédiens d'offenser personne sur le théâtre hormis les adultères et les curieux de nouvelles, commence à ne pas me déplaire.

» Ne croiez pas pourtant que je sois métamorphosé de mesme au reste de mes sentimens. La cour qui m'oblige à quelque contrainte pour ce qui touche l'extérieur, et en des choses d'aussi peu de conséquence que sont des nouvelles, n'aura jamais le pouvoir d'ébranler tant soit peu mon âme aux choses d'importance, ni de luy faire prendre d'autre assiette que celle où vous l'avez veüe..... (1). »

Et ailleurs :

« Monsieur, — Vous ne me reprocheriez pas tant ce que vous m'avez ouï dire assez souvent en faveur de la vie contemplative, si vous saviez de quelle façon, lorsque j'y pensois le moins, je me suis veü comme transporté dans celle qui lui est cpposée. En effet, me trouvant dans la pleine quiétude d'une vie privée, et m'y promenant, s'il faut ainsi dire, le long du rivage, un coup de Mer avec un vent inespéré m'ont jetté tout à coup au milieu de la cour, de la même

(1) *Œuvres de Le Vayer*, édition Billaine, 1669, in-12, XI (62-64). Lettre 66. *Des Nouvelles de la Cour*.

sorte que des tourbillons portent assez souvent jusques en haute mer ce qui goustoit sur ses bords le repos de la terre ferme. Mais ne croiez pas que pour cela j'aie renoncé à toute sorte de contemplation ni que je perde jamais le goust de ces retraites Philosophiques, ou de ces entretiens solitaires qui composent la plus belle partie de nostre vie. Outre que ceux qui s'y plaisent, et qui sçavent l'art de s'y entretenir trouvent la solitude partout, et leur tranquilité au milieu des plus grandes agitations. Je ne perds pas l'espérance de regagner un jour le port, et d'aller retrouver, comme Platon, l'agréable loisir de l'Académie, après avoir passé quelque temps dans une cour, qui laisse beaucoup plus d'honneste liberté que celle qu'il quitta. Me voici tantost dans un âge où je pourrai honnestement demander la permission de m'aller accoustumer à la solitude du tombeau, et au repos du sépulcre. Car puisque nostre vie est une si véritable comédie, il est juste qu'après les intrigues, les combats, et les démeslez, nous les terminions par des récréations innocentes et philosophiques, qui donnent bien plus de satisfaction que toutes les nopces et les danses d'un théâtre (1). »

Le vœu de Le Vayer ne tarda pas à s'accomplir et nous allons désormais le suivre, pendant les douze dernières années de sa vie, au milieu de ces innocentes et philosophiques récréations, dont il désirait si ardemment le retour. Mais avant d'étudier les œuvres nombreuses qui signalèrent la fin de sa longue et laborieuse carrière, nous devons un moment d'attention à l'abbé Le Vayer qu'une mort prématurée devait enlever bientôt de la manière la plus imprévue aux espérances paternelles. Cette mort, du reste, marque une évolution particulière dans l'existence de notre académicien.

(1) *Œuvres de Le Vayer*, *Ibid.* XI (25, 26). Lettre 62, *De la Méditation.*

XI.

L'ABBÉ LE VAYER. — ERGASTE ET ARIOBARZANE (1650-1664).

Nous avons vu comment l'abbé Le Vayer, tout en prenant ses grades de Sorbonne, aidait son père dans ses travaux et comment il se chargea en 1656 de l'édition du *Florus* de Philippe d'Anjou et en 1658 de celle de la *Physique du Prince.* Il n'était pas, malgré sa jeunesse, à son apprentissage littéraire. En 1650, alors qu'il n'avait encore que vingt et un ans, parut, sous le voile de l'anonyme, un roman satirique intitulé *Le Parasite Mormon*, *histoire comique* (1); mais, bien que la préface déclarât cet ouvrage le fruit de la collaboration de plusieurs écrivains, on sut bientôt qu'il était dû à sa plume fine et caustique, et l'abbé de Marolles le lui attribue formellement dans le *Dénombrement* des auteurs qui lui ont fait présent de leurs œuvres. M. de Sallengre le réimprima plus tard sous son nom dans le premier volume de sa curieuse *Histoire de Pierre de*

(1) S. l. 1650, in-8°, 204 p. — Cette même année parut aussi un livre fort curieux intitulé *le Trophée d'armes héraldiques* ou la science du blason avec des figures en taille-douce et les armoiries de plusieurs familles qui n'ont point encore esté imprimées. — Paris, 1650, in-4°, avec 31 planches de blasons, orné d'un frontispice gravé qui porte la date de 1640. *Jean Royer de Prades*, auteur anonyme de ce traité, était l'ami et le précepteur de *Monsieur de la Mothe Le Vayer fils.* Il rédigea son livre pour lui, et cela succinctement, pour « *t'espargner,* lui dit-il, *le regret de perdre beaucoup de temps à si peu de chose que le blason.* » Voilà un aveu singulier pour un gentilhomme du dix-huitième siècle. D'ailleurs ce livre est plutôt une curiosité bibliographique qu'un vrai traité du blason. Il suffit de dire, pour se rendre compte de la nullité héraldique de l'auteur, que dans sa première édition des *Trophées* (1650), il donne très-sérieusement des armoiries à Jésus-Christ. Il est vrai que dans les nouvelles éditions Jean Royer, de Prades, a supprimé cette définition burlesque. L'ouvrage est orné de 30 planches d'armoiries exécutées avec beaucoup de soins par un graveur qui se connaissait mieux en blason que l'auteur des *Trophées* (Catalogue de la bibliothèque de M. de Rozière.)

Montmaur. C'est un petit roman (1), au style alerte, en prose et vers, qui peut soutenir sans peine la comparaison avec celui que Balzac avait publié deux ans auparavant sur le même sujet sous le titre du *Barbon.* Il y a là une foule de plaisanteries assaisonnées de sel Gaulois, et le *Catalogue des œuvres de Monsieur de Mormon, conseiller du roi, gentilhomme de sa cuisine, et controlleur général des Festins de France*, n'en est pas, malgré sa longueur, la moins divertissante. Les trois histoires du *Parasite*, du *Pointu* et du *Poëte* sont, dans le genre facétieux, des meilleures de ce temps fertile en Mazarinades et en livrets macaroniques de tout genre ; et l'on ne se douterait guère, en les lisant, que leur auteur argumentait en *us* pour devenir docteur en théologie et aumônier de Mademoiselle. La dédicace adressée à Le Vayer de Boutigny, avocat au Parlement, petit cousin de l'abbé et auteur lui-même de pièces de théâtres et de fictions romanesques quoiqu'il ne fût que de deux ans plus âgé que lui, a le mérite d'être courte :

« Monsieur, dit le jeune satirique, vous l'auriez aussitôt pour vostre amitié. Si vous ne trouvez pas un auteur dans Paris qui vous dédie des livres à ce prix-là, je vous donnerai celui-ci pour rien. Considérez le bien encore une fois. S'il est petit, c'est que l'impression en est menue. Il y a bien de gros livres qui n'en disent pas tant. Il y a trois histoires toutes entières : il y a de la prose et des vers ; il y a du Grec et du Latin, sans compter le François, dont il est tout plein. Ma foi, Monsieur, encore un coup, il n'y a pas moyen pour le prix : il faut être auteur et larron : et si vous n'en donnez davantage, — Vostre serviteur. »

Nous n'insisterons pas sur certains détails assez réalistes de l'histoire de Mormon, mais nous citerons ces vers fort énergiques imités des Captifs de Plaute :

(1) La préface se termine ainsi : « Si tu prens la peine de lire ce livre tout entier, tu remarqueras que c'est peut-être ici le premier roman qui se soit passé en vingt-quatre heures : et que la règle d'un jour y est observée comme dans les plus exactes comédies. Adieu. »

Ce squelette animé, cette larve au teint blême,
Incompatible à tous, incommode à soi-même,
La faim, cet animal avide et ravissant,
Qui ne cherche qu'à paître, et se tue en paissant,
Ce spectre, dont toujours l'indigence est suivie
M'a porté dans ses flancs et m'a donné la vie.....

Cet ouvrage de verve et de satire, que l'on peut considérer comme un péché de jeunesse, explique cependant comment l'abbé Le Vayer devint un ami intime de Molière et de Boileau. C'est à lui que ce dernier dédia sa quatrième satire :

D'où vient, cher Le Vayer, que l'homme le moins sage
Croit toujours seul avoir la sagesse en partage,
Et qu'il n'est point de fou, qui par belles raisons,
Ne loge son voisin aux petites maisons ?

Mais il y avait longtemps que l'abbé avait abandonné les œuvres folles, et dès l'année 1653, il avait entrepris d'éditer en un volume in-folio les œuvres complètes de son père. Il exécuta ce projet pendant que le précepteur des princes suivait la cour au milieu des péripéties de la seconde fronde, et l'épitre dédicatoire qu'il adressa au cardinal Mazarin fait allusion à ces troubles dissipés par l'énergique décision du ministre : « C'est ainsi, Monseigneur, que le Soleil a beau estre attaqué et obscurci des nuages qui s'élèvent de la terre, il n'en est pas moins lumineux en luy-mesme et dans sa propre sphère : il les divise aussitost et les rejette sur celle qui les luy avoit envoiez : il ne tarde guères à les foudroier des mesmes vapeurs dont elle avoit combattu sa lumière, et souvent il s'en forme luy-mesme de très-éclatantes couronnes (1). »

(1) A Paris 2 juillet 1653. — Epitre dédicatoire à Mazarin par *F. De la Mothe Le Vayer le fils*, des *Œuvres de François de la Mothe Le Vayer, conseiller d'État ordinaire.* Paris, Augustin Courbé, 1653, 1 vol. in-folio.

L'abbé Le Vayer savait, on le voit, varier ses plaisirs, et n'hésitait pas à emboucher la trompette après avoir soufflé délicatement dans les chalumeaux. En 1657, il publia une nouvelle édition très augmentée des œuvres paternelles, en deux volumes in-folio, avec la même dédicace au cardinal Mazarin ; mais il paraît que malgré leur énorme dimension les deux volumes s'écoulèrent fort rapidement, car en 1662, il les édita de nouveau en y insérant d'anciens opuscules qui n'avaient pas encore trouvé place dans les deux autres éditions ; sauf les dialogues d'Orasius Tubero, tout ce que Le Vayer avait publié jusque là s'y trouve réimprimé. Mazarin venait de mourir : l'abbé offrit son édition au roi, et nous reproduirons ici sa dédicace tout entière, pour faire juger de son style à l'époque de sa maturité : le jeune docteur en théologie avait alors trente-trois ans :

« Sire, dit-il, voici une troisième édition de toutes les œuvres de mon père, plus ample et plus exacte que les deux premières, et par conséquent plus digne d'estre dédiée à Vostre Majesté. Les précédentes qui ont eu le bonheur de voir le jour sous la protection de feu M. le cardinal Mazarin, n'en ont esté, pour ainsi dire, que l'essai, et comme une épreuve, qu'il est toujours raisonnable de faire des choses que l'on a le dessein de présenter aux grans Monarques. Maintenant, Sire, que la faveur avec laquelle Son Eminence eut la bonté de les recevoir, et que l'heureux succès qu'elles ont eu dans le monde, semblent en avoir assez justifié la valeur, je pense vous les pouvoir offrir sans scrupule ; et je m'y détermine avec d'autant plus de hardiesse, que dans l'heureuse conjoncture de la naissance de Monseigneur le Dauphin, j'ose espérer que vous pouvez prendre quelque plaisir à voir à la teste de ce recueil un ouvrage qui porte son nom, et qui fut fait il y a plus de vingt ans, pour Vostre Majesté, lorsqu'elle le portoit elle-mesme. C'est le livre de l'Instruction de Monseigneur le Dauphin, dans lequel mon père n'aiant eu pour but alors que de donner le modéle d'un prince parfait, nous trouvons aujourd'huy qu'il avoit heureusement fait par avance le craion de Vostre Majesté. Mais, Sire, si c'est une chose merveilleuse de voir en un

Prince de vostre âge une copie si parfaite du Héros dont cet ouvrage nous avoit donné l'idée, il est encore plus merveilleux de voir que la copie, contre toutes les règles de la peinture, ait passé son original, et l'ait passé de si loin. Que de gloire pour ceux qui ont eu l'honneur de travailler à un si rare chef d'œuvre ! On a remarqué comme une chose tout à fait singulière que Jules Romain, l'un des plus grands peintres qui aient jamais esté, aiant mis la main à un excellent tableau, avec Raphaël dont il estoit le disciple, Andrea del Sarto l'imita si parfaitement quelque temps après, que Jules Romain y fut trompé luy-mesme, et prit la copie pour son propre original ; Vostre Majesté nous fait voir aujourd'huy quelque chose de bien plus extraordinaire, puisqu'elle nous fournit en sa personne sacrée une image, qui non seulement égale, mais qui surpasse infiniment son exemplaire.

» Toutefois, Sire, ce n'est pas la seule considération du livre dont je viens de parler qui me fait prendre la liberté de vous adresser toutes les œuvres de mon père. Les autres matières qui y sont traitées y contribuent aussi beaucoup, quand je fais réflexion que Vostre Majesté n'y verra que des écrits faits ou pour la défense des droits de la Couronne contre les injustes préventions de ses ennemis, ou pour les études d'un prince qui a l'honneur d'estre son frère, ou enfin pour l'instruction de tous ses peuples, dont il ne nous est pas permis de douter que tous les avantages ne luy soient aussi considérables que les siens propres. De sorte, Sire, que tous ces ouvrages aiant eu dans leur origine une si particulière relation à Vostre Majesté, il est constant que, quand mesme je le voudrois, à peine me pourrois-je dispenser de les luy consacrer aujourd'huy, puisqu'ils luy appartiennent comme par le droit de leur naissance, et qu'en les luy donnant je ne fais que suivre l'ordre commun et l'intention de la Nature, qui veut que toutes les choses retournent enfin à leur principe.

» Mais outre toutes ces raisons j'en ai encore une bien plus puissante. Cette raison, Sire, est qu'au lieu que les autres hommes ont accoustumé de présenter leurs livres pour leur donner quelque crédit, je pense pour moy ne pouvoir mieux faire que de me faire présenter par les livres

de mon père. C'est, — Sire, de Vostre Majesté, — le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet, — F. De la Mothe Le Vayer le fils (1). »

Ceux qui aiment les rapprochements remarqueront sans doute que ce style a beaucoup de parenté avec celui de l'abbé de La Chambre que nous avons étudié ici même en 1876, et se laisseront aller à établir un parallèle complet entre la carrière des deux abbés ; tous deux de même âge et de famille mancelle ; tous deux fils d'académiciens, savants émérites, qui vécurent dans la faveur des ministres ; tous deux éditeurs des œuvres paternelles et vivant dans l'intimité d'artistes ou de gens de lettres : car pendant que Boileau adressait à l'abbé Le Vayer ses satires, Des Maretz de Saint-Sorlin adressait à l'abbé de La Chambre ses répliques aux observations de Marolles sur le poëme de Clovis. Tous deux enfin ne portaient pas comme tant d'autres le titre d'abbé pour la forme : docteurs en théologie de la maison et société de Sorbonne, ils occupaient des fonctions actives dans la hiérarchie ecclésiastique ; le premier devint en 1661, abbé commendataire de l'abbaye de Bouillas, de l'ordre de Citeaux, au diocèse d'Auch (2), puis aumônier de Mademoiselle duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans ; le second fut curé de Saint-Barthélemy. Enfin l'abbé de La Chambre fut élu membre de l'Académie française peu après

(1) Epitre dédicatoire des *Œuvres de François de la Mothe Le Vayer*, conseiller d'État. Paris, Courbé, 1662, 2 vol. in-folio. C'est sans doute ce format énorme qui a fait dire à Boileau au chant V du *Lutrin :*

D'un *Le Vayer* épais Giraut est renversé.

(2) L'abbaye de Bouillas, située dans la commune actuelle de Fleurance, au département du Gers, avait été fondée en 1126, (voir la charte de fondation dans la *Gallia Christiana*, I, 1026) et s'appelait originairement Notre-Dame de Portaglonio. La *Gallia* la qualifie *filia Scalæ Dei olim Gondonii*, c'est-à-dire fille de l'abbaye de l'*Escalle Dieu* au diocèse de Tarbes. — L'abbé Le Vayer fut le trentième titulaire. (Hugues du Temps, *le Clergé de France*, I, 429.) M. Léonce Couture, le savant directeur de la *Revue de Gascogne*, nous apprend que la terre de Portaglonio ayant été donnée à l'abbaye de Gondon par le seigneur et la dame de Bouillas, l'abbaye changea plus tard son nom en celui des donateurs.

la mort de son père, et tout nous porte à croire que l'abbé Le Vayer eût succédé de la même façon au fauteuil paternel, si la mort n'était venu brusquement le ravir à sa famille et à ses amis.

Chapelain venait en effet de le signaler tout spécialement à l'attention du ministre Colbert dans son rapport sur les gens de lettres (1663) en disant de lui :

« C'est un bel esprit et qui a de la pureté et de la délicatesse dans le stile, ce qui paroit dans la traduction qu'il a faite de *Florus*, et dans les notes qui la suivent. Il est passionné pour les lettres, et a un grand goût pour la latinité : sa critique est fine et n'est point maligne, et son génie incline autant à la philosophie ancienne qu'aux lettres humaines (1). »

Et le fils de notre académicien fut, à la suite de ce rapport, compris sur la liste des pensions, avec cette note :

« A l'abbé Le Vayer, savant ès belles-lettres, 1000 livres. »

Mais tout cela fut inutile : au même moment la mort frappait à sa porte et réclamait inexorablement sa proie :

« Nous avons ici, écrivait Guy Patin au mois de septembre 1664, un homme bien affligé : c'est M. de La Mothe Le Vayer, célèbre écrivain, et ci-devant précepteur de M. le duc d'Orléans, âgé de septante huit ans. Il avoit un fils unique d'environ trente-cinq ans, qui est tombé malade d'une fièvre continue, à qui MM. Esprit, Brayer et Bodineau ont donné trois fois le vin émétique, et l'ont envoyé au pays d'où personne ne revient (2). »

André Esprit, frère de l'académicien, était médecin de Philippe d'Anjou, et Bodineau médecin du roi par quartier. Tous les deux avec Brayer qui suivait les avis du fameux Guénaut, soutenaient la lutte homérique engagée devant la faculté de Paris en faveur de l'antimoine. L'abbé Le Vayer

(1) *Mélanges de littérature* tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain. Paris, 1726, p. 210. — Voir à notre conclusion le jugement de Chapelain sur Le Vayer, le père, à la même époque.

(2) *Lettres de Guy Patin*, III, 484, de Paris, le 26 septembre 1664.

fut une des victimes de cette lutte pour la science. Mais quelle science, hélas ! celle que Molière traduisait l'année suivante sur la scène, pour venger son ami, en dépeignant Esprit sous les traits de *Desfonandrès*. Et depuis cette époque il ne perdit aucune occasion de poursuivre les médecins de ses traits les plus acérés. M. Etienne a cru remarquer aussi que La Mothe Le Vayer qui avait jusqu'alors épargné Hippocrate dans tous ses opuscules sceptiques, changea brusquement de conduite. Sa modération primitive venait peut-être de ce que ses amis Patin, Sorbière et Naudé étaient médecins : mais la mort de son fils aurait brisé ce lien fragile : notre philosophe attaqua vivement la Faculté dans sa *Prose chagrine*, en 1666, et la plupart des opuscules qu'il composa jusqu'à la fin de sa vie contiennent des doutes sceptiques sur la médecine. Nous démontrerons plus loin que c'est uniquement pour soutenir cette thèse que M. Etienne a placé la publication de *Prose chagrine* en 1666 après la mort de l'abbé Le Vayer ; *Prose chagrine* en main, nous expliquerons comment les meilleurs esprits peuvent se fourvoyer de la manière la plus complète en faisant de la bibliographie au sentiment. Ce livre avait été publié en 1661 : il en porte neuf fois la date. Ce n'est donc pas la mort de son fils qui a d'abord indisposé Le Vayer contre la médecine ; ce sont sans doute les étranges péripéties de la maladie de Mazarin et les disputes ardentes soulevées à propos du vin émétique.

Quoi qu'il en soit, Molière n'avait pas attendu la représentation de l'*Amour Médecin*, pour donner à son ami un souvenir impérissable. Il composa un sonnet en son honneur :

Aux larmes, Le Vayer, laisse tes yeux ouverts :
Ton deuil est raisonnable, encor qu'il soit extrême ;
Et, lorsque pour toujours on perd ce que tu perds,
La Sagesse, crois-moi, peut pleurer elle-même.

On se propose à tort cent préceptes divers
Pour vouloir, d'un œil sec, voir mourir ce qu'on aime ;
L'effort en est barbare aux yeux de l'univers,
Et c'est brutalité plus que vertu suprême.

Je sais bien que les pleurs ne ramèneront pas
Ce cher fils que t'enlève un imprévu trépas ;
Mais la perte, par là, n'en est pas moins cruelle.

Ses vertus de chacun le faisoient révérer ;
Il avoit le cœur grand, l'esprit beau, l'âme belle ;
Et ce sont des sujets à toujours le pleurer.

Puis il l'envoya aussitôt à La Mothe Le Vayer avec cette lettre :

« Vous voyez bien, Monsieur, que je m'écarte fort du chemin qu'on suit d'ordinaire en pareille rencontre, et que le sonnet que je vous envoie n'est rien moins qu'une consolation. Mais j'ai cru qu'il falloit en user de la sorte avec vous, et que c'est consoler un philosophe, que de lui justifier ses larmes, et de mettre sa douleur en liberté : si je n'ai pas trouvé d'assez fortes raisons pour affranchir votre tendresse des sévères leçons de la philosophie, et pour vous obliger à pleurer sans contrainte, il en faut accuser le peu d'éloquence d'un homme qui ne sauroit persuader ce qu'il sait si bien faire. — Molière. (1) »

Le sonnet du grand comique n'est pas à la hauteur des vers du Misanthrope : et c'est sans doute pour cela qu'on l'avait négligé jusqu'en ces derniers temps, dans ses œuvres. Mais un monument considérable avait déjà été élevé à la mémoire de l'abbé Le Vayer par son cousin de Boutigny en reconnaissance de la dédicace de l'histoire du *Parasite Mormon*. L'abbé figurait en effet sous le nom d'*Ergaste* dans les premières éditions du roman de *Tarsis et Zélie* publiées en 1659 et en 1660 : l'année qui suivit sa mort, parut une

(1) C'est M. de Monmerqué qui a signalé le premier ce sonnet et cette lettre dans les portefeuilles de Conrart à la bibliothèque de l'Arsenal.

troisième édition dans laquelle son rôle était très augmenté, son portrait embelli, et sa fin malheureuse déplorée.

Rolland Le Vayer de Boutigny, né en 1627, était le quatrième fils de René Le Vayer de la Davière, avocat au Parlement de Paris, lieutenant général du Mans, intendant de justice en Artois sous le cardinal de Richelieu, et fils lui-même d'un cousin germain de François de La Mothe Le Vayer l'académicien. Il était donc parent assez éloigné de l'abbé Le Vayer, et d'une génération au-dessous de lui : mais la communauté d'âge et d'esprit les rapprocha. Laissant dans le Maine ses frères aînés hériter de la charge de lieutenant général du roi en la sénéchaussée de la province, il vint à Paris de très bonne heure, et l'année même où il se faisait recevoir avocat au Parlement, en 1645, à peine âgé de dix-sept ans, il faisait représenter une tragédie *le Grand Selim*, suivie peu après d'une autre tragédie *Manlius*, et en 1649 d'un roman en quatre volumes intitulé *Mithridate*. On sait dans quelles circonstances il écrivit le roman de *Tarsis et Zélie* qui a pour sujet de rappeler les difficultés de son mariage avec Marguerite Sevin. Il s'y est dépeint lui-même sous le nom de Tarsis, et tous ses parents et ses amis s'y reconnaissent avec des traits tellement accusés que M. Henri Chardon a pu fort judicieusement appeler ce livre *la Clélie du Maine*. Les noms de lieux eux-mêmes sont si peu déguisés que *La Chevalerie*, nom d'un fief appartenant à l'un des Le Vayer, y devient Hippique. Dans notre étude sur Marin Cureau de La Chambre, nous avons rappelé qu'il s'y nomme *Erasistrate*. Nous allons y rencontrer près de lui notre académicien et son fils.

On savait déjà suivant les indications d'une clef manuscrite signalée par Desportes, que la plus grande partie de la nombreuse tribu des Le Vayer figure dans ce roman : qu'*Alcidias* est René Le Vayer, l'intendant de Soissons et d'Arras, père de l'auteur (1); que son frère aîné, Jacques,

(1) « Alcidias étoit un vieillard de grand esprit et de bonne mine, qui bien que berger, avoit passé une partie de sa vie dans les grans emplois; sa

lieutenant général du Mans, s'appelle *Télamon* et sa femme *Philiste* (1); que deux de ses frères, Michel et René, l'un doyen, l'autre archidiacre du Mans, deviennent *Timothée* le grand-prêtre (2) et *Isménias* (3): que M. Le Vayer de la

réputation l'avoit fait choisir entre autres par le feu roy Antipater, pour rendre souverainement la justice dans les deux plus grandes et plus importantes provinces de Macédoine. L'élévation de son génie ayant brillé dans cet emploi, il eût poussé sa fortune beaucoup plus loin; mais les diverses factions qu'il voyoit se former dans l'Estat, le firent songer à sa retraite. La mort de son épouse, qui pendant sa vie avoit été un exemple parfait de prudence et de vertu, l'ayant dégoûté du grand monde, il s'étoit comme relégué lui-même dans sa maison d'Hippique, pour y passer ses derniers jours dans l'innocence d'une vie champêtre et dans une sage et tranquille méditation de la mort. » (*Tarsis et Zélie.* La Haye, Moëtjens, 1730, 3 vol. in-12, I, 98, 99.)

(1) « Je n'irois pourtant pas loin, repartit Tarsis, pour vous chercher un exemple de ces heureuses unions dont je parle. Je ne voudrois vous citer que Télamon et son épouse, dont l'assemblage me promettoit un pareil bonheur, puisque Zélie est la sœur de Philiste, et que l'éducation, l'inclination et les mœurs pareilles les unissent encore plus que le sang. — Il est vrai, poursuivit Ergaste, que je n'ai jamais porté envie au mariage que quand j'ai vu celui de Télamon et de Philiste. Cette douceur gaie, cette familiarité respectueuse, la complaisance qu'ils ont l'un pour l'autre me les fait regarder cent fois comme un modèle accompli de deux personnes heureuses: et je crois que s'il y a de la félicité au monde, elle est dans un mariage comme le leur. — Ergaste, reprit Télamon en riant, vous ne vous souvenez plus de ce que vient de dire Agamée, qu'il ne se faut pas fier aux apparences. Pensez-vous que nous allions, Philiste et moi, montrer notre mauvaise humeur devant vous? etc. (*Tarsis et Zélie*, I, p. 328.)

(2) Agamée fut encore plus satisfait de la connoissance du Grand-Prêtre. C'étoit un des frères de Télamon et de Tarsis, qui se nommoit Timothée. Il n'avoit guères plus de quarante ans, quoiqu'il y en eût déjà dix qu'il étoit Grand Prêtre. Avant lui on n'en avoit point reçu de si jeunes: mais son grand mérite avoit prévalu sur l'usage et les règles. Il étoit beau de visage, bien fait, et possédant à fond la science des Dieux: aussi personne n'en parloit avec tant de connoissance, d'éloquence et de grâce, quand il étoit question d'en instruire les peuples. » (*Tarsis et Zélie*, I, 340.)

(3) « Isménias étoit le plus jeune des frères de Tarsis...... Il avoit environ vingt-deux ans. Sa physionomie étoit spirituelle: Il avoit l'air mélancolique et il l'étoit en effet naturellement: mais il ne laissoit pas d'aimer indéfiniment à se divertir. Il est vrai, que pour en goûter le plaisir à son gré, il eût fallu lui en diversifier l'objet à tous les momens, parcequ'il étoit d'une humeur à ne prendre jamais deux fois de suite plaisir à une même chose. Il en usoit ainsi dans tout ce qu'il faisoit: et quelque jeune qu'il fût,

Chevalerie, conseiller à la cour des aides, est *Philémon* (1), et sa femme *Céliane;* enfin que l'un des principaux personnages du roman, *Ergaste*, n'est autre que l'abbé François de La Mothe Le Vayer. Cela constitue une galerie fort respectable, et la famille de Rolland n'avait pas à se plaindre de ses attentions délicates. Il nous semblait cependant peu naturel que l'auteur eût consacré tant de pages à Ergaste, sans parler de son père, dont la renommée jetait alors un vif éclat sur le nom de toute la tribu Nous n'avons pas eu besoin d'une lecture très attentive pour reconnaître que la clef de Desportes est incomplète et que sous le nom du philosophe *Ariobarzane*, il faut lire celui de La Mothe Le Vayer l'académicien. Une autre recherche serait également fort intéressante. En 1654, Le Vayer avait encore un frère vivant, et nous avons tout lieu de croire que c'était Jacques, baptisé au Mans en 1592. C'est lui dont parle Chapelle, comme d'un viveur émérite, dans son épitre à M. le marquis de Jonsac, en le félicitant de ses vers éclos « au beau Maine » et lui racontant une débauche faite à la *Croix de Lorraine*, avec du Broussin, Molière, des Barreaux et cinq autres joyeux compères :

Le petit Monsieur de la Mothe,
Non celui qui toujours a botte

il s'étoit appliqué à autant de différentes choses, qu'un autre qui auroit eu quatre fois son âge. Il avoit déjà suivi les Philosophes, les Orateurs, les Bergers, la Guerre, le Barreau, et il revenoit de Thessalonique, où il avoit été un an, sans qu'on sçut ce qu'il faisoit. Alcidias qui l'aimoit sur tous ses enfans, parcequ'il lui voyoit une vivacité d'esprit, par laquelle il lui ressembloit plus que les autres, ne vouloit le contraindre en rien : alléguant que c'étoit un vin qui jettoit son écume, et qui deviendroit excellent quand il auroit bien fermenté. Il ne se trompoit pas ; car quand Isménias se fut depuis sérieusement appliqué à la profession qu'il choisit enfin la dernière, il y réussit avec un applaudissement général : mais au moment dont nous parlons, il n'étoit déterminé à aucune. » (*Tarsis et Zélie*, II, p. 302.) — Voir t. II, p, 500, etc. l'*Histoire d'Isménias et d'Hippolyte.*

(1) Le tome II, p. 296, nous apprend qu'il avait une sœur, nommée Bélice dans le roman. — (Voir au tome II, page 307, etc. l'histoire de Philémon et de Céliane rapportée par Bélice.)

Et d'un grand Prince est Précepteur :
Mais son frère qui toujours trotte,
Et qui comme il est grand trotteur,
En mille endroits par jour burotte
De ce bon vin, et de la grotte
Etoit le célebre inventeur ;
Aussi faisoit-il le neuvième,
Avecque moi qui bien fort l'aime
Et suis son humble serviteur (1).

Nous laissons à de plus habiles le soin de le découvrir dans *Tarsis* où il doit très probablement figurer : et sans nous attarder davantage, nous donnerons ici quelques citations du roman sur Ergaste et sur Ariobarzane : les premières nous serviront à compléter le portrait de l'abbé Le Vayer sur qui les renseignements contemporains sont si rares : les autres démontreront aux moins clairvoyants l'exactitude de la nouvelle attribution que nous croyons devoir faire.

Dans tout le cours de l'ouvrage, Ergaste est l'ami presque inséparable d'un certain Célémante que la clef de Desportes nomme M. de Bussy, et dont il aime la sœur Arélise. A ce propos nous devons remarquer une particularité assez curieuse : c'est que le personnage d'Ergaste est à peu près le seul qui ne représente pas la situation civile exacte de son sosie vivant : les autres, au contraire, sont fidèlement et de tous points ressemblants. Alcidias est un ancien magistrat, Timothée est grand prêtre, Ariobarzane est précepteur d'un fils de roi : mais Ergaste, au lieu d'exercer des fonctions sacerdotales est un simple berger, c'est-à-dire, pour rétablir le parallèle, un simple homme du monde adressant ses hommages à la belle Arélise en même temps que Tarsis recherche Zélie. Voulant peindre surtout le caractère de son cousin, Rolland Le Vayer dut prendre ce

(1) *Recueil de pièces galantes*, etc. Trévoux, 1748, in-12, V, 72.

parti pour le mêler plus intimement aux scènes de son histoire et le rencontrer plus souvent dans ses dialogues. Mais la situation sociale est seule modifiée, car au dénouement, Ergaste meurt tout à coup, au moment où il allait voir ses vœux comblés en épousant la sœur de Célémante.

« Mais comme les dieux n'envoient jamais tant de biens sans y mêler des chagrins considérables, un accident troubla sensiblement la joie de nos illustres bergers. Ce fut la mort d'Ergaste, qui, soit par le sort commun à tous les amis d'Arélise, ou que son heure fut venue, fut emporté en huit jours par une fièvre, au moment qu'il sembloit avoir vaincu la résistance de sa bergère. Ce fut un deuil public dans Tempé (le Maine) où l'esprit, la générosité et la franchise de ce pasteur, lui avoient donné pour amis tout ce qu'il y avoit d'honnestes gens..... (1). »

Ces traits ne laissent guères de doute sur les intentions de Rolland Le Vayer de Boutigny. C'est bien le caractère de l'abbé Le Vayer qu'il a voulu dépeindre. Nous ne voudrions cependant pas affirmer trop catégoriquement que la chronique n'ait jamais eu de prise sur les relations d'Ergaste avec la sœur de Célémante. Nous avons en effet tout lieu de croire que la demoiselle de Bussy signalée par la clef de Desportes, comme le prototype du personnage d'Arélise, n'est autre que cette romanesque Honorée de Bussy, nièce du sénéchal de Saumur, dont nous possédons un portrait sous le nom de Climène dans la *Galerie de Mademoiselle de Montpensier* (2), et l'histoire complète dans les *Historiettes* (3). Née vers 1620 et par conséquent de neuf ou dix ans plus âgée que l'abbé son cousin, elle avait eu mille aventures et avait failli successivement épouser le maréchal de Brezé, MM. de Villandry et de Valiconte, le marquis de la Moussaye, etc., puis en

(1) *Tarsis et Zélie*, III, 479.

(2) *La Galerie des portraits de Mademoiselle de Montpensier,* publiée par M. Ed. de Barthélemy. Paris, Didier, 1860, in-8°, p. 296. — Les curieux trouveront d'intéressants détails dans ce portrait.

(3) Tallemant, *Historiettes,* II, 52, etc.

désespoir de cause, elle s'était retirée chez Madame de La Mothe Le Vayer, sa dernière tante : lorsque celle-ci mourut, le 23 décembre 1655 (1), elle resta chez La Mothe pour continuer à tenir son ménage, comme elle l'avait fait pendant la longue maladie de la défunte; elle avait alors environ trente-cinq ans et notre abbé en avait vingt-cinq : « elle a l'esprit agréable, dit Tallemant, elle dit bien des choses, sçait vivre et est bonne amye : mais elle se picque un peu de bonne maison, et veut se mesler de prendre le dessus sur les femmes de la ville qui ne sont pas des principales. Il n'y a rien de plus inégal ny de plus soupçonneux ; elle se fasche de rien..... ». Ce fut sans doute chez Le Vayer qu'elle connut

(1) Voyez Jal, *Dictionnaire critique*, d'après les registres de Saint-Eustache. — Adam Blacwod avait eu plusieurs filles. La *Bibliothèque historique du Poitou*, par Dreux du Radier (1750, 5 vol. in-12) et le *Dictionnaire historique, biographique et généalogique de l'ancien Poitou*, par Beauchet-Filleau (Poitiers, 1840), citent parmi ses onze enfants, Hélène, qui épousa Critton, puis La Mothe Le Vayer ; — Françoise, qui épousa le sieur de Puypaillé ; — N...., qui épousa un Bussy de Poitiers, père d'Honorée - Climène - Arélise ; — N...., qui épousa un sénéchal de Saumur, etc.... — Nous signalerons ici une erreur du Dictionnaire des familles du Poitou. La femme du sieur de Puypaillé ne s'appelait pas Françoise, mais Marguerite. M. Redet, ancien archiviste de la Vienne, a bien voulu faire pour nous, à la demande du R. dom Bauchet-Filleau et de M de Montmartin, et sur la recommandation de M. l'abbé Esnault, des recherches sur les Blacwod dans les registres de la paroisse de Saint-Porchaire. Ces registres ne commencent qu'au 11 septembre 1622, et M. Redet y a trouvé au 29 janvier 1623 l'acte de mariage de Jacques Marchant, écuyer, sieur de Puypaillé, conseiller du roi et lieutenant général en l'élection de Poitiers, avec demoiselle *Marguerite de Blacvod*, tous les deux habitant la paroisse.

Quant à la famille de Bussy à laquelle s'allia la belle-sœur de La Mothe Le Vayer, et à laquelle appartiennent Célémante et Arélise, tout ce que nous pouvons indiquer c'est qu'au nombre des électeurs de la noblesse du bailliage de Loudun en 1789, figure François Louis, comte de Bussy, chevalier, seigneur de la châtellenie de Bizay, Chasseignes, La Fuye, Arçay, et autres lieux, capitaine au régiment de Bourgogne-Cavalerie. C'est sans doute un des descendants de Célémante, l'intime ami et cousin d'Ergaste.

La notice fort intéressante publiée sur Saumur par M. Célestin Port dans son *Dictionnaire du Maine-et-Loire*, n'a pu nous faire connaître lequel des sénéchaux de Saumur était l'oncle de Mademoiselle de Bussy, comme ayant épousé une fille d'Adam Blacwod.

Molière : celui-ci lui lisait toutes ses pièces : et Des Réaux nous apprend que « lorsque l'*Avare* sembla estre tombé : Cela me surprend, dit-il, car une demoiselle de très bon goust et qui ne se trompe guères, m'avoit répondu du succès ». En effet la pièce revint et plut. Elle mourut le 6 juillet 1656 des suites d'un malheureux accident : les chevaux de son carrosse s'emportèrent dans la rue Saint-Marceau,

Et cette aimable Poitevine
Dont la grâce presque divine
Dans Paris a tant de renom (1)

fut écrasée sous les roues. Elle n'avait que trente-six ans. L'abbé en avait alors vingt-sept et rien ne nous assure qu'il ne manifesta point à l'égard de sa belle cousine pendant son séjour dans la maison paternelle quelque tendre sentiment qui donna naissance à la situation imaginée par Boutigny.

Ce devait être une maison fort originale que la maison de notre académicien au commencement de l'année 1656 : un philosophe sceptique de soixante-douze ans abandonnant la direction de ses affaires à une nièce romanesque et fort belle qui avait à peine dépassé la trentaine (2), et un jeune homme de vingt-six ans se destinant à l'Eglise, avec un ancien précepteur qui donnait sérieusement un blason à Jésus-Christ. Il y a là matière à plus d'un vaudeville et cela nous dispose plus volontiers à chercher des matériaux dans

(1) Loret, la *Muze historique*, édition Livet, II, 274.

(2) Tallemant des Réaux fait un curieux tableau de cet intérieur et ne flatte pas Le Vayer : « C'estoit, dit-il un des plus faux philosophes qu'on eust jamais veus. Feu Madame lui dit un jour qu'il n'avoit rien de philosophe que ses bottes. Il estoit si colère que lorsqu'un tison l'incommodoit, il le jettoit dans la place et le fouloit aux piez. Il alloit quelquefois pour faire despit à son filz et à ses niepces, souper avec eux, avec le visage tout gras de suif, car en se mettant au lict, il se frottoit de suif tout le visage. Quand sa niepce s'excusoit sur la messe, et qu'elle n'avoit pas pu quitter Dieu : — Je veux que vous le quittiez, et que vous ne me fassiez point attendre. » (*Historiettes,* II, 55.)

Tarsis. Quoi qu'il en soit, voici dès le début du roman, un parallèle entre les deux amis :

« L'étranger s'informa aussi à Télamon d'Ergaste et de Célémante (1), et ces deux Bergers n'étoient pas certainement indignes de sa curiosité. Ils étoient bien faits de corps, et leur esprit estoit encore mieux orné. Ils avoient la bonté, la franchise et la générosité en partage : et s'il y avoit quelque chose à redire dans leur humeur, c'est qu'Ergaste étoit naturellement trop prompt, et Célémante trop partisan de la volupté. Aux lumières naturelles dont la nature les avoit favorisez, ils en avoient ajoûté d'autres, qu'ils avoient puisées dans les écoles des plus fameux philosophes d'Athènes (Paris), où ils avoient longtemps étudié : et là ils s'étoient liez ensemble d'une amitié si forte, qu'on les appelloit ordinairement les deux cousins, quoiqu'ils ne fussent parents qu'à un degré très éloigné. Cette union subsistoit malgré l'opposition de leur tempéramment et de leur humeur. Ergaste étoit tout de feu : ses yeux vifs et étincelans le disoient assez. Sa bile s'allumoit pour la moindre chose ; et souvent, sans y prendre garde, il s'animoit tellement dans le discours, qu'on eût dit qu'il étoit fort en colère. Célémante, au contraire, avoit un esprit doux et modéré, et il eût fallu de grands sujets pour le fâcher. Ergaste étoit mélancolique ne se plaisant guères qu'avec ses livres, ou dans la compagnie de ses plus intimes amis, et il haïssoit surtout les connoissances nouvelles : Célémante au contraire étoit enjoüé ; il se divertissoit également partout, et le nouveau venu lui faisoit toujours plaisir. Le premier étoit exact et circonspect avec ses amis : et comme il s'acquittoit envers eux du plus petit devoir d'amitié, il ne pouvoit souffrir qu'ils y manquassent en la moindre chose : l'autre n'y regardoit pas de si près : et indulgent pour ses amis, il vouloit qu'ils le fussent également pour lui. Cette opposition étoit extraordinaire, et l'on s'étonnoit comment une pareille amitié s'étoit formée et soutenüe entre eux. Ils étoient presque toujours en dispute, et par un vrai prodige, leur amitié n'en souffroit point. Au reste, ce qu'Ergaste

(1) N'oublions pas que Célémante est M. de Bussy, cousin de l'abbé.

avoit de particulier, c'est qu'il n'y eut jamais d'homme qui se trompât moins dans ses jugemens ; et qu'en un instant, il discernoit avec la dernière précision, le bien et le mal d'une personne, d'un livre, ou de toute autre chose dont il s'agit. Célémante donnoit encore cette louange à Ergaste, qu'il n'avoit jamais connu personne qui aimât si bien ce qu'il aimoit : et il disoit que s'il avoit appris à être bon ami, il en devoit l'obligation à Ergaste : mais que celui-ci lui en avoit donné les leçons, comme un maistre les donne aux enfans, c'est-à-dire en le reprenant et en le grondant sans cesse, et pour ainsi dire la verge à la main.

» Télamon ajouta qu'ils étoient l'un et l'autre et ses parens et ses amis, et assura l'Athénien qu'il reconnoîtroit bientôt par lui-même, qu'ils étoient dignes de son estime...... (1). »

Le caractère d'Ergaste est fort exactement peint dans ce parallèle, car il ne se dément pas dans toute la suite de l'ouvrage ; c'est le type du redresseur de torts, agissant aussi bien qu'il parle : et Célémante prétend même dans un récit épisodique que pendant qu'ils étaient étudiants à Athènes (lisez Paris) Ergaste lui vola traitreusement une maitresse, uniquement pour l'empêcher de commettre une folie en s'attachant à elle : (2) aussi assistons-nous sans cesse à des discussions souvent paradoxales et toujours spirituelles qu'il soutient non seulement avec Célémante, mais même avec la sœur de son ami : sa méthode est de faire l'amour en querellant (3). « Ainsi Ergaste et Arélise, par une fatalité étrange, éprouvoient souvent, dans le cours d'une passion très tendre, une partie de ce que la haine et l'amitié ont de plus rude. Mais la paix qui succédoit à ces brouilleries en avoit aussi plus de charmes : et comme la saison qui termine l'hyver, est la plus agréable de toutes, aussi rien n'étoit égal à la douceur de la réconciliation, qui finissoit bientôt leurs querelles. (4) »

(1) *Tarsis et Zélie*, nouvelle édition, La Haye, Moëtjens, 1720, 3 vol. in-12, I. (50-53.)

(2) *Ibid.* I, 427 etc.

(3) *Ibid.* I, 330.

(4) *Ibid.* II, p. 286. — Voyez le portrait d'Arélise, t. I, 332.

Sur cette réflexion charmante, nous quitterons le pétulant Ergaste, pour nous mettre à la recherche d'Ariobarzane. Dès le moment de l'apparition du personnage dans le roman, nous n'avons pu nous empêcher de soupçonner qu'il s'agissait de notre académicien. L'allusion est saisissante :

« On tomba sur la retraite d'Ariobarzane. Straton lui demanda comment il avoit pu quitter la cour, où il avoit demeuré si longtemps avec tant d'estime et de réputation, pour se retirer à la campagne? Ariobarzane qui ne vouloit pas s'engager au récit des différentes raisons qui l'y avoient porté, lui répondit qu'il eût fallu plutôt lui demander comment il avoit quitté la campagne, pour aller à la cour, lui qui dès ses premières années avoit renoncé à l'ambition et au faste. Il est vrai, reprit Straton, que la cour des Princes n'est guères la demeure des Philosophes, et qu'il y en a peu qui s'y puissent accommoder, comme avoit fait Aristippe. Et la raison en est, continua-t-il, qu'ils y sont assez mal veus pour l'ordinaire, parcequ'on les y regarde comme des censeurs publics, dont la dissimulation, la flatterie, et tous les autres vices de cour ne s'accommodent pas. Mais cette raison n'est pas pour vous, Ariobarzane ; et je sçai que tout le monde vous y aimoit à l'adoration. Je ne puis me flatter, reprit Ariobarzane, d'y avoir été aimé plus qu'un autre : mais du moins je n'y ai pas fait d'envieux, parceque je n'y ai ni souhaité ni fait de fortune qui méritât de m'attirer de l'envie.... (1). »

Voilà qui convient fort exactement à la situation de La Mothe Le Vayer en 1660, après sa retraite définitive de la cour : mais ce n'est pas encore assez explicite : il nous faut des traits plus accusés. Or, nous apprenons bientôt que Télamon, c'est-à-dire Le Vayer de la Davière, est parent d'Ariobarzane et qu'il peut commander dans sa maison avec la même autorité que chez lui même (2). Cette parenté précise davantage nos conjectures : elle ne suffit cependant

(1) *Tarsis et Zélie*, I, 526.
(2) *Tarsis et Zélie*, II, 156.

pas encore pour déterminer exclusivement le précepteur de Philippe d'Anjou, car un grand nombre de membres de la famille Le Vayer avaient paru à la cour. Tous les voiles sont levés par un récit fort curieux et très compliqué dans lequel Ariobarzane raconte au roi Philadelphe l'histoire d'Ariarate :

« Seigneur, dit-il, avant de commencer je dois vous dire que je suis né en cette contrée : et que mon inclination m'ayant porté dès ma jeunesse à la Philosophie et aux voyages, l'amour m'arrêta enfin dans l'Asie, à la cour du feu roy Antigonus, ayeul de celui qui règne aujourd'hui en Macédoine. Je m'y mariai sous le nom d'Ariobarzane, nom asiatique que je pris, suivant l'usage des voyageurs, que la crainte d'être suspects, oblige à prendre des noms du pays où ils se trouvent : et c'est un nom que j'ai toujours porté depuis. Par un bonheur que je ne méritois pas, le Roy entendit parler de moi : et sur l'estime que mes amis lui donnèrent de ma personne, *il me fit l'honneur de me choisir pour l'instruction du prince Philippe son dernier fils.*

» Un choix si glorieux me marqua d'autant plus la bienveillance du vieil Antigonus pour moi, qu'il le fit sans que j'y eusse donné occasion par aucun service, et *sans que le jeune prince en eût mesme sitôt besoin.* Car bien que Démétrius son fils aîné, eût déjà été marié deux fois, et qu'il eût même des enfans de sa seconde femme, le jeune Philippe son frère n'avoit pas encore cinq ans, et il n'étoit guère capable alors que des leçons d'une gouvernante.... (1) »

Après la lecture de ces pages aucun doute n'est plus possible : le nom de Philippe même est conservé sans mystère. Nous en concluons avec assurance que c'est bien François de La Mothe Le Vayer, l'académicien, que Le Vayer de Boutigny a voulu représenter sous le personnage d'Ariobarzane ; et pour compléter nos preuves, nous terminerons ces extraits peut-être déjà trop longs par un dernier dialogue qui rentre bien dans le caractère de notre philosophe :

« Tout le monde se mocquoit de moi, lui dit Célémante, quand je faisois gloire de n'être point amoureux : et je n'en

(1) *Tarsis et Zélie*, II, 26.

suis pas plus épargné aujourd'hui que le suis ! Dites-moi donc je vous prie ce qu'il faut faire afin d'être à l'abri des reproches ? Puis lui tendant la main : Je pense, Ariobarzane, continua-t-il, que le plus court est de laisser dire le monde et d'aller toujours son train. — *O la belle maxime*, mon cher Célémante, répliqua Ariobarzane, *et qu'elle revient merveilleusement à ma pensée !* Mais je ne voudrois pas franchement la débiter à tout le monde. Lorsqu'on est dans le bon chemin, rien n'est mieux que d'aller toujours son train : mais quand on a pris un mauvais, l'affaire change de face. C'est comme si l'on vouloit qu'un cheval qui s'est égaré, allât toujours devant lui, sans obéir ni à la bride, ni à la voix. — Mais, ajouta Célémante, pensez-vous qu'il y ait quelqu'un qui ne se croye dans le bon chemin ? Quand je n'aimois point, je pensois faire le mieux du monde : maintenant que j'aime je crois faire bien mieux. Ce sont pourtant, comme vous voyez, deux chemins qui se tournent le dos. Dites-moi donc lequel des deux vous croyez être le meilleur ? — Ariobarzane souriant à cette question : Cela, repartit-il, dépend du but où l'on tend, comme le chemin qui va d'ici à Cénome (Le Mans) est le bon chemin pour une personne qui y veut aller, au lieu que ce seroit s'égarer que de le prendre pour aller à Larisse ; je crois de même, que l'amour est un fort bon chemin pour ceux qui visent au mariage, et que l'indifférence est le meilleur pour ceux qui n'y tendent point.... (1). »

Nous ne pouvons trouver une meilleure transition pour aborder l'un des points les plus délicats de la carrière de François Le Vayer.

XII.

SECOND MARIAGE. — DERNIÈRES ANNÉES DE LE VAYER (1664-1672).

Le 30 décembre 1664, à l'âge de quatre-vingt et un ans, Le Vayer convola en secondes noces pour épouser Elisabeth-

(1) *Tarsis et Zélie,* II, 130-132.

Angélique de la Haye, fille de Jean de la Haye, chevalier, seigneur de Ventelay et de la Rousselle, ancien ambassadeur à Constantinople. De là, grand haro sur lui dans tout le clan philosophique qui ne lui donnait même que soixante-seize ans. Les uns l'accusèrent de folie, les autres lui rappelèrent tout ce qu'il avait dit et écrit contre les femmes pendant et après son premier mariage (1) : on lui jeta à la face ses malédictions sur l'incontinence des vieillards (2) ; et ceux qui ne traitèrent cette action que de simple faiblesse, avouèrent qu'elle ne lui serait jamais pardonnée (3). On oubliait qu'il avait perdu l'un après l'autre ses plus chers amis, que son fils unique, l'espoir de sa carrière, venait de mourir deux mois auparavant, et qu'il restait seul à un âge ingrat, en face des réalités de la vie. « Combien de choses imprévues remarque l'abbé d'Olivet, contre lesquelles nos plus sages résolutions ne tiennent pas!..... Qu'on ne s'étonne pas que dans un si juste désespoir la foiblesse du

(1) Voici, pour ajouter à ce que nous avons déjà dit sur ce sujet, un curieux passage de la lettre 125, intitulée *des Femmes :*

« ..... Cicéron et tous ceux de son siècle ne se lassent jamais d'exalter Caton *Heros ille noster Cato qui mihi unus est pro centum millibus.* Sénèque, un peu de temps après, lui donne un merveilleux éloge, le proposant pour le plus grand et le plus parfait patron de bien vivre et de bien mourir, qu'on se puisse représenter *Marcus Cato solus maximum vivendi moriendique exemplum.* Et néantmoins ce mesme Caton abandonna sa femme à son ami, et ce que je trouve encore plus sujet à estre blasmé, il la reprend après la mort d'Hortensius, qui l'avoit rendüe fort riche la laissant son héritière. *Avoüons que les femmes font faire parfois d'étranges bévues aux hommes de la plus haute estime.* Plutarque n'a pu s'empescher d'écrire que les dernières nopces de l'aisné des Catons (pour ne sortir point de cette illustre famille) appelé par Ciceron *Cato major*, le diffamèrent merveilleusement, ayant troublé toute sa maison par la prise d'une jeune femme, *dans un âge trop avancé.* Peut-estre que la facilité de Caton d'Utique eust eu bonne grâce dans une république de Platon, mais véritablement dans la Romaine, et au temps où Ciceron vivoit, c'est une chose extraordinairement remarquable. » (*Œuvres de Le Vayer*, édition 1669, XII, 128.)

(2) Voyez la troisième partie de *Prose chagrine :* « .... Car la nature ne nous a pas formé de la complexion des ours, à qui Goslin asseure que l'hyver donne de nouvelles envies de faire l'amour, etc. »

(3) Bayle, *Nouvelles de la république des lettres*, octobre 1686.

vieillard l'emporte sur la fermeté du philosophe : d'autant plus que la femme dont il fit choix étoit dans un âge qui le mettoit à couvert des mauvaises plaisanteries (1). »

Guy Patin nous apprend en effet que la nouvelle compagne de Le Vayer avait au moins quarante ans. « Elle étoit demeurée pour être sybille, ajoute le caustique : *Non invenit vatem, sed virum, sed vetulum* (2) ». La famille de la Haye-Ventelay possédait une certaine réputation dans le monde des lettres et des arts. C'était dans le château d'Issy, appartenant à l'ancien ambassadeur, le *Delphinius* du *Dictionnaire des Précieuses*, qu'avait été représenté pour la première fois en 1659 une pastorale en forme d'opéra avec les paroles de Perrin et la musique de Lambert (3).

Ce noble amateur avait eu de son mariage avec Marguerite de Palluau, trois fils (4) et quatre filles. L'une mourut sans

(1) Pellisson d'Olivet, *Histoire de l'Académie*, II, 123.

(2) *Lettres de Guy Patin*, III, 506. — Lettre du 30 décembre 1664, jour du mariage. Patin dit que Le Vayer avait soixante-dix-huit ans, c'est une erreur, moins grave cependant que celle de l'abbé d'Olivet qui lui donne soixante-seize ans. Le biographe le plus rapproché de l'âge véritable est le *Mercure galant* qui, dans un article nécrologique en 1672, dit que Le Vayer se remaria à quatre-vingts ans. Citons pour mémoire une note assez graveleuse du *Patiniana*, p. 75, qui cite à propos de ce mariage deux vers de Paul Jove que nous nous abstiendrons de reproduire ici.

(3) Voir les notes de M. Livet au *Dictionnaire des précieuses*.

(4) Un de ses fils le remplaça dans son poste à Constantinople ; le gazetier Loret écrivait le 29 décembre 1657 :

Par l'ordre du roy notre Sire
Est party dans un grand navire
Le noble sieur de Ventelay
De Marseille, sans nul délay,
Pour aller relever son Père,
De cette Ambassade ordinère
Qu'il a depuis longtemps l'honneur
D'exercer près du Grand Seigneur.
Que si ce vieillard honorable
De ce haut employ fut capable,
Le fils montrera par ses soins
Que, sans doute, il ne l'est pas moins.

(*Muze historique*, édition Livet, II, 421.)

Voir aussi le numéro du 21 décembre 1658. (*Ibid.* p. 530.) Ce fils fut

alliance, deux autres se firent religieuses, et la quatrième Angélique épousa notre académicien. Angélique était fort répandue dans les cercles littéraires. Le salon de Mademoiselle de Scudéry ne lui était pas étranger, et Somaize nous a laissé son portrait, sous le nom de *Lise* dans son piquant dictionnaire :

« *Lise* a sans doute plus d'esprit que de beauté ; mais cette prétieuse est si mélancolique qu'à moins de la voir hors de ce grand abatement où elle est d'ordinaire, il est mal aisé de se le figurer. Cette mélancolie luy est pourtant funeste, en ce qu'elle altère la beauté de son tein, et le colore d'un jaune qui fait penser d'elle tout ce qui n'est point. Elle a pourtant des jours assez enjouez, et, lorsqu'elle s'échauffe en conversation, elle fait voir que sous une froideur apparente et une languissante humeur, elle cache tout ce qui fait les plus grands agrémens des ruelles. Car elle parle bien, et comme, dans cet abatement où elle vit, elle est quasi tousjours attachée à lire, elle a beaucoup appris. Il n'est rien de quoy elle ne parle fort juste ; outre cette qualité, elle a encore celle de conter une histoire avec tout l'agrément possible ; aussi semble-t-il que ce soit une chose attachée aux personnes mélancoliques de faire des contes plus agréablement que les autres ; c'est ce qui arrive à cette prétieuse toutes les fois qu'elle récite quelque adventure (1). »

On voit que Le Vayer, qui figure lui-même dans le dictionnaire de Somaize sous le nom de Mélisandre, ne s'était pas adressé au hasard et qu'il avait frappé à bonne porte. Le château d'Issy était, du reste en excellente

plus tard ambassadeur à Venise. Un curieux livre intitulé *M. Perrot d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne pas parler françois et d'expliquer mal le latin* (Amsterdam 1686, in-12) était dédié en 1686 par l'auteur anonyme à Madame de la Haye Ventelay, ambassadrice de France à Venise : et la dédicace constate que l'ambassadrice connaissait toutes les finesses de la langue latine. (Voyez notre étude sur *Perrot d'Ablancourt*. Paris, Menu, 1877. in-8°.)

(1) Le *Dictionnaire des précieuses*, par le sieur de Somaize. Edition Livet. Paris, Jannet, 1856, I, 147.

renommée non seulement dans le monde littéraire mais aussi dans le monde religieux, car la *Muse historique* de Loret nous apprend que M. de la Haye était un des principaux bienfaiteurs de l'église du village, consacrée le 10 mai 1661 par l'évêque de Césarée. Les fêtes furent magnifiques à cette occasion : il y eût musique, feu d'artifice, etc.

Et le tout par les soins pieux
De la Haye, homme de mérite
Et qui de l'église susdite
(Comme m'a dit certain docteur),
En sera grand bienfaicteur (1).

Nous n'avons retrouvé aucun document qui puisse nous indiquer quelle influence exerça ce mariage pour ainsi dire *in extremis* sur les travaux de La Mothe Le Vayer. Ce que nous pouvons affirmer c'est qu'il ne paraît pas en avoir interrompu le cours intarissable. Depuis l'époque de sa retraite définitive de la cour en 1660, jusqu'en 1670, deux ans seulement avant sa mort, il ne se passa pas une seule année sans que le public reçût une ou plusieurs nouvelles séries d'opuscules : tous, il est vrai, ressemblant beaucoup à leurs aînés de la période de la régence. Notre académicien faisait miroiter presque à l'infini dans tous les angles de l'horizon les mille facettes d'une érudition toujours présente et toujours sûre. En 1660, ce sont les *Derniers petits traittez en forme de lettres ;* — en 1661, les trois parties en trois volumes de *Prose chagrine* (2) ; — en 1662, la première

(1) Loret, *Muze historique,* édition Livet, III, 379. (17 juillet 1661.)

(2) M. Etienne place cet ouvrage en 1666. « La date de 1661 donnée par Niceron est fausse, dit-il. En effet, quoique la première partie ait été commencée durant que l'auteur était encore à la cour, Le Vayer nous apprend qu'il écrivait la deuxième partie, six ou sept ans après sa lettre de la Diversité des sentiments qui fait partie du recueil de 1659 » Cela ne prouve absolument rien, répondrons-nous à M. Etienne, parce que les lettres du recueil de 1659 ne sont pas datées, et que toutes ces lettres ne sont certainement pas de l'année de la publication : beaucoup sont très

partie de la *Promenade* ; — en 1663, les deux dernières parties de la *Promenade* (1) ; — en 1664, la première partie des *Homilies académiques* ; — en 1665, la seconde, — en 1666, la troisième partie de ces *Homilies* (2) et les *Problèmes sceptiques* ; — en 1667, le *Doubte sceptique*, *si l'étude des*

antérieures. — Pour couper court, disons que nous possédons l'édition de 1661, Paris, Augustin Courbé, in-12. Elle se compose de trois petits volumes contenant chacun cent pages environ. Tous les trois portent l'enregistrement du privilège le 13 avril 1661 ; mais l'achevé d'imprimer est du 16 avril 1661, pour le premier ; du 23 juillet 1661 pour le second et du 15 octobre 1661 pour le troisième. Ainsi la date de 1661 se trouve répétée neuf fois en chiffres arabes et romains, à plusieurs mois de distance. Il serait par trop étrange qu'il y eût là neuf fautes d'impressions.

(1) Deux célèbres bibliographes, Quérard et Brunet, ont confondu la *Promenade* avec les dialogues d'*Orasius Tubero*, et prétendu que ce sont ces derniers qui sont insérés dans les œuvres générales sous le titre de Promenade. Ils ont été trompés par la ressemblance des deux ouvrages, tous les deux composés de neuf dialogues et par le nouveau pseudonyme de *Tubertus Ocella* qui semble en effet une simple variante d'Orasius Tubero. Mais ce sont bien deux livres différents, quoique la ressemblance du fond soit presque aussi singulière que celle de la forme. M. Etienne y signale avec beaucoup d'à-propos, les mêmes lieux communs de philosophie pyrrhonienne et de scepticisme chrétien, les mêmes paradoxes, les mêmes satires, les mêmes allusions. « On retrouve dès le début ces relations de voyage, si chères à Orasius Tubero, grossies de quelques-unes plus nouvelles. La géographie pourtant a fait des progrès, et l'auteur n'y demeure pas étranger. Ici, c'est le Banquet sceptique qui reparaît dans le troisième dialogue ; là, c'est le Mariage, dans le quatrième ; et bien que trente-deux hivers aient passé sur la tête d'Orasius Tubero, il aime encore les gaillardises. Partout on découvre les vestiges épars de l'ignorance louable, de la Vie privée, de la Politique, de l'Opiniâtreté, de la Divinité. Ce qui distingue Tubertus Ocella, c'est qu'il est plus sage, comme aussi moins spirituel. En un mot, la Promenade est une copie plus bienséante, mais plus froide, que l'auteur semble substituer à un modèle, qu'il ne veut pas perdre, et qu'il n'ose pas avouer. » (Etienne, *Essai sur La Mothe Le Vayer*, 49.)

(2) A propos des *Homilies*, M. Etienne cherche encore querelle à Niceron qui place la première partie en 1654, la seconde en 1663 et la troisième en 1666. Il n'y a qu'à examiner l'ordre dans lequel Niceron a placé l'ouvrage dans sa série de bibliographie chronologique, pour se convaincre que 1654 et 1663 sont deux fautes d'impression pour 1664 et 1665, puisqu'il met les *Homilies* entre les *Promenades* et les *Problèmes*. Ces trois dates sont, du reste, celles de l'abbé d'Olivet qui avait consulté les originaux dans la bibliothèque de l'Académie française. L'argument de M. Etienne pour placer la troisième en 1668 n'est nullement concluant.

belles lettres est préférable à toute autre occupation ; — en 1668, des *Observations diverses sur la composition et la lecture des livres*, et *deux discours*, *le premier du peu de certitude qu'il y a dans l'histoire*, *le second de la connoissance de soi-même ;* — en 1669, un *Discours pour montrer que les doutes de la philosophie sceptique sont de grand usage dans les sciences*, et un *Mémorial de quelques conférences avec des personnes studieuses ;* — enfin en 1670, l'*Introduction chronologique à l'histoire de France*, dont nous avons déjà parlé, les *Soliloques sceptiques* et l'*Hexameron rustique.*

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans de longs détails sur ces opuscules beaucoup trop nombreux, qui finirent par lasser la patience des lecteurs contemporains : nous craindrions de subir le même sort. Ce serait, du reste, nous exposer à des redites sans fin. Quelques mots suffisent pour caractériser ceux d'entre eux qui méritent une attention particulière.

Prose chagrine est de ces derniers, mais plutôt à cause de la méprise qu'il a causée à M. Etienne, que pour le fonds même du livre. On peut affirmer, quoiqu'en dise Niceron, prétend M. Etienne, qu'il ne parut pas avant 1665, l'année de l'*Amour médecin.* Nous avons prouvé dans une note précédente que cette affirmation est absolument téméraire et qu'il est impossible que les trois petits volumes de *Prose chagrine* n'aient pas paru en 1661 à quelques mois de distance les uns des autres. De plus les attaques que Le Vayer adresse à la médecine dans sa seconde partie sont fort modérées et ne peuvent en aucune façon être mises en parallèle avec les comédies de Molière. Notre philosophe parle de la médecine suivant sa méthode ordinaire en alléguant ce qui peut être dit pour et contre : mais les arguments favorables sont beaucoup plus longuement développés que les autres : ce n'est donc pas à proprement parler une attaque : il déclare honorer sincèrement les médecins, et « son respect est fondé, sur ce qu'il ne connoît point d'hommes plus

studieux, ni qui pénètrent plus avant qu'eux dans les livres, ou qui cultivent mieux ce que nous entendons par le nom de belles lettres (1). » Et quel art, quelle profession peut-on rencontrer qui soient exempts d'erreurs ou de bévues qui peuvent s'y commettre ?..... Nous observerons enfin que Le Vayer termine son troisième volume par une raillerie peu délicate à l'égard des femmes en rapportant un proverbe qui les compare aux almanachs lesquels ne sont bons que pendant une année. Peut-on imaginer qu'il ait fait imprimer cette gauloiserie, un an à peine après son second mariage ?

Ces réserves faites, nous ne pouvons que louer M. Etienne de la manière dont il a donné l'analyse de *Prose chagrine*, sorte de soliloque imité de saint Augustin ou d'*a parte* à l'italienne, (ce sont les expressions mêmes de Le Vayer) où tous les sujets se mêlent et s'entre croisent sans ordre. C'est encore, dit M. Etienne, et nous ne saurions mieux dire, « un reflet des dialogues primitifs, reflet assombri, dernière lueur d'un scepticisme morose et découragé. Il y a des traits contre les abus qu'on fait de la religion ; il y en a contre les méchants théologiens et les mauvais catholiques, puis vient le tour de la justice et des Parlements ; enfin Le Vayer ne ménage pas les maltôteries, les fourbes des traitants et sous-traitants. « Ne semble-t-il pas que la France soit de tous côtés au pillage ? et quel chagrin ne doit-on pas concevoir contre des gens, qui se lavent les mains dans le sang sacré du peuple, et particulièrement contre ceux qui le mettent à parti (2) ? » La seconde partie de *Prose chagrine* contient une défense du scepticisme. Cette doctrine ne se contredit pas elle-même, en proférant que rien n'est certain ; tout spécieux qu'est le dilemme qu'on a bâti là-dessus, il n'y a point de si petit logicien, qui n'ait connaissance de ce que les sceptiques y ont répondu..... D'autre part, il est

(1) *Prose chagrine*, II, 80.

(2) Voilà un point de contact avec La Bruyère, et ce n'est pas le seul. (Note de M. Etienne.)

faux que la sceptique bien entendue fasse des blessures mortelles au Christianisme, puisqu'elle fait profession de tenir ses principales certitudes de la foi. Quant aux miracles, les pyrrhoniens étant accusés de les abolir tous, en défendant de déférer au rapport des sens qui en sont les témoins, ils n'opèrent dans la religion que par la foi, aidée de la grâce, tant s'en faut qu'ils dépendent absolument des sens. Toutes les religions n'ont-elles pas publié leurs miracles ? Le moyen de fonder notre créance, en cette matière diverse et trompeuse, autrement que sur l'autorité même de la religion ? Tout ceci rappelle assez les dialogues de l'Ignorance louable, et de la Divinité ou de la diversité des religions (1). » Enfin la troisième partie est dirigée contre les femmes et conseille aux vieillards une sévère continence, avec force détails qui n'indiquent guère cette vertu dans l'imagination de l'auteur.

L'un des meilleurs parmi les innombrables opuscules de cette trop féconde période décennale est celui qui présente des *observations diverses sur la composition et sur la lecture des livres* (2). Le ton en est simple et le style moins chargé de hors d'œuvre : c'est un patriarche qui parle au moment d'écrire son testament. « Puisqu'il est raisonnable de croire, dit Le Vayer, que Dieu ne prolonge nos jours, que pour nous donner le moyen de les rendre meilleurs, ce seroit mal user de ses grâces dans l'âge de quatre-vingts ans où je suis, si je me laissois aller à cette sorte de fainéantise honteuse que j'ai toute ma vie condamnée. Au lieu de corriger mes défauts, je les augmenterois, et je pècherois contre les plus considérables loix de la morale dont j'ai fait jusques ici profession. Car après tout l'oisiveté doit estre tenue pour la mère nourrice de tous les vices, *otia dant vitia*, et il se trouvera toujours que les plus criminels des hommes, seront ceux qui se plaisent davantage dans un reprochable loisir..... » Le Vayer cherche donc autour de lui quel sera

(1) Etienne, *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 56.

(2) A Paris, chez Louis Billaine, 1668, in-12 de X-142 p.

le moyen de rendre son loisir le plus profitable au public en lui adressant un nouvel ouvrage. Quel sujet choisir, après tant de sujets plusieurs fois épuisés? L'actualité vient à son aide. Il faut, dit-il, que je dise « ce que je pense de tant d'invectives qui se voyent aujourd'huy presque dans tous les livres de quelque nature qu'ils soient, et quoique la matière dont ils traittent semble requérir autant de douceur qu'ils apportent d'aigreur contre ceux dont ils contredisent les sentiments. Ils le font avec des charretées de mauvaises paroles et d'injures pour user de cette façon de parler des Grecs, *Haud doctis dictis certantes sed maledictis*. Je me suis déjà plaint en plus d'un lieu de ce condamnable procédé, mais je n'y vois point d'amendement, et quoiqu'il y ait peu d'espérance de mieux pour l'avenir, je ne laisserai pas de m'expliquer encore ici de ce qu'il m'en semble. »

La voix de Le Vayer fut malheureusement la voix qui crie dans le désert. On était à l'époque des polémiques ardentes dans presque tous les genres de littérature, et comme on épargnait peu les personnes, la lutte fut longue et acharnée. C'est un honneur pour notre philosophe d'avoir essayé de calmer les ardeurs de ces batailles. Il s'adresse ensuite aux lecteurs : « Beaucoup de personnes, déclare-t-il, forment tellement leur esprit sur les lectures qu'ils font, que la dernière est toujours maistresse de leur entendement, défendant opiniastrement ce qu'ils y ont appris, jusques à ce qu'un autre livre leur imprime un sentiment contraire. Ainsi Aristote remarque particulièrement des perdrix, qu'elles ont le chant divers selon les différentes régions qu'elles habitent..... » Le Vayer veut que chaque lecteur conserve son indépendance de jugement, et ne se croie pas obligé de suivre aveuglément l'opinion ou les préjugés de tous les ouvrages qu'il parcourt.

Voilà un programme généreux, une idée réellement utile : démontrer aux auteurs que le calme leur est nécessaire, aux lecteurs que l'indépendance de jugement ne leur est pas

moins essentielle, c'est une tâche assurément fort louable et Le Vayer s'en acquitte avec son luxe d'arguments ordinaire.

Nous ne quitterons pas ce petit livre sans signaler une particularité fort intéressante. Le Vayer s'y révèle poëte : à quatre-vingts ans il essaie de monter les degrés du Parnasse : son livre se termine en effet par ce curieux quatrain :

Plus on apprend, et plus on se défie
D'estre sçavant : celuy qui sçait le mieux
N'est veu jamais estre présomptueux ;
Voilà des fruits de ma philosophie.

Cela ne vaut pas les vers de Boileau : mais c'est un cri du cœur : acceptons-les comme le testament du philosophe.

Parlerons-nous longuement des *Soliloques sceptiques* et de l'*Hexaméron*, qu'on a jugé à propos de réimprimer tout récemment, sous prétexte que ces deux opuscules ne figurent pas dans les œuvres complètes de Le Vayer, et sont très rares à rencontrer en ancienne édition ? Le vrai motif en est plutôt, croyons-nous, la présence de passages fort libres qui plaisent encore aux sceptiques de notre époque, et surtout aux amateurs de gravelures. Ce sont les deux derniers ouvrages de notre académicien, et nous faisons cette observation moins pour les *Soliloques* que pour leur compagnon de fortune.

Les *Soliloques* ont pour objet de développer pour la dixième fois ce thème devenu banal sous la plume de Le Vayer que le scepticisme absolu en toutes matières, religions, morale, esthétique, histoire, se concilie très aisément avec la soumission aux mystères du Christianisme. Sur cette soumission absolue, notre philosophe est plus catégorique ici que partout ailleurs : et « l'on doit bien se garder de soumettre les véritez constantes de la vraie religion qui nous ont esté révélées d'en haut, au raisonnement humain...... Il

faut avaler sans mascher ce qu'elle prescrit, comme une médecine salutaire, qui guérit au dedans si on ne la rejette point, ce qui arrive à ceux qui la veulent trop savourer...... La foi donc qui règle notre créance est tout autrement seure que la science humaine où tout est incertain : d'où vient la détermination du concile de Nicée, *Dubius in fide, infidelis est.* On ne sauroit sans crime suspendre tant soit peu sa créance en ce qui touche la foi, ni révoquer en doute le moindre de ses articles sans pécher (1). »

Les *Soliloques* contiennent un chapitre fort curieux sur la caducité des vieillards, dont la modération n'est trop souvent qu'une impuissance de continuer les désordres de jeunesse plutôt qu'une vraie tempérance ; « Quoi de plus misérable qu'un vieillard qui n'a rien dont il se puisse vanter, que d'avoir esprouvé une infinité d'aversitez, qui peut retourner en enfance par caducité, et devenir comme celuy dont je parle *Senex bis puer, ter fatuus, quater improbus !* »

Nous nous sommes demandé plusieurs fois si Le Vayer ne se trouvait pas arrivé à ce période fatal, lorsqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans il fit imprimer son dernier ouvrage, l'*Hexaméron rustique*, mis à l'index immédiatement après sa publication. Ce *reditus ad vomitum* est impardonnable, et parmi les discours lus pendant ces « six journées passées à la campagne avec des personnes studieuses » suivant la

(1) Ces affirmations n'ont pas eu le don de convaincre le nouvel éditeur M. Isidore Liseux sur la sincérité de l'auteur. « C'était un sage à la manière antique, dit-il dans son introduction, et qui comprit qu'il fallait être de son temps et de son pays. On a un salon rempli d'idoles en or, en marbre, en plâtre : au milieu, ce *grand Dieu pendu* dont parle Bossuet. Livré aux seules lumières de la science, on hésite : l'embarras est grand, le choix difficile : mais, encore une fois, on est de son époque et l'on se fait pardonner ses doutes en déclarant avec saint Paul qu'on ne sait rien sinon Jésus-Christ crucifié. Ainsi l'on vit, tranquille et honoré, l'espace de quatre-vingt-quatre ans : ainsi l'on est précepteur de Louis XIV, et plus heureux que certain philosophe de nos jours, on a pour collègues à l'Académie française des évêques, Bossuet lui-même, qui ne s'effensent pas de collaborer avec vous à un dictionnaire, parceque vous avez l'audace de penser et d'écrire librement. »

coutume de l'Académie de Platon, des Portiques ou Galeries de Zénon, des Jardins d'Epicure, et du Lycée d'Aristote, il y en a deux qui, malgré d'hypocrites précautions oratoires, sont absolument honteux pour notre philosophe. A peine un livre spécial de médecine pourrait-il les supporter. Voici la table des matières des six journées :

I. Que les meilleurs escrivains sont sujets à se mesprendre, par *Egisthe ;* — c'est-à-dire Urbain Chevreau, ancien secrétaire de la reine Christine de Suède et plus tard précepteur du duc du Maine.

II. Que les plus grands auteurs ont besoin d'estre interprétez favorablement, par *Marulle ;* — c'est-à-dire Michel de Marolles, abbé de Villeloin, l'infatigable traducteur et collectionneur d'estampes.

III. Des parties appelées honteuses aux hommes et aux femmes, par *Racemius ;* — c'est-à-dire Guillaume Bautru, comte de Serran, membre de l'Académie française, dont nous avons précédemment écrit l'histoire.

IV. De l'antre des Nymphes, par *Tubertus Ocella ;* — c'est-à-dire Le Vayer lui-même.

V. De l'éloquence de Balzac, par *Ménalque ;* — pseudonyme fort transparent de Gilles Ménage qu'il avait déjà pris dans ses *Eglogues*.

VI. De l'intercession de quelques saints particuliers, par *Simonides* ; — c'est-à-dire l'abbé Le Camus, épicurien aimable, assure-t-on, tant qu'il fut aumônier du roi, prélat austère quand il devint évêque de Grenoble et cardinal.

Il est inutile d'ajouter que toutes ces dissertations sont de Le Vayer et non pas de ses amis : mais plusieurs d'entre eux, fort chagrins de se trouver fourvoyés en pareille mésaventure, réclamèrent avec énergie contre le rôle qu'on leur avait fait jouer. Ménage en particulier fut très mécontent. « On dit des allusions, des équivoques et des turlupinades, lisons-nous dans le *Menagiana*, qu'elles ne valent rien quand on les donne pour bonnes : mais qu'elles sont bonnes quand on

les donne pour ne valoir rien. M. de La Mothe Le Vayer m'a fait faire un très méchant personnage dans un de ses dialogues de l'*Hexameron*, sous le nom de Ménalque, en me fesant parler contre M. de Balzac qui étoit si fort mon amy, et qui a dit tant de bien de moy dans ses ouvrages (1). » Le cinquième discours est en effet une sorte de libelle dirigé contre l'*Aristippe* et contre les *Entretiens* de Balzac dont on attaque peu le style mais dont on relève avec acrimonie certaines bévues historiques et certaines fautes de goût et de jugement : puis on ajoute :

« Et je ne m'estonne pas non plus si le cardinal de Richelieu déclara hautement qu'il ne vouloit point estre loué par un homme capable de donner au moindre des siens les mesmes éloges qu'il eust pu recevoir de luy. Car je croy que vous n'ignorez pas que jamais Balzac n'eut de part aux bonnes grâces de ce Prélat. Comme il avoit le discernement fin, il ne se contentoit pas des jolies choses qu'on vante si fort aujourd'hui ; il en vouloit de belles et de bonnes, qui laissent les jolies infiniment au-dessous d'elles. En effet ces dernières ne sont souvent que des bagatelles parfumées pour ne pas dire avec l'Espagnol *necedades en almirar ;* et à le bien prendre, des bijoux et des poupées se nomment mieux de jolies choses que des productions d'esprit qui sont de quelque considération. Tant y a que l'éloquence de Balzac ne satisfaisoit point le cardinal de Richelieu. Il trouvoit qu'il n'écrivoit rien pour l'âme, mais simplement pour les oreilles, *nugas canoras*. Et il étoit persuadé qu'on ne pouvoit luy retrancher ses hyperboles qu'il débitoit si agréablement, non plus que son cacozèle, sans le desnuer de son principal ornement ; de mesme qu'il est impossible d'oster à l'aloës son amertume, ou à la rhubarbe son dégoust, sans leur faire perdre ce qu'ils ont de force, et sans les priver de cette vertu qui les rend recommandables. »

Telle fut la revânche que prit Le Vayer des lettres jadis adressées par Balzac à Chapelain sur son style et sur sa

(1) *Ménagiana*, édition 1693, p. 384.

méthode. Plusieurs passages des discours de l'*Hexaméron* nous portent à penser qu'ils datent tous d'époques fort antérieures à leur publication. Cela prouve que Le Vayer hésita très longtemps à les livrer à l'imprimeur. Il eût beaucoup mieux fait de ne jamais se décider et de les garder dans ses cartons. Ce livre déshonore sa vieillesse.

Le Vayer mourut le 9 mai 1672 et fut inhumé le 10 à Saint-Eustache (1). Le *Chevrœana* rapporte que lorsqu'il avait la mort sur les lèvres et qu'il n'y avait plus de temps à perdre pour s'occuper sérieusement de son salut, le célèbre voyageur Bernier, son ami, vint le voir. « Il ne l'eût pas plutôt reconnu qu'il lui demanda : Eh bien ! quelles nouvelles avez-vous du Grand Mogol ? Ce furent mesme les dernières paroles qu'il eut la force de prononcer et quelque temps après, il rendit l'esprit (2). » Il avait quatre-vingt-huit ans et neuf mois.

Requiescat in pace.

XIII.

CONCLUSION.

Nous voici arrivé au terme de notre étude : il faut conclure. Nous le ferons en peu de mots, ayant suffisamment accusé les traits de notre personnage pour que sa physionomie morale et littéraire se détache nettement sur le brouillard un peu trop nuageux de tant d'ouvrages divers. « Il a

(1) M. Paul Le Vayer nous communique cet extrait des registres de Saint-Eustache, nº 1155 : « Le mardy 10 may 1672, convoy de 42 f es vespres, le service complet le lendemain, 4 porteurs prestres, pour deffunct Messsire François Le Vayer, chevallier, seigneur de La Mothe, conseiller du Roy en ses conseils, cy devant précepteur de son Altesse Royalle Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant rue du Mail, inhumé dans nostre église. »

(2) *Chevrœana*, I, 100.

tout embrassé dans ses écrits, remarque l'abbé d'Olivet, l'ancien, le moderne, le sacré, le profane, mais sans confusion. Il avoit tout lu, tout retenu, et fait usage de tout. Si quelquefois il ne tire point assez de lui-meme, pour se faire regarder comme auteur original; du moins il en tire toujours assez, pour ne pouvoir être traité de copiste, ou de compilateur; et sa mémoire, quoiqu'elle brille partout, n'efface jamais son esprit (1). » Lui-même du reste, nous a laissé sa confession personnelle à ce sujet : « Prendre des anciens, dit-il, et faire son profit de ce qu'ils ont écrit, c'est comme pirater au-delà de la ligne ; mais voler ceux de son siècle, en s'appropriant leurs pensées et leurs productions, c'est tirer la laine au coin des rues, c'est ôter les manteaux sur le pont Neuf. L'on peut dérober à la façon des abeilles, sans faire tort à personne ; mais le vol de la fourmi qui enlève le grain entier ne doit pas être imité (2). »

C'est ainsi que pendant quarante ans et dans le cours de plus de cinquante volumes Le Vayer put reproduire incessamment, à l'aide d'une érudition sans bornes, les mêmes pensées philosophiques : car nous avons montré que tous ses ouvrages des trente dernières années ne furent que le développement ou la répétition sous une autre forme de ceux de la période précédente : « Aux époques où l'on goûte l'érudition, où on l'accueille pour elle-même, elle suffit, remarque un critique, pour renouveler des pensées vieillies, et donner le droit de refaire des livres déjà faits. L'érudition n'a pas de limites ; elle connaît à peine le mien et le tien : c'est ce qui la rend inépuisable. Le Vayer, à cet égard, appartient à la littérature de la renaissance ; et il continue en français ce que les Scaliger et les Juste-Lipse avaient fait en latin. Il ne fait pas état de donner au public toujours du nouveau ; après avoir traité même plusieurs fois d'un sujet, à grand renfort de citations et de rapprochements, il y

(1) Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie*, II.
(2) Le Vayer, Lettre 139.

revient franchement, naïvement, s'il a pu recueillir dans ses livres un nouveau bagage ; sa conscience est en repos, pourvu qu'il respecte le bien des contemporains. Mais à la fin le public des Provinciales et des Maximes parut dégoûté de tant de mémoire, et de si peu de génie. L'érudition perdit sa faveur. Le Vayer s'en est plaint dans Prose chagrine :..... et proteste cependant, qu'il ne fera pas difficulté de redire ce qu'il avait déjà donné au public, ne devant pas être de pire condition, que ceux qui se servaient de ses ouvrages précédents. Le Vayer en effet avait eu aussi ses plagiaires. Tout grand picoreur qu'il était, il avait été picoré par Costar. Mais le bon vieillard ne voyait pas que le goût des plagiaires avait changé avec celui du public, et que désormais personne ne le volait plus, que lui-même (1). »

Et quels vols ! toujours les moyens de la sceptique et les arguments en faveur de la liberté philosophique ou de la suspension d'esprit. Quant à l'influence que ce professorat de scepticisme exerça sur les contemporains, elle se réduisit à peu de chose : on s'amusa de cette profusion de lieux communs : mais ce ne fut qu'un amusement passager : la réserve religieuse était tellement accusée et tellement repétée que l'esprit des lecteurs devait tout naturellement en retenir quelque impression. Le Vayer fut donc un sophiste assez inoffensif pour son époque, et l'ardeur des luttes pour et contre le jansénisme empêcha l'opinion d'attacher une importance bien sérieuse à ses rêveries. Malheureusement Le Vayer ne calcula pas la portée de ses coups, ni l'inconséquence de sa *sceptique chrétienne*. On ne démolit pas impunément des systèmes positifs, si l'on n'en rebâtit pas d'autres aussi positifs. Les petits nuages amoncelés finissent par engendrer la tempête. Quand le vent de l'incrédulité souffla sur le XVIIIe siècle on alla chercher des armes dans le riche arsenal approvisionné par notre philosophe qui fit ainsi presque tous les frais de l'érudition des

(1) Etienne, *Essai sur La Mothe Le Vayer*, p. 71.

sophistes de ce temps. Aussi a-t-on pu remarquer que si Bayle fut, au sens de Voltaire, le père de l'église des prétendus sages, Le Vayer en fut le patriarche. Voltaire osa même emprunter son nom pour signer un de ses libelles les plus violents, les *Idées sur la religion* (1), que notre académicien eût désavoué avec la plus grande énergie. C'est là sa punition.

La critique du XVIIe siècle fut en général assez bienveillante à l'égard de La Mothe Le Vayer. On en jugera par ces deux jugements de Chapelain et de Perrault qui en sont les plus illustres représentants. Chapelain n'est pas enthousiaste :

« La Mothe Le Vayer, disait-il en 1663 dans son rapport officiel à Colbert, est un homme de beaucoup de lecture, dont il fait un grand fonds, tiré des auteurs Grecs et Latins, Italiens et Espagnols, et dont il compose ses ouvrages. Son stile est clair, mais sans élégance et sans figures : il est méthodique en tout ce qu'il traite, et épuise les matières, quoiqu'il y mette peu du sien. Il n'affirme guère, et suspend son jugement à la manière des sceptiques, se contentant ordinairement d'alléguer dans les choses le pour et le contre. A l'âge où il est on ne doit pas attendre qu'il entreprenne de longs ouvrages, quand il y auroit du génie (2). »

Ce rapport très impartial et *circonspectissime*, comme tout ce qu'écrivait Chapelain, n'était pas destiné au public : il nous intéresse surtout à titre de mémoire confidentiel, puisqu'il était écrit du vivant de Le Vayer. La *Galerie des Hommes illustres* de Perrault, ne fut au contraire composée qu'à la fin du XVIIe siècle et pour la postérité. Notre philo-

(1) *Recueil nécessaire*. Leipsik, 1765, in-8°. Ce recueil contient, le Vicaire Savoyard, le Sermon des cinquante, l'Examen important par milord Bolingbroke, le Dialogue du douteur et de l'adorateur, les *Idées de La Mothe Le Vayer,* etc.

(2) *Mélanges de littérature* tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain. — Paris, 1726 ; 225-226.

sophe y figure avec un magnifique portrait gravé par Lubin et une notice intéressante qui atteste la persistance de sa renommée.

« Il s'acquit, dit Perrault, une si grande réputation à la cour et à la ville, que peu de gens luy estoient comparables soit pour l'esprit, soit pour l'érudition..... Les ouvrages qu'il a composez et qui sont d'un nombre prodigieux sont dans les mains de tout le monde..... Il n'y a presque point de matières de celles qui méritent l'attention et l'examen d'un homme de lettres et particulièrement de questions de morale dont il n'ait écrit et sur lesquelles il n'ait rapporté presque tout ce qui a esté dit par les anciens et par les modernes : on le regarde comme le *Plutarque de notre siècle*, soit pour son érudition qui n'a point de bornes, soit pour sa manière de raisonner et de dire son sentiment, toujours modeste et retenüe, et toujours fort éloignée de l'air décisif des dogmatiques..... Sa querelle avec Vaugelas sur la langue Française, ajoute le panégyriste, s'explique aisément, parce qu'il ne put souffrir qu'un nouveau venu luy donnast des scrupules sur une infinité de dictions et de phrases dont il se servoit hardiment, et sur lesquelles il vivoit dans le plus grand repos du monde, de mesme que la plupart des meilleurs écrivains de son temps. Il ressemblait à ces bons Religieux qui accoustumez à leur ancienne discipline un peu relaschée ne peuvent souffrir, quoyque d'ailleurs bons religieux, qu'on vienne les réformer et les réduire à un genre de vie plus régulier et plus austère..... Il estoit d'une conversation très agreable, fournissant infiniment sur quelque matière que ce fust, un peu contredisant : mais nullement opiniastre ni entesté ; toutes les opinions luy estant presque indifférentes, à la réserve de celles dont la foy ne permet pas que l'on doute (1). »

Au XVIIIe siècle, l'abbé d'Olivet dans l'*Histoire de l'Académie française*, Lenglet Dufresnoy, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, Fréron, dans l'*Année littéraire* au sujet

(1) Perrault, *les Hommes illustres* qui ont paru en France pendant le XVIIe siècle. Paris, Dezallier 1701, in-12, II, 132.

de la publication de l'*Esprit de La Mothe Le Vayer* (1), Sabatier de Castres dans les *Trois siècles de la littérature française*, ont continué la tradition de l'époque précédente, et tempérant leurs éloges par de légères critiques ont rendu justice convenable à Le Vayer. « Nos auteurs modernes, disait Fréron en 1763, ont beaucoup pensé dans ses ouvrages, et peut-être a-t-il contribué à donner à M. Jean-Jacques Rousseau cet esprit philosophique qui le distingue. Il est vrai qu'aucun de ces Messieurs ne daigne le citer....... (2). »

De toutes les appréciations de cette époque, la plus complète et la plus juste est celle de Sabatier de Castres : ce critique a été fort attaqué par le parti des philosophes, et nous convenons qu'on peut reprocher quelque exagération à certains de ses jugements : mais s'il avait toujours été aussi impartial et aussi bien inspiré qu'en parlant de La Mothe, sa revue littéraire serait la meilleure que nous puissions posséder sur les derniers siècles. Nous ne pouvons mieux couronner notre étude qu'en lui empruntant textuellement cette page à laquelle il y aurait à faire bien peu de changements pour qu'elle fût parfaite :

« Jamais homme, dit-il, n'aima plus l'étude que M. Le Vayer : il est vrai qu'il n'a pas toujours fait un bon usage de son savoir. En s'attachant à toutes les sciences, ses recherches n'ont souvent abouti qu'à rassembler dans son esprit des doutes sur les plus intéressantes matières. On peut le regarder avec Montaigne et Bayle comme un de ces

(1) L'*Esprit de La Mothe Le Vayer*, par M. de M. C. D. S. P. D. I. Paris, 1763, in-12, 540 p., avec une notice sur Le Vayer, assez complète, mais dans laquelle nous avons relevé quelques erreurs.

Nous devons ajouter que le *Recueil de différents traités de Physique et d'Histoire naturelle* par Deslandes, 2e édition, t. III, 1753 · et les *Anecdotes de Médecine* de Barbier du Bocage en 1762, citent le nom de La Mothe Le Vayer pour assurer qu'il ne pouvait souffrir le son d'aucun instrument et qu'il goûtait un vif plaisir au bruit du tonnerre et d'un grand vent. Voyez Fréron, *Lettres X*, 75 et *Année littéraire*, 1762, II, 13.

(2) *Année littéraire*, 1763, III (314-333). Compte-rendu de l'*Esprit de La Mothe Le Vayer*.

sceptiques qui, voulant tout approfondir, n'ont rien digéré, et dont les résultats ne sont qu'un amas d'incertitudes et de ténèbres. Il faut pourtant convenir à la décharge de M. Le Vayer, qu'il a été plus modéré que ces deux philosophes : il est sceptique, mais il n'admet le scepticisme que dans les sciences et ne l'érige pas en système. Il respecte toujours la révélation et tout ce qui en découle......

» Le style de ses ouvrages qui sont en très grand nombre est clair, net, plein de pensées saillantes, quelquefois nerveux, plus souvent diffus, et beaucoup trop chargé de citations. Cet écrivain est comme Montaigne : il perd souvent son objet de vue, mais n'a pas comme lui l'art de répandre de la force et de l'agrément dans ses écarts. Montaigne a le talent de développer tellement chacun des objets successifs que celui-ci devient l'objet principal et fait oublier volontiers le point duquel l'écrivain est parti ; on s'y arrête avec complaisance par le nouvel intérêt qu'il inspire.

» Il n'en n'est pas de même des digressions de La Mothe Le Vayer. Elles sont trop courtes pour attacher ; trop multipliées pour fixer l'attention sur aucun objet. On voit un écrivain qui veut établir un principe et n'établit rien. On se trouve à la fin de l'ouvrage sans avoir été instruit du fond de la question, et sans que des propositions accessoires vous aient dédommagé. Ce qui prouve combien la démangeaison de discuter est dangereuse : elle est une espèce de chimie destructive qui anéantit les substances en les divisant, et ne tire des corps dépouillés de leurs parties, qu'une cendre stérile fruit ordinaire de ces opérations. Malgré cela M. de Voltaire et quelques autres écrivains ont su ressusciter cette cendre et se parer très souvent des dépouilles de ce *discoureur*. Le doute est un espèce de fonds héréditaire que les philosophes se transmettent les uns aux autres : mais la vérité n'est pas leur héritage ; elle est celui du bon usage, des lumières et de la raison (1). »

En résumé La Mothe Le Vayer ne fut qu'un rhéteur, selon l'expression antique, un discoureur suivant la qualification

(1) L'abbé Sabatier de Castres. *Les trois siècles de la littérature françoise*. Paris, 1781, III (378-380).

un peu méprisante de Sabatier : ayant jeté tout son feu dès l'abord dans neuf dialogues recouverts d'un pseudonyme, il consacra quarante ans de sa vie à en répandre indéfiniment les étincelles et à vulgariser la sceptique, à l'abri de la faveur des ministres, sans faire avancer d'un pas ni la science, ni la langue : œuvre stérile en grands résultats et féconde en inconséquences déplorables : honnête homme sans doute, se prétendant très religieux, et affirmant publiquement ses croyances, mais singulièrement imprudent et n'apercevant pas l'abîme entr'ouvert devant lui. Ses disciples s'y précipitèrent tête baissée.

Le successeur de La Mothe Le Vayer à l'Académie française fut l'illustre Racine, dont le discours de réception n'a malheureusement jamais vu le jour. Il eût été piquant d'entendre l'éloge d'un sceptique et d'un érudit d'allure assez pédantesque, par un croyant et un poëte : mais il y a peu d'espoir de retrouver jamais ce discours. Racine fut reçu à l'Académie le 12 janvier 1673, en même temps que les abbés Gallois et Fléchier. « Fléchier parla le premier, rapporte l'abbé d'Olivet, et fut infiniment applaudi : Racine parla le second et gâta son discours par la trop grande timidité avec laquelle il le prononça, en sorte que son discours n'ayant pas réussi, il ne voulut point le donner à l'imprimeur » (1). Ce qu'il y a de certain c'est que l'on perdrait sa peine et son temps à chercher le discours de réception de Racine dans les diverses éditions de ses œuvres et dans le *Recueil des harangues académiques.*

Ainsi Le Vayer n'eût pas devant le public d'oraison funèbre. Ce fut l'éloge de Perrault qui lui en tint lieu trente ans après. Nous ne lui avons pas épargné la critique : notre étude peut cependant, se classer parmi les éloges. La postérité récompense quelquefois le travail opiniâtre au même titre que le génie créateur.

(1) Pellisson et d'Olivet, II, 345.

XIV.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie que M. Etienne a longuement détaillée à la fin de son *Essai sur La Mothe Le Vayer*, en prétendant rectifier Niceron, est chargée de tant d'erreurs matérielles qu'il nous a paru nécessaire de compléter notre notice par une bibliographie qui en fut autant que possible exempte. Nous sommes ici en présence d'une science positive qui ne se contente pas d'inductions au sentiment, quand elle est en possession de dates et de faits précis. Nous avons recouru, toutes les fois que nous avons pu les rencontrer, aux éditions originales dont nous possédons le plus grand nombre ; et sans entrer dans des discussions nouvelles qu'on trouvera éparses çà et là dans les notes de cette étude, nous donnerons ici l'expression de la réalité la plus exacte. Il ne s'agit pas de savoir quand tel ouvrage a été composé, mais quand il a été publié.

OUVRAGES DE LE VAYER.

I. — *Cinq Dialogues faits à l'imitation des anciens*, par Orasius Tubero, Francfort, 1606, in-4°.

Lieu d'impression et date supposés. Il faut lire Paris, 1630.

Quatre autres dialogues parurent en 1631, sous le même titre, le même lieu et la même date, en un second volume in-4°.

Les titres des neuf dialogues sont les suivants : — De la philosophie sceptique ; — Le banquet sceptique ; — De la vie privée ; — Des rares et éminentes qualités des asnes de ce temps ; — De la divinité ; — De l'ignorance louable ; — De l'opiniâtreté ; — De la politique ; — Du mariage.

Ces dialogues n'ont pas été réimprimés dans les œuvres complètes de La Mothe Le Vayer ; mais il y en a plusieurs éditions isolées. Mons, P. de la Flèche, 1671 et 1673, petit in-12, et Liège, 1673, in-12, éditions en deux tomes dans lesquelles on a retranché quelques passages trop libres de la première. Ces passages se trouvent rétablis dans l'édition de Trévoux, sous le titre de Francfort, J. Savius, 1716 et 1718, 2 vol. in-12.

Nous connaissons enfin une dernière édition assez rare augmentée d'une réfutation de la philosophie sceptique, ou préservatif contre le Pyrrhonisme par L. M. Kahle, Berlin, 1744, petit in-8º (1).

II. — *Discours sur la bataille de Lutzen*. Paris, 1633 ; in-4º anonyme. Quatre éditions dans la même année. Ce discours a aussi été imprimé en 1633, dans le tome XVIII du *Mercure françois* d'Étienne Richer; à la suite du nº IV en 1636, et dans les diverses éditions des œuvres complètes.

III. — *Discours sur la proposition de la trève aux Pays-Bas en 1633.* — Imprimé en 1633 dans le tome XIX du *Mercure françois* d'Étienne Richer, en 1636 à la suite du nº IV, et dans les diverses éditions des œuvres complètes.

IV. — *Discours de la contrariété d'humeurs* qui se trouve entre certaines nations, et singulièrement entre la Françoise et l'Espagnole ; avec deux discours politiques, l'un sur la bataille de Lutzen, et l'autre sur la proposition de la trêve aux Pays-Bas en 1633. Paris, 1636, in-8º.

Ce discours est anonyme, mais la dédicace au cardinal de Richelieu est signée D. L. M. L. V. De plus il est donné comme la traduction d'une pièce italienne de *Fabricio Campolini*, Véronois, qui n'a jamais existé (2).

(1) Voir au sujet des *Dialogues d'Orasius Tubero,* l'*Analecta Biblion* de M. Du Roure. II (312, 315).

(2) Grundling a cru observer que La Mothe Le Vayer s'était servi du petit livre de don Carlos Gracia : *Antipathia de los Francesses y Espagnoles*, imprimé à Rouen en 1627.

On a d'autres éditions de Paris, 1647, in-8° et 1653, in-12. — Voir aussi les œuvres complètes. — Enfin il existe une dernière édition de Paris, Debeausseaux, 1809, in-8° de xiij-28 p. avec un avertissement par Rouvière.

V. — *Petit discours chrestien de l'immortalité de l'âme,* avec le corollaire, et un discours sceptique sur la *Musique.* — Paris, 1637, in-8°. — Dédicace au cardinal de Richelieu. — Autres éditions, Paris, 1640 et 1647, in-8° et œuvres complètes.

VI. — *Considérations sur l'éloquence françoise de ce temps.* — Paris, 1638, in-8° ; 1647, in-8° et œuvres complètes. — Dédicace au cardinal de Richelieu.

VII. — *Discours de l'histoire*, où est examiné celle de Prudence de Sandoval, chroniqueur du feu roy d'Espagne Philippe III et évêque de Pampelune, qui a écrit la vie de l'empereur Charles-Quint. — Paris, 1638 et 1647, in-8°. — Anonyme, mais la dédicace au cardinal de Richelieu est signée en toutes lettres F. De La Mothe Le Vayer.

VIII. — *De l'Instruction de Monseigneur le Dauphin. A Monseigneur l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu.* — A Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1640, in-4°, 368 p. — Anonyme. — Privilège du 4 avril 1640. Beau frontispice gravé par Mellan, et marque du libraire, armoiries, emblèmes et devises.

IX. — *De la Vertu des Payens.* — A Paris, chez François Targa, 1642, in-4° de viij-376 p. — Dédicace au cardinal de Richelieu, signée en toutes lettres. — Privilège du 12 août 1641. Achevé d'imprimer du 15 novembre 1641.

Seconde édition, augmentée des preuves des citations. — Paris 1647, in-12 ; et voir les œuvres complètes.

X. — *De la liberté et de la servitude.* — Paris, Sommaville et Courbé, in-12 ; vj-144 p. — Dédicace au cardinal Mazarin signée en toutes lettres. — Privilège du 20 janvier 1643. Achevé d'imprimer du 21 février 1643, frontispice gravé.

XI. — *Opuscules ou petits traitez.* Quatre parties en quatre

volumes de dates différentes mais de même format in-8°, tome I en 1643, tomes II et III en 1644, tome IV en 1647. — Chez Augustin Courbé. — Dédicace au chancelier Seguier.

Chacune des quatre parties se compose de sept opuscules dont voici la nomenclature complète :

1re partie. — De la lecture de Platon et de son éloquence ; — Du sommeil et des songes ; — De la patrie et des étrangers ; — Du bon et du mauvais usages des récitations ; — Des voyages et de la découverte des pays nouveaux ; — Des habits et de leurs modes différentes ; — Du secret et de la fidélité.

2e partie. — De l'amitié ; — De l'action et du repos ; — De l'humilité et de l'orgueil ; — De la santé et de la maladie ; — De la conversation et de la solitude ; — Des richesses et de la pauvreté ; — De la vieillesse.

3e partie. — De la vie et de la mort ; — De la prospérité ; — Des adversitez ; — De la noblesse ; — Des offenses et injures ; — De la bonne chère ; — De la lecture des livres et de leur composition.

4e partie. — De la hardiesse et de la crainte ; — De l'ingratitude ; — De la marchandise ; — De la grandeur et de la petitesse ; — Des couleurs ; — Du mensonge ; — Des monstres.

XII. — *Opuscule* ou petit traité sceptique, sur cette commune façon de parler : *n'avoir pas le sens commun.* — Paris, 1646, in-12.

XIII. — *Jugemens sur les anciens et principaux historiens Grecs et Latins*, dont il nous reste quelques ouvrages. — Paris, 1646, in-4°.

Ce livre qui contient un grand nombre de notices séparées est suivi d'un mémoire intitulé *Préface d'une histoire* que Le Vayer destinait sans doute comme préface à un travail historique qu'il n'a pas achevé.

XIV. — *Lettres touchant les nouvelles remarques sur la langue française.* Paris, 1647, in-8°.

Ces quatre lettres dirigées contre Vaugelas, sont adressées à Gabriel Naudé.

XV. — *Petits traittez en forme de lettres* écrites à diverses personnes studieuses. — Paris, 1647, in-4° avec une dédicace à Monseigneur Molé, premier président du Parlement.

Aucune des personnes à qui les lettres sont adressées n'est nommée ; et aucune lettre n'est datée.

Il y a quatre autres séries de ces lettres :

Une *suite des petits traittez ;*

Une *nouvelle suite des petits traittez* (1) *;*

Les *Nouveaux petits traittez*, Paris, Augustin Courbé, 1659, in-8° ; 544 p. — Dédiés à Mazarin par une épitre de La Mothe Le Vayer le fils. — Achevé d'imprimer du 2 mai 1659. — 25 lettres

Et les *Derniers petits traittez*, Paris, 1660, in-8°, avec une épitre dédicatoire à Monsieur frère unique du roi.

Le total forme 150 lettres sur les sujets les plus divers.

N.-B. Le 9 mars 1651, Le Vayer obtint un privilège général pour vingt ans qui lui servit pour toutes ses publications postérieures.

XVI. — *La Géographie du Prince.* Paris, Augustin Courbé, 1651, in-8°. -- Privilège spécial du 20 mars 1651, et achevé d'imprimer du 24 mars 1651.

XVII. — *La Morale du Prince.* — Paris, Augustin Courbé, 1651, in-8°. — Privilège et achevé d'imprimer comme au numéro précédent.

XVIII. — *La Rhétorique du Prince.* — Paris, Augustin Courbé, 1651, in-8°. — Privilège spécial du 20 mars 1651 et achevé d'imprimer du 4 août 1651.

XIX. — *L'Œconomique du Prince.* — Paris, Augustin Courbé, 1653, in-8°. — Discours adressé directement au roi.

XX. — *Œuvres de François de La Mothe Le Vayer,*

(1) Nous n'avons pas encore rencontré les éditions spéciales de ces deux suites qui sont ainsi mentionnées dans la réimpression aux Œuvres complètes. — Nous pouvons parler sciemment des deux suivantes.

conseiller d'État ordinaire. — Paris, Augustin Courbé, 1653, un volume in-folio, avec un portrait gravé par Mellan, et une dédicace au cardinal Mazarin par l'abbé De La Mothe Le Vayer, fils de l'auteur. — Privilège du 9 mars 1651 et achevé d'imprimer du 5 décembre 1653.

L'ordre chronologique des ouvrages n'est pas observé. Le volume débute par l'Instruction de Monseigneur le Dauphin, et la table ne mentionne ni le discours de la bataille de Lutzen, ni celui sur la trêve des Pays-Bas. Enfin il n'est pas fait mention des dialogues d'Orasius Tubero.

XXI. — *La Politique du Prince.* — Paris, Augustin Courbé, 1654, in-8°. — Discours adressé directement au roi.

XXII. — *La Logique du Prince.* — Paris, Augustin Courbé, 1655, in-8°. — Discours adressé directement au roi.

XXIII. — *Œuvres de François De La Mothe Le Vayer*, conseiller d'État ordinaire. — Paris, Augustin Courbé, 1656, 2 volumes in-fol.

Seconde édition des œuvres complètes, donnée par l'abbé Le Vayer avec la même dédicace au cardinal Mazarin qu'en 1653.

Le 1er volume contient : De l'Instruction de Monseigneur le Dauphin ; — Discours sur la contrariété d'humeurs ; — Discours de l'histoire ; — Jugemens sur les anciens historiens ; — Considérations sur l'Eloquence française ; — Le petit discours sceptique sur l'immortalité de l'âme ; — De la Vertu des Payens, avec les preuves des citations complètes ; — La Géographie, la Rhétorique, la Morale, l'Œconomique, la Politique et la Logique du Prince.

Le 2e volume contient les quatre parties des opuscules : — De la liberté et de la servitude ; — l'opuscule sur le sens commun ; — les petits traités, la suite et la seconde suite des petits traités en forme de lettres.

XXIV. — *La Physique du Prince.* — Paris, Augustin Courbé, 1658, in-8°.

Publié par l'abbé Le Vayer, avec une dédicace à Mazarin.

XXV. — *Prose chagrine*, Paris, Augustin Courbé, 1661, 3 volumes in-12.

Les trois volumes ont paru successivement. Le premier porte l'achevé d'imprimer du 16 avril 1661 ; le second du 13 juillet ; le troisième du 15 octobre : chacun des trois volumes a cent pages.

XXVI. — *Œuvres de François De La Mothe Le Vayer*, conseiller d'Etat ordinaire : troisième édition, reveue, corrigée et augmentée. Paris, Augustin Courbé, 1662, 2 vol. in-fol. avec une dédicace au roi par F. De La Mothe Le Vayer le fils.

On annonce partout cette édition comme devant avoir 3 volumes in-fol. mais nous n'en avons jamais vu que deux, et le second se termine par *Prose chagrine.* Il n'y a donc rien à placer dans le prétendu troisième volume.

Le 1er volume contient toutes les pièces du premier volume de 1656, plus la Physique du Prince, les discours sur la bataille de Lutzen et sur la trève des Pays-Bas, et un ouvrage composé vers 1636, qui paraît ici pour la première fois :

En quoi la piété des François diffère de celle des Espagnols dans une profession de même religion.

Le second volume contient toutes les pièces du second volume de 1656, plus les nouveaux et derniers petits traitez en forme de lettres et prose chagrine.

XXII. — *La Promenade*, dialogue entre Tubertus Ocella et Marcus Bibulus. — 3 volumes in-12, ayant paru le premier en 1662, les deux autres en 1663.

Brunet, *Manuel du libraire* et Quérard, *France littéraire*, ont confondu à tort cet ouvrage avec les Dialogues d'Orasius Tubero ; et presque tous les bibliographes ont affirmé après eux que les Dialogues d'Orasius se trouvent dans l'édition des œuvres complètes de Dresde, tandis qu'elles ne contiennent que les neuf dialogues de la Promenade, parallèles, il est vrai, mais tout à fait différents. M. Etienne a le premier

signalé cette méprise qui dure encore, car nous recevons souvent des catalogues de librairie déclarant que l'édition de Dresde contient les Dialogues d'Orasius Tubero, ce qui est faux.

La nouvelle édition des *Supercheries littéraires* signale Tubero, mais elle oublie Tubertus Ocella.

XXVIII. — *Homilies académiques*. Paris, Th. Jolly, 3 vol. in-12, ayant paru à une année d'intervalle : le premier en 1664, le second en 1665, le troisième en 1666.

D'Olivet et Niceron écrivent à tort Homélies. Le Vayer a écrit avec intention Homilies pour se rapprocher du Grec.

La première partie traite des disputes opiniâtres ; — du mariage ; — du repos ; — des jeux ; — de la diète ; — des louanges ; — des injures ; — de la paix et de la guerre.

La seconde partie, traite de la philosophie ; — de l'ignorance ; — de l'âme ; — de l'amitié ; — des pères et des enfants ; — du corps humain ; — des livres ; — de la justice ; — des serviteurs.

La troisième partie disserte sur la fortune ; — les sciences, — le deuil ; — les auteurs ; — les plagiaires ; — la diversité ; — la prudence ; — la religion, etc.

XXIX. — *Problèmes sceptiques*. Paris, 1666, in-12.

XXX. — *Doubte sceptique :* Si l'étude des Belles Lettres est préférable à toute autre occupation. Paris, 1667 (?) in-12.

XXXI. — *Observations diverses sur la composition et sur la lecture des Livres*. Paris, Louis Billaine, 1668, in-12 de xvj-148 pp.

XXXII. — *Deux discours, le prémier du peu de certitude qu'il y a dans l'histoire, le second de la connoissance de soi-même*. — Paris, Louis Billaine (?) 1668, in-12.

XXXIII. — *Discours pour montrer que les doutes de la philosophie sceptique sont de grand usage dans les sciences.* — Paris, Louis Billaine (?) 1669, in-12.

XXXIV. — *Mémorial de quelques conférences entre des*

personnes studieuses. — Paris, Louis Billaine (?) 1669, in-12 (1).

XXXV. — *Introduction chronologique à l'histoire de France pour Monsieur.* — Paris, Thomas Jolly, 1670, in-12, avec une dédicace à Monsieur, frère unique du roi ; non réimprimé dans les œuvres complètes.

XXXVI. — *Soliloques sceptiques.* — Paris, Louis Billaine, 1670, petit in-12. — Seconde édition : Paris, Isidore Liseux, 1875, in-12, 60 p. (achevé d'imprimer par Motteroz, le 29 janvier 1875) ; non réimprimé dans les œuvres complètes.

XXXVII. — *Hexameron rustique*, ou les six journées passées à la campagne, entre des personnes studieuses. — Paris, Thomas Jolly, 1670, in-12.

Autres éditions : Amsterdam, Lejeune, 1671, in-12.
— Cologne, 1698, petit in-12.
— Amsterdam, 1698, petit in-12.
— Paris, Liseux, 1875, in-12 de viij-138 p., tiré à 500 exemplaires numérotés ; non réimprimé dans les œuvres complètes.

XXXVIII. — *Œuvres de François De La Mothe Le Vayer, conseiller d'Estat ordinaire.* — Paris, Louis Billaine, 1669, 15 vol. in-12. Nos numéros I, XXXV, XXXVI et XXXVII, ne s'y trouvent pas insérés. Cette édition a été donnée par Le Vayer de Boutigny, et contient un portrait de La Mothe.

XXXIX. — *Œuvres de François De La Mothe Le Vayer, conseiller d'Estat ordinaire.* — Paris, J. Guignard, 1684, 15 vol. in-12. C'est la même édition que la précédente, sauf que le titre a été changé.

XL. — *Œuvres* etc. — Nouvelle édition revue et augmentée. — Imprimée à Pfoërten, et se trouve à Dresde, chez Mich. Groll, 1756-1759, 7 tomes en 14 parties in-8° ; avec un

(1) N'ayant pu nous procurer les numéros XXX, XXXII, XXXIII et XXXIV, nous mettons un point d'interrogation à la suite des mentions qui n'ont pas pour nous la certitude complète : au premier pour la date, aux trois autres pour le nom de l'imprimeur.

abrégé de la vie de M. De La Mothe Le Vayer, par M. le ch..... C..... D. M.....

Cette édition, sans ordre chronologique, n'est pas plus complète que les précédentes.

XLI. — *L'Esprit De La Mothe Le Vayer*, par M. de M. C. D. S. P. D. L. s. l. 1763, in-8°, xxxvj-104.

L'auteur de ce choix des œuvres de Le Vayer est M. DE MONTLINOT (Le Clerc), CHANOINE DE SAINT PIERRE DE LAON. La notice qui précède le volume est une des meilleures qui aient été composées sur Le Vayer, malgré quelques erreurs d'attribution dans les citations des critiques.

Les extraits les plus nombreux sont ceux qui concernent les jugements sur les historiens et les philosophes anciens.

On trouve un compte-rendu de cet ouvrage dans l'*Année littéraire* de Fréron, pour 1763, III (314-333).

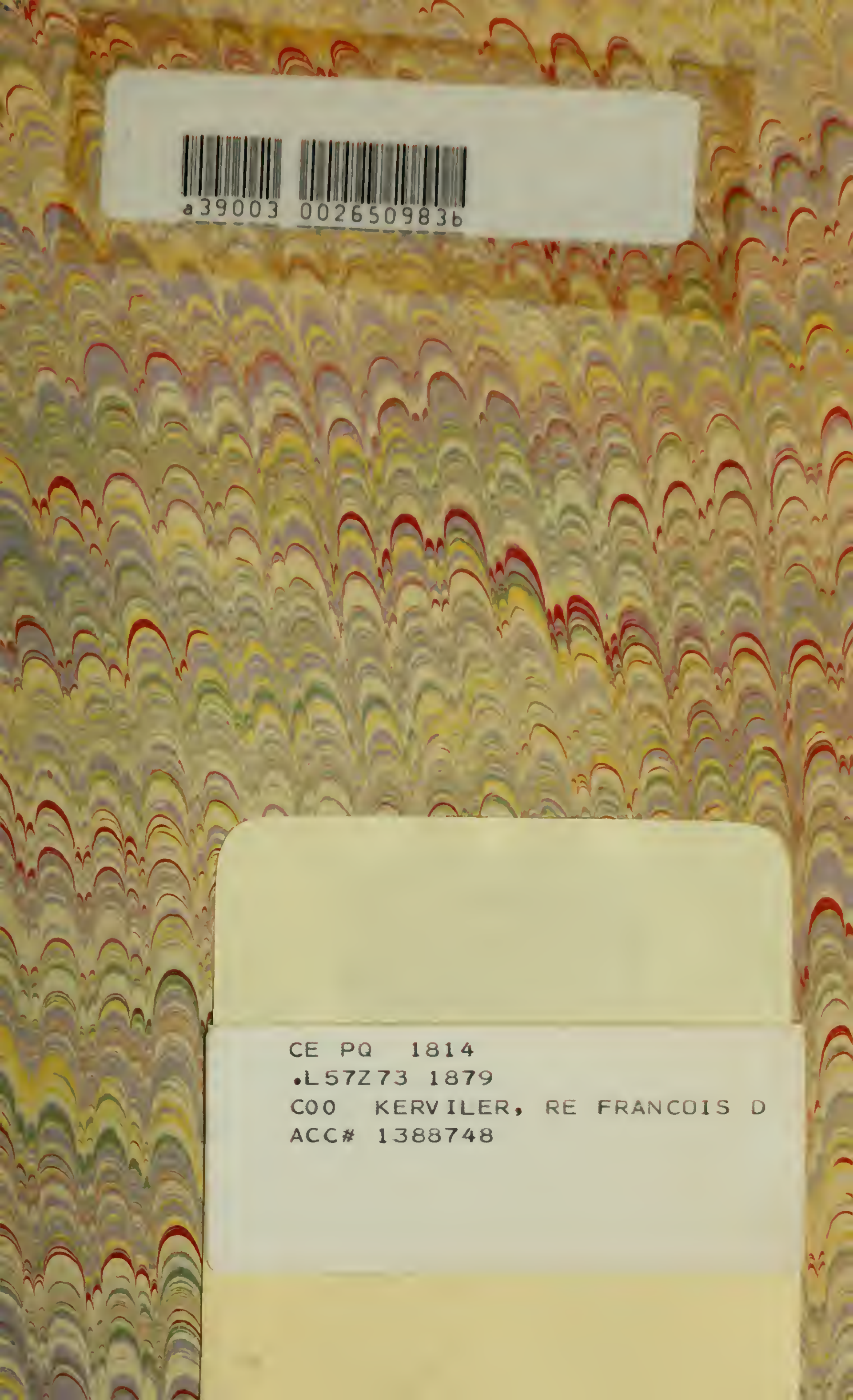
TABLE DES MATIÈRES

FIN.

Mamers. — Typ. G. Fleury et A. Dangin. — 1879.



Mamers. — Typ. de G. Fleury et A. Dangin. — 1879.


a39003 002650983b

